Le Monde

55e ANNÉE – No 16810 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

JEUDI 11 FÉVRIER 1999

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties

Immigration : l'Italie régularise 250 000 clandestins

LE GOUVERNEMENT italien a annoncé, mardi 9 février, la régularisation exceptionnelle de 250 000 immigrés clandestins pour l'année 1999, cinq fois plus qu'en 1998. La ministre de l'intérieur, Rosa Russo Jervolino, a précisé que, dès l'an 2000, la procédure normale des quotas d'immigrés en fonction des besoins serait reprise. Au mois de novembre 1998, une circulaire du ministère avait fixé les règles d'obtention du permis de séjour pour tous les clandestins, qui avaient jusqu'au 15 décembre suivant pour faire valoir leurs droits. 308 233 demandes avaient été déposées, soit huit fois plus que le quota initialement fixé par les autorités. Le gouvernement a donc décidé de régulariser tous les clandestins qui remplissaient les critères fixés, et d'expulser les autres.

Lire page 4 et notre éditorial page 13

Mme Voynet contre « la France revancharde »

● Cible d'agriculteurs, de chasseurs et du lobby nucléaire, la ministre de l'environnement réplique dans un entretien au « Monde » ● Elle dénonce les représentants de « la France d'hier, revancharde, aigrie » ● Quinze agriculteurs mis en examen après le saccage de son bureau

QUINZE SYNDICALISTES de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) et du CNJA (Centre national des jeunes agriculteurs) ont été mis en examen, mardi 9 février, pour violences et dégradations, après leur intrusion, la veille, dans les bureaux de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, puis à l'ENA. Lionel Jospin a dénoncé, mardi, à l'Assemblée nationale, *des « violences incompatibles avec une société démocratique »* et un *« exemple déplorable donné à des jeunes que l'on invite, par ailleurs, à respecter la loi commune »*. A droite, Christian Jacob, député (RPR) de Seine-et-Marne, proche de Jacques Chirac et ancien président du CNJA, a déclaré que *« les actions violentes, on les regrette, on les déplore, mais il ne s'agit pas de les mettre au même niveau que des casseurs »*.

Dans un entretien au *Monde*, Mme Voynet déclare qu'elle est *« une cible très commode pour une bonne partie de l'opposition, qui essaie de diviser la majorité plurielle »*. *« Quand on ne fait rien,* dit-elle, *on n'a pas d'ennuis. Que les Verts irritent un certain nombre d'intérêts privés – l'industrie nucléaire, les chasseurs, les gros céréaliers –, c'est un fait. »* Elle dénonce *« la France d'hier, revancharde, aigrie »*, qui *« supporte mal ceux qui ont des choses à dire »*. Pour la chef de file des Verts, *« des lobbys sont déstabilisés du simple fait que l'on pose des questions »*. *« Par exemple,* précise-t-elle, *quand on s'attaque à la sacro-sainte référence à l'indépendance énergétique de la France. Ou lorsque l'on tente de mettre en cause les privilèges de la politique agricole commune. Les petits paysans, eux, ne manifestent pas. »*

Se félicitant du soutien que lui a apporté le premier ministre, Mme Voynet souligne que *« les Verts constituent désormais un pôle incontournable de la gauche »* et que *« celle-ci ne se réduira plus jamais au face-à-face PS-PCF »*. Elle souhaite que les partis de la majorité adoptent *« un code de bonne conduite »* pour les élections européennes.

Lire page 5

Le procès du sang

■ Les victimes dénoncent une « mascarade » devant la Cour de justice de la République

■ Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé clament leur innocence

■ Procédure « surréaliste » pour une première journée d'audience confuse

Lire pages 8 et 9

DISNEY

■ Tous les cinémas

Les nombreuses sorties de la semaine sont dominées par *Fin août, début septembre*, d'Olivier Assayas et *1 001 Pattes*, le nouveau dessin animé des studios Disney. p. 25 à 28

■ Avalanche à Chamonix

L'avalanche qui a emporté une douzaine de chalets près de Chamonix, mardi 9 février, a tué au moins dix personnes. p. 31

■ L'Iran vingt ans après le chah

La République islamique, qui fête ses vingt ans et où l'apprentissage de la liberté est laborieux, traverse une crise d'identité. p. 2

■ Paris gagné par le mal des banlieues

Des quartiers de la capitale connaissent les mêmes problèmes que les cités sensibles de sa périphérie. p. 10

■ La parité en débats

Trois répliques au point de vue de Sylviane Agacinsky qui défendait la légitimité du projet gouvernemental d'inscrire la parité dans la Constitution.

p. 12 et nos informations p. 31

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 211 - 7,50 F

La madeleine de Proust sur le marché aux poissons des Vikings

S'IL EST VRAI que, pour se souvenir, il faut avoir oublié, il n'en est pas moins vrai que, pour se souvenir, il faut aussi, parfois, avoir humé. Dans une étude publiée mercredi 10 février par le *British Journal of Psychology*, deux chercheurs britanniques mettent en évidence comment l'olfaction peut aider le processus de remémoration. John Aggleton et Louise Waskett (université de Cardiff) ont tiré profit d'un musée unique, le Jorvik Viking Centre d'York (Grande-Bretagne), où, assis dans une « voiture à remonter le temps », le visiteur traverse la ville d'York telle qu'elle devait être en 948, en pleine occupation viking. Pour mieux saisir l'atmosphère de l'époque, aux scènes reconstituées s'ajoutent des odeurs caractéristiques : bois brûlé, pommes, ordures, viande, marché aux poissons, goudron, terre.

Pour leur étude, M. Aggleton et Mme Waskett ont fait appel à quarante-cinq personnes ayant effectué cette visite si particulière des années auparavant. Divisés en trois groupes, ces cobayes devaient répondre à un test portant sur ce qu'ils avaient vu chez les Vikings. Pour l'aider à se remémorer, le premier groupe disposait de flacons renfermant les odeurs du musée. Le deuxième pouvait, lui, respirer des senteurs actuelles (café, menthe, rose, produit antiseptique, noix de coco, sirop d'érable, rhum). Le troisième servait de groupe témoin. Résultats : le groupe 1 livrait le meilleur taux de bonnes réponses, devant le groupe témoin, le groupe 2 fermant la marche, comme si les parfums d'aujourd'hui avaient brouillé l'appel aux souvenirs.

Mais l'expérience ne s'achevait pas là. Dans une seconde phase, on échangeait les échantillons des groupes 1 et 2. Et là, surprise. Si le taux de bonnes réponses du premier ne variait pas, celui des cobayes ayant désormais à leur disposition les « vraies » fragrances progressait de près de 20 %. Pour les auteurs de l'étude, ce résultat spectaculaire confirme la persistance, l'utilité et la puissance d'évocation des souvenirs olfactifs. Même si l'odorat chez l'homme a quelque peu dégénéré, la solidité des souvenirs qu'il laisse n'a pas d'égal parmi les autres sens, d'autant plus qu'une forte charge émotionnelle accompagne souvent les parfums. A tel point que les chercheurs, en hommage à celui qui sut le mieux s'approcher d'un phénomène aussi indescriptible que les odeurs elles-mêmes, ont qualifié la mémoire olfactive de « syndrome de Marcel Proust ».

Le narrateur du *Temps retrouvé* finit en effet par comprendre le mécanisme subtil et presque insaisissable qui lui a permis, en de rares occasions, de vaincre la terrible force d'inertie du présent : *« Qu'un bruit, qu'une odeur, déjà entendu ou respirée jadis, le soient de nouveau, à la fois dans le présent et dans le passé, réels sans être actuels, idéaux sans être abstraits, aussitôt l'essence permanente et habituellement cachée des choses se trouve libérée, et notre vrai moi qui, parfois depuis longtemps semblait mort, mais ne l'était pas entièrement, s'éveille, s'anime en recevant la céleste nourriture qui lui est apportée. Une minute affranchie de l'ordre du temps a recréé en nous, pour la sentir, l'homme affranchi de l'ordre du temps. »*

Pierre Barthélémy

Tout sur le travail des fonctionnaires

CONGÉS à géométrie variable, horaires peu ou mal contrôlés, maquis des réglementations et des pratiques, inégalités de situations tenues pour acquises : le rapport de la mission interministérielle conduite par Jacques Roché sur le temps de travail des fonctionnaires établit, pour la première fois, un état des lieux précis et exhaustif dans les administrations de l'Etat, des collectivités territoriales et des hôpitaux. Cette enquête, rendue publique mercredi 10 février par le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, conclut à la nécessité d'une *« réflexion globale sur l'organisation du travail »* des fonctionnaires.

Lire page 6

Du Kosovo à Moscou : la poudrière de l'orthodoxie

TERRE sacrée du Kosovo... Sanctuaire de la nation serbe, riche de plus d'un millier de monastères, églises et ermitages, cette province est l'une des plaies brûlantes de l'orthodoxie. Dans l'imaginaire balkanique, où l'histoire, la religion et l'ethnie ont toujours partie liée, pour le meilleur et plus souvent pour le pire, le Kosovo est d'abord le lieu d'une mémoire blessée.

C'est la défaite serbe du Champ des merles qui, en 1389, a ouvert la porte à l'invasion turque et préparé cinq siècles d'occupation ottomane. Après le Kosovo tombaient les autres « dominos » : Constantinople en 1453, Athènes en 1456, Belgrade en 1521. Face à la revendication d'autonomie albanaise – et musulmane –, comment s'étonner que ce pays soit redevenu une poudrière ?

Le patriarche de Serbie viendra pour la première fois à Paris, jeudi 11 février, afin de faire pression sur les négociateurs de Rambouillet. Dans un document publié le 5 février à Belgrade, l'épiscopat orthodoxe rappelle que le Kosovo est, pour les Serbes, *« ce qu'est Jérusalem pour les juifs et Notre-Dame de Paris pour les Français »*. Accepter un statut d'autonomie interne équivaudrait à *« priver le peuple serbe de sa mémoire et de son identité spirituelle »*. Comme les chrétiens obligés hier de fuir Constantinople ou le Proche-Orient, ceux de Serbie seraient contraints, demain, à l'exode par l'Albanais musulman. Guerre de religions ? Dans l'orthodoxie, l'Eglise a toujours joué le rôle de porte-parole et de garant des intérêts de son « peuple ».

En Serbie, même si les lieux de culte sont souvent vides, elle reste la religion des pères. Mais faire de la hiérarchie orthodoxe l'alliée des ultranationalistes et des boutefeux du Kosovo serait caricatural. Depuis longtemps, le patriarcat de Belgrade a pris ses distances avec le régime de Slobodan Milosevic. Vojislav Seselj, vice-premier ministre, vient d'accuser de *« trahison »* Mgr Arthème, le *« misérable évêque »* du Kosovo, présent à Rambouillet, jugé trop mou en raison de ses appels à une solution négociée et démocratique.

Henri Tincq

Lire la suite page 13, nos informations page 4 et notre enquête sur le massacre de Racak page 11

Les frères du Stade de France

JAMEL SANDJAK

APRÈS LES ÉCHECS de Saint-Denis-Saint-Leu et du Red Star, l'Olympique de Noisy-le-Sec a l'ambition de devenir le club de football résident du Stade de France. A l'initiative de ce projet, Jamel Sandjak et ses frères : le directeur de Noisy en a fait un club atypique combinant une équipe de haut niveau à une activité sociale vers les jeunes de banlieue.

Lire page 21

International	2	Tableau de bord	17
France	5	Aujourd'hui	20
Société	7	Météorologie-Jeux	24
Carnet	9	Culture	25
Régions	10	Guide culturel	28
Horizons	11	Kiosque	29
Entreprises	14	Abonnements	29
Communication	16	Radio-Télévision	30

ANNIVERSAIRE **Vingt ans après la chute, le 11 février 1979, du régime impérial de Mohamad Reza Pahlavi, l'Iran cherche toujours à gérer le legs de la révolution islamique, dont conservateurs et réformateurs se considèrent comme les véritables gardiens. ● L'APPRENTISSAGE des libertés, depuis l'accession, en août 1997, du réformateur Mohamad Khatami à la présidence de la République islamique, se fait laborieusement, au gré des conflits. ● LA CULTURE est pour l'heure le principal secteur bénéficiaire de la politique de tolérance prônée par le gouvernement, à condition de respecter les interdits imposés, selon le gouvernement, par l'islam. Dans un entretien au *Monde,* le ministre de la culture et de l'orientation islamique, Ataollah Mohadjarani, affirme que les résultats des enquêtes sur les récents meurtres d'opposants et d'intellectuels seront rendus publics.**

Le tortueux chemin vers davantage de démocratie en Iran

Vingt ans après la chute du régime impérial, le pays continue de traverser une crise d'identité qui reflète en grande partie les conflits d'intérêts entre les différentes factions au pouvoir. Alors que les violences se multiplient, les Iraniens s'interrogent sur l'efficacité des compromis

TÉHÉRAN
de notre envoyée spéciale

Khatami est le dernier rempart de la République islamique, écrivait récemment le quotidien *Salam,* proche des amis du président réformateur, Mohamad Khatami. C'est un message clair aux adversaires conservateurs du président, commente un homme d'affaires, et ce message signifie : cessez de lui chercher noise, parce que sa défaite ouvre la porte à l'inconnu...

Au moment où l'Iran fête le vingtième anniversaire de la chute du régime impérial, et un an et demi après l'accession à la présidence de M. Khatami, ses amis font assaut de fidélité aux principes de la révolution, comme effarés d'être pris pour des révisionnistes, et dépassés par ceux qui veulent les voir accélérer les réformes et brûler les étapes. Les différences de vues ayant dégénéré en disputes très vite devenues de notoriété publique, les actes de violence se multiplient au grand désarroi de tous. Aussi, le risque grandit-il de voir les affaires traitées en coulisses, aux dépens de la clarté dont le président s'est fait le héraut.

Malgré un progrès inédit en matière de transparence, et pour ce qui est de la liberté d'expression, les Iraniens s'interrogent. Les mêmes qui, en juillet, qualifiaient de *« politique »* et *« factieuse »* la condamnation à cinq ans de prison ferme du maire réformateur de Téhéran, Gholamhossein Karbastchi, se demandent aujourd'hui si la réduction récente de cette peine ne cache pas une transaction politique. Plus gravement, ils s'interrogent sur la caution donnée par le Guide de la République, Ali Khameneï, figure de proue des conservateurs, à la divulgation d'une partie des résultats de l'enquête à propos des meurtres d'opposants et d'écrivains, en novembre et en décembre 1998, à Téhéran.

Augure-t-elle une réelle conversion à l'Etat de droit, ou vise-t-elle au contraire à circonscrire les dégâts pour passer des compromis qui protégeraient des puissants ?

Pour Ibrahim Yazdi, chef du Mouvement de libération de l'Iran (une formation d'opposition tolérée mais jamais légalisée), il ne fait aucun doute que des compromis ont déjà été passés. *« D'accord pour les compromis,* dit-il, *s'ils visent à juguler définitivement la violence. Mais si c'est pour un simple répit, au terme duquel les actes de violence reprendraient de plus belle, alors non ! »* Pour lui, les signes avant-coureurs ne sont pas très encourageants. Les attaques nominatives continuent dans la presse ultraconservatrice. Des actes de violence sont toujours commis ici et là.

Certains sont connus. En janvier, un religieux proche du président Khatami, l'ayatollah Jalaledine Tahéri, avait été pris à partie par des intégristes lors de la prière du vendredi à Ispahan. Des intellectuels affirment avoir fait l'objet de menaces de mort. Des crimes qui peuvent aussi bien être crapuleux que politiques sont signalés à Téhéran.

COUP DE BALAI

Et puis, alors que certaines décisions prises par le gouvernement de M. Khatami sont jugées indubitablement bonnes, leur traduction dans les faits donne lieu à des cafouillages politiques qui les vident d'une partie au moins de leur intérêt : il en va ainsi des élections municipales prévues le 26 février, et qui seront une première dans l'histoire de l'Iran. Par définition, des élections locales devraient encourager la décentralisation. Or, explique un spécialiste, non seulement aucune campagne digne de ce nom n'a été menée en province pour en expliquer l'enjeu, mais l'objectif n'en est pas évident.

Les mairies seront débarrassées des maires fossilisés désignés jusqu'à présent par le pouvoir central – ce qui est une bonne chose –, mais le pouvoir exécutif demeurera aux mains des gouverneurs, qui, encore heureux, ont entièrement été changés par le gouvernement. Cela ressemble davantage à un véritable coup de balai qu'à des élections municipales au sens propre, ajoute-t-il.

La phase transitoire que traverse l'Iran peut expliquer ces tensions et justifier quelques « manipulations ». Mais rien, hormis la parole de M. Khatami, ne garantit que les choses se passeront mieux à l'avenir. Comme le dit un haut fonctionnaire : *« Le système était en train de pourrir de l'intérieur. Khatami veut arrêter le processus. Mais pour l'instant, c'est un one man show. Même son gouvernement est une équipe de compromis. Je prie pour que le pays fasse preuve de patience. »*

A cet égard, une conversation entre trois « enfants » de la révolution, est éloquente : *« L'Iran est en état d'étourdissement. Chaque clan a peur de l'autre. Ils se considèrent tous comme les fils de la révolution, mais chacun a sa propre définition de cette révolution »,* dit l'un. *« Les conservateurs ont compris qu'il est désormais très difficile de renverser la vapeur, mais ils s'accrochent quand même »,* renchérit un autre. *« Ce qui risque de déséquilibrer l'Iran, ce n'est ni l'un ni l'autre camp. Il y a un changement de génération en Iran,* dit le troisième. *La génération qui a fait la révolution a vieilli. Aujourd'hui, les deux factions tentent de recruter les jeunes. Pour le moment, Khatami joue gagnant, mais les foyers de contestation se multiplient dans les universités, les lycées, les stades. Dans les manifestations d'étudiants on crie "mort au despotisme" ; "changez* (Mohamad) *Yazdi"* [le chef ultraconservateur du pouvoir judiciaire] ; *"on ne veut pas de ce Parlement !" Il y a un an, personne n'osait dire mort au despotisme dans ce pays. Cela fait peur à Khatami aussi, parce qu'il ne savait pas que l'Histoire le chargerait de changer les choses. L'aurait-il su qu'il n'aurait jamais été candidat. Ses intérêts sont ceux du système, et, si le système disparaissait, il disparaîtrait avec lui. »*

S'ils se disent satisfaits de la détermination de M. Khatami à faire respecter la loi, *« un vocable qui n'avait aucun sens jusqu'à présent »,* ils affirment que, comme *« la majorité des Iraniens »,* ils ne veulent pas vraiment changer le régime, mais continuer sur la voie des réformes. D'ailleurs, ironisent-ils, le proverbe dit : *« Si tu veux que l'Iranien reste calme, empêche-le de s'enrichir ». « Pour faire la révolution il faut être riche. C'est l'Iran prospère qui a renversé le chah. Les Iraniens ne sont pas riches aujourd'hui. »*

M. Na.

« Djamee-Tous-Néchat » ou les limites de la liberté de la presse

TÉHÉRAN
de notre envoyée spéciale

Djamee-Tous-Néchat, c'est l'histoire de trois titres qui illustre la détermination d'une équipe de journalistes à ne pas laisser mourir un projet et trace les limites de la liberté d'expression en Iran à l'heure actuelle. Des limites qui – l'avenir le dira – pourraient être le plafond de tolérance de la République islamique, y compris pour son aile réformiste.

Un nouveau quoitidien, *Néchat* (Activité), devrait voir le jour vers la fin février à Téhéran. Il est l'héritier de deux autres titres, qui n'ont jamais eu le temps de s'épanouir : *Djamee,* créé en février 1998, dans l'euphorie de l'accession à la présidence de la République du réformateur Mohamad Khatami, et fermé par une décision de justice en juin ; et *Tous,* paru dans la foulée, aux mains de la même équipe, et disparu quarante-cinq numéros plus tard, pour atteinte aux intérêts de l'Etat, avec, à la clé, trente-cinq jours de prison pour le président de son conseil d'administration, Hamidreza Jalaïpour, et son rédacteur en chef, Machaollah Chamsolwaezine. Ce dernier est convaincu qu'il doit sa remise en liberté à l'intervention personnelle de M. Khatami.

Avec quelque 400 000 dollars (352 000 euros) de dettes, un tirage de 200 000 exemplaires par jour – un record, à une exception près, le quotidien *Hamshahri* – et la détermination intacte de relancer son quotidien, l'équipe prépare la parution de *Néchat.* Non sans avoir, dit M. Chamsolwaezine, tiré une leçon essentielle : *« La démocratie est un champ de mines »,* et il faut savoir où on met les pieds. Car, au-delà des arguments officiels qui ont justifié leur fermeture, ce qui est reproché à *Djamee* et *Tous,* y compris par des proches du président Khatami, c'est de ne pas avoir respecté les règles du jeu du système iranien, et donc de risquer de le mettre en danger.

Djamee et *Tous* faisaient de l'« agit-prop » sans le dire, accuse Abbas Abdi, rédacteur en chef du journal *Salam,* qui fut l'un des principaux artisans de la victoire du candidat Khatami. *« Ils ne cherchaient pas à réformer le système, mais à le renverser,* dit-il. *Dans leur colonne satirique, ils traitaient de problèmes extrêmement sérieux. Ils se laissaient conduire par un lectorat aussi irresponsable qu'un cheval fou totalement incontrôlable... »* Et si, ajoute-t-il, d'autres quotidiens, tels *Sobh Emrouz* et *Khordad* – dont la liberté de ton surprend tout le monde ici – n'ont pas subi le même sort, c'est parce que leur objectif est d'amener la République islamique à adopter les réformes nécessaires à son bon fonctionnement et non de laisser s'écrouler la voûte qui la soutient.

« Chacun sait que nous sommes des intellectuels islamistes, acteurs et fils de la révolution, que nous sommes des réformateurs et non des révolutionnaires », rétorque M. Chamsolwaezine. *Djamee* et *Tous* ont payé pour *« leur indépendance »* par rapport aux factions au pouvoir. Peut-être, remarque-t-il, dans la situation actuelle, un journal ne peut-il pas être totalement indépendant des courants politiques. *« Peut-être ne peut-on pas assurer de pair un travail frontiste* (face aux forces conservatrices), *et l'indépendance de la presse. »* L'équipe tentera en tout cas de mieux s'identifier entre les lignes de *Néchat.*

MAUVAIS PRÉSAGE ?

« Si Djamee *et* Tous *étaient soucieux de leur indépendance, ils auraient dû être plus prudents,* commente un autre journaliste. *La rédaction croyait faire un journal pour la Suisse. Ils ont indiscutablement donné une leçon de journalisme à la presse. Cela étant dit, en République islamique, que les réformateurs soient ou non au pouvoir, on ne peut pas écrire impunément, par exemple* [comme l'a fait *Tous*], *que l'ayatollah Rouhollah Khomeiny a demandé en 1978 l'asile politique à la France, même en l'attribuant à l'ancien président français Valéry Giscard d'Estaing. »* C'est chose quasi sacrilège. *« Il ne faut pas attendre de la République islamique la même conception de la tolérance qu'en Occident. C'est trop lui demander. »*

Le débat sur la liberté de la presse est en tout cas ouvert. Une de ses manifestations les plus spectaculaires est la récente démission du vice-ministre de la culture et de l'orientation islamique, Ahmad Borghani, qui refuse d'être *« le fossoyeur de la presse ».* Certains considèrent que son départ est un mauvais présage. Pour d'autres, Borghani ou pas, la boîte de Pandore ne peut plus être refermée. Les quotidiens, disent-ils, sont désormais des coureurs de relais, chacun découvrant, à travers les déboires des autres, jusqu'où il est permis d'aller trop loin.

M. Na.

Démission du ministre des renseignements

Le président iranien Mohamad Khatami a accepté, mardi 9 février, la démission du ministre des renseignements, Ghorbanali Dorri-Najafabadi, un membre-clé du gouvernement et figure controversée depuis une récente vague d'assassinats d'intellectuels et d'opposants. Cette démission est consécutive à l'aveu sans précédent, début janvier, par ce ministère, de l'implication de certains de ses agents dans ces meurtres, qui ont provoqué une vive émotion dans le pays et ouvert une grave crise politique. Bien que demandée depuis des semaines par les proches du président Khatami, la démission de ce ministre conservateur semble avoir été précipitée par les pressions personnelles du chef de l'Etat. La presse proche du gouvernement affirme depuis plusieurs jours que M. Dorri-Najafabadi serait remplacé par un autre religieux conservateur, l'hodjatoleslam Ali Younesi, actuellement le chef de la justice militaire et l'un des trois membres de la commission spéciale présidentielle d'enquête sur les meurtres.

Ataollah Mohadjarani, ministre de la culture et de l'orientation islamique

« La liberté s'apprend et, en Iran, ce pourrait être long »

TÉHÉRAN
de notre envoyée spéciale

« Votre ministère est supposé être – et a été – le plus conservateur de la République islamique. Il est aujourd'hui le plus ouvert.

– Vous exagérez. Vous oubliez que le président Khatami a été à la tête de ce ministère pendant dix ans. Mais c'est vrai que l'évolution des choses peut donner cette impression. Un exemple : des films qui n'étaient plus projetés, tel *Banou,* de M. Merdjouhi, ou *L'homme de neige* de M. Bagheri, ou encore *La Visite,* de M. Honamand, sont aujourd'hui en salle. De nombreux cinéastes qui participent au Festival Fajr ont le sentiment que leurs films n'auraient jamais été autorisés, n'était l'ère Khatami. C'est le cas du film *La Dame de mai,* de Rahchan Banietemad, l'une des plus célèbres femmes cinéastes iraniennes. Beaucoup de livres qui n'étaient pas autorisés vont être publiés. Les opposants du gouvernement ont eux aussi gagné à ces libertés.

– Est-ce que cela signifie que vous faites une nouvelle lecture de l'islam ?

– C'est exact. L'islam est une religion tolérante. Nous savons que les artistes respecteront d'eux-mêmes les limites *[imposées par les normes islamiques].* Auparavant, les scénarios des films devaient être relus, réécrits, corrigés *[par la censure].* Aujourd'hui nous leur faisons confiance et nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de les surveiller si brutalement.

– Les intellectuels disent que les choses vont beaucoup mieux qu'avant, mais des journaux sont fermés, d'autres sont suspendus, des journalistes sont arrêtés...

– Aucun pays ne peut prétendre respecter une absolue liberté d'expression. Un bon exemple est l'affaire Roger Garaudy en France. Mehdi Bazargan *[l'ancien premier ministre]* disait que la liberté n'est ni garantie ni un but à atteindre. La liberté s'apprend. Il y faut plus ou moins de temps selon les pays et, en Iran, cela pourrait être long et requérir davantage de tolérance.

– Est-ce que cela veut dire que le président Khatami doit faire des compromis et que, d'un compromis à l'autre, sa politique risque de perdre son âme ?

– Le gouvernement ne peut pas ignorer les vues de ceux qui, au Parlement, au sein du pouvoir judiciaire, parmi les hommes de religion, n'approuvent pas sa politique. Nous devons nous rappeler qu'il ne reste plus que deux ans avant le terme du mandat présidentiel, que nous avons encore beaucoup de choses importantes à faire et que nous devons pour cela réduire les antagonismes. Le président Khatami est en train d'appliquer tout ce qu'il a promis. On ne se comporte pas de la même manière, selon qu'on est candidat ou président en exercice. Aujourd'hui, le président Khatami s'adresse à toute la nation et non plus seulement à ses partisans. Je considère qu'il ne fait pas de compromis.

– Avez-vous éprouvé un sentiment de défaite après les meurtres d'écrivains ? Y avez-vous vu un message, d'autant que vous avez vous-même été agressé en septembre et que certains députés menacent aujourd'hui de vous retirer leur confiance ?

– Je n'ai pas éprouvé un sentiment de défaite. J'ai été très profondément peiné et j'ai essayé de réduire l'impact de ces meurtres sur les écrivains. Nous avons dit aux familles des victimes que nous ferons tout ce que nous pouvons pour subvenir à leurs besoins, si elles en ont. Je n'ai par ailleurs vu aucun message particulier dans ces meurtres dont les auteurs ne savent pas ce qu'un message veut dire. Je n'ai pas pris au sérieux l'agression dont j'ai été victime, ni n'ai voulu porter cette affaire devant la justice. Les agresseurs étaient des gens portés sur la violence et ils ont perdu leurs nerfs. Quant au vote de confiance, souvenez-vous qu'au moment de l'investiture du gouvernement *[en août 1997],* mes adversaires ont tout fait pour que je n'obtienne pas la confiance du *majlis* (Parlement). Ils n'ont pas réussi. Si la question de confiance était à nouveau posée aujourd'hui, elle aurait encore moins de chance de passer, parce que je connais désormais mieux ces gens, et que j'ai établi avec eux de meilleures relations.

ATAOLLAH MOHADJARANI

– Etes-vous de ceux qui pensent que toute la vérité doit être dite à propos des meurtres d'opposants et d'intellectuels, ou pensez-vous, comme d'autres, qu'il vaut mieux traiter l'affaire en coulisses ?

– Il ne fait aucun doute que toute la vérité doit être dite au public, bien que le plus important ait déjà été dit. Mais cette affaire est beaucoup plus compliquée qu'il y paraît. L'enquête continue parce que nous n'excluons pas du tout la possibilité d'une intervention d'agents étrangers dans cette affaire. N'étant pas au courant des détails, je ne saurai dire de quelle sorte d'interférence il s'agit. Lorsque l'enquête aura abouti, les résultats en seront annoncés. Les enquêteurs tentent de remonter le parcours des personnes impliquées *[des agents du ministère des renseignements selon un communiqué officiel]* depuis le début de la Révolution, de savoir avec qui ils étaient en contact, ce qu'ils ont fait.

– Le président Khatami réclame l'application de la loi. Mais à ce jeu, vos adversaires politiques sont en train de gagner.

– C'est vrai. Mais au moins savent-ils désormais qu'ils sont liés par la loi. Et quand nous réclamons le respect de la loi, nous devons l'appliquer à tous. Si ma remise en cause se fait à travers le Parlement, je l'admettrai volontiers. Ce serait un acte légal. Au Parlement par exemple, certains groupes *[les conservateurs]* ont la majorité. Ils ont ainsi la possibilité de tourner les lois à leur avantage. Mais ils pourraient devenir une minorité dans le prochain Parlement *[des législatives sont prévues au printemps 2000, NDLR)].* C'est dans la logique des choses. »

Propos recueillis par Mouna Naïm

La Syrie vote dans une conjoncture économique déprimée par la chute des cours du pétrole

L'Etat omniprésent est privé de moyens pour moderniser

Le vote, mercredi 10 février, pour la reconduction du président Hafez El Assad à la tête de l'Etat syrien prend place dans un climat de morosité économique. La division du prix du brut par deux a limité la croissance à 2 % en 1998, niveau insuffisant dans un pays en forte expansion démographique. Les projets d'investissement sont retardés. Les investisseurs privés sont rebutés par l'archaïsme juridique et étatique.

DAMAS
de notre envoyé spécial

Heureux les pâtissiers, les fabricants de banderoles et les musiciens ! La campagne en faveur de la reconduction du président Hafez El Assad pour un cinquième septennat consécutif – le vote a lieu mercredi 10 février – aura eu un effet considérable sur leurs carnets de commandes. La profusion des affiches et des calicots et la munificence des madafas, ces tentes installées au coin des rues par de riches entrepreneurs où la bonne société se retrouvait en soirée dans une atmosphère de fête, n'ont pu pourtant faire oublier totalement les difficultés économiques.

Selon les estimations du poste d'expansion économique français, la croissance, en baisse depuis 1995, n'a pas dépassé 1,9 % en 1997 et 2 % en 1998. Comme la pression démographique ne se dément pas (le taux d'accroissement de la population est toujours supérieur à 3,2 %), le pays n'évite pas le sans-emploi même s'il n'existe aucune statistique officielle du chômage.

PRIVATISATIONS HÉRÉTIQUES

L'Etat s'efforce tant bien que mal de répondre à la demande en gonflant les effectifs de ses fonctionnaires et absorberait ainsi la moitié des 150 000 hommes qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Mais les salaires qu'il verse sont maigres. Depuis 1993, le pouvoir d'achat de la fonction publique aurait baissé de 15 % à 20 %. Les Syriens ont donc pris l'habitude d'excercer simultanément deux, voire trois métiers. Le chantier de la reconstruction, au Liban, a attiré par ailleurs des centaines de milliers de travailleurs qui se sont ajoutés au saisonniers employés dans l'agriculture. Mais la crise économique n'épargne pas non plus le pays du Cèdre ; évalués à 350 millions de dollars (environ 330 millions d'euros) les transferts rescencés vers la Syrie, toutes origines confondues, auraient chuté de moitié.

Comme la plupart des pays de la région, la Syrie subit de plein fouet la chute des cours du pétrole, qui ont été divisés par deux en un an. Or, les recettes pétrolières assurent près de 70 % de la valeur des exportations et représentent 40 % du budget de l'Etat.

Le gouvernement a évité de tailler à la hache dans le système d'encadrement social qui permet à la société de surnager. Mais de nombreux projets d'investissement ont été retardés, laissant une grande partie des installations dans un état archaïque. Les privatisations sont encore hérétiques, les lois parfois contradictoires, le secteur public pesant et inefficace, le système bancaire défaillant : tout, ou presque, concourt à décourager les investisseurs. Les principaux barons de l'économie syrienne sont avant tout des prédateurs assis sur de juteux monopoles octroyés par le pouvoir. La dernière ouverture économique favorisant les investissements privés, la loi n° 10, remonte à 1991 et ses effets ne se font plus sentir depuis longtemps.

Les discussions engagées en 1998 avec l'Union européenne pour parvenir, en une décennie, à un accord d'association basé sur le libre-échange pouvaient apparaître comme une bouée de sauvetage. Mais Damas traîne les pieds, redoutant que l'ouverture économique n'entraîne indirectement une remise en cause du pouvoir politique. Le chef de la délégation de la Commission européenne, Marc Pierini, ne cache pas son inquiétude. *« La Syrie prend le risque de perdre sa crédibilité*, estime-t-il, *elle doit à présent dépasser ses réticences. »*

Après les accords survenus avec la France et la Banque mondiale, le pays n'est d'ailleurs toujours pas parvenu à trouver un terrain d'entente à propos de sa dette vis-à-vis de l'Allemagne et surtout de la Russie, ce qui alimente le scepticisme sur l'annonce du contrat d'armement de 2 milliards de dollars (1,8 milliard d'euros) conclu officiellement au début du mois avec Moscou. Dans son premier grand entretien accordé le 4 février au journal libanais *Al-Kifah al-arabi*, le fils du président syrien, Bachar El Assad, dont l'influence est grandissante, évoque la possibilité de *« nouvelles perspectives dans les domaines économique et social ». « Nous avons besoin de faire un effort plus grand* (...) *Des mesures importantes seront prises prochainement en ce sens »*, promet-il. Ces propos ne dissipent pas les doutes des observateurs. Ils se sont lassés de lire dans la presse officielle syrienne des appels aux réformes qui sont ensuite restés lettres mortes. Le même scepticisme accueille le replâtrage ministériel qui est annoncé pour après la réélection du président syrien.

Gilles Paris

L'impromptu des funérailles d'Amman

Leur poignée de main, lors des funérailles du roi Hussein de Jordanie, aura été remarquée. Le président syrien Hafez El Assad fut le premier de tous les chefs d'Etat rassemblés à Amman à pouvoir présenter ses condoléances au nouveau roi, Abdallah. Vieil ennemi du monarque disparu, dans une région riche en inimitiés, le président syrien n'était ni attendu ni espéré. Son pays n'avait consacré qu'une place modeste à la fin tragique du « petit roi ». Mais l'avocat inlassable de la cause arabe ne pouvait être absent des cérémonies qui allaient réunir « toute la famille » dans la capitale jordanienne.

Hafez El Assad a conversé en tête à tête avec le nouveau roi de Jordanie, pendant que d'autres délégués syriens étaient avec de hauts responsables ministériels jordaniens. La dernière rencontre du président syrien avec Hussein remontait à la réunion du Caire des principaux responsables arabes, en juin 1996, au lendemain de l'élection en Israël de Benyamin Nétanyahou.

L'Ukraine est menacée par une crise monétaire

Le gouvernement doit dévaluer la hrivna dans un contexte de récession économique et d'appauvrissement de la population

L'UKRAINE vit-elle les prémices d'une crise financière comparable à celle subie par la Russie ? Il est devenu plus difficile, mardi 9 février, d'écarter un scénario noir, celui d'un défaut de paiement sur la dette intérieure accompagné d'une chute brutale de la monnaie, éléments qui avaient marqué, en août 1998, l'éclatement de la « bulle » spéculative russe. Kiev a élargi, mardi, la bande de fluctuation de la hrivna, la monnaie nationale, face au dollar américain de façon à permettre une dévaluation de 25 %. La hrivna pourra osciller entre 3,4 et 4,6 hrivnas pour 1 dollar (contre 2,5 et 3,5 auparavant).

Au même moment, les autorités peinent à convaincre des banques commerciales locales et étrangères d'accepter une restructuration de 50 millions de dollars (44,2 millions d'euros) en bons du Trésor. L'émission de ces obligations avait notamment pour but – comme ce fut le cas en Russie avant la crise – de remédier au déficit budgétaire, à la mauvaise collecte fiscale, et de masquer la non-transformation d'un appareil de production obsolète hérité de l'ère soviétique.

Le président de la banque centrale Viktor Iouchenko a émis l'espoir mardi que l'élargissement de la bande de fluctuation permettrait de stabiliser la monnaie *« au cours moyen de 4 hrivnas contre 1 dollar »* en 1999. Mais les réserves de la banque centrale sont au plus bas (900 millions de dollars, soit 796 millions d'euros) et M. Iouchenko a ajouté qu'il faudrait, pour éviter le pire, que *« les prêts du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale arrivent à temps ».*

Kiev est actuellement en négociation avec le FMI, qui bloque depuis novembre 1998 ses versements dans le cadre d'un prêt de 2,2 milliards de dollars (1,95 milliard d'euros). Le Fonds doit se prononcer début mars sur la poursuite de son assistance. L'Ukraine est dans une position d'autant plus délicate que le service de sa dette extérieure pour 1999 atteint 2 milliards de dollars.

Ces difficultés accroissent la tension politique dans le pays à sept mois de l'élection présidentielle. La crise économique met le président Léonid Koutchma, qui a noué des relations avec l'OTAN et parle d'*« association »* avec l'Union européenne, aux prises avec une contestation croissante, animée par des forces communistes et des clans régionaux influents. L'Ukraine est en récession depuis 1991 et sa population s'est considérablement appauvrie.

La hrivna avait déjà perdu près de la moitié de sa valeur au lendemain de la crise financière en Russie, et un premier défaut de paiement sur la dette intérieure avait mis à mal le système bancaire ukrainien. Les Etats-Unis ont menacé début février de réduire de moitié leur assistance financière à l'Ukraine, alors que le pays figurait ces dernières années, avec l'Egypte et Israël, parmi les principaux récipiendaires d'aide américaine dans le monde. La corruption, les lourdeurs bureaucratiques et les démêlés rencontrés sur place par des investisseurs étrangers ont provoqué ce désenchantement.

PROBLÈMES AVEC MOSCOU

L'aggravation de la crise économique ravive la question, toujours délicate, des relations avec Moscou, qui n'a toujours pas complètement ratifié le traité d'amitié signé avec Kiev. De vifs reproches ont été formulés récemment par le géant russe du gaz Gazprom, qui accuse l'Ukraine d'avoir siphonné d'importantes quantités de gaz sibérien transitant par son territoire vers l'Ouest. Le quotidien russe *Nezavissimaïa Gazeta* écrivait en janvier : *« Chaque jour l'Ukraine vole à la Russie 5 millions de dollars. »* Kiev est lourdement endetté vis-à-vis de Gazprom, ce qui soulève – a fortiori en période électorale – des interrogations sur le prix politique de cette créance russe sur la République slave voisine.

Décrivant l'Ukraine comme un *« géant endormi »*, un rapport du Conseil de l'Europe, publié le 8 janvier, sur la situation économique dans cette République, affirmait : *« Un scénario pessimiste, entraîné par une crise financière, n'est pas à exclure.* (...) *On pourrait s'attendre à une forte dévaluation de la monnaie nationale,* (...) *à la suspension partielle du service de la dette, à une vague de faillites bancaires et d'entreprises, au retour d'une forte inflation ».* Mais des éléments plus encourageants étaient aussi mentionnés : la chute de la production aurait ralenti à partir de 1997 *« dans l'industrie gazière, le raffinage pétrolier, l'aciérie et le secteur des métaux non ferreux ».* Et l'économie souterraine grandit, *« représentant certainement plus de la moitié de l'économie officielle, et en part du PIB, elle pourrait dépasser celle de la Russie ».*

Natalie Nougayrède

La Turquie écarte une offre d'hélicoptères franco-allemands

LA TURQUIE n'a pas retenu une proposition que lui avait adressée le groupe franco-allemand Eurocopter de lui livrer des hélicoptères de transport militaire dans le cadre d'un plan d'équipement pluriannuel et portant sur quelque 150 à 200 exemplaires au total. La semaine dernière, Ankara a choisi le constructeur américain Sikorski pour, dans un premier temps, 50 hélicoptères Blackhawk.

Officiellement, Ankara n'avait pas lancé d'appel d'offres, mais Eurocopter avait pris l'initiative, face à Sikorski, de rédiger *« une proposition non sollicitée »* à partir de son hélicoptère de transport Cougar. Pour convaincre Ankara, Eurocopter a fait valoir un précédent, à savoir qu'il avait été choisi en 1997, par la Turquie, pour fournir 21 Cougar sans en compter 29 autres assemblés sur place. Dès lors, les Turcs pouvaient continuer à user du même modèle.

NON-DITS POLITIQUES

Ankara n'a pas voulu examiner la proposition franco-allemande. Ce qui est un camouflet commercial qui se fonde, en réalité, sur des non-dits politiques. La France est, en la matière, autant visée que l'Allemagne. La France, d'abord. L'adoption, le 29 mai 1998, par les députés français, d'une proposition de loi reconnaissant le génocide arménien de 1915 a souverainement déplu aux dirigeants turcs, qui ont bloqué une série de contrats avec la France, parmi lesquels la vente de missiles antichars Eryx – celle-ci semble ne plus être tout à fait dans la même impasse depuis le début de 1999. L'Allemagne, ensuite. Les relations se sont tendues entre Bonn et Ankara après que les Allemands, jugeant que la Turquie bafouait les droits de l'homme, se sont opposés, l'été dernier, à la présentation en vol par les Français, au profit de l'armée turque, de l'hélicoptère d'attaque Tigre, qui est en cours de développement chez Eurocopter.

En dépit du rejet du Cougar par la Turquie, face au Blackhawk, les partenaires français d'Eurocopter n'ont pas perdu l'espoir de présenter le Tigre à leur client éventuel. Ankara a, en effet, exprimé le besoin de disposer à terme de quelque 150 hélicoptères armés (soit 16 milliards de francs ou 2,45 milliards d'euros). Outre le Tigre, sont en compétition l'Apache et le Super Cobra américains, le Kamov-50 russe et le Mangusta italien avec, dans ces deux cas, la coopération de l'Israélien IAI.

Si le ministère américain du commerce a donné son feu vert, le Congrès doit encore y ajouter le sien dans la mesure où l'Apache comme le Super Cobra sont des machines autrement plus « agressives » que le Blackhawk.

L'offre concernant le Tigre a obligé – sur la demande des Turcs qui veulent obtenir des performances supérieures à masse maximale et à haute altitude – le groupe franco-allemand à mettre au point un hélicoptère propulsé par deux turbines américaines, au lieu des turbines actuelles conçues par l'association Rolls Royce-Turbomeca. Mais, surtout, les deux partenaires d'Eurocopter ont dû ouvrir des discussions entre eux sur le fait de savoir si les accords conclus par Michel Debré et Helmut Schmidt, du temps où ils étaient ministres de la défense, restent toujours en vigueur. Ces accords stipulaient que chaque pays, dans le cadre d'un matériel militaire produit en commun, est libre de l'exporter et que, dès lors, son associé ne peut pas s'opposer à la vente. Auquel cas, la France pourrait, s'agissant du Tigre, se dispenser de l'autorisation de Bonn.

Jacques Isnard

Ethiopie-Erythrée : le médiateur de l'ONU s'inquiète du surarmement des belligérants

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Interrogé sur le nouveau conflit dans la Corne de l'Afrique, l'ambassadeur britannique à l'ONU n'hésite pas une seconde : *« C'est une guerre totalement stupide ! »* lance Sir Jeremy Greenstock. Un conflit qui, pour une fois, n'est pas une guerre civile mais un affrontement entre Etats et qui a déjà fait des centaines de victimes. Le conseil de sécurité reste pourtant prudent. Le projet de résolution qu'il devait adopter, mercredi 10 février, appelle simplement à un cessez-le-feu. Le conseil, explique un ambassadeur visiblement irrité, *« entend s'impliquer par étapes. Mais je ne comprends pas, il aurait fallu au moins faire référence au chapitre sept »*, une clause qui rend ses décisions contraignantes. Selon cet ambassadeur et bien d'autres, la voie de la prudence adoptée par le conseil face à ce nouveau conflit en Afrique est *« dictée »* par les Etats-Unis.

L'attitude américaine irrite en effet un grand nombre de diplomates, y compris à l'intérieur de l'ONU. Selon l'un d'entre eux, la communauté internationale aurait ainsi perdu *« plus de trois mois »* car Washington – qui vient d'appeler les deux pays à *« arrêter immédiatement les combats »* et de demander au *« gouvernement éthiopien à cesser d'utiliser son aviation »* – avait décidé de confier le dossier à l'ancien conseiller à la sécurité nationale de l'administration Clinton, Anthony Lake, qui *« ne connaît ni la région ni son histoire ».* Ayant échoué, dit on à New York, les Américains ont rendu, la semaine dernière, *« le bébé presque mort »* à l'ONU, en le confiant au médiateur des Nations unies, le diplomate algérien Mohamed Sahnoun.

De retour, mardi 9 février d'Addis Abbeba et d'Asmara, où il s'est entretenu avec le premier ministre éthiopien Meles Zenawi et le président d'Érythrée Issaias Afwerk, M. Sahnoun se dit *« très inquiet ».* Cette guerre, expliquait mardi le diplomate algérien lors d'un entretien accordé au *Monde*, *« est extrêmement dangereuse, car les belligérants ont eu le temps de s'équiper avec des armements ultramodernes ».* Selon lui, *« Cette guerre n'est pas une guerre comme au Rwanda ou en Sierra Leone, ce n'est pas un conflit à la machette, c'est une guerre moderne avec des missiles, des bombardiers, des avions de chasse ainsi que des mercenaires qui savent ce qu'ils font ».*

Pour M. Sahnoun, le conflit est d'autant plus étonnant que les deux dirigeants sont *« des véritables hommes d'Etat et étaient les meilleurs amis ».* Pourquoi-ont ils alors décidé de se battre ? Selon l'ambassadeur Sahnoun, le conflit a commencé lorsque l'Érythrée, qui utilisait la devise éthiopienne, a décidé, en 1996, de créer sa propre monnaie, ce qui a engendré *« des tensions dans les domaines économiques et commerciaux ».* La guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée *« n'est donc pas uniquement un problème frontalier ».* L'indépendance de l'Érythrée, déclarée en 1993, avait été, explique le médiateur de l'ONU, *« acceptée dans l'euphorie* [de l'époque] *mais elle n'a jamais été digérée ».*

« LES MAINS VIDES »

M. Sahnoun qui devait, mercredi, rendre compte de sa mission au conseil de sécurité, admet être revenu *« les mains vides ».* Selon lui, il appartient d'abord à l'Organisation de l'unité africaine, dont le plan de paix est à la base des négociations diplomatiques, de s'en charger *« au plus haut niveau ».*

Pour sa part, le conseil de sécurité pourrait, estime-t-il encore, imposer un embargo sur les armes aux deux pays. Mais un ambassadeur membre non permanent du conseil résume ainsi le dilemme du conseil de sécurité face à la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée : *« Dès demain, on demandera aux deux parties d'arrêter les hostilités. Quelques jours plus tard, on adoptera peut-être une résolution, voire des sanctions... Et après, que fera-t-on ? »*

Afsané Bassir Pour

Affrontements violents et guerre de communiqués

Alors que la guerre s'installe à la frontière entre l'Ethiopie et l'Erythrée, Addis-Abeba affirme avoir conquis des postes érythréens en faisant entrer en action son aviation, mais Asmara dément et parle de lourdes pertes dans le camp éthiopien, dans ces zones montagneuses où toute progression est difficile et coûteuse en hommes. Les affrontements sont violents sur le front de Badmé, situé dans la partie ouest de la frontière, et, selon le porte-parole du gouvernement d'Addis-Abeba, sur le front de Tsorona (Centre), où l'aviation éthiopienne a une nouvelle fois été mise à contribution.

Le ministère érythréen a pour sa part affirmé dans un communiqué, mardi, que les combats ont fait 1 500 morts et 3 000 blessés dans les rangs éthiopiens. De son côté, l'Ethiopie affirme avoir pris *« deux bastions majeurs »* érythréens sur le front de Tsorona. – *(AFP.)*

Le gouvernement italien va procéder à la régularisation de 250 000 immigrés

Le nombre initialement prévu était fixé à 38 000

Le gouvernement italien a publié, mardi 9 février lors du conseil des ministres, un décret-loi permettant de procéder à la régularisation d'environ 250 000 immigrés pour 1999, soit cinq fois plus que l'année précédente, où le quota avait été fixé à 58 000. Le gouvernement a prévu que dès l'an prochain la procédure normale des quotas en fonction des besoins serait à nouveau en vigueur *(lire aussi notre éditorial page 13)*.

ROME
de notre correspondant

Pour la ministre de l'intérieur, Rosa Russo Jervolino, la mesure de régularisation de 250 000 immigrés décidée par le gouvernement italien est exceptionnelle et a pour but de légaliser et d'intégrer tout un volant de main d'œuvre en situation irrégulière dans le pays. Dès l'an prochain, a-t-elle précisé, la procédure normale des quotas en fonction des besoins sera reprise. *« Ce chapitre est clos, et le cours normal des choses reprendra »*, a-t-elle ajouté.

Mais quelles sont les raisons de cette procédure exceptionnelle ? Elle fait suite à la circulaire du ministère de l'intérieur qui, à compter du 4 novembre, avait fixé les règles d'obtention du permis de séjour pour tous les clandestins. Et cela afin de réduire le nombre d'irréguliers estimés à 235 000 par le ministère de l'intérieur et à 295 000 selon d'autres sources pour une population d'immigrés en situation régulière évaluée à 1 100 000 personnes. Tous les candidats avaient jusqu'au 15 décembre pour faire valoir leurs droits. Pour ce faire, ils devaient remplir quatre conditions : être présent sur le territoire italien avant le 27 mars, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'immigration, justifier d'un travail et d'un hébergement et ne pas avoir de condamnation pénale.

RÉPRESSION RENFORCÉE

Ce fut un véritable raz de marée. Les consulats et les préfectures furent pris d'assaut car le nombre de places était en principe limité à 38 000 par un décret du 16 octobre. D'énormes queues se sont constituées dans les principales villes d'Italie, notamment dans le Nord. Les autorités ont dû prendre des mesures pour faire face à cet afflux qui a été accentué par l'arrivée aux frontières (française et autrichienne principalement) de milliers de candidats à une régularisation dans l'ignorance des conditions précises qui avaient été fixées par la circulaire. Il a donc été procédé à des centaines de refoulements et il a fallu mettre en place un système de réservation pour que tout le monde puisse déposer son dossier.

Au bout du compte, 308 233 demandes ont été enregistrées, soit huit fois plus que le quota qui avait été fixé. Le gouvernement de Massimo D'Alema s'est donc retrouvé devant un dilemme : que faire de tous ces immigrés ? Dans un premier temps avait été envisagée une régularisation progressive, au fil des années. Il fallait d'abord retrancher les 38 000 déja autorisés et enlever les demandes en double ou irrecevables. Mais au bout du compte le solde s'est établi aux alentours de 250 000. Finalement, la solution du permis de séjour généralisé pour tous les immigrés clandestins et l'expulsion pour ceux qui ne rentrent pas dans les critères énoncés a été décidée. Afin de bien montrer qu'il ne s'agit pas d'un laxisme *« irresponsable »*, ainsi que l'a qualifié l'opposition, Rosa Russo Jervolino a expliqué que tous ceux qui ne remplissent pas les conditions fixées seront reconduits à la frontière et que le recours qui pourra être intenté contre la décision ne sera pas suspensif.

L'an dernier, il a été procédé à 54 000 expulsions. Au total, ce seront environ 40 000 Albanais, 23 000 Roumains, 22 000 Marocains, 19 000 Chinois, 12 000 Nigérians et 11 000 Sénégalais qui pourront obtenir le permis de séjour. Par la même occasion, le décret-loi du gouvernement prévoit un renforcement de la répression contre les organisations mafieuses qui pratiquent – essentiellement depuis l'Albanie – le trafic des réfugiés.

Cette régularisation massive a soulevé les protestations, notamment de l'Alliance nationale (droite) et de la Ligue du Nord, qui dénoncent tour à tour *« la mise en place d'une société multiraciale »* et s'élèvent contre *« l'effet d'annonce »* que va produire une telle décision. Roberto Calderoli, secrétaire national de la Ligue du Nord, se déclare ouvertement *« raciste »* et demande un référendum.

Michel Bôle-Richard

La Navarre défend son autonomie face aux nationalistes basques

PAMPELUNE
de notre envoyée spéciale

La constitution, samedi 6 février, à Pampelune, d'une « Assemblée des maires et élus locaux d'Euskal Herria (Pays basque) », voulue par les partis nationalistes basques comme le premier pas d'une hypothétique « unité politique » des provinces basques espagnoles et françaises, auxquelles se joindrait la Navarre, a été très mal vécue, en ville. La Navarre est certes le « berceau historique » de la culture basque, mais une large majorité tient à préserver son autonomie. D'autant qu'en Navarre les nationalistes ne détiennent que 26 mairies sur 272, et que c'est un parti de centre droit, allié du Parti populaire (PP, au pouvoir), l'Unité du peuple de Navarre (UPN), qui gouverne.

Mais n'est-ce pas une forme de provocation que de s'être réunis, justement, à Pampelune ? Le président du gouvernement autonome, Miguel Sanz (UPN), quarante-six ans, spécialiste en sciences économiques, en sourit presque : *« Ne soyons pas dupes : c'est une tentative évidente de vendre à l'opinion publique l'idée que la Navarre fait partie d'une réalité politique – imaginaire – englobant aussi le Pays basque français dans ce qu'ils appellent Euskal Herria ! Forcément ! Sans la Navarre, cette utopie historique n'a aucune légitimité : jamais le Pays basque n'a été indépendant ! Nous, nous l'étions jusqu'en 1512, lorsque le royaume de Navarre a été le dernier à se rattacher au royaume de Castille. Et encore, par la suite, les rois prêtaient-ils serment de respecter nos "fueros", nos droits ancestraux, avant d'être couronnés. Nous ne sommes passés de royaume à simple province qu'en 1841 ! Voilà pour l'histoire. Le futur ? Je dirais que, si une partie de notre identité est indéniablement basque, par la culture, beaucoup se sentent aussi espagnols : c'est cela notre richesse. Quant à nos intérêts, ils ne coïncident pas forcément avec le Pays basque : nous avons des projets vinicoles avec la Rioja, d'autres avec l'Aragon, la Cantabrique, etc. »*

« LUTTES-PRÉTEXTES »

Les réactions au projet nationaliste ont été très vives. Y voit-il une *« tentative de colonisation » ? « Non,* affirme-t-il, *on ne pourra "coloniser" la Navarre sans son assentiment. Seulement, il est vrai que les nationalistes prennent des voies plus insidieuses pour faire aboutir leur projet, avec des luttes-prétextes dans le domaine culturel comme, par exemple, l'enseignement de l'euskera* [la langue basque] *qu'ils estiment insuffisant. En démocratie, tous les projets politiques sont légitimes ; mais on ne peut impunément manipuler l'histoire, la géographie ou les institutions. Penser, comme ils le disent, qu'un Pays basque indépendant pourrait entrer dans l'Europe, hors de l'Espagne, sans s'attirer un veto, relève d'un esprit chauffé à blanc ! »*

Ces derniers jours, un certain immobilisme règne dans les discussions sur la paix ; des entrepreneurs de Navarre se seraient vu réclamer « l'impôt révolutionnaire » par l'ETA et une violence de « basse intensité » persiste. *« Pour moi,* dit sans hésiter Miguel Sanz, *il n'y a pas de violence de basse ou de forte intensité : le chantage et l'extorsion sont aussi des violences. Et, dans ce cas, aucune concession politique n'est envisageable. Mais ce qui me donne le plus à penser, c'est la récente évolution politique qui fait que la coalition Herri Batasuna* [HB] *joue le jeu démocratique, dit-elle, mais se refuse à condamner la violence. Le pire, c'est qu'elle a réussi à attirer sur ses positions des partis jusque-là intégrés au système, comme le PNV* [Parti nationaliste basque, droite], *et EA* [Eusko-Alkartasuna, dissident du PNV], *qui vont à présent s'attaquer à ce système. Résultat : il n'y a plus de nationalistes "modérés" ; tous ont le même but. Pour moi, la seule légitimité, c'est celle qui sort des urnes. »*

Marie-Claude Decamps

Serbes et Albanais du Kosovo sont rappelés à l'ordre à Rambouillet

AU TROISIÈME JOUR des négociations sur le Kosovo, mardi 9 février, on a commencé à avoir une petite idée de ce qui se passe à l'intérieur du château de Rambouillet où sont cloîtrées les délégations serbe et albanaise avec trois négociateurs internationaux. D'abord, ces derniers sont sortis de leur prison dorée pour s'adresser à la presse, ce qui leur a permis, comme l'a noté l'Américain Christopher Hill avec un visible contentement, d'*« échapper un moment à la fièvre du château »*.

Puis les ministres Robin Cook et Hubert Védrine sont revenus à Rambouillet pour rappeler à l'ordre les deux délégations et éviter que les pourparlers, à peine engagés, ne partent à la dérive. Ils seront de nouveau à Rambouillet jeudi, puis samedi, où l'on décidera de convoquer ou non, pour le lendemain à Paris, une réunion de tous les ministres du Groupe de contact pour l'ex-Yougoslavie (c'est-à-dire, en plus de MM. Cook et Védrine, leurs homologues américain, russe, allemand et italien).

PRESSION SOUTENUE

La réunion de Rambouillet est donc fermement encadrée, et la pression très soutenue sur les intéressés. Il le faut manifestement car, comme en témoignait mardi Christopher Hill, *« ce n'est pas une partie de plaisir »*. L'intervention des deux ministres avait pour but de faire renoncer les délégations, toujours cantonnées à deux étages différents du château, aux conditions préalables qu'elles formulaient plutôt que de se plier aux figures imposées de la négociation.

Le projet d'accord se présente sous la forme suivante : un premier texte énonce dix principes auxquels les parties sont supposées avoir souscrit en acceptant de venir à Rambouillet ; il dit essentiellement que le Kosovo, pendant les trois années à venir, jouira d'*« une autonomie substantielle »*, dans le respect des frontières internationales de la Fédération yougoslave ; ce texte n'est pas négociable. Viennent ensuite trois *« annexes »* qui décrivent les aspects institutionnels de l'autonomie (élections, Constitution du Kosovo, rôle d'un médiateur international). Les délégations doivent à présent formuler leurs propositions d'amendements sur ces trois textes.

Une autre annexe (ou plusieurs) devra venir ensuite, pour traiter des *« questions de sécurité »*, c'est-à-dire non seulement le retrait des forces serbes, le désarmement des milices et la réorganisation de la police au Kosovo, mais aussi le déploiement d'une force multinationale dans la province pour veiller à l'application de ces aspects du règlement. Les Serbes ne cessent de dire qu'ils ne veulent pas de cette force. Le Groupe de contact n'est lui-même pas uni sur ce volet sécurité, qui apparaît d'ores et déjà comme l'un des sujets les plus conflictuels.

ANNONCE PRÉMATURÉE

Une petite polémique a opposé ces jours-ci Bruxelles, où les Américains entendaient faire annoncer mercredi par l'OTAN le début des préparatifs pour l'envoi d'une force terrestre au Kosovo, et Paris-Rambouillet, où l'on juge cette annonce inutilement prématurée par rapport au tempo fixé aux pourparlers. Les négociateurs sont en effet convenus de renvoyer à plus tard le volet sécurité et de se concentrer exclusivement pour l'instant sur les aspects politiques du plan.

Les Serbes réclamaient une autre méthode : qu'on signe d'abord les dix principes (c'est-à-dire un texte qui a pour eux la vertu d'exclure l'indépendance du Kosovo) et après, on verrait... Les Albanais rétorquaient que, dans ces conditions, ils exigeaient d'abord la signature d'un cessez-le-feu garanti par le déploiement d'une force internationale. Hubert Védrine et Robin Cook se sont efforcés mardi de ramener les uns et les autres sur les rails.

La bonne surprise, si l'on en croit l'entourage du ministre français, c'est l'*« atmosphère détendue »* de l'entretien avec la délégation albanaise : *« Ils sont satisfaits de l'implication de la communauté internationale. Ils réclament un référendum dans trois ans, mais ils ne parlent pas d'indépendance tout de suite ; aucun n'a employé le mot. »* Les différentes tendances au sein de la délégation albanaise se sont exprimées et *« elles sont apparues assez unies »*. La partie albanaise s'est mise au travail sur les trois « annexes » politiques et se flattait mardi d'avoir déjà mis au point la moitié de ses amendements. *« Du côté serbe,* dit l'un des diplomates qui ont accès au château, *le problème est que toutes les instructions viennent d'en haut. »* On n'a pas poussé le huis-clos jusqu'à interdire à la délégation serbe d'en référer à Belgrade. C'est l'une des différences avec Dayton, où Slobodan Milosevic était là. *« Des revendications préalables ont certes été formulées,* poursuivait le diplomate, *mais elles ne nous empêcheront pas d'avancer ; je crois qu'elles vont être mises de côté. »*

Claire Tréan

Le gouvernement serbe saisit une filiale pharmaceutique américaine

Le chargé d'affaires américain à Belgrade, Richard Miles, a évoqué, mardi 9 février, avec le vice-premier ministre serbe Milovan Bojic, l'affaire de la filiale à Belgrade de l'usine pharmaceutique américaine ICN-Pharmaceuticals, qui conteste la décision d'un tribunal de Belgrade jugeant que l'Etat yougoslave est le principal propriétaire de l'établissement. Le porte-parole du département d'Etat, James Rubin, a déclaré, lundi, que les Etats-Unis *« condamnent fermement la saisie par le gouvernement serbe »* de l'entreprise, et estimé que cet acte avait été motivé par des raisons politiques.

ICN-Pharmaceuticals appartient à Milan Panic, homme d'affaires américain d'origine yougoslave qui avait été le premier chef du gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro) en 1992 et candidat malheureux à l'élection présidentielle serbe la même année. Il avait été battu par l'actuel président de la RFY, Slobodan Milosevic. – *(AFP.)*

Recul du chancelier Schröder sur la double nationalité

BONN. Le chancelier Gerhard Schröder a reculé sur le code de la nationalité, après avoir perdu la majorité absolue au Bundesrat, la Chambre représentante des Länder. *« Je pense que le ministre de l'intérieur va présenter un projet de loi en conseil des ministres, qui puisse recueillir une majorité au Bundesrat »*, a-t-il expliqué dans un entretien au quotidien *Süddeutsche Zeitung*. Le chancelier s'est prononcé en principe pour accorder la double nationalité aux étrangers voulant devenir allemands, *« mais avec des restrictions significatives »*. L'idée serait d'accorder la double nationalité aux enfants d'étrangers nés en Allemagne et de leur demander de choisir à leur majorité. Une double nationalité temporaire pourrait aussi être accordée aux adultes qui veulent se faire naturaliser. Ces projets risquent de se heurter à la Constitution, qui interdit de retirer à quelqu'un sa nationalité allemande. – *(Corresp.)*

La France « n'est pas réticente à l'élargissement de l'Union »

VARSOVIE. En visite à Varsovie, lundi 8 et mardi 9 février, Pierre Moscovici, ministre chargé des affaires européennes, s'est employé à démentir la *« légende »* selon laquelle la France, *« soucieuse de se retrancher dans le confort d'une Europe à Quinze »*, serait *« réticente à l'élargissement de l'Union »*. Mais il n'est pas allé au-delà du discours officiel français, selon lequel il n'est pas opportun de fixer une date à l'élargissement prévu de cette Union. Si les pays candidats veulent eux-mêmes définir un objectif *« mobilisateur »*, qu'ils le fassent, a expliqué M. Moscovici, sans que cela engage les Quinze. La position française, qui se veut exempte de toute *« démagogie »*, apparaît donc désormais en retrait par rapport à celle de certains de ses partenaires. – *(Corresp.)*

Bill Clinton réitère sa proposition de nomination de Richard Holbrooke à l'ONU

WASHINGTON. Le président Bill Clinton a annoncé, mardi 9 février, qu'il allait *« prochainement »* soumettre à nouveau au Sénat la nomination de Richard Holbrooke comme ambassadeur des Etats-Unis aux Nations unies. M. Holbrooke a accepté de verser 5 000 dollars au département de la justice pour que soient classées des accusations de trafic d'influence qui ont retardé sa confirmation par le Sénat à son poste d'ambassadeur. *« Dans une période où les crises internationales, de l'Irak au Kosovo, demandent le leadership des Etats-Unis et des Nations unies, il est essentiel que nous ayons comme ambassadeur à l'ONU un diplomate capable et solide comme Richard Holbrooke »*, a affirmé M. Clinton. Le département de la justice a précisé que l'enquête n'a pas établi que M. Holbrooke avait volontairement violé la loi. Il était accusé d'avoir contacté, pour le compte de son employeur CS First Boston, l'ambassadeur américain en Corée, quelques mois après avoir quitté son poste de secrétaire d'Etat adjoint. – *(AFP.)*

Le chef du Parti communiste russe propose de renoncer au suffrage universel pour la présidentielle

MOSCOU. Le chef du Parti communiste russe, Guennadi Ziouganov, a proposé lundi 8 février de modifier la Constitution pour faire élire le président russe non plus au suffrage universel mais par une réunion collégiale de diverses organisations représentatives. M. Ziouganov justifie sa proposition par la nécessité de faire l'économie du coût financier des élections au suffrage universel, et celle de préserver la stabilité du pays. *« Le président et les deux chambres du Parlement ont été élus par les citoyens. (...) Le résultat est que les organes de pouvoir s'entre-déchirent depuis sept ans, et ne sont pas capables de se mettre d'accord sur une seule question »*, conclut-il. – *(AFP.)*

Brasilia calme le jeu avec les Etats contrôlés par l'opposition

BRASILIA. Le ministre brésilien des finances, Pedro Malan, a décidé, mardi 9 février, d'autoriser le versement à l'Etat d'Alagoas de 34 millions de reals (15,6 millions d'euros) bloqués par le gouvernement central en raison du moratoire décrété par cet Etat du nord-est du Brésil. *(Le Monde* du 7-8 février). La décision a été prise à l'issue d'une réunion avec une délégation des dirigeants des sept Etats contrôlés par l'opposition, engagés dans un bras de fer avec le pouvoir central pour obtenir la renégociation de leurs dettes. Les gouverneurs sont très critiques à l'égard des exigences du Fonds monétaire international. Les nouveaux objectifs macroéconomiques fixés la semaine dernière par le FMI impliquent des économies ou rentrées fiscales supplémentaires pouvant atteindre jusqu'à 8 milliards de reals (1 dollar valait mardi 1,94 real).

EUROPE

■ **DANEMARK : la marine danoise** a commandé, pour 151 millions de francs (23 millions d'euros), au groupement franco-italien Eurotorp, des torpilles légères MU90 qui armeront ses corvettes Flex 300 de lutte anti-sous-marine. Après les deux pays constructeurs et après l'Allemagne, le Danemark est le quatrième pays européen à commander ces torpilles.

ASIE

■ **INDE : le premier ministre** indien se rendra au Pakistan le 20 février et a affirmé, mardi, qu'il était prêt à y discuter du Cachemire, principale pomme de discorde entre les deux pays frères ennemis depuis un demi-siècle. Atal Behari Vajpayee rencontrera son homologue Nawaz Sharif en se rendant au Pakistan à bord d'un autocar qui assurera la première liaison routière entre les deux pays, entre New Delhi et Lahore. – *(AFP.)*

CESSION DE PARTS D'UNE SOCIÉTÉ DE NÉGOCE À MAYOTTE

Actionnaire Principal (99 % des actions) cède totalité de ses parts d'une société de Négoce à Mayotte

Contacts :
SIM - BP 91
97600 MAMOUDZOU

Tél. : 02 69 61 11 13 :
demander la Direction Générale ou le Secrétariat Général

Fax : 02 69 61 14 95

OSP

GOUVERNEMENT **Après l'intrusion violente d'un groupe d'agriculteurs dans les bureaux de Dominique Voynet et de ses collaborateurs, le 8 février, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, chef de file des Verts, dénonce, dans un entretien au *Monde*, une *« France d'hier, revancharde, aigrie »*, qui *« supporte mal ceux qui ont des choses à dire »*. Elle met en cause les *« privilèges de la politique agricole commune »*. ● QUINZE SYNDICALISTES agricoles ont été mis en examen pour violences et dégradations, mardi 9 février. Le saccage des bureaux du ministère suscite une polémique entre la police et la gendarmerie. ● LUC GUYAU, président de la FNSEA, reçu mardi par Lionel Jospin, a *« désavoué »* les violences, mais sans prononcer aucune condamnation ni annoncer aucune sanction interne.**

Dominique Voynet : « Je suis une cible commode pour l'opposition »

Après la mise à sac de ses bureaux par un groupe d'agriculteurs de la FNSEA et du CNJA, la ministre de l'environnement constate que « les Verts irritent un certain nombre d'intérêts privés : l'industrie nucléaire, les chasseurs, les gros céréaliers »

« Vous n'êtes pas ministre de l'agriculture, mais votre bureau a été mis à sac par les agriculteurs. Etes-vous une cible privilégiée ?

– Lundi, les slogans braillés par les manifestants ne comportaient pas d'interpellation nominale. Je ne pense pas être une victime particulière pour les agriculteurs, mais je suis une cible très commode pour une bonne partie de l'opposition, qui essaie de diviser la majorité plurielle. La mine goguenarde, mardi, à l'Assemblée, d'un certain nombre de députés de droite, prouvait qu'ils n'étaient pas mécontents. Même si la comparaison est audacieuse, c'est un peu comme il y a dix ans, lorsqu'on disait : "Si une femme est violée, c'est qu'elle l'a bien cherché... "

– Vous savez bien que, dans la majorité et chez les électeurs de gauche, certains, aussi, ne vous aiment pas...

– Quand on ne fait rien, on n'a pas d'ennuis. Que les Verts irritent un certain nombre d'intérêts privés – l'industrie nucléaire, les chasseurs, les gros céréaliers –, c'est un fait.

» Que la France d'hier, revancharde, aigrie, supporte mal ceux qui ont des choses à dire, c'est sans doute vrai. Des lobbies sont déstabilisés du simple fait que l'on pose des questions. Par exemple, quand on s'attaque à la sacro-sainte référence à l'indépendance énergétique de la France. Ou lorsque l'on tente de mettre en cause les privilèges de la politique agricole commune. Les petits paysans, eux, ne manifestent pas.

– L'absence de condamnation de Matignon et de la majorité, après les insultes proférées à votre encontre lors de la manifestation des chasseurs du 14 février 1998, a-t-elle laissé croire à certains qu'ils pouvaient agir en toute impunité ?

– A l'époque, je l'ai pensé. La solidarité humaine était là, mais la cohésion de la majorité a été insuffisante, assurément. Certains ont peut-être eu l'impression que l'on pouvait se défouler en toute impunité sur une ministre femme, jeune, Verte de surcroît. La situation aujourd'hui est différente. Lionel Jospin et Jean Glavany, de même que des élus de tous bords, ont condamné ces exactions.

DOMINIQUE VOYNET

– En septembre, lors de la victoire de la coalition entre le SPD et les Verts allemands, vous aviez le vent en poupe. Ces violences, au lendemain de la défaite des Grünen en Hesse, c'est la fin de l'état de grâce pour les Verts européens ?

– On ne peut pas comparer. La place des Verts français dans le gouvernement n'a pas la même signification qu'en Allemagne. Nous ne sommes que l'une des composantes de la majorité plurielle, fût-elle tonique et pleine de verve. Ma posture en tient compte.

» L'arrivée au pouvoir des Grünen a été une chance formidable : on ne sortira pas du nucléaire sans un accord franco-allemand. Pour les grands projets européens, pour l'intégration des étrangers, la réduction du temps de travail, pour la fiscalité écologique, leur victoire est une chance.

– Daniel Cohn-Bendit estime que le ministre allemand de l'environnement, Jürgen Trittin, n'a "pas trouvé les mots" pour annoncer la fin du retraitement des déchets nucléaires...

– Il m'est arrivé de considérer que mon camarade Trittin était bien impatient, un peu fougueux. Mais je ne fais pas de reproche aux Grünen. Arriver au pouvoir après seize ans d'opposition, c'est difficile. Trittin travaille avec des fonctionnaires nommés par Helmut Kohl seize ans plus tôt...

– Ne faites-vous pas les frais du ton volontiers iconoclaste de M. Cohn-Bendit ?

– C'est plutôt lui qui souffre, sur le terrain, de mes positions sur la chasse ! Nous n'avons pas le même rôle, mais nous sommes parfaitement solidaires. J'ai l'intention de mener aussi cette campagne, de ma place, pour combattre les accusations de néo-libéralisme madeliniste qu'on porte contre lui.

– Jean-Pierre Chevènement dit que M. Cohn-Bendit "mérite d'être combattu". Pour lui, les Verts ne font pas partie de la gauche française...

– Je pense que c'est aux Français, et pas à lui, de dire qui compte parmi les progressistes en France.

– Vous n'êtes pas rancunière...

– Ça ne sert à rien.

– A Orange, M. Cohn-Bendit a dit : "Je n'ai pas de patronne"...

– Les Verts sont comme ça. Les journalistes disent toujours : "François Hollande, le patron du PS". Si l'on disait la même chose pour les Verts, ça vous surprendrait, non ?

– Que pensez-vous du fait que les responsables des partis conduisent eux-mêmes les listes pour les élections européennes ?

– A Strasbourg, les Français sont un peu ridicules : avec les Italiens, nous sommes les seuls à cumuler les mandats européens avec des mandats nationaux. En fait, je ne serais pas choquée que les têtes de liste disent : "Je mènerai la campagne, mais je ne siégerai pas. " Je dirais même que je préférerais ça.

– Au lendemain du 13 juin, la gauche "plurielle" fera ses comptes ?

– Sur cette question, je ne partage pas les opinions de certains de mes copains Verts. Lorsque, en 1989, nous avions fait un score magnifique, aux élections législatives suivantes on avait parlé de décrue... L'élection européenne est un peu atypique. Un itinéraire s'observe sur la durée.

– C'est la lecture recommandée par Lionel Jospin. Vous avez choisi, comme il l'a demandé lundi, de "valoriser le message" européen sans "se laisser aller à la polémique" ?

– Ce qui m'intéresse, ce sont les idées, les programmes, les propositions. Je suis hostile aux petites phrases, aux mots qui blessent. Les partis de la majorité devraient d'ailleurs, pendant la période de campagne, s'imposer un code de bonne conduite. Tout le monde y gagnerait.

– C'est quoi, aujourd'hui, la gauche "plurielle" ? Une fédération des gauches ?

– Une fédération, sûrement pas. Mais que ce soit plus qu'un cartel ou une simple alliance, c'est souhaitable. Surtout si nous voulons aller au-delà des prochaines échéances électorales... On a trop dit que l'irruption sur la scène politique des Verts posait problème. J'ai même entendu : Où étaient les Verts en 1936 ? " A cela je réponds : bien sûr, l'arrivée des Verts correspond à des question nouvelles de la société. En fait, les Verts constituent désormais un pôle incontournable de la gauche. Celle-ci ne se réduira plus jamais au face-à-face PS-PCF. »

Propos recueillis par Ariane Chemin et Clarisse Fabre

Polémique entre police et gendarmerie après le saccage du ministère de l'environnement

L'IRRUPTION impromptue d'une centaine d'agriculteurs dans le bureau de Dominique Voynet, la ministre de l'environnement, lundi 8 février, continue de susciter de multiples remous. Alors que le ministère de l'intérieur a ordonné l'ouverture d'une enquête administrative pour déterminer les raisons de l'intervention tardive de la police (*Le Monde* du 10 février), quinze manifestants ont été mis en examen, mardi 9 février, pour *« dégradations en réunion et violences »*, par Michèle Colin, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris. La justice leur reproche le saccage du bureau de Mme Voynet, et un coup porté sur un fonctionnaire du ministère qui s'est vu prescrire six jours d'incapacité temporaire de travail.

Remis en liberté sous contrôle judiciaire, ces quinze agriculteurs sont pour la plupart originaires des départements du Loiret, de l'Eure-et-Loir, de l'Oise, et du Loir-et-Cher, et appartiennent en majorité aux instances départementales de la Fédération nationale de syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA). Ils ont interdiction de communiquer entre eux, et de se rendre à Paris. Ils avaient été préalablement présentés derrière une glace sans tain aux fonctionnaires du ministère de l'environnement. Aucun d'entre eux n'a cependant été formellement reconnu comme auteur des dégradations et des violences.

Les premiers éléments d'enquête recueillis sur le déroulement des faits ont en tout cas permis de déceler un dysfonctionnement dans la circulation du renseignement au sein des forces de l'ordre. La gendarmerie des Yvelines avait bel et bien alerté par telex la direction des renseignements généraux et la sécurité publique du département de l'imminence de l'opération des agriculteurs.

« SEPT OU HUIT DESTINATAIRES »

De source policière, on confirme avoir été averti par les gendarmes. L'information a même eu *« sept ou huit destinataires »*, précise-t-on. Cet afflux est-il à l'origine de la confusion ? L'enquête administrative devra en tout cas déterminer précisément à quel niveau s'est produite la rupture de la chaîne de transmission des renseignements fournis par les gendarmes. La direction départementale de la sécurité publique des Yvelines dément avoir été destinataire de l'information, soulignant que la majorité des manifestants n'était pas originaire du département. D'ordinaire, pour tout ce qui concerne les problèmes à l'intérieur des Yvelines, les échanges entre gendarmerie et police s'effectuent par fax. Cette fois, indique-t-on à Versailles, il n'en a rien été. Seuls les RG auraient été avertis.

De son côté, la gendarmerie confirme avoir transmis les renseignements en sa possession *« en temps et en heure »*, et nie formellement avoir omis de signaler à la police le passage des cars des agriculteurs manifestants en route pour Paris. A la préfecture de police, on affirme en tout cas ne pas avoir été destinataire de l'information en possession des gendarmes. Un colonel de gendarmerie est pourtant détaché auprès du préfet de police.

Originaires du Bassin parisien, les manifestants qui se sont introduits au ministère de l'environnement et dans les locaux de l'Ecole nationale d'administration (ENA) appartiennent, selon les policiers, au monde des céréaliers, qui constitue la tendance la plus dure du syndicalisme agricole. Leur opération-commando, apparemment montée sans l'aval de leurs instances nationales, devait se poursuivre en direction du ministère de l'agriculture.

Par ailleurs, des fonctionnaires du ministère de l'environnement se sont plaints de la lenteur de l'intervention des policiers, après l'irruption des manifestants avenue de Ségur. *« Ils ont mis au moins 30 minutes »*, indique l'un d'entre eux. La préfecture de police indique que le délai d'intervention n'a rien eu d'exceptionnel. Ce jour-là, aucune manifestation importante n'était prévue à Paris. Les services du préfet étaient mobilisés en priorité sur les risques de chute de neige dans la capitale. Lorsque les policiers ont cherché à joindre le cabinet de Mme Voynet pour apprécier la situation, après l'invasion des manifestants, souligne la PP, ils n'ont pu joindre personne. Le saccage des bureaux avait déjà eu lieu.

Pascal Ceaux

D'accord sur la nécessité de la PAC, Paris et Bonn divergent sur les modalités

STRASBOURG
de notre correspondant régional

« Le président français sait que l'Allemagne a besoin d'une contribution plus juste au financement de la construction européenne, mais la solution qui sera trouvée ne se fera contre aucun pays européen », déclarait Gerhard Schröder, le chancelier allemand, avant un dîner informel avec Jacques Chirac à Marlenheim, dans le Bas-Rhin, mardi 9 février. A la fin du repas, M. Schröder a lâché un laconique *« Nous sommes largement d'accord »*, avant de s'engouffrer dans le bus qui a reconduit les deux délégations à l'aéroport de Strasbourg. De son côté, M. Chirac s'est contenté de s'exprimer en termes généraux, soulignant le nécessaire *« moteur franco-allemand pour la cohésion et la construction européennes »*.

Au centre du débat sur l'Agenda 2000 – finances futures et élargissement de l'Union européenne – est placé le coût de la politique agricole commune (PAC), qui représente près de la moitié des dépenses communautaires. L'Allemagne, dont la contribution nette (le solde entre ce que verse ce pays et ce qu'il reçoit du budget européen) est très élevée, demande un rééquilibrage en sa faveur. La France en est d'accord, mais les positions divergent sur la manière d'aboutir à une solution. La Commission de Bruxelles a avancé l'idée d'un cofinancement de la PAC : les dépenses agricoles de l'Union seraient en partie couvertes par les budgets nationaux. Cette renationalisation de la politique commune est acceptée par l'Allemagne et par les autres Etats membres « déficitaires » (Pays-Bas, Autriche, Suède), alors que la France refuse, à ce stade, de s'engager dans cette voie, craignant de mettre le doigt dans un engrenage qui pourrait aboutir au démantèlement de la PAC.

Les agriculteurs français sont d'autant plus inquiets que la Commission propose une sérieuse baisse des prix garantis pour les principales productions (produits laitiers, bovins, céréales, oléagineux). La philosophie du projet que Bruxelles veut mettre en place est de parvenir à une agriculture européenne compétitive, susceptible de rivaliser avec ses principales concurrentes (américaine, australienne, argentine). Cela suppose de produire à des coûts moindres, afin de pouvoir continuer à exporter sans l'aide du budget européen ou, du moins, avec des subventions nettement inférieures à celles que prévoit la législation communautaire actuellement en vigueur.

La nouvelle réforme de la PAC est perçue comme la volonté renouvelée des dirigeants européens de réduire les garanties de revenus dont bénéficient les agriculteurs de l'Union à travers la grille des prix agricoles.

Marcel Scotto

Les actions de commandos déstabilisent les syndicats agricoles

C'EST avec un air grave que Lionel Jospin a accueilli, mardi 9 février à Matignon, la délégation du Conseil de l'agriculture française (CAF) conduite par Luc Guyau. Les violents incidents de la veille, commis par des commandos d'exploitants déterminés, dont faisaient partie des dirigeants départementaux de syndicats adhérents de la FNSEA, avaient créé un climat tendu. *« Nous n'avions pas besoin de ces mouvements inadmissibles d'une partie de nos troupes au début d'une semaine cruciale puisqu'elle est marquée par des rencontres au plus haut niveau »*, nous a déclaré Pascal Coste, président du CNJA et agriculteur en Corrèze, après l'entretien. *« Nous avions appelé à des démonstrations calmes, dimanche soir,* a-t-il ajouté, *mais nous ne savions pas que se tramaient des opérations clandestines. »*

Le premier ministre a cependant, d'emblée, tenu à préciser à ses interlocuteurs qu'il était conscient qu'ils *« n'étaient pas eux-mêmes à l'origine des exactions commises »*. C'était un appel à peine voilé aux responsables de la FNSEA, du CNJA, des chambres d'agriculture et des organismes mutualistes pour qu'ils se désolidarisent de ceux, originaires des départements riches du Centre et d'Ile-de-France, qui, par leurs actions, avaient terni l'image de l'ensemble du monde agricole. M. Jospin est revenu à la charge, l'après-midi, à l'Assemblée nationale. Après avoir dit que la voie du dialogue *« est et reste ouverte »*, il a fustigé *« l'exemple déplorable donné à des jeunes que l'on invite par ailleurs à respecter la loi commune »*, lorsque l'actualité est secouée par des violences urbaines.

Mais sur le perron de Matignon, M. Guyau est resté relativement pondéré. S'il a *« désavoué des actions incontrôlées et inacceptables qui ne servent ni la cause du syndicalisme ni celle de l'agriculture »*, le président de la FNSEA – qui préside aussi le Comité des producteurs agricoles européens (COPA) – s'est refusé à prononcer le mot de condamnation et encore moins celui de sanction. Jean-François Hervieu, président de l'Assemblée des chambres d'agriculture, nous a cependant confié, à sa sortie de Matignon, que ce qui s'était passé *« était absolument intolérable et s'apparentait à de l'antidémocratie »*.

« ÉVITER LES SURENCHÈRES »

Cette *« mollesse »*, déjà relevée par Dominique Voynet et qui donne la mesure du désarroi de la FNSEA, traversée de courants de plus en plus antagonistes et taraudée par la Confédération paysanne, qui a depuis deux ans ses entrées dans les ministères et à Matignon, a été pointée par le bureau national du PS, réuni mardi. Seul Christian Jacob, ancien président du CNJA et député (RPR) de Seine-et-Marne, proche de Jacques Chirac, a appelé M. Jospin à *« relativiser ses propos et calmer le jeu... car lorsqu'il y a dix voitures qui brûlent en banlieue, on n'a jamais vu le premier ministre monter au créneau comme il le fait pour trois membres de cabinet qui prennent une poignée de farine »*. Il a même accusé le premier ministre de *« jouer la provocation »*. *« Il y a un front commun »* entre le chef de l'Etat et le gouvernement sur la réforme de la PAC, a répliqué, mercredi sur RTL, Jean Glavany, ministre de l'agriculture. *« Il faut que la France parle d'une seule voix. Cela évite les surenchères »*, a-t-il affirmé. La FNSEA comme le CNJA évoquent désormais *« les mises au point nécessaires »*. Le congrès de la FNSEA, prévu du 16 au 18 mars à Versailles, à l'occasion duquel Luc Guyau sollicitera un renouvellement de son mandat, sera en tout cas l'occasion de vifs règlements de comptes.

François Grosrichard

Temps de travail des fonctionnaires : la vérité des chiffres

La mission Roché sur les horaires et les congés des salariés de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux rend public un rapport qui « met à plat » pour la première fois la diversité des situations et l'absence de règles claires dans ce domaine

Le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, a rendu public, mercredi 10 février, le rapport de la mission interministérielle conduite par Jacques Roché sur le temps de travail des fonctionnaires. Cette première enquête précise et exhaustive dans les administrations de l'Etat, des collectivités territoriales et des hôpitaux fait apparaître une extrême diversité de situations et une grande opacité des réglementations et des pratiques. S'il prône la souplesse dans l'organisation du travail des différentes fonctions publiques, le rapport de la mission Roché dénonce cependant les inégalités, parfois criantes, entre les personnels. Il recommande donc *« une réflexion globale sur l'organisation du travail »* des fonctionnaires. Le gouvernement n'entend s'engager sur cette voie qu'avec la plus grande prudence, après avoir conduit des discussions bilatérales.

VOILÀ donc le gouvernement à pied d'œuvre. Il y a un an, lors des négociations salariales dans la fonction publique, il avait accepté le principe de la réduction du temps de travail dans les administrations de l'Etat, des collectivités territoriales et dans les hôpitaux publics. Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, avait toutefois convaincu ses interlocuteurs syndicaux de la nécessité d'établir, au prélable, un état des lieux de la réglementation et des pratiques concernant le temps de travail dans les trois fonctions publiques.

C'est ce constat que dresse le rapport établi par la mission interministérielle présidée par un magistrat honoraire de la Cour des comptes, Jacques Roché, président de l'Assurance mutuelle des fonctionnaires, après plusieurs mois d'enquête – par questionnaires et sur le terrain –, associant notamment les principales inspections (finances, affaires sociales, administration et éducation nationale). Ce travail de mise à plat n'avait jamais été mené, jusqu'à présent, de façon précise et exhaustive. A la lecture du rapport de synthèse et de ses trois annexes, on comprend mieux pourquoi : les quelque 4,3 millions de fonctionnaires (2,2 millions employés par l'Etat, 1,4 million par les collectivités locales et près de 700 000 dans les hôpitaux publics) constituent des mondes d'une complexité et d'une opacité à doucher les plus belles énergies modernisatrices.

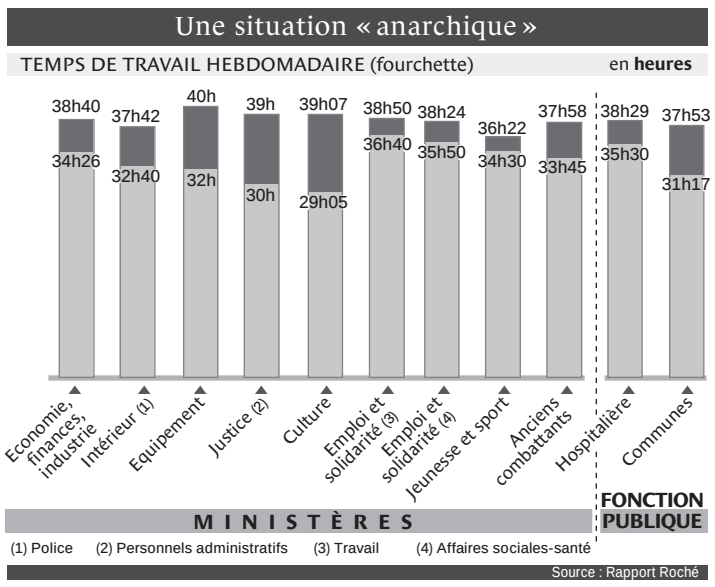

Ces durées de travail sont évaluées par la mission Roché sur la base d'un décompte annuel, prenant en compte la durée des congés, mais sans inclure les heures supplémentaires.

Tout d'abord, l'organisation du temps de travail des fonctionnaires est *« régie par un ensemble de textes disparates »* ou même, comme dans la territoriale, *« n'est précisée par aucun texte »*. Au royaume de la circulaire, ce flou réglementaire a laissé libre cours à *« une extrême diversification des situations qui se sont développées par accumulation de mesures ponctuelles sans réflexion globale »*. Et le rapport note, non sans diplomatie, que la *« référence »* à la durée hebdomadaire du travail (39 heures en principe) *« devient de plus en plus théorique, tant les instruments de modulation à la disposition des agents sont nombreux »*.

En clair, chaque administration – parfois chaque service à l'intérieur d'un même ministère –, chaque établissement, chaque collectivité territoirale – au nom de sa libre administration – a pu assouplir et adapter le temps de travail de ses agents, au gré de conflits sociaux ou de particularités sectorielles ou locales. Soit en réduisant effectivement le temps de travail officiel, soit en jouant sur le nombre de jours de congé. L'imagination, dans ce domaine, est infinie. Non seulement *« la réglementation relative aux congés annuels est rarement respectée »*, et *« il peut être affirmé que la norme est de six semaines »*, mais, sur cette base déjà extensive, *« s'ajoutent, de façon souvent anarchique, des suppléments de congés permanents qui côtoient des autorisations d'absence tout aussi permanentes »*.

À LA SOURCE D'INÉGALITÉS

Le rapport reprend et complète quelques-unes des « perles » relevées par une note préparatoire de l'inspection des finances (*Le Monde* du 3 février). Ainsi, assure-t-il, *« il n'est pas rare de voir s'accumuler, aux jours* [de congé] *"du ministre", des jours des directeurs généraux du département ministériel et des jours des directeurs départementaux, voire des jours des responsables locaux »*.

Au total, hormis le statut particulier des enseignants, la mission Roché a relevé des écarts très importants (par exemple, entre 30 et 70 jours de congé au ministère de la culture, entre 35 et 45 à la justice, 45 en moyenne à la jeunesse et aux sports). Elle constate donc que *« l'attribution de nombreux congés supplémentaires peut abaisser considérablement la durée hebdomadaire moyenne du travail effectué, rapportée à l'année »*, 7 jours de congé supplémentaires équivalant à une baisse de la durée hebdomadaire théorique de près d'une heure et quart. Sur cette base, le rapport situe la durée moyenne de travail, dans la fonction publique de l'Etat, entre 35 et 37 heures par semaine, mais dans une fourchette qui va de 29 à 40 heures *(voir infographie)*. Dans les hôpitaux, la fourchette est de 35 h 30 à 38 h 30 ; dans les communes, de 31 h 17 à 37 h 53.

Ces assouplissements pourraient s'inscrire dans le cadre d'une amélioration du service public. Or, à quelques expérimentations près, le rapport est, sur ce point, très sévère. Non seulement les horaires sont peu ou mal contrôlés, assure-t-il, mais, le plus souvent, la réduction de fait du temps de travail effectif n'a pas été l'occasion *« d'une réflexion globale sur l'organisation du travail »* et n'a pas été *« assez axée sur les besoins des usagers »*. Enfin, cette mosaïque de situations particulières, tenues pour acquises, est source de *« rigidités »* dans les fonctions publiques et, surtout, d'*« inégalités »* souvent graves entre fonctionnaires.

Gérard Courtois

M. Chevènement obtient gain de cause sur les communautés urbaines

POUR Jean-Pierre Chevènement, l'affaire est entendue : il sera le ministre de l'intérieur qui aura introduit, à la faveur de son projet de loi sur l'intercommunalité, le suffrage universel dans les structures intercommunales. Mais sans prendre le risque de *« bloquer le système »*. Dès le début de la discussion, à l'Assemblée nationale, M. Chevènement avait défendu le principe d'une désignation par les habitants des délégués des conseils des seules communautés urbaines. Au nombre de douze, elles existent pour la plupart depuis trente ans et *« elles ont une identité constituée »*, ce qui justifie le recours au suffrage universel, avait-il expliqué.

Le 6 février, pourtant, le premier ministre s'était montré plus que réticent (*Le Monde* du 9 février). Devant les ministres du gouvernement et le bureau national du PS réunis en séminaire, Lionel Jospin avait notamment déclaré : *« On ne règle pas la question du suffrage universel par le biais d'un amendement. »* Mardi 9 février, M. Chevènement parvient à convaincre M. Jospin, lors d'un tête-à-tête à Matignon, de *« faire un petit geste »*. Lorsqu'il arrive à l'Assemblée, le ministre de l'intérieur informe un petit groupe de députés socialistes du « feu vert » de Matignon. Dans la foulée, il convie ces mêmes députés pour le soir même, après l'interruption de séance, autour d'un homard poché, place Beauvau, pour rédiger ensemble un amendement à l'article 8.

L'opposition est contre, mais, surtout, le PCF est tout à fait hostile à l'introduction du suffrage universel dans les groupements intercommunaux. Il s'agit donc d'éconduire l'adversaire... Par une subtile manœuvre, le gouvernement et Gérard Gouzes (PS), rapporteur de la commission des lois, parviennent à laisser croire à l'opposition et aux communistes que l'article 8 ne sera pas discuté le soir même, mais « réservé ». Le bruit court, dans les couloirs, que M. Chevènement sera remplacé en séance de nuit, au banc des ministres, par Jean-Jack Queyranne.

CONFUSION

Quand la discussion reprend, la droite compte six députés, le PCF cinq. La voie est libre... A 9 h 30, M. Gouzes lit son amendement, qui prévoit que *« pour les communes d'au moins trois mille cinq cents habitants »*, seront *« distingués, au sein de chaque liste de candidats à l'élection municipale »*, ceux qui *« seront appelés à devenir délégués de la commune au sein de la communauté urbaine »*. Porteur d'un amendement initial, adopté en commission des lois, qui prévoyait un scrutin d'agglomération distinct du scrutin municipal, Bernard Roman (PS, Nord) se rallie aussitôt à ce scénario, qui a *« le mérite de ne pas toucher à l'autonomie communale »*.

L'opposition, décontenancée, s'insurge... mollement : *« Nous sommes en face d'un amendement important sans avoir eu le temps d'en discuter,* s'exclame Francis Delattre (DL, Val-d'Oise). *Cela pose un vrai problème. »* Prise de court, la droite dénonce la *« complexité »* du dispositif. *« En fait d'un petit pas démocratique, c'est un grand pas vers la confusion »*, lance M. Delattre. Le PCF dénonce *« un coup de poignard dans le dos de la démocratie communale »* (Michel Vaxès, Bouches-du-Rhône), mais peine à argumenter. Après trois quarts d'heure de débat, l'amendement est adopté. Sans les voix de la droite ni celles du PCF.

Cet amendement ne s'applique en aucun cas aux nouvelles communautés d'agglomérations créées par le texte de M. Chevènement et dont le principe a été adopté le 4 février. Les députés ont approuvé, en outre, mardi, un amendement de Jean-Pierre Balligand (PS, Aisne) qui incite financièrement les communes rurales à se constituer en communautés de communes.

Béatrice Jérôme

Le gouvernement aborde le dossier avec la plus grande prudence

AU-DELÀ du constat, le rapport Roché trace quelques pistes de réflexion qui ne peuvent qu'inciter le gouvernement à la prudence, tant le dossier du temps de travail dans les fonctions publiques paraît épineux. *« L'observation des situations réelles montre que les modifications intervenues se sont réalisées par sédimentation, sans qu'une mise à plat de l'organisation et des objectifs l'ait accompagnée »*, note-t-il de façon liminaire.

La première recommandation consiste donc à *« uniformiser la mesure du temps de travail »* dans les trois fonctions publiques. Ce préalable est *« impératif pour lever les ambiguïtés qui existent actuellement »* et surmonter les contradictions entre le *« principe de parité »* des rémunérations et la réalité des services effectués. La mission Roché propose donc d'établir un cadre général reposant sur *« une unité commune »* (l'heure) et sur *« un décompte annuel »* du temps de travail effectif, puisque *« la référence hebdomadaire est désormais théorique »* et *« masque la réalité »*. A titre indicatif, le rapport indique que, *« sur la base d'une référence hebdomadaire de 35 heures sur 5 jours, le contingent annuel à travailler pourrait par exemple être fixé, en 1999, dans une fourchette de 1 589 heures/an à 1 603 heures/an »*.

Un deuxième préalable nécessaire à la réduction de la durée du travail *« est la mise à jour de la durée effective du travail »*. A cet égard, le rapport recommande d'appliquer la définition établie par l'article 5 de la loi du 13 juin 1998 sur la réduction du temps de travail (la première loi sur les 35 heures). Cette base de calcul annuelle du nombre d'heures à travailler permettrait, insiste M. Roché, de *« moduler largement le fonctionnement et l'organisation du travail en fonction des nécessités du service et des aspirations des personnels »*. A ses yeux, en effet, *« la modernisation de l'administration est un impératif et il paraît indispensable de profiter de l'aménagement et de la réduction du termps de travail pour procéder à une nouvelle organisation du travail dans les trois fonctions publiques »*.

DISCUSSIONS BILATÉRALES

Un tel chantier, admet pudiquement le rapport, suppose une *« réflexion approfondie »* et une *« très large concertation »*, tant il est évident qu'il bousculerait de fond en comble le puzzle actuel de situations particulières et tenues pour acquises. Le gouvernement entend bien, d'ailleurs, suivre le conseil. Dans l'immédiat, il est disposé à engager une série de discussions bilatérales avec chacun des syndicats concernés, puis au sein des conseils supérieurs des trois fonctions publiques.

Ce premier tour de table est destiné, insiste-t-on chez M. Zuccarelli, à *« valider »* le constat établi par la mission Roché. Cette première phase de concertation ne préjuge donc en rien d'éventuelles négociations ultérieures, globales ou sectorielles. Enfin le gouvernement se garde bien de s'enfermer dans un calendrier, même indicatif. Tant il est évident que ce dossier est explosif : compte tenu des contraintes budgétaires, toute réduction du temps de travail des fonctionnaires ne peut qu'avoir des répercussions soit sur l'organisation du travail, soit sur les effectifs, soit enfin sur la masse salariale et sa modération. Autant de pommes de discorde.

G. C.

Les privilèges accordés aux agents du ministère des finances

LES HAUTS FONCTIONNAIRES des finances dénoncent volontiers les « privilèges » des agents d'autres ministères. La note de l'inspection des finances, destinée au rapport sur le temps de travail dans la fonction publique, en a donné un nouvel exemple (*Le Monde* du 3 février). Or, le rapport de Jacques Roché, rendu public mercredi 10 février, montre que Bercy accorde lui-même de nombreuses faveurs à ses agents, pour s'assurer une certaine paix sociale.

Si l'horaire de référence hebdomadaire, au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, est de 39 heures, les agents qui travaillent à Paris, Lyon, Lille ou Marseille peuvent n'effectuer que 37 h 30, *« pour tenir compte des sujétions particulières »* auxquelles ils sont soumis. La direction des douanes précise même qu'en vertu d'un *« usage parisien »* les fonctionnaires en poste dans la capitale ou dans ses environs ne travaillent que 35 heures. Il existe, en outre, des régimes particuliers, comme pour les agents chargés de la saisie informatique, par exemple.

Le personnel des deux principales directions (impôts et Trésor) bénéficie d'environ 34 jours ouvrés de congés annuels, au lieu des 25 à 27 réglementaires, grâce aux nombreuses journées de repos – baptisées *« journées du ministre »*, *« journées du directeur »* ou, encore, *« journée printemps »*, *« journée hiver »* ou *« jour foire »* – que leur accorde l'administration. Cela donne une durée de travail hebdomadaire d'environ 34 heures. En outre, la plupart de ces agents perçoivent des indemnités pour des heures supplémentaires qu'ils ne sont pas obligés de faire...

Un grand nombre d'agents pratiquent les horaires variables : ils déterminent eux-mêmes leurs heures d'entrée et de sortie, en dehors de plages fixes, système qui, selon le rapport, permet d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager. A la fin de chaque mois, ils peuvent transformer un solde excédentaire en deux demi-journées de récupération. Or, certains arrivent à récupérer jusqu'à huit demi-journées. *« Compte tenu de l'importance de la durée quotidienne de présence qu'elles supposent, on peut s'interroger sur le temps de présence et le temps de travail effectif »*, estime M. Roché.

Rafaële Rivais

Pour vous aider à réussir de BAC 0 à BAC + 4

Grands Concours
Sessions semestrielles et par correspondance
- E.N.M. Classique et Exceptionnels
- E.F.B. (C.R.F.P.A.)

Stages annuels et intensifs
- SOUTIEN AUX FACULTÉS DROIT/SCIENCES ÉCO
- GRANDES ÉCOLES DE COMMERCE Prépas 2 ans et Admissions BAC +2 +3
- CONCOURS SÉSAME-ACCES
- SCIENCES POLITIQUES 1ère et 2ème ANNÉES

Encadrements complets écrits et oraux
EXCELLENTS TAUX DE SUCCÈS

ISTH Depuis 1954
Tél. : 01 42 24 10 72
Fax : 01 42 24 73 25
E-mail : isthclu@club-internet.fr

Enseignements Supérieurs Privés

La disparité des usages dans les collectivités territoriales

DIVERSITÉ des structures (communes, départements, régions, offices HLM), des tailles des unités étudiées (du village de 800 habitants à la communauté urbaine de 6 000 agents), des métiers considérés (filières techniques, sociales, culturelles) : l'absence de texte législatif sur la durée du travail dans la fonction publique territoriale laisse aux collectivités toute latitude pour s'organiser. Certaines ont depuis longtemps réduit et aménagé leur temps de travail. La ville de Toulouse, qui emploie environ 8 000 agents, pratique les 35 heures depuis 1982. D'autres collectivités sont à 38 heures, 37 h 30, 36 heures de travail par semaine... Selon une étude menée par l'Observatoire de la fonction publique territoriale à partir des données de l'année 1995, la durée hebdomadaire de travail est souvent inférieure à 39 heures : 25 % des administrations étudiées se situent entre 37 et 38 heures ; 23 % appliquent une durée hebdomadaire de 35 à 36 heures.

Chaque collectivité est libre d'aménager le temps de travail de son personnel. Au Havre, où la durée hebdomadaire est fixée à 35 heures depuis 1982, le temps de travail est annualisé pour les agents à temps non complet et à temps partiel ; des contrats épargne-temps permettent aux agents d'épargner jusqu'à 12 jours par an, afin de réaliser un projet associatif. Chaque structure a, aussi, sa propre politique de congés. Le personnel municipal de Coudekerque-Branche (Nord) part en vacances 47 jours par an, celui de Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes) 29 jours. Les conseils généraux *« attribuent 4 jours de congés suplémentaires à leurs agents, le département le plus généreux en accordant 12 »*, écrivent les auteurs du rapport, citant une étude de l'Assemblée des présidents de conseils généraux.

En prenant en compte ces variations, la mission conclut à de fortes disparités : de 31 h 30 à près de 38 heures de travail effectuées. Une enquête de *La Gazette des communes*, citée par le rapport, relève aussi des variations notables d'une collectivité à l'autre. Dans l'Aisne, par exemple, le personnel travaille 206 jours par an (il bénéficie de 46 jours de congés), soit 35,7 heures de travail effectif par semaine, pour un horaire légal de 39 heures. A Bruz (Ille-et-Vilaine), le personnel municipal part en congés 27 jours par an, et effectue donc les 39 heures légales.

Gaëlle Dupont

Deux ans au moins pour actualiser les hôpitaux

La mission interministérielle estime qu'*« un calendrier large d'au minimum deux ans apparaît nécessaire »* pour mettre en œuvre les 35 heures dans la fonction publique hospitalière. Constatant que le temps partiel augmente dans les hôpitaux publics, que les soignants représentent aujourd'hui 70 % des effectifs et que les contraintes budgétaires entraînent une précarisation des emplois, le rapport Roché relève, en outre, que la charge de travail des agents connaît une augmentation.

Insistant à plusieurs reprises sur la grande hétérogénéité de l'organisation du travail dans la fonction publique hospitalière, le rapport préconise la création d'un observatoire national et la définition d'un cadre juridique précis. Il souligne que la durée du travail effectif n'est pas définie par la loi pour les hôpitaux et que le passage de 39 heures à 35 heures pour les personnels de nuit, mesure prise en 1991, reste plus ou moins appliqué selon les établissements.

JUSTICE **Vingt-six parents africains soupçonnés d'avoir ordonné l'excision de leurs filles ainsi qu'une exciseuse comparaissent depuis le 2 février devant la cour d'assises de Paris pour *« complicité de violences volontaires sur mineures de quinze ans ayant entraîné une mutilation »*. ● AUJOURD'HUI ÂGÉE de vingt-trois ans, Mariatou Koita est la première femme issue de l'immigration africaine à avoir porté plainte contre ces pratiques. Elle a dénoncé, mardi 9 février, devant la cour d'assises les *« souffrances physiques et morales »* liées à cette *« mauvaise coutume »*. ● N'ÉTANT PAS RÉPRIMÉE en tant que telle par le code pénal, l'excision est considérée, depuis un arrêt de la Cour de cassation daté du 20 août 1983, comme relevant du crime de mutilation. ● POUR L'ANTHROPOLOGUE Jacques Barou, cette plainte traduit l'adhésion à une valeur de la société d'accueil.**

Excision : Mariatou côté partie civile, sa mère parmi les accusés

La cour d'assises de Paris juge, depuis le 2 février, vingt-six parents africains soupçonnés de « complicité de violences volontaires sur mineures de quinze ans ayant entraîné une mutilation », ainsi que la femme poursuivie pour avoir pratiqué ces mutilations sexuelles

L'UNE PORTE un tailleur beige. L'autre est habillée d'un boubou coloré, le costume traditionnel africain. La première vient d'obtenir sa maîtrise en droit et rêve de devenir magistrate. La seconde est mère de sept enfants et femme au foyer. Mariatou Koita est la fille de Dienaba. Depuis le 2 février, toutes deux se font face devant la cour d'assises de Paris : Mariatou est sur le banc de la partie civile tandis que sa mère a pris place sur celui des accusés aux côtés de vingt-cinq autres parents soupçonnés de *« complicité de violences volontaires sur mineures de quinze ans ayant entraîné une mutilation »*. A leurs côtés, Hawa Gréou, exciseuse présumée, comparaît en tant qu'auteur principal.

Mariatou Koita est à l'origine de la procédure judiciaire qui a mené à ce procès. C'est elle qui, en janvier 1994, a appris à un juge des enfants qu'elle avait été excisée, comme ses quatre sœurs, sur décision de leurs parents. Pour la première fois dans ce genre d'affaires, une victime décidait de porter plainte et de briser la loi du silence qui couvre ces pratiques de mutilation sexuelle interdites en France. L'enquête policière a permis d'appréhender l'exciseuse, déjà condamnée en 1994 pour des faits similaires à un an d'emprisonnement avec sursis (*Le Monde* du 17 septembre 1994), ainsi que des parents qui avaient fait appel à ses services.

Entre Mariatou et sa mère, il y a plus qu'une simple différence de point de vue, il y a un monde d'incompréhension. Devant la cour, la jeune fille, aujourd'hui âgée de vingt-trois ans, est venue dire, mardi 9 février, les souffrances *« physiques et morales »* liées à cette *« mauvaise coutume »*. *« Un matin, notre mère nous a dit que nous allions chez le médecin pour un vaccin. Personne ne s'est méfié et nous sommes tous partis dans une ambiance assez joyeuse. »* Mariatou et trois de ses sœurs – la petite dernière sera excisée quelques années plus tard – sont emmenées dans un appartement de banlieue. *« La première à entrer dans la pièce où se faisait l'excision, ce fut Sira. On l'a entendue crier. Comme elle s'était fait mal au doigt la veille on a pensé que c'était lié, mais en même temps, ce n'étaient pas les cris de quelqu'un qui a simplement mal au doigt. Quand elle est ressortie j'ai entendu ma mère lui dire en soninké* [dialecte parlé au Mali] *de ne rien dire de ce qu'on lui avait fait. »*

UN SILENCE

Vient le tour de Mariatou. *« On m'a couchée par terre, on m'a tenue les jambes et les bras et on m'a excisée. Ma mère était adossée à la porte. J'ai crié, j'ai demandé "pourquoi ?" et puis on m'a plongée dans un liquide rougeâtre et on m'a rhabillée. » « Votre mère a semble-t-il pleuré pendant votre excision »*, note la présidente, Martine Varin. *« J'ai su qu'elle avait pleuré parce que j'avais été la seule à demander "pourquoi ?" »*. L'acte terminé, plus personne n'en parle. Un silence que Mariatou ressent comme une agression supplémentaire. *« J'ai tenté d'alerter une assistante sociale, mais ma tante m'a entendue et m'a prévenue que je ne devais plus rien dire. »*

Mariatou Koita accepte d'autant moins son excision qu'elle grandit en partie loin de sa famille. Quelques mois après sa naissance, elle a été placée, avec ses sœurs, dans une famille d'accueil car le logement des parents était insalubre. Pendant huit ans, les petites filles ont vécu à la campagne, dans la Sarthe, loin des traditions maliennes. Elles ont été excisées dès leur retour au domicile familial.

« Pendant longtemps j'ai cru que toutes les petites filles étaient comme moi, excisées, poursuit Mariatou. *J'ai appris ma différence pendant un cours d'éducation sexuelle au collège. Le professeur nous expliquait que dans certains pays, on enlevait le clitoris, j'ai fait le rapprochement. A seize ans au lycée, je suis tombée sur un livre qui traitait de ces pratiques. Je l'ai lu, j'ai su que c'était interdit et je n'ai jamais plus accepté ce qu'on m'avait fait. » « Votre mère connaissait-elle l'interdiction en 1983, lorsque vous avez été excisée ? »*, interroge la présidente. *« Je ne sais pas, mais, quand ça se fait dans une salle de bains et pas dans un hôpital, on suppose que les personnes savent que c'est interdit. »*

Quelques minutes plus tôt, deux sœurs de Mariatou, qui ne se sont pas portées partie civile, ont également témoigné. Sira n'en veut pas à ses parents. *« Ça fait très mal le premier jour*, avoue-t-elle, *mais ça passe après et j'ai appris à l'accepter. On m'a dit qu'on faisait ça pour une question d'hygiène et pour suivre la tradition. »* Sira est enceinte et affirme que si son enfant est une fille, elle ne la fera pas exciser. *« Nous avons été élevées ici*, dit-elle. *Nous avons eu une éducation européenne et africaine, on prend le bon de chaque côté. Mais chacun a sa façon de penser. Pour vous, l'excision est une mutilation, pour nous non. »*

UNE TRÈS GRANDE DOULEUR

Maimouna, en revanche, s'élève contre cette attitude d'acceptation. Si elle n'a pas porté plainte, c'est, dit-elle, par crainte de représailles de ses parents. Mais, comme Mariatou, elle a quitté le domicile familial à sa majorité. De son excision, à cinq ans, elle se souvient *« d'un grand savon, d'une salle de bains couverte de carrelage, d'un plastique mouillé posé sur le sol, de femmes autour »* d'elle et d'une très grande douleur. *« J'ai eu tellement mal que je n'arrivais pas à marcher pendant plusieurs jours. Aujourd'hui encore je ressens des douleurs lorsque j'ai une relation sexuelle. J'ai conscience d'avoir quelque chose en moins que les autres. Pour moi, l'excision c'est une barbarie. »*

Appelée à réagir aux propos de sa fille, Dienaba Koita se lève. *« Je vous remercie de ce que vous avez fait*, lance-t-elle. *Pour moi, c'est le jour de la honte d'être confrontée à mes enfants qui viennent dire des choses sur moi. Je n'oublierai jamais et je devrais mourir aujourd'hui. Vous devez être heureux de ça. L'excision n'a pas commencé avec moi. Toutes ces personnes qui sont là dans le box ont-elles menti ? Peut-on croire que nous sommes les ennemis de nos propres enfants ? »*

A. Pe.

Acacio Pereira

Un acte coutumier assimilé à une mutilation

L'EXCISION, qui consiste en l'ablation totale ou partielle du clitoris ou des petites lèvres et qui peut aller jusqu'à la suturation des grandes lèvres (infibulation), n'est pas, en tant que telle, réprimée par le code pénal français. Jusqu'à un arrêt de la Cour de cassation du 20 août 1983, les personnes coupables de tels actes pouvaient être poursuivies pour *« coups et violences à enfant de moins de quinze ans »* (ayant, le cas échéant, *« entraîné la mort sans intention de la donner »*) ou, parfois, pour *« non-assistance à personne en danger »*.

Statuant sur le cas d'une Française coupable de sévices physiques sur sa fille, la haute juridiction avait considéré que *« l'ablation du clitoris résultant de violences volontairement exercées, constitue une mutilation »*. Considérée comme un crime, la mutilation tombe sous le coup de l'article 222-9 du code pénal qui punit d'une peine maximale de quinze ans de réclusion criminelle l'auteur principal ou les complices, lorsque les victimes sont des *« mineurs de moins de quinze ans »*.

En 1987, se fondant sur cet arrêt, la cour d'appel de Paris s'était déclarée incompétente pour juger un couple malien accusé d'avoir fait exciser leurs six petites filles. Les juges avaient estimé que le rite africain consistant en l'ablation du clitoris ne pouvait être considéré comme de simples coups et blessures volontaires, mais comme un crime de mutilation passible de la cour d'assises.

Depuis l'arrêt de la Cour de cassation, qui ne concernait pas directement le rite pratiqué par les populations d'origine africaine, les affaires d'excision sont donc presque toujours criminalisées. Le premier procès aux assises s'est déroulé à Pontoise (Val-d'Oise) en mai 1988. Poursuivis pour l'excision de leur bébé âgé de cinq semaines, qui devait succomber des suites de ses blessures, un homme et ses deux co-épouses avaient été condamnés à trois ans de prison avec sursis.

Dans la majorité des cas, les cours d'assises sont en général clémentes et prononcent des peines assorties du sursis total. La première peine de prison ferme (cinq ans dont quatre avec sursis) a été prononcée le 8 janvier 1993 par la cour d'assises de Paris, à l'encontre d'une Gambienne reconnue coupable d'avoir fait exciser ses deux filles.

Ces procès criminels posent un problème de fond dans le sens où ils se transforment systématiquement en la mise en accusation d'une pratique, plus qu'au jugement des personnes qui s'en sont rendues coupables. Intervenant, le 3 février, au procès qui se déroule devant la cour d'assises de Paris, Michel Erlich, psychiatre-anthropologue, spécialiste des mutilations sexuelles, a ainsi expliqué que l'excision s'imposait à ces populations *« comme une pratique à laquelle on ne peut déroger sous peine d'être exclu de la communauté »*. Quitte à braver l'interdit imposé en France.

Jacques Barou, anthropologue

« L'excision relève surtout d'une pression collective »

Des interprétations fantaisistes ou fantasmatiques circulent en Europe à propos du rituel africain de l'excision. Quelle en est, à vos yeux de chargé de recherches au CNRS, la signification exacte ?

– A l'origine, ce rite de passage était observé au moment de la puberté, pour signifier la séparation des sexes. La circoncision et l'excision se pratiquaient parallèlement à l'occasion de grands rituels d'initiation permettant de confirmer chaque individu dans son rôle masculin ou féminin. L'excision est présente dans de nombreux mythes africains sur la création du monde. Ainsi, dans la tradition des Dogons du Mali, le dieu Ciel a fécondé la Terre, son épouse, avant qu'elle ne soit excisée. De cette union sont nés le renard pâle ou le chacal, qui ont semé le désordre dans le monde. Ainsi, pour de nombreuses populations africaines, la création du cosmos implique la séparation claire et nette des deux sexes par la circoncision et l'excision. La naissance d'un enfant d'une femme non excisée est considérée comme l'annonce du désordre, du malheur.

L'islam n'a-t-il pas modifié cette croyance ?

– En réalité, les Africains islamisés ont interprété l'islam de manière à le faire coïncider avec certaines de leurs traditions. Comme la circoncision existe dans l'islam, les populations qui ne séparent pas circoncision et excision croient que cette dernière pratique est aussi religieuse. Cette interprétation repose sur une confusion et traduit la recherche d'un syncrétisme entre la tradition musulmane et des rites anciens.

L'Organisation mondiale de la santé évalue à 130 millions le nombre de fillettes et de femmes ayant subi des mutilations génitales en Afrique et au Proche-Orient. L'ONU parle de 2 millions de fillettes excisées par an en Afrique. Ces chiffres reflètent-ils la réalité ?

– C'est très difficile à dire, s'agissant d'une pratique que l'on cache aux autorités, là où elles luttent contre, et à la famille. On fait parfois « semblant » pour satisfaire les anciens, les grands-mères, les grands-tantes. La réalité est complexe : certaines ethnies ont toujours ignoré l'excision, d'autres l'ont abandonnée, d'autres encore la pratiquent non plus à la puberté mais sur des bébés.

Quelle est l'étendue du phénomène au sein de l'immigration africaine en France ?

Cette pratique ne concerne que les populations originaires du Sahel (Mali, Mauritanie, Sénégal), issues d'un milieu rural. Le fait d'avoir reconstitué dans l'immigration une vie communautaire assez intense a permis le maintien de la tradition, dont on hésite à s'affranchir, du fait du lien très fort tissé avec le pays d'origine. Il est probable qu'entre 30 000 et 40 000 femmes sont concernées en France, mais toute évaluation est hasardeuse car certaines femmes refusent l'excision sans l'avouer franchement, tant il est difficile de s'affirmer contre le groupe. Celles qui s'engagent pour dénoncer l'excision sont accusées d'être dévergondées, occidentalisées, de faire perdre l'identité culturelle africaine. Pour la première fois, une Française issue de la deuxième génération de l'immigration met elle-même en cause, devant la justice, ses parents et une exciseuse.

> « Je suis partisan d'une répression car la loi est valable pour tout le monde »

Cette attitude marque-t-elle un tournant dans l'histoire de l'intégration des Africains en France ?

– Probablement, car ce geste qui traduit l'adhésion à une valeur de la société d'accueil était pratiquement impossible pour une femme de la première génération immigrée. Cette étape, même si elle n'a pas de signification générale, montre qu'existe désormais la possibilité d'affirmer sa liberté individuelle face à une pratique qui relève moins d'une conviction intérieure que d'une pression collective.

La justice pénale est-elle un bon moyen de traiter la question de l'excision ?

– Le passage devant les assises, le recours au jury populaire donne une dimension spectaculaire qui occulte toute la complexité du phénomène. Une publicité malsaine pourrait faire apparaître les accusés comme des gens non civilisés, attachés à des pratiques barbares. Les Africains risquent d'interpréter le procès criminel comme une discrimination, une volonté de déprécier leurs traditions. Peut-on continuer à affirmer cela à partir du moment où c'est une Africaine qui porte plainte ? Ne négligeons pas les réactions de désespoir probables chez des parents déjà désarçonnés par l'assimilation progressive de leurs enfants.

Votre critique du traitement judiciaire vous amène-t-elle à penser qu'il faut laisser faire ?

– Pas du tout ! Je suis partisan d'une répression car la loi est valable pour tout le monde. La justice doit intervenir. Mais plutôt que les jurés, des magistrats professionnels me sembleraient mieux à même d'accompagner la sanction de pédagogie. Le fait que de nouveaux cas apparaissent après dix années de répression montre les limites de la stratégie suivie. Sans doute devrait-on aller plus loin dans le travail d'information et de sensibilisation. A seulement culpabiliser des gens déjà déstabilisés, on s'expose à une revendication brutale de restauration de ces traditions.

Propos recueillis par Philippe Bernard

Non-lieu annulé pour un policier de Mantes-la-Jolie

PRÈS DE HUIT ANS après les faits, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles (Yvelines) a infirmé, mercredi 10 février, le non-lieu dont avait bénéficié Pascal Hiblot, le policier auteur d'un coup de feu mortel sur Youssef Khaïf, un Algérien de vingt-trois ans en juin 1991 à Mantes-la-Jolie. Les magistrats ont ordonné un supplément d'information.

Dans la nuit du 8 au 9 juin, Pascal Hiblot et ses collègues du commissariat de Mantes-la-Jolie interviennent pour mettre fin à un rodéo automobile auquel se livrent plusieurs jeunes du quartier du Val-Fourré à bord de voitures volées. Alors que les fonctionnaires ont établi un barrage, c'est le drame. Une voiture conduite par Lhadj Saïdi, un Marocain de dix-neuf ans, ne parvient pas à éviter le véhicule de police et le percute. La jeune gardienne de la paix, Marie-Christine Baillet, trente-deux ans, est tuée sous les yeux de ses collègues. Mais une demi-heure plus tard, alors que les policiers sont toujours sur place, une seconde voiture se dirige vers eux à vive allure. Pascal Hiblot sort alors son arme et, par trois fois, fait feu dans sa direction, tuant le conducteur, Youssef Khaïf, d'une balle dans la nuque.

TÂCHES ADMINISTRATIVES

Au terme de huit ans d'instruction, pendant laquelle il n'a été ni incarcéré, ni suspendu mais affecté à des tâches administratives dans un commissariat de l'Essonne, Pascal Hiblot a bénéficié, le 28 juin 1998, d'une ordonnance de non-lieu prise par Jean-Marie Charpier, juge d'instruction à Versailles. Le parquet et la famille du jeune homme avaient fait appel de cette décision.

Le 13 janvier, lors de l'audience devant la Chambre d'accusation, l'avocat général Alain Junillon avait requis le renvoi de Pascal Hiblot devant la Cour d'assises, alors que son avocate, Me Françoise Berrux, plaidait l'état de nécessité et la légitime défense. Selon elle, la volonté de tuer de son client *« n'existait pas »*, estimant *« imprudent »* voire *« très maladroit »* d'avoir maintenu sur place *« ce soir-là, au sein du dispositif de sécurité »* un policier *« extrêmement choqué après avoir assisté à la mort de sa collègue »*. Mercredi matin, la Chambre d'accusation a confié à son premier conseiller, Richard Teboul, un supplément d'information destiné à définir les responsabilités. Les avocats de la famille de la victime, Mes Olivier Fontibus et Alain Mikowski se sont félicités, mercredi, d'une *« décision qui va permettre de poursuivre les investigations après une première instruction bâclée »*.

Jean-Claude Pierrette

Naissance de la Cour de justice « surréaliste » de la République

Bons mots du président Le Gunehec, incertitudes sur la motivation de l'arrêt, controverses sur la venue de certains témoins : le procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, dans l'affaire du sang contaminé, a débuté dans une extrême confusion

TOUT COMMENCE par cette gravité qui sied à la justice. Un vibrant avertissement de l'huissier – *« La Cour ! »* – et les juges entrent. Une masse noire et solennelle. Bernard Cazeneuve, le benjamin des douze parlementaires, est le premier. Ils s'installent. Quinze juges en arc de cercle, tous en robe, uniforme des juges, et leurs suppléants derrière. Christian Le Gunehec, leur président, est parmi eux. Mardi 9 février, justice et politique accouchent d'une nouvelle cour, la Cour de justice de la République, taillée sur mesure, ou presque, pour l'affaire du sang contaminé.

Bientôt pénètrent à pas lents, visages graves, ceux qu'elle est appelée à juger. Laurent Fabius, puis Georgina Dufoix, enfin Edmond Hervé. Une colonne de ministres, une ligne de prévenus. Il n'y a pas de banc mais de petits bureaux. Un pupitre taillé pour chacun. Ils posent cartables et sac à main, s'assoient, croisent les mains. Regards sombres, silences, puis vérification des identités de ces prévenus qui fixent par en bas leurs juges devant eux surélevés.

Avec la maîtrise fragile d'un meneur de débats débutant, le président Le Gunehec appelle les soixante-deux témoins. A comme Allain, Jean-Pierre, ancien responsable du département recherche du Centre national de transfusion sanguine (CNTS). Et c'est le premier accroc. Comme Michel Garretta, ancien directeur général du CNTS, Bahman Habibi, son adjoint, Jacques Roux, ancien directeur général de la santé, Claire Gazengel et Yvette Sultan, médecins spécialistes de l'hémophilie, et Claude Weisselberg, conseiller d'Edmond Hervé, le docteur Allain a fait savoir, par lettre, qu'il n'entendait pas venir témoigner.

Le procureur général, Jean-François Burgelin, faux accusateur puisqu'on sait déjà qu'il ne soutiendra pas l'accusation, se lève. Il souligne la *« situation particulière »* de certains témoins. Un véritable tricot procédural : en tant que mis en examen dans le dossier du sang contaminé instruit selon le droit commun par la juge d'instruction Marie-Odile Bertella-Geffroy, ils ne sont pas soumis à l'obligation du serment. Mais, en tant que témoins dans la procédure impliquant les ministres, ils devraient, en revanche, devant la Cour de justice de la République, jurer de dire toute la vérité dans des débats auxquels ils ne peuvent participer.

« Il y a une évidente contradiction », constate le représentant du ministère public. La défense acquiesce, ainsi que l'ensemble des avocats des témoins, dont la présence agace manifestement le président et ajoute un zeste d'exception à une procédure qui n'en manque pas. Le procureur général indique qu'il ne requerra pas la force publique pour faire venir ceux qui ne le souhaitent pas et qu'il ne soumettra pas à l'amende ceux qui refuseront de prêter serment. Peine perdue. La Cour décidera de faire venir, au besoin entre deux gendarmes, les sept récalcitrants.

> Un véritable tricot procédural : mardi 9 février, justice et politique accouchent d'une nouvelle Cour, taillée sur mesure, ou presque, pour l'affaire du sang contaminé

Le président Le Gunehec rebondit. *« Je dois signaler que nous sommes tous conscients que la procédure prévue par la Constitution et par la loi organique présente certaines particularités et curiosités, qu'elle est à certains égards impressionniste, voire surréaliste. »* Le bon mot. Le président indique qu'il envisage de ne pas faire prêter serment aux témoins qui sont mis en examen, mais certains, à l'appel de leur nom, indiquent au contraire qu'ils souhaitent *« fermement »* prêter serment... Sourires sur les bancs de la Cour.

Alors que les avocats Sabine Paugam et Max Lecoq ont déposé des conclusions pour protester contre l'impossibilité pour les familles de victimes de se porter partie civile devant la Cour de justice, le président se lance dans un « rapport de synthèse » assez lénifiant, où il n'est curieusement nullement question du fond de l'affaire mais seulement du fait que *« les juges se détermineraient en leur âme et conscience, sans céder à aucune pression »,* de ce que les *« malheureuses victimes »* l'étaient d'un *« tragique enchaînement »* et de ce que les trois ministres étaient *« depuis trop longtemps en état de comparution permanente ».*

Chacun à leur manière, les trois ministres déclinent alors de courtes déclarations liminaires. Sur un ton de tribun, lisant son texte, Edmond Hervé dit vouloir *« assumer son action ». « Je démontrerai mon innocence et celle de mes collaborateurs. J'entends que la vérité et le droit soient respectés. »* L'ancien secrétaire d'Etat à la santé tonne contre le fait qu'on ait pu prendre son caractère réservé, *« héritage de* [son] *histoire et de* [sa] *culture »,* pour *« de l'apathie et de la légèreté ».* Il insiste sur les *« incertitudes »* de l'époque – *« Comment ne pas faire confiance à l'unanimité des experts consultés ! »* – et affirme que *« l'histoire de la santé publique retiendra que jamais nous ne sommes allés aussi vite entre l'apparition d'une maladie nouvelle, la découverte de son agent causal et son dépistage ».*

Voix plus douce, debout, Georgina Dufoix invite les juges à *« voir ce qu'est une décision politique dans un contexte scientifique qui évolue ».* Elle veut donner du sens à sa petite phrase, *« responsable, mais pas coupable »,* qui lui a *« coûté extrêmement cher» : « C'est juste de répondre à des gens qui ont souffert. »* Elle entend aussi *« répondre de ses collaborateurs ».* Elle cite le nom de chaque plaignant. Elle se *« sent dans la paix »* avec l'une d'elles. *« Ces hommes et ces femmes ont le droit qu'on leur explique comment on a pris ces décisions. »* Elle dit encore l'impasse : *« Quand on parle, on dit que vous êtes cynique ; quand on se tait, on dit que vous vous en fichez. »*

Laurent Fabius, plus bref, assure qu'il répondra *« à toutes les questions »* que formuleront ses juges et concentre, pour l'instant, son propos sur les victimes. *« J'espère que ce procès, qui est devenu nécessaire, permettra d'établir que nous avons agi en conscience et comme nous le devions, qu'il va préciser les causes réelles de ce drame. Chacun, ici, a un droit et un devoir de vérité. J'attends de ce procès que, dans le respect de la douleur, il serve la vérité et la justice. »*

Curieuse ambiance que celle de cette juridiction. Curieuse image, si ce n'était la gravité du dossier, qui se reflète sur écran géant, en plan fixe, dans la salle d'audience : mi-tribunal du peuple, mi-jeu télévisé. Les caméras, comme à chaque début de procès, ont tourné puis se sont effacées – les prévenus ont refusé d'être filmés – mais un goût d'audiovisuel a persisté. Le décor de ce prétoire d'occasion est celui des plateaux de télé. Rampes de spots, mobilier ocre, moquette taupe, pupitres et micros. A chaque candidat son bureau.

Etrange ambiance. Une fois passée la colère des plaignants *(lire ci-dessous),* le président regarde sa montre : il est à peine 16 heures. Il avait prévu de terminer à 20 heures. Flottement. Personne n'a encore posé de questions. Personne n'a porté l'accusation. Un non-procès ? Que faire ? Que dire ? Parler du dossier ? Entamer la chronologie ? Suspendre jusqu'au lendemain ? *« Mascarade ! » « Comédie ! »,* soufflent au premier rang du public clairsemé les rares familles de victimes présentes.

Une voix suggère alors de visionner des cassettes vidéo. Le président trouve l'idée assez bonne. Projection. Sans aucune mise en perspective par rapport au dossier et sans commentaire. Préparé par la défense de Laurent Fabius, un premier montage expose diverses coupures de presse et divers extraits de journaux télévisés, essentiellement de l'année 1985. Retour sur les incertitudes du monde médical, telles qu'elles étaient médiatisées par les télévisions. Sur la notion de « porteur sain » alors véhiculée. Sur les questions éthiques soulevées par l'information à donner aux personnes testées séropositives.

Puis l'on visionne un reportage complet d'Antenne 2 du 6 mars 1985 *« sur un sujet crucial et périlleux »* qui est *« désormais un problème de santé publique »,* selon le lancement de présentation de l'époque. Versé au débat par la commission d'instruction, le document évoque les dangers de la maladie, les risques transfusionnels et les enjeux économiques liés au dépistage du sida. Puis l'on projette un document où sont notamment interrogés les professeurs ennemis Robert Gallo et Luc Montagnier à propos de la découverte du virus. Quelle date. 1984 ? Non, non. 1983. Confusions. Le président Le Gunehec se perd dans les scellés.

Alors, on se quitte. Juges et prévenus d'un côté, journalistes et public clairsemé de l'autre, regagnant la sortie du Centre de conférences internationales, moquette et tapis rouges, plantes vertes à l'entrée. Remise des badges aux hôtesses à l'accueil, tickets pour le vestiaire. Entre-temps, une Cour est née. La Cour de justice « surréaliste » de la République.

Jean-Michel Dumay

Dessins : Noëlle Herrenschmidt

INSTANTANÉ

LES APPROXIMATIONS DU PRÉSIDENT

Est-il perdu ? Est-il tendu ? Ou est-il par nature déroutant ? Lorsqu'il présidait la chambre criminelle de la Cour de cassation, il n'y a pas si longtemps, le président Le Gunehec contrôlait la bonne mise en forme de l'ensemble des procès pénaux qui se tenaient en France, gendarme en chef de la procédure. Or, mardi, sur trois témoins, pas une prestation de serment n'a été correctement prononcée... Que Mes Sabine Paugam et Max Lecoq déposent des conclusions au nom de familles de victimes hémophiles, et le voici qui s'inquiète de savoir s'il doit les viser. Que Jean Ducos, ancien président de la Commission consultative de la transfusion sanguine (CCTS), indique qu'à sa connaissance le professeur Jacques Ruffié, ancien président du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), absent, est souffrant, le président demande : *« Vous ne pourriez pas lui téléphoner pour lui dire... »*

Dans sa carrière, le président de la Cour de justice ne s'est guère frotté aux juridictions de jugement. Manque d'expérience. Mais son absence de rondeur, parfois, détonne également. A Me Paugam, qui tente, en vain, de se faire écouter : *« Je n'ai pas à vous entendre* (...). *Ici vous êtes des passants qui passent. – Peut-on alors déposer des conclusions ? – Vous pouvez déposer vos conclusions sur un meuble. »* A Me Jean-René Farthouat, qui tente d'expliquer les raisons pour lesquelles sa cliente, le docteur Claire Gazengel, n'entend pas se déplacer : *« Ce n'est pas à un avocat de témoin de mener les débats ! »* Que Me Françoise Toubol-Fischer veuille faire de même pour Claude Weisselberg, conseiller d'Edmond Hervé : *« Vous n'avez pas à plaider ! »* Ou que Me Gérard Welzer veuille connaître le contenu d'une lettre qui a motivé l'absence de témoins : *« La cour appréciera »* ou, plus sèchement : *« Ça suffit maintenant ! »* Et quand Me Bernard Cahen, avocat de Georgina Dufoix, s'inquiète enfin de savoir si le jugement, si lourd de conséquences, sera motivé ou non, sans ciller, le président de la Cour de justice répond : *« C'est peut-être le suspens »...*

J.-M. Dy

Le réquisitoire des témoins contre une « mascarade de justice »

ILS NE SONT PAS venus témoigner. Ils sont venus accuser. Dire avec violence qu'ils ne voulaient pas de cette justice d'exception. Qu'ils n'en veulent toujours pas. Et que, finalement, débat ou non, leur conviction est déjà faite.

Yves Aupic, quarante et un ans, une canne dans chaque main, tient à rester debout. Il lit un texte, ce que la procédure ne prévoit pas. Mais devant la maladie... Personne ne s'y oppose. Foudroyé lors d'une ascension du mont Blanc en août 1985, M. Aupic a été opéré et transfusé avec du sang contaminé. Avec Sylvie Rouy, trente-six ans, contaminée lors d'un accouchement, il est la seule victime encore vivante parmi les sept plaintes qui fondent le renvoi des trois ministres devant la Cour de justice. Présente mardi matin à l'audience, Mme Rouy ne s'exprimera qu'ultérieurement, son avocat ayant fait valoir qu'elle était actuellement *« sous morphine ».*

Yves Aupic estime d'emblée les ministres *« coupables »* et considère que les faits dont il a été victime constituent un *« crime » : « La qualification a été minorée au niveau d'un vulgaire délit. »* Il est venu *« demander des comptes ».* Mais il rejette en bloc la procédure qui fait de lui un *« témoin »* alors qu'il ne se considère absolument pas comme tel. *« Je suis victime. »* En conséquence, il aurait souhaité pouvoir être partie civile. La juridiction ? Il la considère *« partisane ».* L'accusation ? *« Le parquet s'est déjà fourvoyé deux fois* [NDLR : en prononçant deux réquisitoires de non-lieu en faveur des ministres]. *Sa présence est une insulte aux victimes. »* En définitive, l'ensemble constitue, pour lui, *« une mascarade de justice indigne d'un pays démocratique ».*

Et le *« témoin »* prend date devant les juridictions internationales, sous les encouragements, dans le public clairsemé, de quelques familles de victimes, dont les plaintes n'ont pas été retenues devant la Cour de justice. *« C'est un réquisitoire plus qu'une déclaration »,* commente le président Le Gunehec.

Le procureur général Jean-François Burgelin a à peine le temps de lui expliquer qu'il ne pouvait procéduralement faire autrement que de le citer comme témoin pour qu'il puisse s'exprimer qu'Agnès Cochin, une pharmacienne qui a perdu son fils à l'âge de cinq ans (*Le Monde* du 10 février), déverse à son tour sa colère. *« Ça fait des années que j'attends ce jour. »* Son regard accroche celui des ministres, impassibles, à quelques mètres, et surtout celui d'Edmond Hervé : *« 4 500 condamnés à mort que vous avez faits ! En êtes-vous conscient ? »* Elle dit le prix du test de dépistage : *« Vingt francs, le prix de la vie de mon fils ! »* Et elle lance : *« Ignorer l'urgence du sida en juin 1985, c'est ignorer les camps de concentration en 1945 ! »*

« VOUS AVIEZ LES MOYENS »

Puis Mme Cochin met aussi en doute l'impartialité des juges. A une exception près : *« Je compte beaucoup sur vous, monsieur le président. » « Pourquoi ces gens qui se disent responsables occupent encore des fonctions dans les affaires de la cité ?* questionne-t-elle encore. *Vous n'avez pas honte, monsieur, madame ? »* On demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Côté parquet, côté défense. *« De toute façon, je n'aurais pas accepté de répondre. »*

Gilles Pérard, quarante-sept ans, a perdu son père, décédé à la suite d'un pontage cardiaque ayant nécessité une transfusion. Lui aussi se tourne vers les prévenus. *« Je demande à ce que vous soyez punis comme il se doit. Vous aviez les moyens de stopper cette endémie. »* Mais l'agressivité, cette fois, est moindre que chez le témoin qui le précédait : *« Bien sûr, il y a certain degré de culpabilité. Vous n'avez jamais eu la volonté d'intoxiquer. Mais vous aviez une obligation de résultat. Surtout M. Hervé et Mme Dufoix, vous n'avez pas fait votre travail correctement. »*

Trois voix seulement, pour toute l'affaire du sang contaminé. Des places vides dans le public. La salve a duré une demi-heure à peine. Personne n'a posé de question. Personne n'a souhaité engager le débat.

J.-M. Dy

Pour la défense, les informations parues en 1985 illustrent les incertitudes scientifiques de l'époque

Des extraits des journaux télévisés ont été visionnés lors de l'audience

LA PRESSE de 1985 pourra-t-elle servir de caution aux trois prévenus ? Pourra-t-elle, en d'autres termes, permettre de justifier une absence ou un retard dans une prise de décision ? C'est visiblement ce qu'avaient en tête plusieurs avocats de la défense au cours de l'audience du 9 février. Ils ont insisté pour que la cour visionne une cassette préparée par leurs soins, visant à démontrer que les incertitudes scientifiques de l'époque – au demeurant réelles – trouvaient un large écho dans les médias, brouillant de ce fait la perception que les autorités pouvaient avoir de la gravité du sida. On y voyait le professeur Jean Bernard, président du Comité national d'éthique, sous-estimer la gravité du sida et le docteur Willy Rozenbaum relativiser l'importance du sida post-transfusionnel comparativement aux autres voies de contamination du virus.

Après le visionnage de cette cassette, l'avocat général, Roger Lucas, a insisté pour que la cour accepte – par souci d'équilibre – de visionner des extraits de journaux télévisés de l'époque sélectionnés par la commission d'instruction de la Cour de justice de la République.

SANS REMISE EN PERSPECTIVE

Changement de tonalité : on s'aperçut alors que la télévision informait parfois de manière précise et documentée sur les risques du sida. Le 6 mars 1985, un journal de 20 heures d'Antenne 2 présenté par Christine Ockrent consacrait 9 mn 45 à la maladie. Une enquête de la journaliste Lucie Soboul pointait les risques de la transmission par voie sanguine du virus et insistait – déjà – sur les nécessités de la prévention.

Présentées ainsi à l'audience, sans le moindre débat, sans la moindre remise en perspective, toutes ces coupures de presse, tous ces extraits de journaux télévisés, ne démontrent pas grand chose. La presse de l'époque se faisait d'abord l'écho de ce que pensaient les médecins et les scientifiques, mais aussi des informations que distillaient les pouvoirs publics. Comment comprendre, sinon, que certains journaux, dont *Le Monde* n'aient pas encouragé la diffusion de seringues à usage unique pour les toxicomanes ou que d'autres quotidiens, dont *Libération* et *Le Monde* aient, pendant de longs mois, focalisé leurs articles sur les risques de discrimination des groupes à risque, en premier lieu les homosexuels ?

De la même manière, il n'est guère possible d'analyser sérieusement les contenus des articles publiés durant l'été 1985 sur les traitements des hémophiles sans s'interroger sur la manière dont les dirigeants de la transfusion sanguine justifiaient auprès des médias leurs décisions. A l'évidence, personne n'avait cru bon de fournir aux journalistes la note que le docteur Garretta, le directeur général du CNTS, avait écrite, le 7 mai 1985, au directeur du Laboratoire national de la santé et dans laquelle on pouvait lire que *« conscient que trois mois de retard signifient, à terme, la mort de 5 à 10 hémophiles et d'un certain nombre de leurs proches, l'équipe de direction et les chefs de département concernés du CNTS estiment que c'est maintenant une urgence absolue d'interrompre la prorogation de cette contamination chez les hémophiles et leurs familles ».*

Personne, non plus, ne leur avait parlé de ce courrier adressé le 5 juillet au professeur Ducos, le président de la Société nationale de transfusion sanguine, par le professeur Boneu (CRTS de Toulouse) dans laquelle on pouvait lire ceci : *« Ma conscience professionnelle me dicte qu'il est nécessaire d'interdire dès aujourd'hui la délivrance des produits non chauffés pour tous les hémophiles quitte à importer massivement et de façon transitoire pendant 1 ou 2 mois les produits chauffés auxquels les hémophiles peuvent prétendre* (...) *Je suis convaincu qu'il y a là matière à scandale si les médias s'emparent de cette affaire et l'ensemble des médecins transfuseurs et responsables d'hémophiles seront accusés à juste titre de négligence. »*

Franck Nouchi

La « décision » hors normes du président Le Gunehec

UNE LETTRE du président Le Gunehec qui n'a pas été encore évoquée à l'audience pourrait, selon certains juristes, poser des problèmes procéduraux. Le 5 janvier, le bâtonnier Jean-René Farthouat, conseil du docteur Claire Gazengel, informe par courrier le président de la Cour de justice de la situation particulière de sa cliente. Mise en examen pour empoisonnement dans la procédure instruite à Paris par la juge Marie-Odile Bertella-Geffroy, Claire Gazengel figure également parmi les témoins cités devant la Cour de justice de la République.

En tant que témoin, elle est susceptible de prêter serment devant la Cour mais en droit pur, cette prestation est potentiellement attentatoire aux droits de la défense si elle comparaît un jour devant une juridiction.

Le président Le Gunehec répond à Mme Farthouat dans une lettre datée du 8 janvier. Faisant référence à la loi organique de novembre 1993 instituant la Cour de justice et au code de procédure pénale, le magistrat écrit : *« Il m'est apparu, comme à vous, que leur audition sous serment posait un délicat problème, non prévu par le législateur. »*

Cet avis du président serait presque anodin s'il n'était assorti du paragraphe suivant : *« C'est pourquoi, contrairement à l'avis exprimé à ce sujet par un éminent universitaire spécialisé, consulté par mon prédécesseur, et compte tenu de l'atteinte aux droits de la défense de ces témoins particuliers qui pourrait résulter, en l'espèce, de leur prestation de serment – qu'elle soit d'ailleurs imposée ou acceptée –, j'ai décidé qu'ils en seraient dispensés lors de leur audition devant la Cour de justice de la République. »*

CURIEUX CONDITIONNEL

Un mois avant l'audience proprement dite, le président Le Gunehec *« décidait »* ainsi seul d'une mesure qui relève *a priori* de la compétence de l'ensemble de la Cour de justice, en audience publique. Le président terminait cependant sa lettre par un curieux conditionnel, en contradiction apparente avec l'affirmation précédente : *« Tel serait donc le cas pour votre cliente, comme pour toutes les personnes qui sont dans la même situation. »*

J.-M. Dy

Un homme au seuil de la salle : « Mon fils est mort. Je peux entrer ?»

PLUS QUE JAMAIS, on attendait dehors le contre-procès de celui qui, pour trois ou quatre semaines, aura lieu dedans. Dedans, c'est la salle d'audience de la Cour de justice de la République. Dehors, c'est la rue ou la salle des pas perdus, le lieu ouvert à ceux dont la parole n'entre pas dans le cadre de la loi. Ne prévoyant la présence des victimes qu'à titre de témoins cités et non comme parties civiles, cette juridiction inédite avait tout pour laisser croire que le centre de gravité du procès serait déplacé vers l'extérieur du prétoire.

REPORTAGE

Dehors, on guettait foule, cris des mécontents : sagesse résignée à l'ordre du jour

Dehors, on guettait donc la foule, les associations de victimes, les cris des mécontents. Mais comme l'avait expliqué dans nos colonnes le président d'Act Up Paris, Philippe Mangeot (*Le Monde* du 9 février), les militants de l'association, qui s'étaient illustrés lors du procès Garretta en brandissant les effigies des ministres couvertes de sang, laisseront agir seule la justice qu'ils avaient réclamée. Très peu nombreux, les partisans du jugement pénal des ministres ont choisi la discrétion.

Au petit matin, mardi, ne se pressait qu'un petit groupe anonyme : étudiants en droit, avocats, amis de témoins, soutiens des prévenus ou « *simples citoyens* ». Au point que les caméras de télévision semblaient en mal de sujet, ne sachant où se tourner. Elles s'arrêtaient sur Edmond-Luc Henry et Olivier Duplessis, respectivement président de l'Association des hémophiles et de l'Association des transfusés, sur tel avocat ou sur quelques-unes des victimes appelées à déposer le jour même. Dans la rue, c'est à peine si un passant ou deux arboraient une pancarte rédigée à la hâte.

« Agir en dehors du procès ? A quoi bon ? On ne se connaît même pas entre nous, expliquait le mari de Sylvie Rouy, victime et trop malade pour témoigner le premier jour. *De toute façon, un procès qui exclut les parties civiles est une parodie de justice. »* Une forme de sagesse résignée semblait à l'ordre du jour. Certains attendaient toutefois leur heure. Me Jacques Vergès errait dans le hall aux côtés de sa cliente, Agnès Cochin, qui venait d'être entendue comme témoin. Critiquant d'un air indifférent un *« tribunal de complaisance où les parties civiles ne sont pas invitées à garantir l'objectivité »,* il a annoncé son intention d'assigner prochainement les trois ministres pour « *faute* » devant le tribunal de grande instance, *« seul lieu qu'il nous reste pour parler »,* et d'y demander 1 franc de dommages et intérêts.

« On ne va pas avoir la vengeance et la haine toute notre vie », murmuraient de leur côté des commerçants de la région nantaise qui avaient eux aussi perdu leur fils. Leur souffrance calme a dérouté les plus disciplinés des gardes. *« Je peux entrer ? »,* a demandé l'homme au seuil de la salle d'audience, alors qu'il n'avait pas d'accréditation. *« Impossible », a* tranché le garde. *« Mon fils est mort. Je peux entrer ? »,* a répété l'homme. Ce fut comme un sésame. Et il est allé s'installer face à la Cour, sans rien demander de plus.

Marion Van Renterghem

CARNET

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Dominique Brun,
Ivan Chaumeille,
ses parents,
Odette Brun,
Bulle J. Vautier,
ses grands-mères,

Berthy Estampes,

Anne Brun, Jean-Luc Brun, Alexandre Chaumeille, Philippe Lamaison,
ont l'immense joie d'annoncer la naissance de

Alma CHAUMEILLE,

le 3 février 1999, à Paris.

Mariages

Philippe et **Anita TEXIER,**
Giuseppe et **Catharina BARBIERI,**
ont la joie de faire part du mariage de leurs enfants,

Justine et Alberto,

célébré dans l'intimité, à Campello (Italie), le 6 février 1999.

152, boulevard Magenta,
75010 Paris.
Via dei Sabelli no 39,
00185 Roma.

Décès

– Jean-Louis Audirac,
son époux,
Pierre-Alain Audirac,
son fils,
Sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Paulette AUDIRAC,

survenu le 7 février 1999, dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques ont été célébrées, le 10 février, en l'église de Buanes (Landes).

4, rue Ronsard,
92360 Meudon.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu le vendredi 5 février 1999, dans sa soixante-douzième année, de

M. Michel BALANÇON,
directeur de centre hospitalier honoraire.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

86, rue de la République,
28130 Saint-Piat.

– Judas Azuelos,
et ses enfants,
Jean-Mehdi,
Lisa et son époux,
et leurs enfants,
Michelle Aknine et Danielle,
sa fille,
Victor Aknine
et ses enfants,
Robert et Judith Aknine,
Joseph et Jonathan,
leurs enfants,
Elie Lascar
et ses filles,
Nicole, Brigitte, Valérie,
leurs époux et leurs enfants,
Alice Azuelos et Charles Puravel,
Alice Zermati,
Yves, Sonia et Norbert,
ses enfants,
font part du décès de leur mère, sœur, grand-mère, arrière-grand-mère et tante,

Rahmouna BENHAMOU,

survenu, à Paris, le 6 février 1999.

8, rue Octave-Feuillet,
75016 Paris.

– Sa femme et ses enfants
ont la tristesse de faire part du décès de

Maurice CARRIL,

survenu le 8 février 1999, à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques auront lieu au cimetière de Montmartre, après la cérémonie religieuse qui sera célébrée le samedi 13 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Jean de Montmartre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Catherine Chabrol,
son épouse,
Marie et Guillaume,
Mathilde et Marc,
Juliette, Eléonore,
Alix,
ses enfants,
Jacqueline et Maurice Chabrol,
ses parents,
Didier, Marie-Pascale, Bertrand,
ses frères et sœur,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Benoît CHABROL,

survenu le 5 février 1999, à l'âge de cinquante-deux ans.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 h
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

– M. Michel Drapier,
son époux,
Philippe et Patricia Drapier,
Dominique et Sophie Drapier,
Claire Drapier,
ses enfants,
Louis et Emilie,
ses petits-enfants,
Mme Marie-Louise Jubert,
sa mère,
Mme Claude Fleury,
M. et Mme Michel Maziau,
ses sœurs et son beau-frère,
M. René Drapier,
son beau-père,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Monique DRAPIER,
née **JUBERT,**

survenu le 8 février 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 12 février, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Dijon, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

225, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.
16, rue du Chapeau-Rouge,
21000 Dijon.

– La présidente,
Le doyen de la faculté de droit,
Les personnels de l'université Paris-XII-Val-de-Marne,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 8 février 1999, de

Monique DRAPIER,
maître de conférences de droit public
à la faculté de droit de Saint-Maur.

Ils s'associent à la peine de sa famille.

Université Paris-XII-Val-de-Marne,
61, avenue du Général-de-Gaulle,
94010 Créteil Cedex.

– M. et Mme André Pastant,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme Yvette HAMONIAUX,
née **MOLLARD,**

survenu le 7 février 1999, à Paris.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 12 février 1999, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, avenue du Général-Leclerc, Paris-14e.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, dans le caveau de famille.

7 *bis*, avenue Schoelcher,
78800 Houilles.

SOUTENANCES DE THÈSE
83F TTC - 12,65 € la ligne
Tarif Etudiants 99

Jean KRETSCH,
fils de Jean-Baptiste et de Jeanne-Marie Lejeune,
veuf d'Adèle Minvielle,
décédé le 30 janvier 1999, a été inhumé à Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques).
Ancien prisonnier de guerre, sans enfant, il aurait eu quatre-vingt-quatre ans le 27 février.

Contact : un de ses neveux et filleuls,

Louis-Marie Ligné,
19, rue du Parterre,
72000 Le Mans.

– L'Association des utilisateurs du concept MEIC a la tristesse de faire part du décès du

Dr Alain LAMBIN-DOSTROMON,

survenu en novembre 1998.

– Le président de l'université Rennes-II,
L'UFR de sciences sociales,
Le département de géographie,
Le laboratoire RESO,
ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue et ami,

Georges MACÉ
professeur émérite,
ancien vice-président de l'université,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 7 février 1999, à Laval (Mayenne).

– Mme Odile Menard,
Ses enfants,
Ses dix petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Jean MENARD,
croix de guerre 1939-1940,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,

rappelé à Dieu, le 9 février 1999, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 12 février, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, avenue du Général-Leclerc, Paris-14e, sa paroisse, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Solesmes (Sarthe), dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

43, avenue Ernest-Reyer,
75014 Paris.

Remerciements

– Nadine, Marcel et Stéphanie
remercient de l'amour que vous avez su partager autour de

Frédéric,

parti vers le soleil.

M. et Mme Marcel Benguigui,
7, allée du Bois,
78360 Montesson.

Anniversaires de décès

– Il y a deux ans,

Aline GAGNAIRE

s'en allait.

« Ne plus voir
l'ombre
Ne plus caresser que la douceur
du premier soleil
du premier jour. »

– Casablanca. Paris. Nice.

Le 11 février 1998,

Marie-José

nous quittait.

Tout notre amour et toutes nos pensées vont vers elle.

Familles Leroux-Bigorre.

Jacky PLOIX

partie le 11 février 1992.

Pierre Ploix

Conférences

LE MOUVEMENT JUIF LIBÉRAL DE FRANCE (MJLF)

vous propose, dans le cadre de son cycle de conférences sur la pensée juive, la première intervention de

Shmuel TRIGANO,
maître de conférences à l'Université,
sur le thème :
« Exil et retour
dans la pensée juive ».

Jeudi 11 février 1999, 20 h 15,
MJLF – 11, rue Gaston-de-Caillavet,
Paris-15e – Buffet dînatoire
après la conférence.

Participation aux frais : 120 F.
Renseignements et réservations au siège du MJLF. Tél. : 01-44-37-48-48.

« Les fins de guerre au XVIIIe siècle en Europe », par Jean Chagniot, directeur d'études à l'EPHE, le lundi 15 février 1999, à 18 heures, au palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, 5, rue de l'Abbaye, Paris-6e.

Conférence publique organisée par le Centre d'études d'histoire de la défense dans le cadre de conférences **« De la guerre à la paix ».**

Communications diverses

Le **FW SYMPOSIUM,**
Carrefour mondial des technologies
de l'information
Du 1er au 5 mars 1999
au Futuroscope, à Poitiers

La société mondiale
de l'information : acteurs
et victimes

Renseignements et inscriptions
Tél. : 01-47-04-45-25
http://www.fwsymposium.org

CARNET DU MONDE
TARIFS 99 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS,
AVIS DE MESSE,
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
136 TTC - 20,73 €
TARIF ABONNÉS 118 F TTC - 17,98 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES,
MARIAGES, FIANÇAILLES
520 F TTC - 79,27 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 62 F TTC - 9,45 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 83 F TTC - 12,65 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42
Fax : 01.42.17.21.36
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Souhaitez la
SAINT-VALENTIN
dans le Carnet
du "Monde"
le 14 février

83 F TTC LA LIGNE

Le mal des banlieues gagne des quartiers de Paris

Des cités de la capitale sont, elles aussi, traversées de tensions. La gauche estime que la mairie a trop longtemps nié la concentration des difficultés sociales dans certains secteurs sensibles

LE MALAISE des quartiers sensibles n'est plus l'apanage de la banlieue... et les Parisiens le font savoir à leurs élus. *« On a atteint un niveau en conformité avec ce qui se passe ailleurs »*, affirme le principal du collège Robert-Doisneau, dans le 20e arrondissement, s'adressant à Jean Tiberi. Lundi 8 février, le maire RPR de Paris s'est rendu au stade Louis-Lumière, entre la porte de Bagnolet et la porte de Montreuil, à la rencontre des parents d'élèves et des enseignants. Il venait y parler de « sécurité » et se plaindre publiquement du mauvais traitement infligé par l'Etat à Paris en matière d'effectifs de police.

« Le gouvernement a annoncé un redéploiement en faveur de vingt-six départements, dont Paris est exclu. Or la délinquance y augmente deux fois plus vite qu'ailleurs, et elle est pour moitié le fait de non-Parisiens », a-t-il insisté, en préambule aux doléances locales. Doléances qui, si elles convergent vers plus de sécurité pour les habitants des quartiers sensibles, révèlent aussi la lenteur des services de la ville à prendre en compte leurs problèmes quotidiens. *« Je vous ai alerté depuis trois ans sur ce qui se passe sur ce stade »*, accuse Michel Charzat (PS), maire du 20e , qui regrette *« la lenteur des services à réagir »* et *« sur le terrain, le désengagement budgétaire de la municipalité parisienne »* en matière de prévention et de politique de la ville. *« Les quartiers des Amandiers et de Saint-Blaise ont le sentiment d'être abandonnés par l'Hôtel de Ville »*, assure l'élu socialiste, poursuivant avec M. Tiberi un dialogue de sourds opposant *« le désengagement de la ville »* au *« désengagement de l'Etat »*, l'*« animation des quartiers »* à la *« répression de la délinquance »*.

Jusqu'ici le « mal des banlieues » a surtout frappé les périphéries des grandes villes : Vénissieux ou Vaulx-en-Velin pour Lyon ; le Val-Fourré à Mantes-la-Jolie ou la Cité des Indes à Sartrouville pour Paris. La « politique de la ville » est née de ces urgences. Paris semblait épargnée. Aujourd'hui, à entendre les témoignages, des bandes armées de battes de base-ball, de pit-bulls, ou d'armes à feu selon le cas s'en prennent aux enseignants sur les stades, aux halls d'immeubles aux policiers même. *« Il y a un an et demi, le commissariat du 20e arrondissement a été attaqué à coups de gourdin, en représailles à l'interpellation d'une bande de jeunes. Ça avait fait trois lignes dans la presse »*, regrette Bertrand Bret (PS), adjoint au maire du 20e.

Les élus de gauche de la capitale, aux commandes de six arrondissements, affirment que le phénomène n'est pas nouveau. *« La logique de Jacques Chirac, quand il était maire, était qu'il ne pouvait rien se passer de mal dans sa ville. L'Hôtel de Ville a pratiqué la politique de l'autruche, en niant les problèmes*, assure M. Bret. *Il a fallu attendre Tiberi pour que soit désigné un adjoint chargé des quartiers sensibles. »*.

« On a de plus en plus d'actions de préventions, proteste l'adjoint en question, Didier Bariani (UDF), ancien maire du 20e . *Mais des jeunes avec des pit-bulls près des stades, je ne suis plus sûr que ça relève de la prévention. »* Son bilan en matière de politique de la ville reste maigre, comme l'a révélé le comité de pilotage de juillet 1998, présidé par le préfet de Paris. Alors qu'une convention a été passée, pour cinq ans, en 1995, entre la Ville (300 millions de francs), l'Etat (100 millions de francs) et le Fonds d'action sociale (20 millions de francs), les chefs de projet des onze zones urbaines sensibles (ZUS) ou quartiers prioritaires – la plupart sont dans des arrondissements gérés par la gauche – n'ont été désignés qu'en 1998. 10 % seulement des 85 millions de francs rajoutés par le conseil régional d'Ile-de-France depuis 1996 ont été utilisés. *« Sous couvert de politique de la ville, l'Hôtel de Ville a surtout utilisé des financements pour conduire des politiques de réhabilitation de logements qu'il aurait de toute façon réalisées »*, estime M. Bret.

> « Les Amandiers et Saint-Blaise ont le sentiment d'être abandonnés par l'Hôtel de Ville »

Si la situation n'a pas explosé avant, c'est grâce à un tissu associatif riche, préexistant à la politique de la ville, à l'image de celui du quartier Curial-Cambrai, dans le 19e , où Véronique Schneider vient de prendre ses fonctions de chef de projet. *« La politique de la ville n'invente rien mais elle nous donne plus de moyens et une cohérence d'action au niveau de chaque quartier »*, estime-t-elle, prudente.

En fait, la politique de la ville ne fait que démarrer à Paris. La mairie s'apprête à signer avec l'Etat et la région une nouvelle convention, couvrant la période 2000-2005. A cette occasion, le préfet de Paris, Colette Horel, pousse à une politique plus structurée des interventions thématiques (aides à l'emploi, lutte contre la toxicomanie...), qui ont mal fonctionné jusqu'à présent. *« Des groupes de travail prévus au niveau central, seul a subsisté celui concernant la délinquance, parce qu'il avait pour mission d'attribuer des subventions spécifiques »*, regrette-t-elle.

Entre les tours du quartier Curial-Cambrai, en plein après-midi, des maîtres-chiens patrouillent. Au centre d'animation, dont les vitres brisées attendent réparation, des enfants s'initient à l'informatique, un groupe de jeunes musiciens répète en studio, un animateur sportif prépare la salle de musculation. *« Il y a quinze ans, les gens se battaient pour habiter la "résidence Edmond-Michelet", aujourd'hui, ils fuient la "cité Curial"*, constate Michel Bulté (RPR), adjoint chargé du logement, en se demandant s'il ne faudrait pas, pour *« reconstruire la cité »*, abattre certaines des tours. Comme l'ont fait certaines villes de banlieue.

Pascale Sauvage

L'Etat souhaite plus de logements sociaux

Une convention-cadre pluriannuelle a été signée entre Louis Besson, le secrétaire d'Etat au logement, et Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris, et rendue publique lors d'une visite mardi 9 février de logements sociaux dans le 13e arrondissement. M. Besson a souligné *« la baisse plus qu'alarmante des engagements de logements sociaux enregistrés depuis 1994 »*. On est passé d'*« un peu moins de 2 900 logements sociaux en 1994 à 700 environ en 1998 »*, face à 60 000 demandes non satisfaites. *« Cette forte tendance à la baisse, dont Paris n'a pas l'exclusivité, doit être impérativement renversée »*, a affirmé le ministre. L'objectif de cette convention (réaliser 2 100 logements sociaux par an) est jugé insuffisant par Georges Sarre, maire du 11e arrondissement et président du groupe MDC du Conseil de Paris. Et Bertrand Delanoë, président du groupe PS, estime qu'il s'agit *« d'une avancée faite sous la pression par le maire de Paris »*.

La SNCF satisfaite de la régionalisation

L'EXPÉRIENCE de décentralisation du transport ferroviaire régional menée depuis 1997 dans six régions volontaires a permis d'améliorer les services et d'accroître le trafic avec des budgets stables, selon un premier bilan dressé, mardi 9 février, par la SNCF, qui souhaite généraliser l'expérience. *« La régionalisation a créé une dynamique de développement et de modernisation du transport régional de voyageurs, qui était auparavant le parent pauvre du transport ferroviaire »*, a souligné Jacques Chauvineau, directeur de l'action régionale à la SNCF.

Avec 5 000 trains et 800 cars quotidiens, le transport express régional (TER) draine 500 000 voyageurs par jour, soit 60 % des utilisateurs de la SNCF hors région parisienne. En 1998, malgré les grèves de fin d'année qui ont affecté le transport régional, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), le trafic a augmenté de 4,9 % dans les six régions pilotes (Alsace, Centre, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, PACA et Rhône-Alpes), alors qu'il n'a progressé que de 3,2 % dans les autres.

DÉPÊCHES

■ **DÉCHETS : un Français sur trois** a trié ses déchets d'emballages ménagers en 1998, le taux de recyclage devrait atteindre 50 % en 1999, selon le bilan rendu public, mardi 9 février, par la société agréée Eco-Emballages. Il y a 19 millions de *« trieurs »*, c'est-à-dire d'habitants disposant d'un système de collecte sélective dans leur commune. Deux millions de tonnes de déchets d'emballages ménagers ont été valorisés, soit un taux de valorisation supérieur à 60 %. Près de 14 000 communes, regroupées en 533 collectivités locales, sont partenaires du programme.

■ **TRANSPORTS : près de 400 bus** propres ont été mis en service fin 1998 par les collectivités locales selon un bilan du Groupement des autorités responsables de transport (GART). Ces bus qui roulent avec un carburant amélioré (5 à 15 % moins polluant que le gazole) sont surtout alimentés par le gaz naturel de ville (GNV), qui représente 20 % de la flotte actuellement en commande.

■ **BORDEAUX : le groupe Partouche**, qui était candidat à la construction d'un casino à Bordeaux, vient de déposer un recours devant le tribunal administratif contre la délibération du conseil municipal du 30 novembre accordant la concession de ce marché à son concurrent, le groupe Accor. Les avocats du groupe Partouche estiment qu'il n'y a pas eu égalité des chances entre les candidats dans cette procédure de délégation de service public. Le dossier du casino, également contesté par Pierre Hurmic, élu écologiste, fait l'objet d'une enquête de contrôle de la légalité de la part des services préfectoraux.

Les deux visages du vingtième arrondissement

PIERRE DAGUET, le libraire de la place des Grés, dans le 20e arrondissement, le sait mieux que quiconque : Paris a deux visages. D'un côté de son minuscule magasin, la rue Saint-Blaise a gardé le charme de l'ancien village de Charonne : les maisons de ville, rénovées par des Parisiens souvent aisés, bordent la chaussée soigneusement pavée jusqu'à la charmante église Saint-Germain. En face, lorsque la rue se poursuit vers la porte de Montreuil, les immeubles laissent entrevoir les tours de trente étages du square des Cardeurs. C'est la ZAC Saint-Blaise, qui a longtemps détenu le record de la plus forte densité de population d'Europe.

« Ici, une quinzaine de mômes à problèmes arrivent à terroriser 20 000 personnes, raconte Pierre Daguet. *Mais les difficultés des jeunes habitants de ce quartier sont bien réelles. »* Ils sont des milliers à vivre dans les appartements surpeuplés des tours. Ils n'ont aucun endroit pour se retrouver. *« Une partie de ballon dans un hall d'immeuble et c'est la panique. Les gamins en ont marre de se faire contrôler quatre ou cinq fois par jour par des policiers qui ne sortent de leur voiture que pour cela. Alors, c'est vrai, même les plus sérieux rejoignent les bandes. Il y a ici une véritable solidarité de tous ceux qui se sentent exclus. »*

Le climat se dégrade rapidement sur les coteaux de Belleville. Raoul Roland, le patron de la Flèche d'or, le restau-concert branché, installé depuis un peu plus de trois ans dans une ancienne gare de la ligne de la Petite Ceinture, se décourage : *« On est dans la spirale de la ghettoïsation, comme en banlieue. Les bons payeurs du quartier commencent à déménager. Ou alors, les gens réfléchissent à des solutions ultra-sécuritaires : on parle grilles et gardiens dans les réunions de copropriété. Chez moi, tout le monde est admis, et j'ai pris des gars du quartier en insertion. Mais à force de problèmes de drogue et de racket, j'ai été obligé d'embaucher cinq personnes pour contrôler l'entrée. »*

Dans la rue Saint-Blaise, l'animateur de l'antenne-jeunes a bien du mal à se faire respecter : *« Laisse ton chien dehors ! »* Mais le pitbull suit son maître qui retrouve ses copains à l'intérieur. Cet équipement de la Ville de Paris avait été attendu si longtemps que les jeunes habitants du quartier ne voulaient pas quitter les lieux les premiers soirs, même s'il n'y avait ni télé, ni baby-foot. Alors, faute de moyens, le local n'est ouvert que de 9 heures à midi. Et les bandes se reforment, dans les squares l'été, et dans les halls d'immeuble ou les cages d'escalier, l'hiver. *« Ils ne savent pas parler sans hurler, cela génère un sentiment d'insécurité,* dit cette résidente dont le mari a pris un coup de rasoir en réclamant le calme. *Et puis, il y en a toujours un qui sort négligemment un flingue. »*

ABSENCE DE MIXITÉ SOCIALE

Pour Soidi Alhamidi, animateur à l'office municipal des sports, *« le problème numéro un, c'est toujours la drogue ». « La plupart des gros revendeurs viennent de Barbès et de la banlieue,* dit-il. *Ils savent que pour les gamins de Saint-Blaise, c'est le business facile. Quand tu proposes un stage, on te répond souvent : "T'es malade, quand je peux me faire 500 balles en cinq minutes". »* Soidi, président de l'association Espace Moureau, se bat avec d'autres militants associatifs du quartier pour faire rouvrir un étage du bâtiment qui borde le TEP Saint-Blaise. Ce terrain de sports entouré de grilles au milieu des immeubles a longtemps été ressenti comme une véritable provocation : des habitants d'autres quartiers de Paris venaient y jouer au tennis, alors qu'il est interdit de jouer au ballon dans les rues piétonnes de la cité.

La municipalité du 20e, qui a reçu deux nouveaux animateurs pour Saint-Blaise, avait obtenu en mai 1998 le principe d'une maison de quartier dans les locaux du TEP. Depuis, plus de nouvelles de la Mairie de Paris et de Jean Tiberi. Et Michel Charzat, le maire (PS) d'arrondissement, se fait prendre à partie par des groupes qui attendent que se réalisent les promesses de David Assouline, son adjoint chargé de l'animation des quartiers. *« C'est vrai que tout le monde, dans les associations surtout, tend à baisser les bras, faute de moyens de prévention,* reconnaît M. Charzat. *On constate, depuis 1995, une montée de la violence, des plus jeunes surtout. Nous avons ici une concentration des problèmes sur les îlots sensibles. Et les raisons sont évidentes : absence de mixité sociale dans les cités, manque de police de proximité, relations inexistantes entre les enseignants, la police et la justice. »*

Christophe de Chenay

Des chiffres qui donnent une fausse image de la réalité

SELON les statistiques publiées par la préfecture de police de Paris, la capitale a enregistré un accroissement de la délinquance de 4,6 % pour l'année 1998 : 284 663 faits répertoriés au lieu de 272 145 en 1997 (*Le Monde* du 19 janvier). Cette statistique globale peut se décliner par arrondissements et alimenter des querelles, voire désigner des secteurs qui seraient plus difficiles que d'autres. Or, souligne la préfecture de police de Paris, *« les chiffres ventilés par les arrondissements sont imparfaits, et plus on essaie d'aller dans la logique du découpage administratif, moins on est crédible »*.

Les statistiques de la délinquance, sauf certains secteurs comme celui des stupéfiants ou des escroqueries à la carte bancaire, dépendant de services spécialisés, sont collectées en fonction des plaintes déposées. Ainsi, précise-t-on à la préfecture de police, les victimes d'un vol à la tire ne vont pas forcément déposer plainte dans l'arrondissement où a eu lieu le délit.

Dans les arrondissements *« de passage et de brassage importants de population »*, ceux à vocation touristique comme le 8e et le 1er , ou le 10e qui abrite les deux plus importantes gares de la ville avec leur lot hebdomadaire de millions de voyageurs, les délits touchent, en général, des personnes de passage et non pas la population locale.

On estime à la préfecture que *« les nuances entre les arrondissements ne pourront pas apparaître avec des chiffres sectoriels. Affirmer que tel arrondissement est plus criminogène que tel autre sur la base de chiffres qui fluctuent d'un mois à l'autre n'est pas une appréciation permettant d'appréhender correctement le phénomène de la progression ou de la régression de la délinquance »*. On se défend de faire de la rétention de statistiques – *« avec les progrès de l'informatique, il est possible de publier régulièrement les chiffres par arrondissements »* –, mais, à tout le moins, ce qui est valable, *« c'est de regarder sur un ensemble et une longue période »*.

Ali Habib

Un pont menace la maison de Maurice Genevoix

ORLÉANS
de notre correspondant

A quatre-vingt-six ans, Suzanne Genevoix, l'épouse de l'ancien secrétaire perpétuel de l'Académie française, mort en 1980, est scandalisée. La maison de l'écrivain – les Vernelles – sur la Loire, à Saint-Denis de-l'Hôtel (Loiret), est menacée par un pont routier, prévu pour déconcentrer la région d'Orléans. *« J'ai toujours entendu dire que mon mari avait fait pour la Loire beaucoup plus que les dépliants touristiques. Pourquoi toucher à sa maison ? »*, s'indigne la vieille dame.

LA OU IL AVAIT PASSÉ SON ENFANCE

Maurice Genevoix avait acheté, en 1927, avec l'argent du prix Goncourt obtenu pour *Raboliot* – fresque des mœurs chasseresses de la Sologne toute proche –, cette vieille maison de vignerons qu'il avait relevée de ses mains. *« C'était son port d'attache. C'est là qu'il a écrit la plupart de ses livres »*, poursuit Suzanne Genevoix. C'était là où il avait passé son enfance. *« Tout ce qui, avant l'épreuve tragique* [la guerre de 14-18], *m'avait été bonheur de vivre, sentiment d'expansion de l'être, allégresse de liberté demeurait lié pour moi à ce miroir d'eau nonchalant, à cette coulée de lumière changeante »*, notera-t-il plus tard.

Loin des *« corvées parisiennes »*, Maurice Genevoix a écrit dans sa maison des Vernelles une œuvre qui démontre que la nature est inséparable du destin de l'homme. Son bureau dominait le fleuve.

De sérieuses menaces pèsent sur ce patrimoine, à la suite de deux votes, le 2 octobre et le 9 décembre 1998, du conseil général du Loiret, présidé par Eric Doligé (RPR), qui a retenu le principe de la construction d'un pont à l'ouest de Saint-Denis-de-l'Hôtel et délimité un fuseau dont l'emprise porte atteinte aux Vernelles, selon l'association qui combat le projet. Alors qu'un franchissement à l'est de la commune semblait l'emporter, les élus penchent à présent pour un tracé ouest, plus proche de l'agglomération orléanaise.

Le préfet du Loiret avait aussitôt mis un bémol, affirmant *« ne pas disposer d'éléments suffisants de nature à démontrer que le tracé retenu était le meilleur du point de vue de l'intérêt général »*.

Colère aussi de Sylvie Genevoix, la fille de l'écrivain : *« Les élus se servent de notre nom. Le conseil général, qui avait créé une coopération avec le Rwanda, avant les massacres, a même donné le nom de mon père à un centre culturel là-bas, sans nous en informer. Et maintenant, on veut "passer" sur sa maison ! »* Elle prépare un dossier pour que les Vernelles soient classées au patrimoine.

LE BEAU MALHEUR DE LA LOIRE

Le vieux guetteur de Loire prévoyait les mauvais coups que l'on porterait à son fleuve : *« Le beau malheur si la Loire obéit, elle aussi, au progrès, servante des surhommes qui s'annoncent. »* A propos des Vernelles, il écrivait encore : *« Lorsque l'homme que je suis aura fermé les yeux, s'il m'arrive de souhaiter quelque survie ici-bas, une marque encore vivante de mon passage vite effacé, c'est d'ici que je voudrais lancer ma dernière bouteille à la mer. »*

Régis Guyotat

LE MONDE diplomatique — FÉVRIER 1999

EUROPE

Enjeux et risques d'une Union européenne élargie
par **Jean-Yves Potel**
L'opinion polonaise hésite
par **Robert Soltyk**
Trafic de femmes en provenance de l'Est
par **Yves Gery**
L'amère victoire des mineurs roumains
par **Damien Roustel**

■ **FONDS DE PENSION :** Jouer sa retraite en bourse ? par **Michel Husson** – Un triple échec aux Etats-Unis, par **Jacques Nikonoff.** – Au nom des entreprises ? par **Dominique Plihon.**

■ **MÉDIAS :** Journalistes à tout faire de la presse américaine, par **Eric Klinenberg.** – Il y a quinze ans : « Vive la crise ! », par **Pierre Rimbert.**

■ **MALAISIE :** Un nationalisme perverti, par **David Camroux.**

■ **AFGHANISTAN :** Un double piège, par **Chantal Aubry.**

■ **TECHNOLOGIES :** Une station spatiale ruineuse et inutile, par **Robert Bell.** – Les termes inégaux des échanges électroniques, par **Philippe Quéau.**

■ **PROCHE-ORIENT :** En Irak, des sanctions qui tuent, par **Denis Halliday.** – Israël assume « sa » bombe, par **Amnon Kapeliouk.**

■ **CULTURE :** La musique techno a dix ans, par **Sylvain Desmille.** – Le cabinet des illusions photographiques, par **Edgar Roskis.**

En vente chez votre marchand de journaux - 24 F - 3,66 €

ENQUÊTE

Questions sur le massacre de Racak

Près de trois semaines après la découverte de quarante-cinq corps dans ce petit village du Kosovo, les polémiques continuent sur les circonstances de la tuerie. La police serbe, déplacée pour éliminer des combattants de l'UCK, aurait-elle été débordée par des milices venues des villages voisins pour exterminer les civils ? Notre reporter sur place tente de reconstituer les éléments du dossier

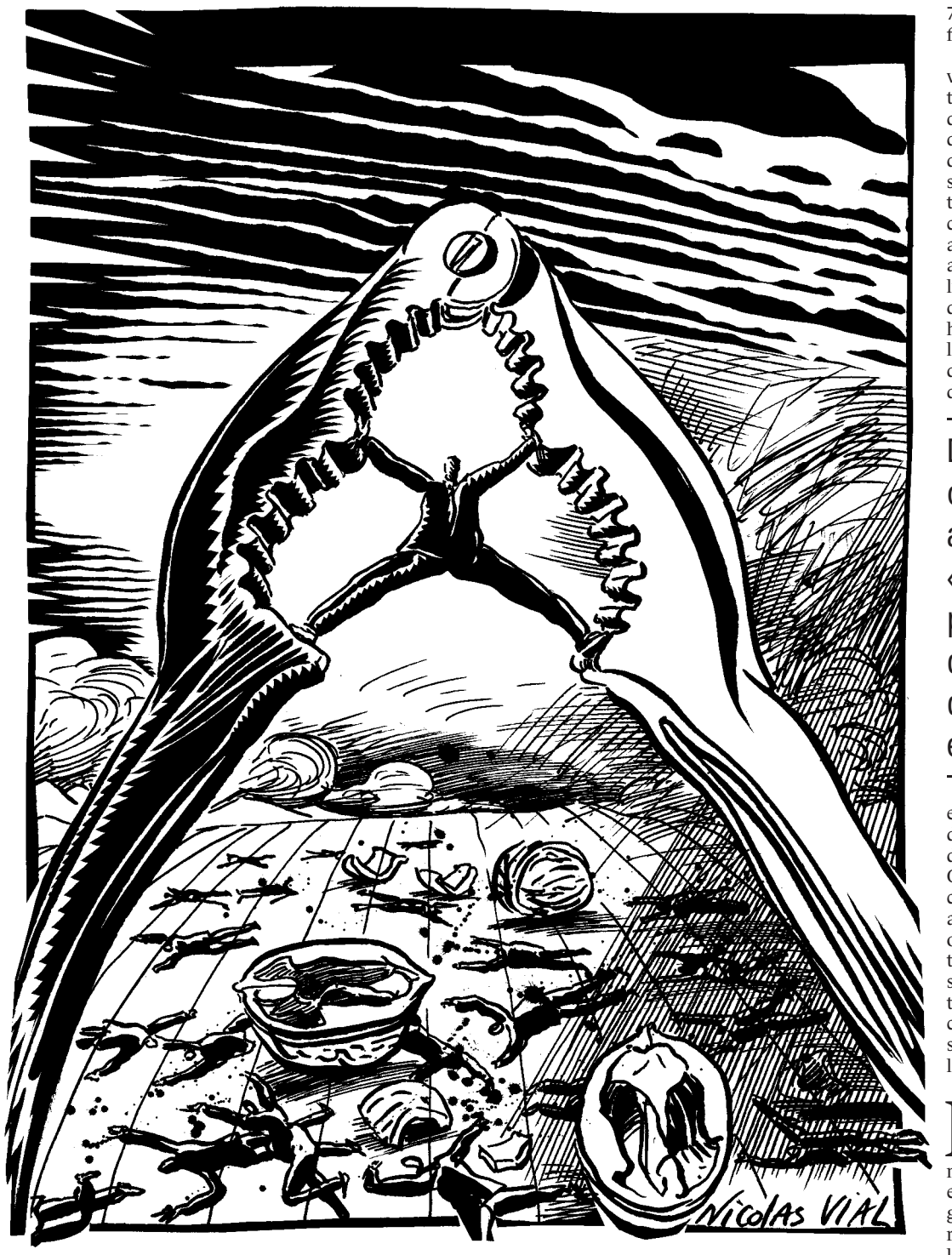

LES rues du village de Racak sont désertes. Dans le sillage d'une voiture tout-terrain transportant des vérificateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), nous descendons prudemment de la colline qui surplombe le village. Après avoir contourné la petite mosquée, flèche blanche dans la grisaille, nous grimpons la rue principale, boueuse par endroits, neigeuse en d'autres. Une maison finit de brûler, la devanture d'une petite épicerie est éventrée. Deux autres bâtisses ont été endommagées par des tirs d'armes lourdes. Ce sont les seules traces visibles des combats qui ont eu lieu pendant toute la journée. Il est 16 h 30, vendredi 15 janvier. Les policiers serbes se sont retirés du village il y a moins d'une heure pour regagner leur base de Stimje, toute proche, ou d'Urosevac, à une dizaine de kilomètres de là. On ignore tout, à ce moment précis, de ce sinistre chemin creux où, le lendemain, on découvrira vingt-trois corps entremêlés portant des traces d'exécution sommaire, tués à bout portant.

Pour l'heure, deux autres voitures orange de vérificateurs, ornées de la bannière étoilée, sont déjà là depuis quelques minutes. Membres de la Mission diplomatique d'observation pour le Kosovo (US KDOM, précurseur de la Mission d'observation de l'OSCE, ou KVM), ils sont restés toute la journée sur une hauteur avant d'entrer dans Racak au départ des Serbes. Une poignée de civils, des hommes, les entoure. Pas de signes de panique ni d'abattement. Les vérificateurs se renseignent sur les conditions de l'attaque de la police et demandent avec insistance s'il y a des civils blessés.

Une heure auparavant, le centre de presse serbe installé dans l'Hôtel Grand, à Pristina, avait distribué un communiqué de la police : *« Quinze terroristes de la prétendue Armée de libération du Kosovo* [UCK] *ont été tués lors de violents affrontements avec les forces de sécurité yougoslaves dans le sud du Kosovo. »* Le matin même, à 10 h 30, cette même source annonçait que *« la police a bloqué le village de Racak dans le but d'arrêter les membres d'un groupe terroriste responsable de la mort d'un officier de police cinq jours auparavant »*.

En cette fin d'après-midi, les vérificateurs ne verront qu'un seul corps : celui d'un vieil Albanais exécuté dans sa maison, d'une balle dans la tête tirée à bout portant. *« Je n'ai rien trouvé d'inhabituel. Ce village était comme tous les autres après des combats »*, nous confiera ultérieurement Scott, un des observateurs américains présents le jour du massacre. Il ajoute : *« Nous nous doutons qu'il y a des morts, mais nous ne parvenons pas à savoir combien. L'un des habitants nous dit que des hommes ont été arrêtés par la police. Je n'ai rien trouvé d'anormal »*, répète-t-il.

> « Nous nous doutons qu'il y a des morts, mais nous ne parvenons pas à savoir combien. L'un des habitants nous dit que des hommes ont été arrêtés par la police. Je n'ai rien trouvé d'anormal »

Rien ne semble suffisamment anormal, en tout état de cause, pour dissuader deux des trois véhicules des observateurs de quitter momentanément Racak pour prendre la route de Petrovo, un autre petit village, distant de quelques kilomètres, à l'écart de la route principale tenue par les Serbes. Belince, Racak, Petrovo, Malopoljce : un chapelet de quatre villages albanais cibles des attaques serbes. *« Plus on va dans les collines, plus on s'écarte des grands axes, plus il y a de combattants de l'UCK »*, remarque Scott. Racak a le malheur de se situer en bordure de la route nationale qui mène de Pristina à Prizren. Trop près de la route pour que l'UCK y affiche ouvertement sa présence, trop près des bases de l'UCK pour que les Serbes ne le considèrent pas comme un village *« ennemi »*.

De fait, à moins de 2 kilomètres de là, sur le chemin de Petrovo, des guérilleros surexcités surgissent de derrière un bosquet et barrent la route. A la lumière des phares, ils contrôlent fébrilement les documents des vérificateurs, dont la voiture orange ne constitue pas une garantie suffisante. Un œil sur les papiers, un doigt nerveux sur la détente.

Il faudra plusieurs minutes de palabres avant de poursuivre la route pour finalement atteindre le « bureau » de l'« administrateur civil du territoire libéré », gardé par des combattants de l'UCK. *« Il fallait s'assurer que les combats ne reprennent pas. Nous sommes allés voir des responsables locaux de l'UCK »*, explique Scott. *« Nous leur avons dit que neuf de nos hommes avaient été tués dans les combats »*, nous raconte, quarante-huit heures après et sous couvert d'anonymat, un représentant de l'UCK présent lors de cette rencontre. *« Les Serbes ont emmené leurs corps »*, affirmera-t-il. Peu probable : leurs obsèques auront pourtant lieu quelques jours plus tard.

VERS 18 heures, notre « convoi » entre à nouveau dans Racak. Il fait une nuit noire, sans lune. Le ciel est constellé de mille feux étoilés. Lampes torches à la main, les vérificateurs vont chercher à leur domicile cinq personnes blessées pour les conduire à l'hôpital de Pristina. Dans une des dernières maisons du village, un vieil homme, légèrement touché au bas du dos, attend l'arrivée des observateurs pour s'aventurer dehors. Le chemin creux est à une centaine de mètres de là. Nous ne pouvons pas le voir. Nous ne verrons pas, non plus, les onze corps retrouvés gisant le lendemain à différents endroits du village.

« Il n'est pas invraisemblable que les gens présents ce vendredi soir à Racak ne soient pas au courant du charnier », avance Scott. Nous n'entendrons aucune allusion au massacre. Rien à propos des femmes enfermées par les policiers serbes dans des caves pendant qu'ils emmenaient les hommes pour les exécuter, comme le raconteront le lendemain des « témoins ». La nuit d'encre limite les recherches. Trois heures après leur arrivée, les vérificateurs quittent Racak. Jusqu'au matin suivant.

Comme la veille, reporters et observateurs se dirigent vers le village à la « demande » des Serbes, histoire de vérifier le communiqué de la police, le troisième en vingt-quatre heures, qui annonce qu'elle *« a détruit un groupe de terroristes. Dans les combats, plusieurs dizaines de terroristes ont été tués, la majorité portaient des uniformes* [de l'UCK] ». La rhétorique est habituelle, la propagande grossière. Les quarante-cinq corps découverts sur les lieux sont habillés en civils. En particulier les « vingt-trois » du chemin creux, des hommes adultes, simplement vêtus, vestes élimées, bottes de caoutchouc. Rien ne les distingue d'autres paysans kosovars.

« C'était un village UCK », nous a affirmé Rujde Jashari, l'« administrateur civil » de cette zone pour les indépendantistes. *« La police avait des informations sur la présence de combattants de l'UCK dans ce village. Des gens qui sont dans le maquis tout proche et qui reviennent de temps en temps chez eux en raison du froid »*, nous a déclaré un journaliste serbe disposant de bonnes sources dans la police locale.

Il est impossible de dire combien de véritables combattants figurent parmi les victimes, à l'exception des neuf guérilleros que l'UCK reconnaît avoir perdus. La vérité se trouve quelque part entre les versions serbe – *« tous des terroristes »* – et albanaise – *« que des innocents civils »*. Mais, en interdisant une enquête du Tribunal pénal international, en entravant le travail d'une équipe de légistes finlandais, en retardant la remise des corps aux familles, les Serbes voudraient dissimuler la vérité qu'ils ne s'y prendraient pas autrement. Une chose est sûre : la police serbe ne s'est pas embarrassée de ce genre de « détails » – civils ou pas – lorsqu'elle a attaqué le village, déserté, depuis quelque temps déjà, par la plupart des femmes et des enfants.

Rien ne justifie la terrible violence des policiers serbes ni la planification de ce massacre, comme le confirmeraient les écoutes téléphoniques entre hauts responsables serbes interceptées par des services secrets occidentaux, selon le quotidien américain *Washington Post*. A Racak, il n'y a pas eu de prisonniers, et les hommes qui ont survécu ne le doivent qu'à une bonne cachette. D'autres, une vingtaine selon certains témoignages, sont parvenus à se glisser entre les mailles du filet serbe et à fuir par les bois. L'opération avait été programmée, annoncée par voix de communiqué et, selon une bonne source, des dirigeants serbes présents ce jour-là à Pristina pour la réunion du conseil des ministres se félicitaient, vendredi soir, de la *« réussite »* de l'intervention.

SELON les éléments dont on dispose, l'offensive a commencé aux premières lueurs du jour. *« A 7 h 30, vendredi matin, nous avons été informés par un habitant de Stimje qu'une attaque venait d'être lancée »*, nous explique Bexhet Shala, secrétaire exécutif du Conseil de défense des droits de l'homme et des libertés du Kosovo. *« La KVM et l'US KDOM étaient injoignables jusqu'à 9 heures »*, ajoute-t-il. De fait, ce n'est que vers 9 h 30 que les deux véhicules américains arriveront à Racak. *« Sans armes, on ne va pas au charbon ! Donc on choisit le meilleur poste d'observation »*, explique Scott, navré de son *« impuissance »*. Le poste d'observation, en l'occurrence, est une colline située à 2 kilomètres à vol d'oiseau du village. On perçoit le sommet du minaret, mais une grande partie de Racak est invisible, dissimulée derrière une autre colline, plus petite, au sommet de laquelle des blindés de l'armée yougoslave pilonnent des maisons et les bois alentours. Un canon antiaérien monté sur un camion arrose également la colline. *« Jusqu'à 15 h 30, nous avons l'impression qu'il y a des échanges de tirs dans les collines. Les rafales ne sont pas continues mais de forte intensité. Des périodes de calme alternent avec des tirs intenses*, explique le vérificateur américain. *Mais on ne peut rien voir à cause des arbres. »* L'Armée de libération fera, elle aussi, état de violents affrontements. Légende ou réalité ?

Le journal albanais *Koha Ditore* affirme que, tôt le matin, des commandos des forces spéciales serbes se sont rendus maîtres de la colline en tuant les neuf guérilleros qui occupaient les postes renforcés de l'UCK situés au-dessus du village. Selon le quotidien de Pristina, les policiers serbes entretiendraient l'illusion de combats en tirant avec des armes prises sur les combattants albanais. Pendant que les forces spéciales attaquent par le haut, d'autres forces pénètrent, par le bas, dans le village. Il est 7 heures, le piège mortel se referme.

Que s'est-il passé ensuite ? Les versions divergent. Selon certains témoignages, les Albanais tentent de fuir Racak aux premiers coups de canon et cherchent leur salut dans les collines, où ils tombent sur la « seconde machoire » de la tenaille. La plupart seraient exécutés sommairement, d'autres abattus dans leur course. Une autre version circule, qui n'invaliderait pas totalement la précédente. A peu près aux mêmes heures, des policiers entrent dans les maisons, séparent les femmes des hommes, qu'ils regroupent dans la rue avant de les emmener en groupe à plusieurs centaines de mètres de là, sur les hauteurs du village, pour les exécuter. Quand ? En fin d'après-midi, comme l'affirme *Koha Ditore*, après notre départ et celui des observateurs, ou bien dans la matinée, alors que les Serbes se savent observés par les vérificateurs de l'US KDOM et que les collines environnantes sont censées cacher des combattants de l'UCK ? Avant, peut-être.

> Des survivants ont affirmé avoir reconnu « des civils de Stimje portant des uniformes de la police et des cagoules »

IL ne fait aucun doute que les victimes sont tombées sous des balles serbes – Belgrade ne l'a jamais contesté. Mais les exécutions sommaires et en groupe sont-elles le fait de forces régulières ou bien de « milices » locales décidées à se venger ? Des survivants ont affirmé avoir reconnu *« des civils de Stimje portant des uniformes de la police et des cagoules »*. L'opération que la police voulait exemplaire aurait alors dérapé. L'attaque en règle du village se serait transformée en carnage.

Il est troublant, en effet, que la police attire elle-même sur les lieux du massacre autant de témoins potentiels. Il est étonnant que, le samedi matin, elle ne bloque pas l'accès du village, ni aux journalistes ni aux vérificateurs, pas plus qu'à l'UCK. Car le changement de décor par rapport à la veille est radical. Le village, hier désert, est envahi d'indépendantistes en uniforme. Ils sont encore là lorsque le chef de la KVM, William Walker, arrive sur les lieux vers midi, et exprime son émotion à chaud en dénonçant *« un crime contre l'humanité »*.

Faut-il croire le politicien modéré Fehmi Agani lorsqu'il voit dans tout cela le machiavélisme du président yougoslave Slobodan Milosevic planifiant ce massacre ? Selon M. Agani, l'homme fort de Belgrade cherchait à discréditer la KVM en stigmatisant son impuissance et à impressionner les Albanais. Mais, surtout, il aurait sciemment provoqué l'indignation de la communauté internationale. En substance, explique M. Agani, M. Milosevic sait que le Kosovo est perdu pour les Serbes, mais il ne peut jeter l'éponge que sous la menace de plus fort que lui, l'OTAN en l'occurrence.

Une nouvelle fois, c'est un massacre qui aura réveillé la communauté internationale et rappelé l'urgence d'un règlement du conflit au Kosovo. Consolation dérisoire pour les familles des victimes, qui tentaient toujours, mardi 9 février, de convaincre les Serbes de leur rendre les corps de leurs proches pour les enterrer dans un *« cimetière des héros »*.

Christophe Châtelot

Dessin : Nicolas Vial

Contre l'enfermement des sexes

par Evelyne Pisier

JE suis une femme de gauche. Farouchement antiparitaire. Je n'ai jamais voulu l'*« effacement des sexes »*. Pas plus que Simone de Beauvoir, ni ma mère, ni aucune des femmes de cette génération lorsqu'elles se sont battues pour leur liberté. Je pense, comme Sylviane Agacinski, que *« la nature n'a jamais rien fondé »* et que *« tout cela est politique de part en part »*. La nature ne fonde rien même si, au cours de l'Histoire, les interprétations politiques n'ont cessé de l'invoquer pour produire des différenciations hiérarchisées. Au nom de cette *« cohérence »* que Sylviane Agacinski me reconnaît, je ne peux donc affirmer comme elle que *« la différence masculin/féminin structure l'existence humaine »*. Je me *« flatte d'universalisme »* mais je refuse qu'on m'accuse de me *« réfugier dans l'abstraction »* ou de *« m'accommoder de la survivance de l'ordre androcentrique »*.

Etre de gauche, ce n'est pas se contenter de décréter *« la République une et indivisible »* ou de proclamer *« le genre humain universel »* mais le vouloir concrètement. C'est lutter contre les discriminations qui morcellent la société en catégories différenciées, c'est refuser de se résigner aux inégalités quelles qu'elles soient, économiques, ethniques, religieuses, sexuelles... Encore faut-il ne se tromper ni d'idéal, ni de méthode, ni d'adversaire. Or la parité est un leurre réactionnaire. Même si elle a toutes les apparences d'une revendication de gauche.

La parité est née à gauche. Des militantes énergiques ont réveillé l'opinion, mobilisé des femmes de tous bords et secoué la classe politique. Des théoriciennes les ont relayées. Elles ont défendu la parité contre les quotas afin de contourner un Conseil constitutionnel qu'elles jugeaient misogyne et conservateur. Les partis de gauche ont donné l'exemple des premières listes paritaires. Un gouvernement de gauche propose de réviser la Constitution pour s'attaquer concrètement à l'inégal accès des femmes en politique. Certes, le chef de l'Etat ne veut pas en perdre le bénéfice, mais il a du mal à faire oublier le renvoi des « juppettes » et doit encore ménager le Sénat, majoritairement à droite.

D'où les jeux politiciens habituels, avec leurs surenchères, leurs hypocrisies et leurs marchandages : *« Donnez-moi de la parité et vous cumulerez des mandats ; cédez-nous les femmes et on vous appuiera contre les homosexuels. »* Excédés, certains réclament, à juste titre, un référendum... Dans un tel contexte, tout laisse accroire que la parité est à gauche. Pourtant, elle ne l'est pas.

Pour lutter contre l'inégalité des sexes, la gauche doit mener des actions volontaires. Qui visent les femmes non pas parce qu'elles sont des femmes mais parce qu'en tant que femmes elles sont discriminées. C'est l'inégalité qu'il faut effacer, pas les sexes ! Il faut des actions positives, pas des quotas. Les militantes de la parité refusent à juste titre les quotas, pour les femmes comme pour les beurs, les Noirs, les homosexuels, les ouvriers, pour tous ces individus *« pas comme les autres »*. Sans agiter l'épouvantail du communautarisme, elles ont argué simplement, et à juste titre, de leur dignité. Mais avec la parité, elles se contredisent et réclament pour les femmes un privilège. Au nom de leur nature sexuée, elles se disent différentes. Mais pas différentes parmi les différents : différentes des autres différents.

> Tout laisse accroire que la parité est à gauche. Pourtant, elle ne l'est pas

Sous couvert d'une évidence qui rassure les unions sacrées, la gauche paritaire ne prétend plus lutter pour l'égalité des individus, quel que soit leur sexe. Elle change de principe et fait d'une différence naturelle la justification d'une égalité entre les sexes. Autant assumer clairement ce *« naturalisme »*. Certains le font sans état d'âme, mais Sylviane Agacinski s'y refuse.

D'où d'étranges affirmations. Par *« crainte »* d'un prétendu naturalisme, j'aurais légitimé le *« droit aux enfants »* biologiques ou adoptés *« pour les couples du même sexe »* et me serais donc précipitée *« aveuglément dans les bras de la technique »*. J'avoue ma stupeur. Concernant la procréation assistée, je n'ai fait que dénoncer, comme bien d'autres, les incohérences du droit positif. En revanche, je me suis effectivement interrogée sur ce prétexte de l'*« intérêt de l'enfant »* constamment invoqué pour restreindre l'adoption ou pour l'interdire aux homosexuels. J'ai fait valoir, *entre autres*, qu'aucune étude sérieuse n'a prouvé que les millions d'enfants maltraités par leurs parents biologiques ou abandonnés aux quatre coins du monde seront toujours plus heureux que des enfants adoptés... Ce débat mérite d'être ouvert. Ma position peut se discuter. Mais en quoi serais-je *« aveuglée par les mirages de la puissance technique »* ? Oui, je crains le préjugé naturaliste qui nourrit l'homophobie comme il veille inlassablement à prononcer des exclusions. Mais entre la nature et la technique, la raison humaine n'aurait-elle plus aucun choix ? Enfermée dans cette alternative, la pensée serait-elle condamnée à la défaite ?

Un préjugé naturaliste a servi à exclure les femmes. Assumant ce préjugé, la parité prétend désormais les inclure. Les femmes, pas les autres. Pourquoi les femmes seulement ? Parce que l'*« humanité universelle »* ne serait pas simple *« mais double »*. Evidemment, l'humanité n'est pas simple ! Non parce qu'elle est double, ce qui serait encore trop simple, mais parce qu'elle est multiple. Sinon, pourquoi la dire universelle ?

D'ailleurs, la gauche non plus n'est pas simple. Hier, Proudhon, un misogyne de gauche, dénonçait l'universel abstrait. Il avait ses raisons, mais il avait tort. Avec des mots admirables, Jaurès a répliqué. Plus tard, les femmes ont obtenu, au nom de leur appartenance à l'universelle humanité, le droit de voter *« comme n'importe quel être humain »*. Il était temps... Mais, en faisant de la dualité sexuelle un principe constitutif de l'humanité, la gauche paritaire change de principe. Elle s'interdit de lutter pour la reconnaissance plurielle des êtres humains. Au nom de la parité, elle se sert d'un marquage identitaire doublement méprisant : pour les femmes en général et pour chaque catégorie discriminée en particulier. En clamant qu'elles ne sont *« pas une catégorie comme les autres »*, les femmes de gauche jouent avec une idéologie réactionnaire.

La gauche paritaire se réjouit de voir son programme accepté par la droite. Qu'elle se méfie des stratégies consensuelles et reste à gauche. Quelles armes lui restera-t-il pour inclure dans une société déchirée les autres exclus ? Quelle identité devra-t-elle leur concéder pour qu'ils appartiennent au genre humain ? Quelles armes restera-t-il aux femmes de gauche qui se seront enfermées dans cette différence si convenable et si distinguée ? De qui seront-elles solidaires une fois qu'on leur aura reconnu une appartenance *« étrangère »* aux autres ?

Evelyne Pisier *est professeur de droit public et de science politique à l'université Paris-I.*

Une parité régressive

par Elisabeth Roudinesco

EN lisant le point de vue de Sylviane Agacinski (*Le Monde* du 6 février), on saisit à quel point le débat sur la parité est en train de prendre une tournure désagréable. Au nom des Lumières, on prétend faire entrer les adversaires de la parité dans la catégorie des réactionnaires et des misogynes. Tout se passe comme si le progrès devait conduire à l'obligation d'inscrire la différence des sexes dans la Constitution. Et ceux qui auraient le malheur de se dérober à cette injonction deviendraient alors les ennemis de la condition féminine. Pis, ils sont désormais accusés non seulement de vouloir *« effacer la différence des sexes »*, mais aussi – on se demande bien pourquoi ? – de répéter les prétendues vieilles rengaines, dites *« masculines »*, de Simone de Beauvoir.

Il y a là, de la part des partisans de la parité, une attitude intolérante. On peut être attaché aux idées les plus neuves de la modernité philosophique, avoir milité depuis toujours en faveur de l'émancipation des femmes et avoir voté sans la moindre hésitation pour la gauche plurielle et n'être d'accord ni avec la parité ni avec la théorie de la différence des sexes avancée par ceux qui s'en réclament. Car le débat sur cette question ne renvoie pas à un clivage qui opposerait les tenants d'un vieil ordre moral antiféministe et les généreux défenseurs d'une féminité victime du méchant loup machiste. Les adeptes de la parité confondent deux ordres de réalité : la différence des sexes et la représentation politique de la singularité des sujets.

Le constat de la différence des sexes part d'une réalité anatomique évidente : les femmes ne sont pas des hommes. Or, c'est l'affirmation de cette évidence qui a permis l'épanouissement, au cours des siècles, de tous les préjugés inégalitaires. Au nom de la différence des sexes, la femme fut assimilée à un être inférieur, autant par le discours religieux, qui prétendait l'exclure de la rationalité, que par les tenants de la famille patriarcale bourgeoise du XIXe siècle qui voulurent l'enfermer dans le modèle unique d'une fonction reproductive.

Cette conception de la différence des sexes fut contestée dès la fin du XVIIe siècle par Poulain de la Barre, philosophe cartésien. Un siècle plus tard, Condorcet prit le relais et, au début du XXe siècle, grâce aux luttes menées par les femmes elles-mêmes, le préjugé inégalitaire commença sérieusement à être mis en déroute. Au lieu d'accepter l'enfermement dans un destin anatomique, les femmes purent alors revendiquer puis obtenir des droits identiques à ceux des hommes (droits civils, politiques, etc.) et faire ainsi partie intégrante du genre humain.

Car seul un droit qui rend égaux tous les sujets devant la loi permet de contrebalancer les effets pervers d'une revendication d'un *« droit à la différence »*, toujours susceptible de reconduire une inégalité de type anatomique. Et l'on ne voit pas en quoi ce choix égalitaire conduirait à un *« effacement de la différence des sexes »*. Puisque cette différence existe, elle est impossible à effacer, sauf au prix d'un déni qui rendrait fou celui qui refuserait de la reconnaître.

> Réduire un être humain à sa différence sexuelle est aussi simpliste que de réduire la pensée à un neurone

Il faut rendre hommage à Freud, que l'on qualifie un peu trop facilement aujourd'hui de bourgeois misogyne, d'avoir su favoriser lui aussi le principe d'une émancipation des femmes en proposant une conception de l'inconscient qui refusait toute forme d'ancrage dans la psychologie des peuples, des ethnies ou des identités.

Contrairement à ce que prétendent les adeptes de la parité, le véritable progrès consiste à ne jamais instaurer de reflet ou de continuité entre une réalité anatomique (la différence des sexes) et l'expression politique et juridique par laquelle s'affirme la souveraineté d'une position subjective. Car ce n'est pas en tant que femme ou en tant qu'homme que l'on est différent d'un autre homme ou d'une autre femme, mais en tant que sujet traversé par une singularité, par une histoire personnelle qui ne ressemble à nulle autre. Réduire un être humain à sa différence sexuelle est aussi simpliste que de réduire la pensée à un neurone.

On peut, en revanche, regarder la singularité d'un être comme la marque d'une différence, au sens, par exemple, où le propose Jacques Derrida. Il s'agit alors de reconnaître qu'un sujet est toujours autre que ce qu'il croit et que son altérité le détermine de la même manière que son appartenance au genre humain. Mais cette différence ne signifie pas que l'on soit obligé, en tant qu'homme ou en tant que femme, de rester prisonnier d'un territoire identitaire. Pourquoi une femme devrait-elle, pour accéder à sa véritable féminité (laquelle ?), troquer ses « mauvaises » identifications masculines contre de « bonnes » identifications féminines ? Faudra-t-il un jour inventer une police de l'inconscient pour définir une parité nouvelle entre les femmes qui ont aimé leurs mères et celles qui ont préféré leurs pères, entre les femmes qui choisissent les joies de la maternité et celles qui les refusent ?

Si l'on adhère à de telles théories, on risque de transformer la revendication d'une différence en une affirmation de discrimination qui, à terme, imposera aux femmes un choix contraire à l'exercice de leur liberté. C'est pourquoi l'inscription de la parité dans l'article 3 de la Constitution conduirait à une régression. Cet article définit le principe d'une souveraineté du peuple qui n'a pas à être partagée en fonction de la différence des sexes. S'il était modifié par l'ajout du texte adopté par l'Assemblée et visant à *« déterminer les conditions dans lesquelles est organisé l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives »*, cela signifierait que des lois pourraient ensuite être votées qui amèneraient les femmes à accéder à des fonctions, à des postes et à des métiers, non pas en raison de leur compétence, de leurs diplômes ou de leur savoir mais en tant que femmes.

Rien n'est plus humiliant pour un sujet qu'une sélection qui le condamne à une telle particularité. Aussi est-il préférable, comme le propose le Sénat, de modifier l'article 4 de la Constitution afin de favoriser, par le biais des partis politiques, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électifs. Car en France, aujourd'hui, c'est essentiellement dans le domaine de la vie politique qu'existe un retard qui empêche les femmes d'accéder à ces mandats et à ces fonctions. D'ailleurs, les partis en ont pris conscience et souhaitent eux-mêmes se réformer. Dans les autres sphères de la société, les femmes sont en passe d'obtenir la même représentativité que les hommes ; dans certaines professions, elles sont devenues nettement majoritaires. Devra-t-on un jour les renvoyer à leurs fourneaux, au nom d'une nouvelle discrimination paritaire qui favoriserait les hommes ?

Elisabeth Roudinesco *est psychanalyste et historienne de la psychanalyse.*

Manifeste

par Danièle Sallenave

PROGRAMME pour le maintien ou le rétablissement général de toutes les différences naturelles, ou réputées telles :

1. Pour prévenir toute confusion publique entre hommes et femmes, le port de la barbe sera rendu obligatoire pour les hommes ou, à défaut, d'un signe distinctif sans équivoque. La barbe postiche est recommandée, quoique non naturelle. Pour les femmes, naturellement, ce sera le port du voile.

2. Toutefois, il sera prévu des voiles de couleurs différentes, pour les femmes sans enfant ainsi que pour les femmes ayant recouru à la procréation médicalement assistée (PMA).

3. Quelques interdictions complémentaires devront être remises en place. Pour les femmes, sans aller peut-être jusqu'à l'interdiction du port public de lunettes que le tsar Nicolas Ier imposa aux femmes de Pétersbourg : le port du pantalon. Pour les hommes : le port de chemises roses, les cheveux longs, l'anneau d'oreille.

4. Les mariages mixtes entre Blancs et *coloured people* seront désormais interdits.

5. Le port de marques distinctives sera obligatoire pour les groupes ethniques et le retour aux costumes folkloriques encouragé : chapeau breton, coiffe alsacienne, etc.

6. On proclamera l'interdiction de l'homosexualité et on remettra en pratique le corps de lois destiné autrefois à la réprimer. On pourra s'inspirer de quelques législations encore en vigueur dans le monde contre la sodomie.

Sur le plan législatif, pour répondre à la juste inquiétude des députés socialistes, marquée par leur absence lors d'un premier vote, le PACS sera repoussé *sine die*.

> On mettra ou remettra en place des systèmes éducatifs séparés pour les deux sexes

7. On veillera à soigneusement distinguer les enfants biologiques des enfants adoptés ; soit par le port d'un insigne ou d'une marque ; soit, préférablement, par le tatouage des seconds, pour éviter la perte de badges ou les trafics dans les cours de récréation.

8. On en finira naturellement avec la mixité dans les écoles, qui risque de créer chez les enfants des comportements indifférenciés : violence des filles, douceur des garçons, etc. On mettra ou remettra en place des systèmes éducatifs séparés pour les deux sexes, notamment en matière de biologie. On pourra, du reste, s'inspirer très largement du programme d'éducation différentielle proposé par Rousseau dans l'*Emile*.

On veillera au respect de la différence des sexes jusque dans les programmes. Un exemple, celui de l'agrégation. Hommes : Platon, Descartes, Spinoza, Kierkegaard, Sartre. Femmes : *Politique des sexes*, de Sylviane Agacinski. A l'index, pour les deux sexes : *Le Deuxième Sexe*.

9. Pour éviter l'effacement des différences de classe, dont tout nous porte à croire qu'elles sont en grande partie naturelles, on abolira toutes les mesures d'aide sociale et, plus généralement, toutes les mesures politiques et sociales visant à réduire les discriminations.

10. Il faudra donc en finir une fois pour toutes avec l'idée détestable d'instaurer la parité des hommes et des femmes dans les assemblées représentatives, la mixité, les rencontres et échanges quotidiens et la mise en place de solidarités politiques pouvant contribuer à un effacement des rôles et des comportements naturels à chaque sexe.

Danièle Sallenave *est écrivain.*

L'aveuglement des esthètes

par Christophe Donner

DEUX plaintes déchirantes dans la page Débats du *Monde* (4 février), l'une pour sauver l'imaginaire, l'autre pour sauver la beauté. La tâche est d'autant plus rude que les plaignants, Marc Petit et Michel Guénaire, ne prennent pas la peine de dire ce qu'ils entendent par ces termes. L'imaginaire, si ce n'est pas seulement un mot chic pour parler de l'imagination, serait le territoire conquis par l'ensemble des forces de l'imagination. Il aurait droit alors à une place au côté des *« thèmes des soirées organisées par la Bibliothèque nationale de France sur la littérature du XXe siècle »* : Proust, les transgressions, le religieux, la guerre, l'étranger, etc., mais pas l'imaginaire, déplore Marc Petit.

Il est remarquable d'observer comment les défenseurs d'une chose s'évertuent d'abord à réduire cette chose aux dimensions de leur esprit étriqué, pour ne plus avoir à défendre qu'un fantôme.

Il n'y aurait pas d'imaginaire dans la guerre, dans Proust, dans le religieux ? Il est amusant de constater que ce sont souvent les plus virulents attaqueurs qui rendent le mieux hommage à la chose qu'ils attaquent. L'imaginaire est partout, Marc Petit. Et si vous aviez su les critiquer poliment et calmement, vous auriez observé qu'il a sa place, ô combien, dans les ouvrages que vous vilipendez. L'imaginaire est présent chez ces *« sado-masochistes qui n'en finissent pas de régler leurs comptes avec père et mère »*. Il est aussi chez les *« minimalistes à quatre-vingts pages »* comme chez les *« écosseurs de petits pois »*.

Si l'imaginaire devait se réduire aux contes et légendes, je ne doute pas qu'on lui aurait offert une place de choix parmi les thèmes des soirées de la Bibliothèque nationale de France. Vous auriez été, Marc Petit, un parfait amphitryon. On y aurait sans doute parlé, avec Michel Guénaire, de la beauté des images.

Etre *« contre l'imagination »*, s'en méfier, ce n'est pas la nier, c'est aussi étudier comment, après avoir été, à l'origine, une intuition, elle devient, dans son ressassement, un frein à la connaissance et à la compréhension des choses. Le petit travail épistémologique qu'elle réclame, les découvertes qui en découlent sont aussi source de ravissement.

La beauté et l'imaginaire à la restauration desquelles Michel Guénaire et Marc Petit nous invitent symbolisent bien l'aveuglement des esthètes et la vanité des romanciers.

Christophe Donner *est écrivain.*

AU COURRIER DU « MONDE »

TRACE, ZRU, ZUS...

Le dispositif TRACE, qui s'ajoute à tant d'autres annoncés comme la réponse enfin parvenue au chômage des jeunes sans qualification, n'apporte rien de plus. Demander aux missions locales de suivre le parcours de réinsertion professionnelle des jeunes les plus en difficulté, c'est rappeler ce qu'elles font déjà avec les moyens insuffisants dont elles disposent. Comme TRACE n'est accompagné d'aucun moyen humain et financier sérieux à la hauteur de l'enjeu annoncé, les responsables sur le terrain seront vite confrontés à l'impossibilité de faire... sauf à abondonner une action pour en mener une autre. *(...)* Cessons de traiter l'exclusion comme des cuisiniers : un peu de ZRU, un peu de ZUS, un peu de ZRP, un peu de TRACE : le rôle des politiques n'est pas de superposer des actions qui changent au fil du temps mais de fournir aux services de l'Etat et aux collectivités locales les moyens d'une action continue *(...)*. Faute de véritables moyens, la discrimination « positive » est vite devenue discrimination tout court.

Guy Malandain
mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'école peut-elle être son propre recours ?

DEUX CHARTES, l'une *« pour bâtir l'école du XXIe siècle »*, l'autre *« pour la réforme des lycées »*, sont actuellement soumises à la concertation par le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre. Un même principe de justice sociale les fonde : *« L'école doit être son propre recours. »* Il incombe donc au système scolaire et non aux *« cours particuliers et aux officines de soutien en tous genres »* de remédier à l'échec scolaire qu'il a pour partie lui-même produit. Comment ? En apportant aux élèves en difficulté une aide plus ou moins individualisée.

Ce principe, en apparence tout simple, pose des questions redoutables : cette aide doit-elle être prélevée ou ajoutée au temps scolaire habituel ? Que font les élèves réputés « à flot » pendant que leurs condisciples sont en « soutien » ? Quel est le nouveau rôle du maître ou du professeur, au moment où des aides-éducateurs et des intervenants extérieurs font une entrée en masse dans le système éducatif ? Claude Allègre a apporté des réponses identiques, dans leur philosophie, pour le premier et le second degré. Ces choix politiques et pédagogiques posent de vrais débats qui suffiraient à eux seuls à expliquer le malaise des enseignants.

QUATRE HEURES PERDUES

Le temps scolaire n'a cessé de diminuer à l'école primaire, passant de trente à vingt-sept heures hebdomadaires en 1969, pour permettre *« aux maîtres de consacrer* [ce temps] *à leur perfectionnement pédagogique*. Cette décision visait à *« favoriser la formation permanente des instituteurs »*. Quelques années plus tard, le temps de service des enseignants était, dans les faits, passé à vingt-sept heures et les trois heures, perdues. En 1989, Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, leur accordait, au moment de la mise en place des « cycles », une heure de concertation par semaine, ramenant la semaine des élèves à vingt-six heures. En 1995, François Bayrou prélevait, lui aussi, deux heures sur cet emploi du temps pour l'attribuer à des études dirigées faites en classe, déjà dans un souci de justice sociale. En réalité, cette résolution n'a jamais dépassé le stade des intentions.

Ainsi, en trente ans, les élèves du primaire auront perdu quatre heures de cours par semaine, alors que l'on demande toujours davantage à l'école : apprendre une langue vivante, s'initier aux nouvelles technologies, participer aux « semaines à thème », sensibiliser à l'éducation à la santé, etc. Aujourd'hui, M. Allègre voudrait réduire la semaine scolaire proprement dite à vingt-quatre heures d'enseignement, auxquelles s'ajouteraient deux heures d'*« activités »* assurées par des emplois-jeunes ou des intervenants extérieurs. Pendant ce temps, les plus faibles seraient en soutien avec leur maître. Faut-il donner moins d'école à tous pour aider les élèves les plus en difficulté ? Ou dégager des moyens supplémentaires pour soutenir ces derniers ?

ENTRE JARGON ET TAUTOLOGIE

Au lycée, le principe est identique : le temps de cours hebdomadaire des élèves sera diminué. A la place, l'emploi du temps comportera une aide individualisée par groupes de huit élèves en seconde ainsi que des travaux personnels encadrés (TPE) en première et en terminale. Pour les défenseurs de la réforme, les horaires, trop lourds, ne laissaient aucune respiration aux lycéens. Quant aux TPE, ils favoriseront les recherches personnelles et l'autonomie. *« Gadgets »*, rétorquent les détracteurs de la Charte, pour qui ces nouveautés se mettront en place au détriment des savoirs : de leur point de vue, le décloisonnement des disciplines ne peut aboutir qu'à affaiblir les connaissances. De plus la diminution des options entraînerait un appauvrissement de la culture offerte aux lycéens.

L'aide et le soutien prenant la place d'une partie du temps de cours, se pose alors la question de l'aménagement des contenus disciplinaires. Si le point de départ de la consultation sur les lycées avait pour objectif de définir les savoirs qu'il convenait de transmettre à un lycéen du XXIe siècle, cette démarche se termine par des aménagements pédagogiques. La réflexion sur les contenus ne fait que commencer. Quant à la Charte de l'école primaire, elle hésite sur ce point entre jargon et tautologie : *« Les programmes de l'école primaire doivent être conçus beaucoup plus comme des programmes portant sur des objectifs que comme des suites d'instructions rigides destinées à être appliquées à la lettre. Ils doivent prendre en compte un des acquis déterminants de cette fin de siècle : la scolarité est obligatoire jusqu'à seize ans... »* Qu'il s'agisse du premier ou du second degré, la question des contenus ne semble alors se réduire qu'à une même injonction, qui ne résout rien : *« Recentrer les connaissances sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux. »*

Enfin, au cœur des réformes, l'enseignant se voit assigner un nouveau rôle. *« Chef d'orchestre »* à l'école primaire, on lui demande désormais de coordonner une équipe composée d'aides-éducateurs non formés et d'intervenants extérieurs, payés par les collectivités locales pour assurer des activités sportives et culturelles. Polyvalent par tradition, il se recentre ainsi par nécessité sur les apprentissages classiques, un champ que l'institution a pourtant tendance à abandonner pour n'agir que sur la « périphérie » des enseignements. *« Ce que propose la Charte vise à mettre en place des structures, des organisations, des réseaux, qui n'ont pas pour but de développer l'activité intellectuelle des élèves, mais qui ont pour objectif de répartir des missions qui sont aujourd'hui de la seule responsabilité de l'Etat »*, fait valoir François Cochain, secrétaire départemental du Snuipp-FSU (Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs des écoles) de Seine-Saint-Denis.

Dans les lycées, la présence d'intervenants extérieurs est moins significative qu'à l'école, mais tout aussi symbolique : les enseignants peuvent vivre l'arrivée de *« locuteurs natifs »* pour les langues ou de *« spécialistes »* pour les activités culturelles comme une remise en cause de leur professionnalité et de leur mission. Enfin, le travail en équipe, qui ne peut reposer que sur le consentement mutuel, leur est imposé par la réforme.

Faire de l'école *« son propre recours »* est sans doute un objectif noble et légitime. Les réponses proposées par M. Allègre pour y parvenir posent autant de questions qu'elles prétendent en résoudre et reposent essentiellement sur des aménagements pédagogiques, réalisés à moyens constants. Contrairement à son ambition de départ, il n'a pas réussi la synthèse entre pédagogie et savoirs.

Sandrine Blanchard et Béatrice Gurrey

Hospice *par Hervé Coffinières*

Du Kosovo à Moscou : la poudrière de l'orthodoxie

Suite de la première page

Contre une logique de guerre qu'elle récuse, l'Eglise orthodoxe défend une logique patrimoniale qui refuse toute forme d'abandon de souveraineté, qui serait, pour elle, une insulte à l'histoire, à la religion et à l'identité de la nation.

Abasourdie par les catastrophes de l'histoire (occupation ottomane, persécution soviétique), exsangue après la chute du mur, incapable d'affronter les vents nouveaux de la liberté et de la démocratie, agressée par les sectes et autres communautés baptistes, pentecôtistes ou catholiques, c'est toute l'orthodoxie qui, en Europe, est au bord de l'implosion et redevient un foyer de tensions. Comme en Serbie, c'est une logique patrimoniale qui continue d'empoisonner les relations entre orthodoxes et grecs-catholiques en Roumanie et en Ukraine. En Roumanie, le voyage que devrait faire en mai Jean Paul II – qui serait une première en territoire orthodoxe – tarde à être confirmé. Le patriarcat de Bucarest a longtemps suspendu cette visite, souhaitée par les autorités politiques, au retrait de toutes les actions en justice engagées par les grecs-catholiques (qui ne sont plus que 250 000 contre 2,5 millions avant la guerre) pour récupérer les dizaines d'églises qui leur avaient été confisquées en 1948 et cédées aux orthodoxes.

Même situation en Ukraine. L'archevêque de Lviv vient d'accuser le Vatican et les grecs-catholiques (« uniates » rattachés à Rome, mais ayant conservé le rite oriental des orthodoxes) d'avoir *« mis la main »* sur les églises de la ville. C'est au XVIe siècle que la Pologne avait imposé le catholicisme romain sur des territoires de tradition orthodoxe. Décapitée et déportée en Sibérie par Staline, la hiérarchie grecque-catholique est reconstituée en Ukraine depuis l'éclatement du bloc soviétique. L'orthodoxie y est divisée en trois obédiences : celle, officielle, du patriarcat de Moscou (qui a gardé les frontières de l'ancienne Union soviétique) ; l'Eglise orthodoxe dissidente, qui a proclamé son « autocéphalie » ; et celle de l'ancien patriarche Philarète de Kiev, personnalité douteuse qui a été déposée, puis excommuniée en 1997.

LES NOUVEAUX DÉFIS

En Russie, l'Eglise se perçoit aussi comme une forteresse assiégée. Les dénonciations régulières du *« prosélytisme »* protestant ou catholique flattent l'opinion nationaliste, pour qui l'âme russe s'identifie à la seule orthodoxie. C'est le patriarche Alexis II qui a fait voter la loi de 1997 limitant l'expansion des autres religions, que Boris Eltsine a dû faire amender par la Douma sous la pression des Etats-Unis et du Vatican. Comme l'ont fait la Géorgie et la Bulgarie, la Russie menace de claquer la porte du Conseil œcuménique des Eglises (Genève), que le KGB considérait hier comme une officine de renseignement et qui, pour l'orthodoxie slave d'aujourd'hui, symbolise le protestantisme occidental, jugé libéral et permissif.

Ainsi, au moment même où elle retrouve son espace et sa liberté, l'orthodoxie semble atomisée, prise de vertige devant les nouveaux défis de la démocratie, du nationalisme, de la mondialisation et de la modernité. Plus divisée et fragile que jamais, elle est guettée par le repli et la crispation. En Macédoine, une grande partie de l'Eglise locale a proclamé son « autocéphalie », non reconnue par ses voisines. En Turquie, le patriarcat œcuménique de Constantinople – qui détient une primauté d'honneur dans tout le monde orthodoxe – ne règne plus que sur une communauté de 3 000 chrétiens assiégés dans un pays que tiraillent les courants laïques et islamistes. Il tente d'accroître sa juridiction dans les pays de diaspora, aux Etats-Unis et en Europe. En 1997, pour le contrôle des communautés d'Estonie, un conflit grave a éclaté entre Constantinople et Moscou, les deux grandes capitales de l'orthodoxie.

En Grèce enfin, l'Eglise est devenue le refuge de toutes les peurs liées à l'entrée dans l'Union européenne. Dans ce pays, qui est le seul de l'orthodoxie à posséder une tradition démocratique, le mariage civil n'a jamais réussi à s'imposer. L'Eglise y jouit de tous les privilèges d'une institution d'Etat et la mention orthodoxe figure encore sur les cartes d'identité, perpétuant cet archaïsme qui lie la citoyenneté à une confession. Nouveau primat, précédé d'une réputation de moderniste qui lui avait valu son élection en mars 1998 au siège d'Athènes, Mgr Christodoulos est devenu, en quelques mois, le personnage le plus populaire du pays, en défendant la Grèce de la tradition orthodoxe contre une occidentalisation massive.

On aurait tort de faire de l'orthodoxie une religion nationaliste au sens où ce mot est compris en Occident. En Serbie, comme en Grèce ou en Russie, l'orthodoxie est populaire parce qu'elle a toujours lié son destin à la cause d'une population persécutée. Fondée sur un patrimoine rituel, liturgique et symbolique d'une splendeur inégalée, liée à la réalité ethnique, linguistique, culturelle de pays décomposés et recomposés par l'histoire, c'est elle qui a assuré la survie des peuples grecs ou slaves. Mais, dans des régions où le poids de la mémoire est aussi passionnel, cette perpétuelle fusion du spirituel et de l'identitaire, de l'ethnie et de la religion pourrait préfacer demain – en dépit du précédent yougoslave – de nouvelles explosions.

Henri Tincq

PRÉCISION

ROLF LIEBERMANN

L'article publié au lendemain de la mort de Rolf Liebermann *(nos éditions du 5 janvier)* a pu faire croire qu'à vingt ans de distance *Le Monde* mettait en cause les informations relatives au suicide de Jean Salusse, président du conseil d'administration de l'Opéra, publiées le lendemain et les jours qui ont suivi sa disparition (*Le Monde* daté 24-25 et du 29 juillet 1977). Ce n'était pas le cas, puisque Jacques Lonchampt était l'unique journaliste en mesure de relater des faits connus de lui seul, ce qu'il fit dans un témoignage (*Le Monde* du 14 septembre 1977).

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **206 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Internet : **http : //www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

Sans-papiers : l'Italie exemplaire

EN annonçant, mardi 9 février, la régularisation massive de « sans-papiers », le gouvernement d'Alessandro D'Alema démontre à celui de Lionel Jospin qu'en matière d'immigration, il est possible de faire autrement, que la politique menée par Jean-Pierre Chevènement n'est pas la seule possible. Par décret pris en conseil des ministres, Rome a en effet annoncé que 250 000 des 308 000 immigrés clandestins ayant déposé une demande vont obtenir satisfaction. C'est beaucoup plus qu'il n'avait été prévu. C'est aussi depuis le début des années 90 la troisième opération de ce type à laquelle il est procédé en Italie.

Il faut se garder d'un parallèle trop systématique entre la France et l'Italie. La situation dans la Péninsule est bien différente, sur ces dossiers, de celle de l'Hexagone. La France est un vieux pays d'immigration ; après avoir été pendant longtemps une terre d'émigration, l'Italie ne l'est que depuis quelques années. Le nombre des immigrés est quatre fois moins élevé au-delà des Alpes que de ce côté-ci. L'Italie a vécu pendant longtemps, et jusqu'à il y a peu, sans législation sur les étrangers.

Du fait de sa position géographique, l'Italie est ensuite ouverte sur le grand large – ses frontières forment pour une grande part celles de l'Europe – alors que la France se retrouve pour l'essentiel à l'intérieur de l'Europe. Le poids du secteur informel y est bien plus important. La société et l'économie italiennes souffrent enfin d'une crise de la natalité plus grave que celle qui affecte la France.

De fait, lorsque Rome et Paris engagent des procédures de régularisation, ils ne se trouvent pas confrontés exactement aux mêmes problèmes. L'administration italienne a d'ailleurs dû faire face à plus de 300 000 demandes, c'est-à-dire deux fois plus que son homologue française. La solution retenue par le centre-gauche italien peut ainsi apparaître comme plus généreuse que celle adoptée par la gauche plurielle française. Rome régularise huit demandeurs sur dix alors que Paris n'en a accepté qu'un peu plus d'un sur deux. Cette décision provoque un tollé dans l'opposition italienne. Celle-ci craint que cette régularisation massive n'incite de nouvelles vagues de clandestins à s'installer dans la Péninsule. Elle permet pourtant d'éviter les situations individuelles inextricables et en grand nombre – celles de ces clandestins répertoriés officiellement, mais sans espoir de régularisation en France – auxquelles les choix de Lionel Jospin ont conduit ici.

Exemplaire pour la France, la décision italienne rappelle surtout l'urgence d'une harmonisation des politiques d'immigration dans les pays de l'Union européenne. Or dans ces domaines – l'attitude à l'égard des réfugiés, le droit des étrangers, etc. – les Quinze agissent encore dans le désordre. D'après le traité d'Amsterdam que la représentation nationale vient d'adopter, ces questions devraient pourtant de plus en plus relever de la compétence communautaire.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA Le Monde**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde,*
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,*
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le dictateur des lettres soviétiques

L'ÉCRIVAIN russe Alexandre Fadeïev est pour quelques jours à Paris. C'est un très grand personnage. Fidèle exécutant des directives de feu Jdanov, il a été nommé par le Parti communiste secrétaire général de l'Union des écrivains soviétiques, à la place de N. Tikhonov, jugé trop peu énergique pour faire marcher la gent littéraire dans le droit chemin.

Il est incontestablement un des meilleurs romanciers de l'époque stalinienne, et certains enthousiastes sont allés jusqu'à voir en lui un *« Tolstoï prolétarien »*. L'exagération est manifeste. Alexandre Fadeïev est à cent coudées au-dessous de l'auteur de *Guerre et Paix*. Cependant il est couvert d'honneurs et sa fortune est considérable. Ses deux meilleurs livres, *La Défaite* (1927) et *La Jeune Garde* (1945), ont été traduits dans une trentaine de langues.

Il est si bien en cour qu'il a été nommé président du comité des prix Staline pour l'art et la littérature. C'est lui qui, chaque année, procède à la distribution de la manne officielle. On pense bien qu'il ne s'est pas oublié sur la liste des lauréats, et c'est ainsi qu'il a reçu un prix de 100 000 roubles en 1946 pour son roman *La Jeune Garde*.

Dans ses discours et dans ses écrits, Alexandre Fadeïev manifeste le mépris le plus profond pour la littérature et l'art des pays capitalistes. Contempteur de l'*« art dégénéré de l'Occident »*, il proclame que lui et ses pareils sont *« les seuls héritiers au monde de tout ce qui est grand, de tout ce qui est d'avant-garde dans la puissante littérature russe et dans toute la littérature mondiale »*.

Henri Pierre
(11 février 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : **3615 code LEMONDE**
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC**
ou **08-36-29-04-56**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44-08-78-30**
Index et microfilms du *Monde :* **01-42-17-29-33**

Le Monde sur CompuServe : **GO LEMONDE**
Adresse Internet : **http : //www.lemonde.fr**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

DÉVELOPPEMENT **Depuis quelques mois en France, de grands groupes comme Vivendi, LVMH, Pinault-Printemps-Redoute, investissent dans de petites entreprises, à l'image des professionnels du capital-risque. Cette pratique, appelée « corporate venture », vient des Etats-Unis. ● PAR CES PRISES de participation, les poids lourds de l'industrie et des services cherchent à ne pas se laisser distancer par de petites sociétés agiles et créatives, qui initient des bouleversements technologiques. ● POUR JACQUES VALLÉE, un des pères du capital-risque en France, les grands groupes apportent en contrepartie à ces petites structures leurs expertises scientifique, financière et juridique. ● LE FONDS de l'américain Intel, numéro un mondial des microprocesseurs, est considéré comme une référence. Il a, en 1998, investi dans 130 entreprises pour un montant de 830 millions de dollars.**

Quand les grandes entreprises ont besoin des petites...

En quête de nouvelles idées, Vivendi, Rhône-Poulenc, LVMH, France Télécom, entres autres, misent sur de petites sociétés innovantes. Une pratique venue des Etats-Unis, qui allie intérêts technologiques et financiers

DEPUIS quelques mois en France, de grands groupes industriels et de services, tels des professionnels du capital-risque, cherchent à investir dans de petites entreprises innovantes. Une pratique d'origine américaine, appelée *« corporate venture »*. Vivendi (ex-Générale des eaux), suivi d'industriels européens, américains et d'un financier français, constitue un fonds indépendant baptisé Viventures. Pinault-Printemps-Redoute met sur pied un « Club de développement ». Rhône-Poulenc, Danone et Axa ont, en 1998, confié des fonds à Auriga. LVMH a créé sa propre filiale, Flavius investissements. Thomson-CSF Ventures gère un portefeuille de capital-risque pour le compte de sa maison mère. Dassault Développement aussi. Toutes ces entreprises suivent l'exemple français de France Télécom et de sa filiale spécialisée, Innovacom, qui existe depuis 1988 et qui vient de lever son troisième fonds en 1998.

En un an, ces grands groupes ont investi près de 2,5 milliards de francs (381 millions d'euros) dans des fonds de capital-risque. L'attirance des poids lourds de l'industrie et des services pour ce genre d'activité n'est pas nouvelle. Plusieurs vagues d'investissements se sont succédé. *« Au début des années 80, un quart des grandes sociétés américaines avaient constitué des fonds d'investissement. La plupart ont coulé après le krach boursier de 1987 »,* raconte Denis Champenois, directeur général d'Innovacom. Depuis quelque temps, une deuxième vague d'investissement se forme outre-Atlantique. Oracle, entre autres, veut consacrer 100 millions de dollars à cette activité. En un an, c'est près de 2,5 milliards de dollars (2,2 milliards d'euros) qui auraient été levés aux Etats-Unis auprès des entreprises.

Pourquoi un tel engouement pour le capital-risque ? Le facteur déclenchant est incontestablement la rupture qui s'est opérée dans les technologies de l'information. Les grands groupes ne veulent pas se laisser distancer par de petites sociétés qui bouleversent les règles du jeux comme Yahoo ! ou Amazon.com, sur Internet. Prendre une participation financière dans une de ces petites entreprises permet au grand groupe de ne pas être totalement absent de cette révolution.

Jean-Michel Barbier, directeur général de Thomson-CSF Ventures, reconnaît également que le *corporate venture* permet de compenser les coupes dans les budgets de recherche-développement. *« Dans ce cas, le capital-risque devient le lien entre la recherche réalisée pour partie en externe et la production industrielle du groupe »*. Le fonds tente alors de mettre en place un cercle vertueux : les PME apportent leurs innovations, tandis que les grandes entreprises apportent leur expertise pour valider et adapter les projets, et leurs capitaux pour les financer.

Mais, pour tous ces acteurs, la crédibilité du fonds passe par l'exigence d'une rentabilité financière équivalente à celle en vigueur dans le secteur du capital-risque : 25 % par an en moyenne.

« DEUX PIÈGES À ÉVITER »

« On ne s'improvise pas corporate venture », estime Benoît Habert, président de Dassault Développement. Il faut avoir une forte culture entrepreneuriale – dans le passé, Dassault a favorisé l'émergence de Dassault Electronique et de Dassault Systèmes. La courbe d'apprentissage du capital-risque est longue et peut se révéler très coûteuse. Chacun choisit sa méthode. Certains groupes tentent l'aventure seuls, comme Thomson-CSF ; d'autres, comme Rhône-Poulenc ou Danone, préfèrent confier leur argent à des capital-risqueurs professionnels et indépendants.

Le choix n'est pas neutre. La grande difficulté est de concilier rentabilité financière et création de synergies pour le groupe. *« Deux pièges sont à éviter »,* résume Bernard Maitre, dirigeant de la société de capital-risque Galileo : une indépendance exacerbée du fonds d'investissement vis-à-vis de sa mère nourricière peut conduire à une « querelle de famille ». D'un autre côté, une trop grande servilité du fonds de capital-risque conduit à privilégier les seuls intérêts de la maison mère au détriment de la rentabilité.

Jean-Pascal Tranié, dirigeant de Viventures, défend l'idée que le *corporate venture* doit être confié à des professionnels du capital-risque. Dans la constitution de son fonds, un subtil équilibre existe entre industriels du secteur des télécoms et des médias et financiers. Les dossiers qu'il sélectionne sont présentés aux industriels qui valident, grâce à leur expertise technique, les trouvailles de la PME. L'œil du financier valide la viabilité du projet. En revanche, M. Champenois, d'Innovacom, estime *« que les groupes industriels qui délèguent la gestion du* corporate venture *à un fonds indépendant sont trop éloignés de sa gestion »*. Fort de sa longue expérience, Innovacom a progressivement glissé d'une indépendance vis-à-vis de sa maison mère, France Télécom, à une collaboration plus étroite. *« Il y a cinq ans, moins de 10 % de nos dossiers présentaient une synergie avec France Télécom. Aujourd'hui, la proportion est de 30 % et nous voulons arriver à 50 % »,* précise-t-il. Pour illustrer cette évolution, Innovacom est désormais rattachée à la branche développement de France Télécom et non plus à la direction financière. Outre sa mission classique – détecter des sociétés susceptibles d'étoffer l'offre de services de France Télécom –, Innovacom doit favoriser l'essaimage de chercheurs du Centre national d'étude des télécommunications (CNET).

Les gérants de fonds de *corporate venture* doivent également clarifier leur stratégie de sortie. Trois possibilités de revendre une participation dans une société innovante s'offrent à eux : la cession à un industriel tiers, la cession au groupe qui a investi dans le fonds ou l'introduction en Bourse. Cette dernière solution est privilégiée par les capital-risqueurs. Intégrer l'entreprise implique de supporter seul le coût du développement avec, en outre, le risque d'étouffer la PME dans une grande structure. Par l'introduction en Bourse, la grande entreprise récupère sa mise financière et permet à la PME innovante de se développer grâce à l'apport des marchés financiers.

L. Be. et E. R.

Les principaux fonds

● **Viventures :** Vivendi avec des industriels européens et américains des télécommunications et des médias, un financier français. 92 millions d'euros.
● **Auriga :** Rhône-Poulenc, Danone et AXA. 61 millions d'euros.
● **Innovacom III :** France Télécom et des financiers français et étrangers. 38 millions d'euros.
● **Dassault Développement :** groupe Dassault. 45,5 millions d'euros.
● **Thomson-CSF Venture :** Thomson-CSF. 61 millions d'euros.
● **Flavius Investissements :** LVMH. 45,5 millions d'euros au départ.
● **Club de développement :** Pinault-Printemps-Redoute. Montant non dévoilé.

TROIS QUESTIONS À...

JACQUES VALLÉE

1 Vous êtes un des pères du capital-risque en France et travaillez désormais pour Viventures, aux Etats-Unis. Comment sont apparus ces fonds d'entreprise ?

Lorsque le capital-risque est apparu aux Etats-unis, les industriels n'ont pas du tout apprécié sa venue. Ces petites équipes, très légères, parlant le même langage que les créateurs d'entreprise et essayant de les aider à se financer, étaient considérées comme des traîtres. Le capital-risque investit dans des cassures, des discontinuités, que des grandes entreprises comme IBM ont du mal à créer. Ces discontinuités ont donné les biotechnologies, Internet... Puis les grandes entreprises se sont rendu compte qu'il y avait un réel avantage à financer ces *start-up*. Cela permettait de ne pas rater une révolution technologique. Le succès n'a pas toujours été au rendez-vous. La Silicon Valley est jonchée de cadavres de fonds d'entreprise qui ont vu le jour dans les années 80-90 (Exxon, la société des gaz britanniques...) et qui n'avaient pas la bonne approche.

2 Quels sont les avantages pour une PME innovante d'être financée par des fonds d'entreprise ?

Ce n'est pas seulement le chèque qui intéresse les PME. Nous leur apportons notre carnet d'adresses, notre appui stratégique. Les experts scientifiques, financiers, juridiques du groupe qui a constitué le fonds peuvent aussi être mis à contribution pour affiner le projet du créateur. Dans le cas d'un fonds européen comme Viventures, nous apportons aux créateurs américains notre vision européenne. Ainsi nous venons d'investir dans une société californienne d'enchères de publicité sur Internet, Ad auction.com. Désormais, dès leurs débuts, les petites sociétés cherchent à devenir mondiales pour ne pas être prises de vitesse.

3 Quels sont les sujets d'avenir qui intéressent le « corporate venture » ?

Le portefeuille des entreprises de capital-risque est une boule de cristal de ce que sera la Bourse dans dix ans. Actuellement, sur Internet, les équipements sont à bout de course, les bandes passantes sont trop étroites... Le grand saut technologique se fera avec la Next Generation Internet (NGI). Ce projet est financé par le gouvernement américain et la NASA, le NSF (l'équivalent américain du CNRS). Il permettra le transfert de données plus importantes, et améliorera la vidéoconférence et le téléphone sur Internet.

Propos recueillis par Laure Belot et Enguérand Renault

Intel, grand maître de l'investissement stratégique

CITÉ UNANIMEMENT en exemple, étudié et copié par les entreprises européennes qui veulent se lancer dans l'aventure du *corporate venture*, le fonds de placement de l'américain Intel est devenu une référence mondiale.

Le numéro un du microprocesseur a investi en 1998 dans 130 entreprises pour un montant de 830 millions de dollars (741 millions d'euros). Un record. Ce chiffre n'était que de 350 millions de dollars l'année précédente.

Les prises de participations sont *« en moyenne de 3 millions de dollars par société »* et ne dépassent généralement pas *« 20 % du capital »,* précise Stephen Nachtsheim, vice-président du groupe chargé de gérer ce fonds. Intel n'hésite plus à miser très gros. Ainsi, son investissement de 500 millions de dollars dans l'entreprise de semi-conducteurs américaine Micron Technology en 1998. Deux cents entreprises sont désormais dans l'escarcelle du géant américain.

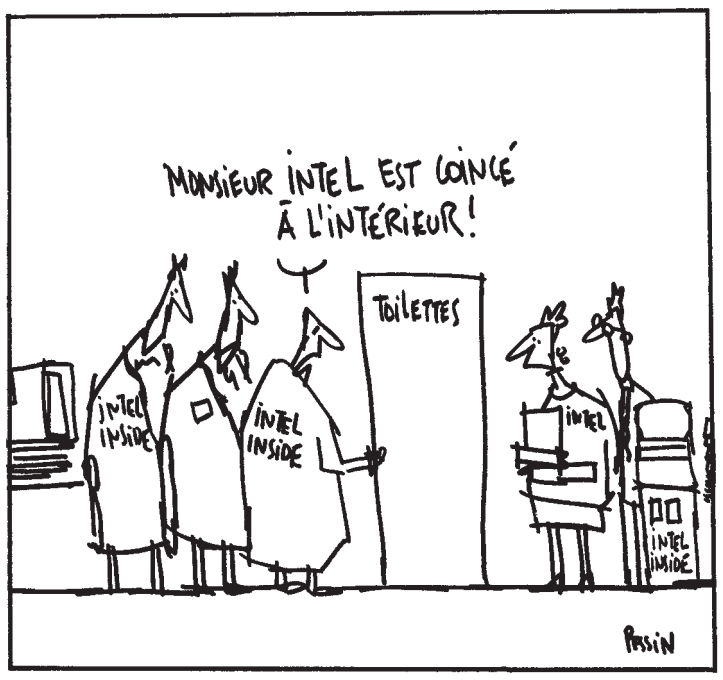

TROIS OBJECTIFS

Intel a commencé à investir dans de petites entreprises technologiques dans le courant des années 80. Sa stratégie s'est ensuite affinée. *« Depuis 1995, nos investissements sont de réels outils de développement au service de notre entreprise »,* explique M. Nachtsheim. Le fonds dépend d'ailleurs de la direction du développement d'Intel et les prises de participation du groupe visent trois objectifs.

Tout d'abord, l'accroissement des débouchés pour ses produits : ses cibles sont des entreprises qui peuvent stimuler les ventes d'ordinateurs, donc de microprocesseurs. Intel mise ainsi sur des sociétés de logiciels, de multimédia et de vidéo pour élargir l'offre du marché informatique. Autre cible particulièrement prisée : les compagnies qui créent des applications nécessitant un ordinateur puissant – ce qui implique un renouvellement pour l'utilisateur sous-équipé. Ainsi Quokke, une des dernières sociétés entrées dans son portefeuille. Elle permet à un supporter de football de voir par Internet la manière dont il verra le terrain de foot de la place qu'il vient d'acheter.

Deuxième objectif : l'acquisition de connaissances supplémentaires. Les entreprises élues travaillent par exemple *« sur la prochaine génération d'un composant »*. Les thèmes de recherche très pointus de ces petites sociétés pourront être intégrés dans le développement de nouveaux produits Intel.

Enfin, ce fonds permet à Intel de rester en contact avec les nouvelles idées qui émergent. Une habile veille technologique systématisée par les *« cinq à dix dossiers reçus quotidiennement »*.

La rentabilité financière de ces investissements n'est pas une fin en soi. *« Elle est nécessaire pour nos actionnaires, mais ce n'est en aucun cas le critère principal de nos choix »,* affirme M. Nachtsheim. Les 6 milliards de dollars de résultat net qu'Intel a dégagés en 1998 expliquent pour partie ce détachement.

Intel se lance désormais dans une nouvelle aventure : développer ce fonds en Asie et en Europe, zones géographiques qui représentent plus de 40 % de son chiffre d'affaires mondial. *« Des équipes sont en place*, affirme M. Nachtsheim, *et des cibles d'investissement ont déjà été identifiées. »*

L. Be. et E. R.

Le Conseil Régional d'Ile-de-France,

collectivité territoriale,
lance une démarche de modernisation de l'organisation et du fonctionnement de ses services (800 agents).

Il souhaite mettre en place de nouvelles méthodes de management, améliorer la gestion de ses ressources humaines, adapter le fonctionnement de ses services et en particulier de sa direction chargée des lycées et obtenir la certification ISO 9002 de ses procédures de marchés.

La mise en oeuvre de cette démarche sera confiée à un prestataire extérieur, disposant de références dans ces domaines.

Un avis d'appel public à la concurrence sera publié prochainement au B.O.A.M.P.

Renseignements complémentaires :
Conseil Régional d'Ile-de-France,
Direction générale des services
35 boulevard des Invalides
75007 Paris
Tél : 01 53 85 50 30.

La Bourse sanctionne le rachat du site Internet Lycos par USA Network

LYCOS, qui était avec Yahoo ! l'un des derniers sites sur Internet encore indépendants, va passer sous le contrôle du groupe de chaînes de télévision thématiques USA Networks. L'accord conclu mardi 9 février par les deux groupes prévoit une fusion de Lycos avec TicketMaster Online, numéro un mondial de la vente de billets (sports, spectacles) sur Internet et filiale de USA Networks. Ce rachat s'inscrit dans une série d'opérations touchant les sites Internet qualifiés de « portails ». Initialement créés pour aider les internautes à trouver ce qui les intéresse – fonction appelée moteur de recherche – ces sites se sont peu à peu enrichis de services tels que réservation de billets, service d'information, annuaire électronique.

Quinze jours après la fusion de atHome et d'Excite, et une semaine après le rachat de GeoCities par Yahoo !, le rapprochement de Lycos et de USA Networks permettra d'offrir un éventail complet de services aux internautes. Lycos apporte ses 26 millions de visiteurs (source Media Metrix pour le mois de décembre 1998) à Home Shopping Network – 70 millions de foyers américains –, la chaîne de téléachat de USA Networks, et d'Internet Shopping Network, son équivalent électronique.

La nouvelle entité, USA-Lycos Interactive Networks, sera contrôlée à 61,5 % par USA Networks et dirigée par son actuel président, Barry Diller, une figure de l'audiovisuel américain, ancien dirigeant de la Fox. Les actionnaires de Lycos détiendront 30 % du capital et ceux de TicketMaster les 8,5 % restants. Ce nouveau poids lourd du commerce électronique aura une capitalisation boursière de 18,5 milliards de dollars (15,9 milliards d'euros) et affichera un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de dollars.

« UNE OFFRE EXCLUSIVE »

« Au début, les moteurs de recherche étaient empreints de mimétisme, chacun essayant de proposer les mêmes services que les autres. Aujourd'hui, ces moteurs devenus "portails" veulent se distinguer de leurs concurrents par une offre exclusive. Dans le cas de Lycos, et c'est ce qui fait l'originalité de cette acquisition, cette offre sera dorénavant liée à une activité de commerce électronique », analyse Laurence Bella, consultante au département médias de l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (Idate).

Cette fusion, selon Barry Diller, donne naissance à un groupe qui, pour la première fois, marie la télévision et internet. Ce choix original n'a pourtant pas convaincu les marchés, puisque la valorisation boursière de Lycos est tombée à 4 milliards de dollars (3,54 milliards d'euros) le mardi 9 février, en chute de plus de 27 % par rapport à son cours de lundi.

Aux yeux des investisseurs, la complémentarité entre les activités de USA Networks et de Lycos n'est pas évidente à court terme. Les investissements nécessaires à la mise en place d'une offre de commerce électronique sur le « portail » devront être massifs et pèseront sur les perspectives de rentabilisation du nouveau groupe.

Emmanuel Paquette

Le prix retenu pour l'action Air France valorise la compagnie à 20,5 milliards de francs

Le syndicat des pilotes de ligne s'estime « dupé » par les pouvoirs publics

Plus de 1,5 million de réservations ont été enregistrées depuis le lancement de la privatisation partielle d'Air France. Les particuliers ont souscrit dix fois plus que ce qui leur était proposé. Ce succès a conduit le gouvernement à augmenter le nombre des actions destinées aux petits porteurs ainsi qu'aux investisseurs, et à fixer un prix qui se situe dans le haut de la fourchette envisagée : 14 euros (91,83 francs) pour les particuliers.

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, et Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, ont salué, mardi 9 février, lors d'une conférence de presse commune, *« le grand succès de l'opération »* d'ouverture du capital d'Air France. Devant l'afflux des investisseurs lors de la période de réservation, le gouvernement a finalement choisi le haut de la fourchette pour fixer le prix de l'action Air France.

Les institutionnels paieront leurs titres 14,2 euros (93,15 francs) et les particuliers bénéficieront d'une légère décote, puisqu'il leur en coûtera 14 euros par action (91,83 francs). A ce niveau de cours, la compagnie aérienne nationale est valorisée à 20,5 milliards de francs (3,13 milliards d'euros), soit 25 à 40 % de plus que les estimations faites il y a plusieurs mois par les établissements bancaires.

DIX FOIS SUPÉRIEURE À L'OFFRE

L'intérêt des particuliers pour Air France – plus de 1,5 million de réservations ont été enregistrées à ce stade, soit une demande dix fois supérieure à l'offre – a conduit le gouvernement à exercer en totalité la clause d'extension portant sur 10 % de l'offre globale ainsi que sur les actions qui n'ont pas été acquises par les personnels navigants techniques (PNT). Ainsi, l'offre de titres aux particuliers va-t-elle passer de 13,5 millions à 19,9 millions, et la part des institutionnels atteindra 22 millions d'actions.

Le désengagement partiel de l'Etat sera progressif, au rythme des augmentations de capital prévues à la fin de l'année (par exercice de bons de souscription d'actions et d'obligations remboursables en actions). La part du Trésor tombera à 63,6 % en mars, puis à 56,8 % en janvier 2000, et enfin à 53 % en mars 2003, après distribution d'actions gratuites.

Sans se prononcer sur la possibilité de mettre sur le marché une nouvelle tranche du capital de la compagnie, M. Gayssot a assuré que la part de l'Etat ne saurait être inférieure à 50 %. Le succès de l'opération traduit, pour le ministre des transports, *« la confiance des investisseurs quels qu'ils soient dans la compagnie nationale »*. Une confiance qui, selon lui, montre que *« loin d'être un handicap, la présence d'un actionnaire public majoritaire assure aux actionnaires une certaine garantie (...). C'est d'ailleurs la première fois qu'une opération d'ouverture, et même comparée aux privatisations, est une des plus sursouscrites »*.

Le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) n'a pas fait preuve du même enthousiasme et trouve le prix de l'action trop élevé. Les pilotes, qui achètent au même prix que les particuliers, détiendront à terme 6,8 % du capital de la compagnie, en échange de 1,29 milliard de francs de masse salariale qu'ils consentent à *« abandonner »* pour participer à la réduction des coûts d'exploitation de la compagnie.

« ON S'EST SERVI DE NOUS »

Le porte-parole du SNPL, syndicat signataire de l'accord d'échange salaire contre actions, a déclaré, mercredi matin au *Monde*, que *« ceux qui ont décidé de l'ouverture du capital ont, une fois de plus, privilégié les marchés financiers et les institutionnels, au détriment des petits porteurs et des salariés. On s'est servi de nous pour procéder à l'ouverture du capital et l'on met en avant le grand succès de l'opération pour justifier du prix. On a vraiment l'impression de s'être fait duper et, aujourd'hui, il y a un véritable problème entre le premier actionnaire et le deuxième actionnaire de la compagnie nationale ! »*

Le SNPL avait conseillé à ses adhérents d'être *« acheteur »* en dessous de 90 francs, et demandait de renoncer à l'achat au-dessus de 95 francs. *« A l'heure de l'ouverture des négociations sur les 35 heures, ce qui vient de se passer plante le décor ! »*, résume le porte-parole du SNPL.

François Bostnavaron

La BCE prévoit de nouvelles fusions bancaires en Europe

« Des surcapacités existent dans plusieurs pays »

FRANCFORT
de notre correspondant

Après avoir salué les efforts des banques pour permettre le passage à l'euro, la Banque centrale européenne (BCE) précise sa vision de l'ampleur de la tâche qui attend encore la profession. *« L'Union monétaire va probablement agir à moyen et long terme comme un catalyseur pour renforcer les tendances existant dans les systèmes bancaires »*, indique la BCE dans un rapport publié mardi 9 février. Selon elle, la concurrence va se raffermir dans un secteur *« en changement radical »*. Après avoir progressé, la rentabilité des organismes de crédit risque de se réduire, alors qu'elle se situait déjà en deçà de celle des établissements actifs aux Etats-Unis.

S'INTERNATIONALISER

Sur le plan stratégique, la banque centrale s'attend à de nouvelles fusions. Alors que le degré de concentration *« est aujourd'hui relativement bas »*, il existe des disparités selon les pays. Le nombre d'instituts de crédit est passé, entre 1985 et 1997, de 12 256 à 9 285 au sein de l'Union européenne, mais *« il semble qu'il y ait de l'espace pour de nouvelles consolidations »*. De même, les systèmes bancaires en présence vont devoir s'internationaliser davantage car, à l'exception du Royaume-Uni, du Luxembourg et de l'Irlande, ils sont peu ouverts aux opérateurs extérieurs, qui détiennent en moyenne 11 % de parts de marché.

La BCE estime qu'*« il y a de bonnes raisons pour affirmer que des surcapacités existent dans plusieurs Etats membres »* sans citer les pays les plus concernés. L'Union monétaire devrait, selon la banque, conforter la tendance actuelle de la réduction des coûts et accélérer le processus de désintermédiation dans le financement de l'économie.

Enfin, l'Union monétaire va jouer sur l'échelle des risques. En particulier, les banques européennes auront tendance, pour ménager leurs marges, à prendre des risques sur des marchés plus instables en dehors de la zone euro. Les récents événements n'incitent d'ailleurs pas la BCE à une grande sérénité : les crises en Asie, en Russie et en Amérique latine s'ajoutent au coût du passage à l'euro et à l'an 2000 pour constituer *« une combinaison dangereuse »*.

En présentant cette étude, la Banque centrale européenne a voulu préciser son rôle dans la supervision des systèmes bancaires. Si elle est responsable de la politique monétaire, le contrôle des activités financières reste de la compétence des banques centrales nationales. *« Ce n'est pas le moment de créer une nouvelle institution pour assurer une supervision supranationale »*, a dit Edgar Meister, membre du directoire de la Bundesbank et président du Comité de supervision créé au sein du système des banques centrales européennes.

Mais quelle que soit l'efficacité du contrôle du système bancaire, Tommaso Padoa-Schioppa, membre du directoire de la BCE, voit *« des perdants et des gagnants de l'Union monétaire »*. Il n'a pas caché ses craintes pour les établissements de petite et moyenne taille qui seraient moins sensibilisés au nouvel environnement.

Philippe Ricard

Le conflit de la maintenance en voie de règlement

ALORS QUE le conflit opposant une partie des personnels de la maintenance d'Air France et la direction est entré dans sa cinquième semaine, une issue semblait trouvée, mardi 9 février. La direction générale d'Air France a rencontré tard dans la soirée des représentants des trois syndicats grévistes, la CGT, SUD-Aérien et le Syndicat national des mécaniciens au sol de l'aviation civile (SNMSAC), pour leur faire de nouvelles propositions.

Ces syndicats protestaient contre l'accord-cadre sur les 35 heures conclu le 10 janvier. Ils reprochaient à la direction de s'attaquer à la rémunération des horaires décalés, en voulant mettre en place un système de calcul permettant de ne plus payer à 100 % les majorations de nuit. Cette mesure conduisait à une perte moyenne pour les salariés allant de 300 à 500 francs par mois. Selon les syndicats, la direction s'est engagée mardi soir à revenir au taux de 100 % d'ici deux ans, un complément de majoration étant versé d'ici là.

Les syndicats de la maintenance avaient en outre obtenu que les 35 heures aboutissent à 6 % d'embauche et à une réduction du temps de travail de 10 % sur l'ensemble des horaires, y compris les horaires décalés. Ces deux points ont été confirmés par la direction. Selon Bernard Maugis, de la CGT, *« ces nouvelles propositions répondent en partie à nos revendications ; cela pourrait permettre une sortie du conflit »*. Philippe Raissac, pour le SNMSAC, note *« des avancées significatives »*. Une assemblée générale avec les salariés devait en décider mercredi matin.

La direction d'Air France se refuse à évaluer le coût du conflit. Mais la facture devrait être très élevée : pendant la grève, la maintenance des avions d'Air France était confiée à Lufthansa ou TAP-Air Portugal et, pour cela, les appareils étaient envoyés à vide à Francfort ou à Lisbonne. De plus, l'annulation de plusieurs vols a obligé la compagnie française à affréter des avions auprès de la concurrence.

Stéphane Lauer

A la SNCF, de nouveaux dirigeants syndicaux négocieront les 35 heures

LA DIRECTION de la SNCF devait organiser, jeudi 11 février, une table ronde sur les 35 heures. Depuis l'envoi d'un projet d'accord, le 25 janvier, et l'organisation de rencontres bilatérales, il s'agira de la première réunion plénière de négociations sur ce sujet. D'autres devraient suivre. Le climat est moins tendu que beaucoup le craignaient. Certes, les syndicats critiquent des points importants du projet, mais tous soulignent la bonne disposition de la direction. *« Elle est visiblement prête à négocier sur tout. Elle n'a jamais été aussi ouverte. Aucune question n'est taboue »*, remarque Denis Andlauer, de la CFDT.

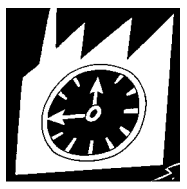

35 HEURES

Un des faits marquants de cette négociation sera de faire émerger de nouveaux dirigeants syndicaux. Hasard du calendrier, quatre syndicats – la CGT, la CFDT, FO et la Fédération générale autonome des agents de conduite (FGAAC) – ont ou vont prochainement changer de leader.

Bernard Thibault, nouveau secrétaire général de la CGT, reste officiellement secrétaire général de la CGT-cheminots : seul un congrès fédéral peut élire son successeur. Ce congrès ne se tiendra qu'en mai 2000. D'ici là, Christiane Bedon (cinquante et un ans), secrétaire générale adjointe, dirige la fédération. Mais cette ancienne secrétaire du comité central d'entreprise, considérée comme une *« dure »*, ne fait pas l'unanimité. L'élection de Didier Le Reste (quarante-quatre ans), secrétaire fédéral, à la commission exécutive de la confédération lors du congrès de Strasbourg, confirme que cet ancien contrôleur devrait devenir numéro un de la CGT-cheminots. Les vifs débats internes dans l'organisation et sa position inconfortable de dauphin officieux pourraient ne pas lui faciliter la tâche dans la négociation à venir.

A la CFDT, la succession de Bruno Dalberto, annoncée dans un communiqué lundi 8 février, sera officielle le 2 mars. C'est Denis Andlauer (quarante-sept ans), secrétaire général adjoint depuis 1996, qui lui succédera. Ce syndicat devrait maintenir une ligne assez dure. Mais l'échec, au récent congrès confédéral de Lille, de « Tous ensemble » – qui regroupait les opposants à Nicole Notat, et dont Bruno Dalberto était un des leaders – et l'évolution de la CGT risquent d'avoir un impact sur la CFDT-cheminots. A Force ouvrière, les choses sont plus claires. En novembre 1998, cinq des huit dirigeants de la fédération, dont le secrétaire général Jean-Jacques Kermantran, ont été démis de leurs fonctions. Le nouveau secrétaire général, Eric Falempin (trente-neuf ans), a été élu sur une ligne dure, d'opposition à la réforme de la SNCF... qui est pourtant devenue effective.

En revanche, à la FGAAC, le secrétaire général Rémi Lebouteiller a été remplacé de manière inattendue lors d'un congrès en novembre 1998. Son successeur, Michel Lasne (quarante-trois ans), veut *« à nouveau favoriser la négociation et non le conflit »*. Il refuse pourtant un des points-clés du projet de la direction : favoriser le travail à temps partiel.

Frédéric Lemaître

Le Crédit agricole cherche un moyen d'aller en Bourse

Le directeur général de la Caisse nationale de Crédit agricole, Lucien Douroux, a indiqué, dans un entretien aux *Echos* du 10 février, que *« la fusion de la Société générale et de Paribas peut avoir un effet d'électrochoc et contribuer à accélérer les réflexions en cours »*. Interrogé sur le dossier Crédit lyonnais, il dit avoir *« lu que les dirigeants du Crédit lyonnais avaient manifesté un intérêt pour une hypothèse mutualiste »*. Il prévoit d'examiner cet *« élément nouveau »*, précisant qu'*« aucune négociation n'est engagée et aucune position n'est prise dans le groupe »*.

Convaincu que *« ceux qui écartent les croissances externes et les fusions se trompent d'époque »*, il a rappelé que la banque verte réfléchit *« à la manière de disposer d'un véhicule coté qui permettrait au groupe de faire appel au marché et de payer en titres »*.

Menace de grève dans la métallurgie allemande

Une grève dure se profile dans la métallurgie allemande. La centrale syndicale IG Metall, qui exige 6,5 % d'augmentation de salaire pour 1999, a adressé au patronat un ultimatum expirant jeudi 11 février. Les négociations dans le Bade-Wurtemberg, considéré comme une région-test, ont échoué mardi. Les employeurs offrent 2,3 % d'augmentation, ainsi qu'une hausse supplémentaire de 0,5 % en fonction des bénéfices des entreprises, proposition jugée inacceptable par IG Metall. Des grèves d'avertissement ont continué à travers le pays : 1 800 métallurgistes ont débrayé à l'usine Audi de Neckarsulm dans la nuit de mardi à mercredi. IG Metall, qui a appelé à l'action dans plusieurs autres régions, escompte 50 000 participants aux actions de débrayage rien qu'en Bavière. Tout accord concernerait bien plus que les 3,4 millions de salariés de la métallurgie, car il fait habituellement école dans le reste de l'économie.

Tensions sociales à France Télécom

Offensives de SUD et impasse concernant le temps de travail

COUP SUR COUP, Michel Bon, président de France Télécom, vient de se voir infliger deux rappels à l'ordre de l'Etat *« qui reste son principal actionnaire »*, comme le rappelle le ministère de l'industrie. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, n'avait déjà pas apprécié la première mouture de la nouvelle grille tarifaire qui consistait à réduire les coûts de communication pour les entreprises mais à augmenter le prix de l'abonnement, qui pénalise plutôt les particuliers (*Le Monde* du 10 février).

Les 35 heures constituent une deuxième pomme de discorde entre l'opérateur et la tutelle. La direction de France Télécom s'est mis tous les syndicats à dos. En excluant d'entrée de jeu de bénéficier des aides Aubry, en clamant haut et fort que les effectifs continueraient de diminuer et en proposant une modération des augmentations salariales, la direction s'est placée dans une impasse, dont elle ne sait comment sortir.

Qui plus est, SUD, deuxième syndicat dans l'entreprise, se montre particulièrement offensif. Renouant avec des pratiques devenues inhabituelles, le syndicat multiplie les coups d'éclat : jets de farine contre M. Bon à Rennes, encerclement du bâtiment de la direction régionale avec des voitures de service à Montpellier et, surtout, dégradation du siège social parisien au cours d'une manifestation organisée conjointement avec la CGT. A demi-mot, celle-ci prend ses distances avec SUD. *« Nous souhaitons que les actions soient maîtrisées par les gens et que ce soit le nombre qui fasse la force »*, explique Alain Gautheron, secrétaire général de la CGT-PTT. Si, officiellement, la direction a annoncé rompre les rencontres bilatérales avec ces deux syndicats, M. Gautheron a toujours inscrit à son agenda une rencontre avec la direction le 18 février.

Mais SUD vient de remporter une victoire juridique. Conformément à sa demande, le Conseil d'Etat a annulé une disposition de l'accord social signé en 1997 avec quatre syndicats (CFDT, FO, CFTC, CGC), qui modifiait le système des promotions dont bénéficiaient les fonctionnaires, en ajoutant à l'ancienneté un critère de promotion au mérite. *« Le fonctionnement de ce système de promotion revenait à ce que la hiérarchie décide de tout, l'arbitraire devenant aussi la règle »*, note SUD. Ne voulant pas devenir impopulaire auprès des 22 000 agents promus et avoir les mêmes déboires que la CGT à EDF après l'annulation de l'accord sur les 35 heures de janvier 1997, SUD précise que *« tous ceux et toutes celles qui ont bénéficié du système de promotion gardent le bénéfice de leur promotion (...). L'annulation ne vaut en quelque sorte que pour l'avenir »*. De son côté, la direction affirme que l'arrêt du Conseil d'Etat ne porte pas sur le fond – lier les promotions aux compétences – et qu'elle va, dans les jours qui viennent, modifier les *« modalités »* des promotions sans remettre en cause le système.

F. Le.

Des publicitaires réfléchissent au lancement de télévisions de marque

Des chaînes éditées par des annonceurs pourraient être intégrées aux bouquets de programmes numériques d'ici quelques années, lorsque la convergence entre télévision, téléphone et Internet permettra une totale interactivité

APRÈS LA VAGUE des chaînes thématiques, les bouquets numériques devraient connaître la vogue des chaînes de marque. A l'avenir, Coca-Cola TV, mais aussi Auchan TV ou TV Décathlon pourraient faire concurrence aux Canal Jimmy, MCM, Voyage et autres Planète. L'heure est encore à la réflexion mais, dans les coulisses des agences de publicité, des équipes s'activent à concevoir des projets de télévisions éditées par des annonceurs. Avec Carat, Euro RSCG, principale agence de publicité d'Havas Advertising, semble l'une des plus en pointe. *« J'avais lancé cette idée il y a deux ans pour secouer les consciences »*, rappelle Jacques Séguéla, vice-président d'Havas Advertising. *« C'est une idée qui fait réfléchir beaucoup de marques »*, renchérit Cécile Moulard, directrice de Carat Multimédias. Chez Havas Advertising, le projet semble avoir pris son essor avec l'arrivée de Tim Newman, producteur de télévision et ancien patron de la défunte chaîne thématique Spectacle.

Selon lui, les *« chaînes de marque sont économiquement viables »*. Il fonde sa conviction sur la croissance des portefeuilles d'abonnés aux bouquets numériques en Europe et notamment en France, mais aussi sur la baisse des coûts de diffusion des chaînes liée à l'utilisation de la technologie numérique. Aujourd'hui, 4 à 5 millions de francs suffisent pour louer, à l'année, un canal sur un satellite. Pas de quoi *« alourdir le compte d'exploitation d'une chaîne »*, calcule M. Newman. Les marques ont aussi fait leurs comptes. *« Pour la première fois, nous avons des contacts sérieux avec des marques,* admet Jacques Séguéla, *dont un très avancé avec Décathlon »*, distributeur spécialisé d'articles de remise en forme. Goût du secret, volonté de ne pas inquiéter concurrents et fournisseurs, la marque tempère un peu l'enthousiasme du vice-président d'Havas Advertising. Décathlon avoue *« une attitude de curiosité »*, mais précise être seulement *« dans une phase d'écoute et d'observation »*.

« ONE TO ONE »

MM. Séguéla et Newman évaluent entre 30 et 80 millions de francs (de 4,6 à 12,2 millions €) le budget annuel d'une chaîne de marque qui aurait l'ambition d'être *« européenne et de qualité »*. Les chaînes pourraient diffuser de la publicité et être rémunérées par les bouquets. Pour faire baisser la note, avance le vice-président d'Havas Advertising, *« une marque spécialisée dans la grande distribution a la possibilité de mettre en place des couplages avec ses fournisseurs »*. Dans un premier temps, une chaîne de ce type proposerait 4 à 5 heures de programmes quotidiens multidiffusés. Selon Tim Newman : *« ces futures chaînes devront être divertissantes »*. Tandis que pour Jacques Séguéla : *« elles devront se battre à armes égales avec les autres chaînes thématiques »* du câble et du satellite. Pour y parvenir : *« la part rédactionnelle devra être une partie éditoriale et non un publi-rédactionnel sur la marque »*.

Selon le vice-président d'Havas Advertising : *« le premier annonceur qui se lancera pourrait décrocher la timbale »*. Plus circonspecte, Cécile Moulard prévoit que ces chaînes verront le jour *« quand les marques pourront leur associer des services interactifs »*. Pour l'heure, Carat reconnaît avoir travaillé avec beaucoup d'annonceurs, spécialisés notamment dans la vente par correspondance ou la grande distribution. L'exemple de Crédit Agricole TV, service interactif conçu par Andersen Consulting et lancé sur TPS, suscite quelques espoirs. Pour Mme Moulard, l'interactivité sera le moyen pour parvenir au fameux *« one to one »*, ce contact direct avec le client cher aux annonceurs.

L'INTERACTIF MOINS CHER

Avec une chaîne interactive, les annonceurs peuvent créer des bases de données, des fichiers de clients qui sont d'une *« valeur fabuleuse pour les entreprises »*. Et à peu de frais.

Le coût des chaînes interactives évolue *« entre 1 à 10 millions de francs par an »*, estime Alain Staron, directeur des nouveaux services à TPS (de 153 000 à 1,53 million €). Et d'ajouter, que *« toutes les marques rencontrées rêvent d'avoir leur chaîne mais découvrent qu'elles peuvent viser le même objectif à moindre coût avec un site interactif »*. Attirés par la télévision, les annonceurs n'osent pas encore franchir le pas à cause des prix des programmes. Mais aussi, selon Cécile Moulard, *« par crainte de changer de métier »*. L'autre frein reste le nombre encore trop faible d'abonnés. En 1999, environ 18 % de foyers français équipés d'une télévision sont abonnés à une offre numérique par câble ou satellite. Pour Carat, *« il faudrait atteindre 30 % du parc »*.

Carat prévoit les premières chaînes de ce type en 2001 ou 2002. Une époque où la convergence entre télévision, téléphone, et Internet sera engagée. A cette date, chaque chaîne de marque sera liée à un service interactif accessible *via* la télévision ou le Web. A la différence d'Havas Advertising, Carat parie sur des chaînes locales dotées d'un budget moyen de 15 à 20 millions de francs par an (2,3 à 3 millions €). *« A cause des problèmes de langues mais aussi pour assurer la personnalisation des relations entre la marque et le consommateur*, explique Cécile Moulard. *On peut imaginer un concept global de chaîne adapté localement à chaque pays. »* Carat planche avec certains de ses plus grands clients sur trois projets de chaînes. Selon M. Séguéla, Devarrieux-Villaret, filiale d'Havas Advertising, travaille aussi sur une télévision déclinant l'univers des marques Diesel et Adidas.

A l'optimisme des annonceurs répondent les doutes des opérateurs de bouquets à propos de ces chaînes, *a priori* gratuites et proposées en clair. Alexandre Michelin, directeur des programmes numériques de Canal Plus, pointe les *« problèmes de droits »*. Selon lui : *« quand un événement est fort, il fait de l'audience donc il est diffusé sur une chaîne généraliste. En revanche, s'il fidélise, il passe sur une chaîne à péage »*. Toutefois, CanalSatellite ou TPS ne ferment pas la porte à ces nouveaux programmes. *« Si leurs contenus sont forts cela renforcera l'offre des bouquets. Si c'est mauvais, cela valorisera l'abonnement à un bouquet pour avoir des programmes forts »*, prévient M. Michelin.

G. D.

TROIS QUESTIONS À...

PATRICK BALLARIN

1 En tant que directeur du marketing de France Télévision Publicité, quelle efficacité publicitaire pensez-vous qu'un annonceur puisse attendre d'une chaîne de marque ?

Elle est triple. Primo, il est sûr de toucher une cible bien définie ; secundo, cela lui permet d'ancrer profondément les valeurs liées à la marque auprès des téléspectateurs recherchés sans que cela apparaisse de manière trop ostensible, mais aussi sans faire la promotion directe des produits de l'annonceur ; tertio, c'est aussi un exercice à double tranchant : la réussite de la chaîne illustrera publiquement le savoir-faire de l'entreprise. En revanche, un échec, même relatif, viendra inévitablement ternir l'image de la société.

2 Ces chaînes ne risquent-elles pas de concurrencer les investissements publicitaires classiques de ces annonceurs ?

Ces chaînes sont une forme de communication qui se situe à mi-chemin des formes traditionnelles de parrainage à la télévision et du sponsoring de terrain comme lors d'événements sportifs ou culturels. Leurs budgets ne devraient pas entamer les investissements de ces annonceurs à la télévision. Ils seront complémentaires. Leur financement sera prélevé sur la part globale des investissements de parrainage.

3 Pourront-elles trouver suffisamment de programmes de qualité pour alimenter leur antenne ?

En s'attaquant à une catégorie spécifique de téléspectateurs, ces chaînes devraient connaître la même problématique que les chaînes thématiques traditionnelles. Faute de pouvoir financer des programmes événementiels, trop chers et donc réservés aux grandes chaînes généralistes, leur challenge sera d'acquérir ou de produire des émissions de référence pour leur public.

Certaines chaînes thématiques du câble et du satellite servent ainsi de laboratoire en diffusant notamment des séries inédites en France qui, en cas de succès, sont ensuite reprises sur les chaînes généralistes.

Propos recueillis par Guy Dutheil

Canal Plus Multimédia cède 50 % de son capital à Infogrames

INFOGRAMES, ÉDITEUR DE JEUX VIDÉO, PREND 50 % du capital de Canal Plus Multimédia, filiale à 100 % de la chaîne cryptée. Les deux partenaires ont annoncé, mardi 9 février, la signature d'un protocole d'accord. Ils prévoient d'investir ensemble 50 millions de francs (7,6 millions d'euros) en 1999 *« pour créer, produire et éditer des programmes interactifs portant le label Canal Plus Multimédia »*. Cette alliance à 50-50 n'est pas une première. A l'automne dernier, Canal Plus et Infogrames se sont associés à parts égales pour lancer Game One, chaîne thématique européenne consacrée au jeux vidéo (*Le Monde* du 8 septembre 1998).

Gilles Lioret, PDG de Game One, devrait prendre la présidence de Canal Plus Multimédia. Forte de cette alliance, la filiale de la chaîne cryptée prévoit *« de constituer ensemble un catalogue attractif dans les domaines du sport, du cinéma et de l'humour, qui sont au centre du concept Canal Plus »*, a précisé Bruno Bonnell, PDG d'Infogrames.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a prononcé,** mardi 9 février, une mise en demeure à l'égard de France 3 *« pour manquement au principe de l'honnêteté de l'information »*, à la suite de la diffusion d'un reportage sur le secours en montagne (*Le Monde* du 10 février). Par ailleurs, la médiatrice des programmes de France Télévision, Geneviève Guicheney, interviendra sur ce sujet, dimanche 14 février, à 13 heures, sur l'antenne de France 3.

■ **PRESSE : le groupe Altedia a annoncé, mardi 9 février,** l'acquisition de l'agence Influences, renforçant ainsi son pôle de presse et d'édition d'entreprise. Le groupe Altedia, spécialisé dans les ressources humaines et la communication d'entreprise, qui compte 250 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de 250 millions de francs (38 millions d'euros), disposera ainsi d'une entité nouvelle, Altedia Influences, employant 35 personnes.

■ **RADIO : nominations dans le service public :** Patrick Pépin arrive à Radio France comme directeur général adjoint chargé des antennes locales et de l'action régionale. Il est remplacé à Réseau France Outre-Mer (RFO) par Wallès Kotra, nommé directeur de l'information à la direction des antennes. Par ailleurs, Jean-François Acker a été nommé directeur des programmes de Radio France Internationale (RFI), où il remplace Alex Taylor.

■ **INTERNET : les recettes publicitaires devraient dépasser 2 milliards de dollars** (1,8 milliard d'euros) en 1998, selon une étude du cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers, publiée mardi 9 février. Avec 491 millions de dollars (438 millions d'euros) au troisième trimestre, le chiffre d'affaires est en hausse de 116 % par rapport à la même période de 1997. Les secteurs les plus concernés sont : les produits de consommation, l'informatique, les services financiers, les télécommunications et les nouveaux médias. – (*AFP.*)

■ **AGENCE : Reuters a annoncé, mardi 9 février,** un bénéfice en baisse de 7,3 % pour 1998, à 580 millions de livres (841 millions d'euros). Le chiffre d'affaires du groupe de communication britannique s'élève à 3,032 milliards de livres (4,4 milliards d'euros), en hausse de 5,2 %. Parmi les difficultés de l'année 1998, Peter Job, directeur général de Reuters, a évoqué : la conversion à l'euro, la crise des marchés émergents et les préparatifs pour éviter le bogue de l'an 2000. Le groupe prévoit pour 1999 une croissance ralentie de son chiffre d'affaires. – (*AFP.*)

■ **NUMÉRIQUE : RCS Editori, éditeur du quotidien italien *Corriere della sera*,** négocie avec Rupert Murdoch et *« d'autres »* pour entrer dans la télévision à péage. *« Il se peut »* que RCS devienne partenaire de News Corp., contrôlé par M. Murdoch, a déclaré, mardi 9 février, Cesare Romiti, président de RCS. – (*AFP.*)

■ **PRESSE : le quotidien *France-Antilles,*** imprimé à Fort-de-France (Martinique), n'est pas paru mardi 9 février, pour la quatrième fois consécutive. Un conflit à propos de la sécurité des installations de l'imprimerie oppose les salariés de la Centrale démocratique martiniquaise des travailleurs (CDMT) de l'imprimerie et la direction. – (*AFP.*)

L'AFP fixe les critères de sélection de son futur PDG

L'AGENCE FRANCE-PRESSE (AFP) est toujours à la recherche de son président depuis le non-renouvellement de Jean Miot, le 2 février (*Le Monde* du 3 février). Cette phase de transition, au cours de laquelle Jean-Louis Prévost, président du syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR) et du directoire de *la Voix du Nord*, assume la présidence par intérim, est mise à profit pour tenter de tirer les leçons de l'échec de l'ancien président. Et surtout réfléchir, même tardivement, à l'avenir de l'agence et au profil du candidat idéal, après que deux poids lourds, Pierre Jeantet, directeur général de *Sud-Ouest*, puis Bernard Porte, ex-PDG du groupe Bayard, ont tous deux refusé de prendre les rênes de l'agence.

Plusieurs administrateurs représentant l'Etat, la presse quotidienne régionale et la presse parisienne se sont réunis, mardi 9 février. Ils feront *« connaître rapidement les critères de sélection des candidats »* à la présidence de l'agence. *« Préalablement à tout choix, le comité du conseil s'est fixé pour objectif prioritaire d'élaborer dans les meilleurs délais et de façon unanime la plate-forme stratégique destinée à créer les conditions de la modernisation et du développement de l'entreprise »*, ont-ils affirmé dans un communiqué. Jean-Louis Prévost a promis la publication de cette *« plate-forme stratégique »* pour la semaine prochaine et a rappelé son souci de respecter *« la plus grande transparence »*. Toutefois, les deux représentants du personnel au conseil d'administration ne sont pas associés au processus de sélection.

NOUVELLES CANDIDATURES

Hormis Philippe Amyot d'Inville, directeur général d'*Ouest-France*, et Jean-Pierre Hoss, ex-directeur général adjoint d'Air France, qui semblent toujours dans la course à la présidence, quatre nouveaux prétendants ont posé leur candidature. Il s'agit, selon l'AFP, de Jean-Charles Bourdier, directeur du développement et des projets du *Républicain lorrain* ; Daniel Jubert, ex-directeur de *La Presse de la Manche*; Michel Meyer, directeur de RFO Guadeloupe et ex-directeur de l'information de Radio-France, ainsi que Jacques Ravary, ex-PDG d'Havas Régies. Un administrateur n'exclut pas *« de nouvelles sollicitations de candidatures »*. Les syndicats devaient rencontrer M. Prévost, mercredi 10 février, et ont demandé à être reçus à Matignon. L'intersyndicale de l'AFP (CGT, CFDT, FO, CFTC, SNJ, CGC) *« met en garde le conseil d'administration contre tout projet de plan social qui porterait atteinte aux effectifs »* et *« rappelle le profond attachement du personnel à l'indépendance statutaire de l'AFP »*.

Nicole Vulser

« Paris Boum Boum » retrouve le chemin des boulangeries

LES CLIENTS des boulangeries parisiennes vont pouvoir renouer avec une habitude mise à mal ces trois dernières semaines : emporter *Paris Boum Boum* avec leur baguette. Saisi pour la troisième fois par l'éditeur du titre, le juge des référés du tribunal d'instance de Paris a ordonné, mardi 9 février, la fin de l'occupation des locaux de ce journal gratuit de petites annonces. La grève, déclenchée le 27 janvier par une moitié des 47 salariés, devrait se poursuivre, mais la distribution des 275 000 exemplaires de cet hebdomadaire va reprendre. Plusieurs centaines de commerces de Paris et de la proche banlieue, des boulangeries mais aussi des cafés, des épiceries et des salles de spectacle, vont pouvoir remplir à nouveau les présentoirs mis à leur disposition pour offrir ce journal d'une soixantaine de pages.

PERTE D'AUTONOMIE

C'est le rachat du titre par Spir Communication qui est à l'origine du conflit. *Paris Boum Boum* avait déjà connu plusieurs propriétaires depuis sa création, en 1980. Il avait longtemps été édité par l'hebdomadaire *VSD,* avant le dépôt de bilan du magazine et son rachat par le groupe Prisma Presse. Les salariés avaient alors tenté, sans succès, de reprendre l'entreprise. Celle-ci avait été cédée au groupe allemand Passau, qui l'a revendue à Spir Communication, une société éditrice de plus de 130 journaux gratuits en France.

Jusqu'à l'arrivée de ce nouveau propriétaire, en septembre 1998, *Paris Boum Boum* disposait d'une totale autonomie. Une petite équipe rédactionnelle avait réussi à intégrer quelques pages d'informations, essentiellement culturelles, et des programmes de télévision au milieu des petites annonces et de la publicité. Le groupe Spir Communication, filiale d'Ouest-France, a rapidement voulu appliquer à *Paris Boum Boum* les méthodes utilisées pour son réseau de journaux gratuits en Ile-de-France, qui comprend *HIP 78, DEP 93 et DEP 94.* Une partie de la fabrication du journal a été délocalisée, et sa distribution a été reprise par SDP, la propre société de distribution de Spir Communication.

La quasi-totalité des chauffeurs de *Paris Boum Boum* ont alors déclenché une grève, à laquelle se sont associés quelques commerciaux et une journaliste. Les différentes médiations ordonnées par le tribunal d'instance n'ont jamais abouti, et la situation s'est dégradée jusqu'au début de la semaine : les chauffeurs grévistes sont allés à plusieurs reprises récupérer les journaux mis en place par les agents de SDP pour les rapporter dans les locaux occupés par le personnel, près de la place de la Nation, dans le 11e arrondissement.

Face aux craintes des salariés, la direction du groupe Spir Communication affirme ne pas vouloir changer le contenu rédactionnel du journal, *« mais seulement sa présentation »*. Elle affirme que le nouveau système de distribution du titre chez les commerçants sera maintenu, mais que les chauffeurs peuvent intégrer SDP avec tous leurs avantages.

Les grévistes de *Paris Boum Boum* tentent désormais de mobiliser les employés des journaux appartenant au même groupe dans d'autres régions. Spir Communication emploie 2 200 personnes et fait travailler 11 000 distributeurs à temps partiel, à travers toute la France.

Christophe de Chenay

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS

Au sommaire du numéro de février

Retraites

L'année 1999 marquera-t-elle le dernier inventaire sur les retraites avant d'inéluctables réformes ? Après Rocard, Balladur et Juppé, Jospin s'est attelé à la tâche.

Chronologie de l'année 1998

Revivez mois après mois les principaux événements de l'année passée

Plus : LES CLÉS DE L'INFO

4 pages pour décoder l'actualité

Chez votre marchand de journaux 18 F - 2,74 €

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **TEXTILE : Christian Pierret, le secrétaire d'Etat à l'industrie**, a annoncé le 9 février que le gouvernement allait réduire de 30 % le produit des taxes parafiscales alimentant le DEFI (Développement, exportation, formation, image) lors de leur renouvellement en 2001. Le DEFI, établissement d'utilité publique, avait été critiqué dans le dernier rapport de la Cour des comptes pour le *« laxisme »* de sa gestion et le manque de *« cohérence »* de sa stratégie.

● **VIRGIN RAIL : la filiale ferroviaire du groupe britannique** Virgin, a signé, mardi 9 octobre, avec Alstom et Fiat Ferroviaria, un contrat de 1,8 milliard d'euros (11,8 milliards de francs) pour la construction de 53 trains pendulaires destinés à la ligne privatisée Londres-Glasgow.

● **BRANDT : le groupe d'électroménager**, filiale du groupe italien ElFi, a annoncé, mardi 9 février, qu'il étudiait *« le principe d'une introduction en Bourse »*, à l'occasion d'un *« accroissement significatif »* du périmètre du groupe, probablement par acquisition.

● **SOLVAY ET ELF ATOCHEM : les groupes chimiques belge et français** envisagent de regrouper leur production de PVC à usage général en Espagne, sur le site actuel de Solvay, à Martorell.

● **OPEL : le groupe automobile allemand**, filiale de General Motors, a annoncé mardi 9 février avoir gelé pour une durée indéterminée son projet de construction d'une usine de montage en Russie avec le russe Avtovaz, constructeur des voitures Lada.

● **GKN : l'équipementier automobile britannique** a annoncé, mardi 9 février, une alliance avec Toyoda Machine Works (TMW), une société du groupe japonais Toyota. Les deux partenaires ont créé une filiale commune, GKN Toyoda Driveshafts Ltd, dont GKN détient 49 % et TMW 51 %. Cette nouvelle société est appelée à ouvrir des usines au Japon.

SERVICES

● **IBM : IBM Global Services, leader mondial des services informatiques**, a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 23,4 milliards de dollars (20,7 milliards d'euros) dans le monde, en hausse de 21 % sur 1997. En France, IBM Global Services emploie 9 000 personnes et en a recruté 1 500 en 1998.

● **INTERNET : le nombre d'abonnements individuels à Internet** en France a progressé de 33 % au cours des trois derniers, a annoncé mardi l'Association française des fournisseurs d'accès à des services en ligne et à Internet. Au 15 janvier, les membres de l'association avaient ouvert 1,28 million d'abonnements individuels représentant plus de 11 200 000 heures de connexions mensuelles.

FINANCE

● **MORGAN STANLEY DEAN WITTER : la banque d'investissement américaine** a acheté 100 % de la principale société de Bourse espagnole indépendante, Asesores Bursatiles SVB (40 agences, 40 000 clients, 300 millions d'euros de bénéfice net en 1998). Selon la presse, l'opération porterait sur environ 50 milliards de pesetas (300 millions d'euros).

● **DEXIA : le groupe bancaire** a regroupé la gestion d'actifs pour la clientèle privée et institutionnelle du Crédit communal de Belgique, du Crédit local de France et de la Banque internationale à Luxembourg, sous la bannière Dexia Asset Management, qui gère globalement 30 milliards d'euros.

● **CRÉDIT MUTUEL ILE-DE-FRANCE : les salariés poursuivaient**, mardi 9 février, leur grève engagée le 4 février, pour dénoncer *« la détérioration du cadre social et de la politique commerciale qui ne respecte plus le sociétaire-client »*. *« Toutes les agences sont ouvertes »*, précise la direction.

RÉSULTATS

■ **SAN PAOLO-IMI** : le groupe bancaire italien a dégagé un bénéfice net consolidé de plus de 1 750 milliards de lires (900 millions d'euros) en 1998, un retour sur fonds propres de 11,3 % par rapport à un objectif de 15 % en 2000.

■ **METRO : le premier groupe allemand de distribution** a enregistré une hausse de 20,4 % de son bénéfice d'exploitation en 1998, à 570 millions d'euros (3,7 milliards de francs), pour un chiffre d'affaires de 46,9 milliards € (307,6 milliards de francs).

EUROPE

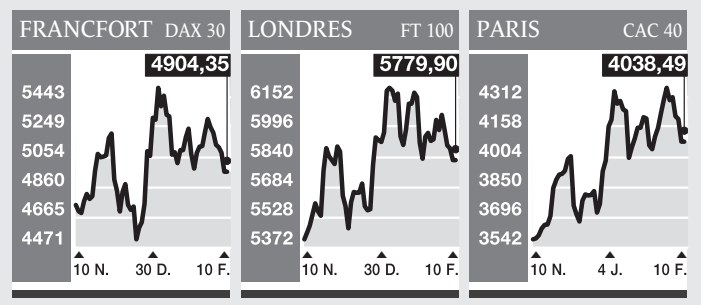

Europe 10 h 15	Indices sélection	cours 10/02	Var. % 09/02	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3342,58	– 3,46	0,01
EUROPE	STOXX 50	3283,99	– 2,73	– 1,09
EUROPE	EURO STOXX 324	295,39	– 2,72	– 1
EUROPE	STOXX 653	279,32	– 2,01	0,04
PARIS	CAC 40	4038,49	– 2,78	2,43
PARIS	MIDCAC	1577,57	– 0,16	– 4,26
PARIS	SBF 120	2718,65	– 2,51	2,35
PARIS	SBF 250	2555,62	– 2,39	2,22
PARIS	SECOND MARCHÉ	1897,50	– 0,35	– 5,20
AMSTERDAM	AEX	518,06	– 1,93	– 3,77
BRUXELLES	BEL 20	3385,19	– 1,77	– 3,68
FRANCFORT	DAX 30	4904,35	– 2,44	– 1,96
LONDRES	FTSE 100	5779,90	– 0,94	– 1,75
MADRID	STOCK EXCHANGE	9500,00	– 1,54	– 3,42
MILAN	MIBTEL 30	32336,00	– 2,98	– 8,01
ZURICH	SPI	6943,00	– 1,60	– 3,04

AMÉRIQUES

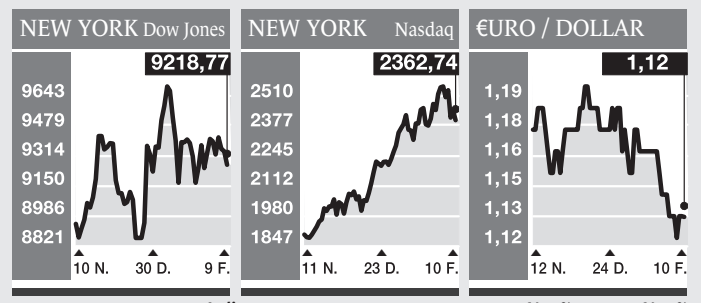

Amérique 10 h 15	Indices sélection	cours 09/02	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9218,77	– 0,78	0,41
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1230,62	– 1,06	0,11
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2362,74	– 1,75	7,76
TORONTO	TSE INDEX	6495,60	– 1,34	0,15
SAO PAULO	BOVESPA	8749,00	– 0,85	28,97
MEXICO	BOLSA	231,23	– 0,82	– 0,54
BUENOS AIRES	MERVAL	387,56	– 0,96	– 9,88
SANTIAGO	IPSA GENERAL	106,49	1,28	38,30
CARACAS	CAPITAL GENERAL	4176,37	0,15	– 12,79

ASIE - PACIFIQUE

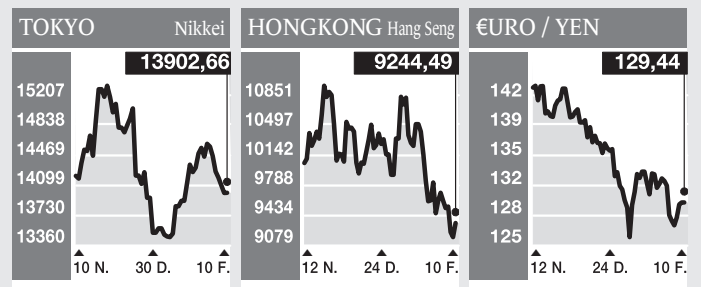

Zone Asie 10 h 15	Indices sélection	cours 10/02	Var. % 09/02	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13902,66	– 0,64	0,44
HONGKONG	HANG SENG	9244,49	1,15	– 8
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	....	– 6,20
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	59,61	– 4,03	– 8,21
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2890,70	– 0,32	2,75
BANGKOK	SET	22,89	– 3,70	– 10,86
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3207,71	0,76	4,98
WELLINGTON	NZSE-40	2166,29	– 1,01	4,89

ÉCONOMIE

Une dévaluation du yuan improbable selon le président de la BAD

LA CHINE ne dévaluera sans doute pas sa monnaie nationale, le yuan, a estimé, mercredi 10 février à Manille, le nouveau président de la Banque asiatique de développement (BAD), Tadao Chino.
« Il n'existe pas de pression pour une dévaluation du yuan et la détermination de la Chine à maintenir le taux de change de sa monnaie a eu une influence très stabilisatrice sur les marchés des changes », a-t-il affirmé. Il a estimé que les réserves de la Chine, évaluées à 145 milliards de dollars en 1998, constituaient *« un épais coussin pour résister à des attaques spéculatives »*.

Nette hausse de la productivité aux Etats-Unis

LA PRODUCTIVITÉ aux Etats-Unis a progressé de 3,7 % en rythme annuel au 4e trimestre 1998, après un gain de 2,5 % les trois mois précédents, a annoncé mardi le département du travail. Pour l'ensemble de 1998, la productivité a augmenté de 2,2 % contre 1,2 % en 1997, a-t-il précisé.
Le coût unitaire du travail a pour sa part baissé de 0,2 % au 4e trimestre après une hausse de 1,4 % le trimestre précédent. Il s'agit de la première baisse de cet indicateur d'inflation depuis le premier trimestre de 1996. Pour l'ensemble de 1998, cet indice a augmenté de 2 % après une hausse de 2,3 % en 1997.

■ **Le FBI, la sûreté fédérale américaine et la Chambre américaine de commerce** ont annoncé mardi une vaste initiative conjointe pour lutter contre l'espionnage économique.

■ **Japonais et Américains se retrouveront début mars** à Tokyo pour discuter d'un rapport faisant le point des efforts de déréglementation au Japon et qui sera publié à la fin du mois prochain, a indiqué mardi un responsable de l'administration Clinton.

■ **JAPON : les dépenses de consommation des ménages japonais** ont baissé de 2,2 % en 1998 par rapport à l'année précédente, le plus fort recul depuis vingt-quatre ans. Les ménages salariés et non salariés ont dépensé en moyenne 328 186 yens (2 485 euros) par mois, selon l'agence gouvernementale de gestion et de coordination. La consommation a ainsi reculé pour la sixième année consécutive mais la baisse de 1998 est la plus forte depuis celle de 1974, où elle avait décru de 2,6 % en raison du choc pétrolier.

■ **ALLEMAGNE : les menaces de grève se sont précisées**, mardi, dans la métallurgie, après l'annonce de l'échec des négociations salariales ouvertes en Bade-Wurtemberg (sud) entre le syndicat IG Metall et le patronat, et l'annulation de rounds prévus mercredi dans d'autres régions.

■ **L'excédent commercial de l'Allemagne** s'est réduit à 2,9 milliards d'euros en décembre 1998, portant l'excédent commercial de l'année 1998 à 65,75 milliards d'euros, a indiqué mercredi l'Office fédéral des statistiques. L'excédent commercial 1998 est *« le deuxième solde le plus élevé jamais enregistré par l'Allemagne »*, a souligné l'Office. La balance des paiements courants a terminé l'année sur un déficit de 8,08 milliards d'euros, après un solde négatif de 510 millions d'euros en décembre, a aussi indiqué l'Office.

■ **BRÉSIL : le président brésilien Fernando Henrique Cardoso** a reconnu mardi la gravité de la situation économique au Brésil, tout en estimant qu'elle pouvait s'améliorer, et a nié que la politique de son gouvernement soit dictée par le Fonds monétaire international (FMI).

■ **Une délégation représentant les sept dirigeants d'Etats brésiliens** gouvernés par l'opposition a réitéré sa demande de renégociation des dettes envers l'Etat fédéral, lors d'une rencontre avec le ministre brésilien de l'économie, M. Pedro Malan, mardi à Brasilia.

■ **FRANCE : les ouvertures de capital et privatisations** d'entreprises publiques ont rapporté à l'Etat quelque 91,5 milliards de francs, depuis l'arrivée aux affaires du gouvernement de Lionel Jospin.

■ **« Aucun repli brutal » de la consommation,** principal moteur de la croissance en France, *« ne devrait intervenir en 1999 »*, estime le Centre d'observation économique (COE) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

■ **UKRAINE : Kiev a élargi mardi pour la deuxième fois** en cinq mois la bande de fluctuation de sa monnaie face au dollar, ouvrant la voie à une forte dévaluation de la hryvnia et faisant craindre un défaut de paiement sur la dette, selon les analystes. *(lire p. 3)*

VALEUR DU JOUR

SmithKline Beecham se recentre sur les médicaments

LES INVESTISSEURS ont salué, mardi 9 février, le recentrage annoncé de SmithKline Beecham sur ses activités de santé. A Londres, dans un marché en baisse de 0,94 %, l'action a progressé de plus de 4 %.
Le huitième groupe de santé mondial, qui avait tenté en vain par deux fois l'an dernier de fusionner, avec American Home Product, puis Glaxo Wellcome, a désormais renoncé à ses projets de mariage et se restructure pour affronter seul la concurrence. *« Je peux vous assurer que nous ne sommes en pourparlers avec personne et que nous n'envisageons aucune négociation avec qui que ce soit »*, a affirmé son directeur général, Jan Leschly, à l'occasion de la présentation des résultats de l'exercice 1998. Ceux-ci se sont traduits par une progression de 4 % du chiffre d'affaires, à 8,082 milliards de livres (11,5 milliards d'euros) et de 6 % du bénéfice, à 1,713 milliard de livres (2,48 milliards d'euros). Les dirigeants de SmithKline ont annoncé la vente de deux filiales américaines, SB Clinical Laboratories et Diversified Pharmaceutical Services, pour un montant de 2 milliards de dollars (1,7 milliard d'euros). La première, une société d'études en laboratoires, sera acquise par l'américain Quest Diagnostics, pour 1,27 milliard de dollars. La seconde, spécialisée dans les services de conseil de gestion pour les entreprises de parapharmacie, va être vendue à l'américain Express Scripts pour 700 millions de dollars. Le groupe envisage également la suppression de 3 000 emplois sur les 58 000 actuels d'ici à la fin 2002.
En se recentrant sur son métier de base – les médicaments de prescription, les produits de santé grand public et les vaccins –, SmithKline Beecham espère réaliser des économies annuelles évaluées à 200 millions de livres d'ici à 2002. Pour 1999, le groupe table sur une croissance de son bénéfice par action d'environ 13 %, hors éléments exceptionnels. *« Au-delà, nous espérons réaliser des performances financières encore meilleures grâce à l'entrée sur le marché de produits actuellement en dernière phase de développement »*, a indiqué le directeur d'exploitation du groupe, Jean-Pierre Garnier.

D. G.

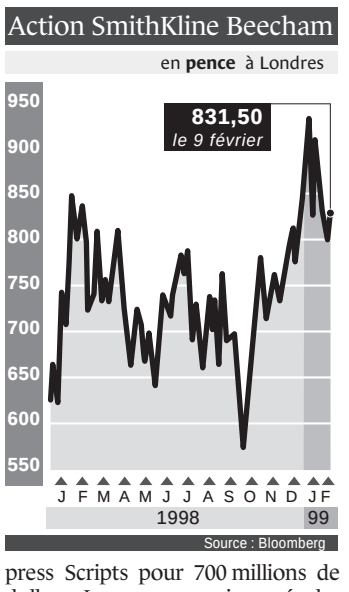

SUR LES MARCHÉS

PARIS

POUR la première fois depuis le 14 janvier, l'indice CAC 40 se situait en dessous de la barre des 4 000 points mercredi 10 février. Vers 12 heures, il perdait 1,15 % à 3 992,23 points dans le sillage de la chute, mardi, de l'indice Nasdaq de la Bourse américaine. Mardi, l'indice CAC 40 avait terminé la journée sur une perte de 2,78 % à 4 038,46 points.

FRANCFORT

LES VALEURS allemandes restaient orientées à la baisse mercredi 10 février en fin de matinée, l'indice DAX était en baisse de 0,80 % à 4 811,90 points. Mardi, la Bourse avait chuté de 3,99 %, l'indice DAX tombant à 4 850,67 points.

LONDRES

EN FIN de matinée, mercredi 10 février, l'indice Footsie 100 de la Bourse reculait de 0,51 % à 5 750,40 points. La Banque d'Angleterre a estimé que la Grande-Bretagne connaîtrait en 1999 une croissance plus faible que prévu jusqu'alors de son produit intérieur brut, dorénavant estimée entre 0,5 % et 1 %.

TOKYO

GRÂCE à la hausse du dollar et à la détente du marché obligataire, la Bourse a terminé en hausse mercredi 10 février. L'indice Nikkei a gagné O,4 % pour finir à 13 952,40 points. Toutefois, la dégringolade de l'indice Nasdaq mardi à Wall Street a pesé durant une bonne partie de la séance.

NEW YORK

L'INDICE Nasdaq de la Bourse américaine, où sont notamment traitées les valeurs de l'Internet et de la technologie, a enregistré, mardi 9 février, en points, la troisième plus importante chute de son histoire et a reculé de 3,91 %, à 2 310,79 points. L'indice Dow Jones a perdu 1,7 %, à 9 133,03 points. Ce nouveau repli efface tous les gains de cet indice phare depuis le début de l'année.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires ont profité du recul des Bourses. En France, le rendement des obligations d'Etat émises à 10 ans s'inscrivait en baisse, à 3,86 %, mercredi 10 février. Au Japon, les taux d'intérêt à 10 ans se situaient à 2,32 %. Thomas Foley, ambassadeur américain dans l'Archipel, a indiqué que le Japon n'avait pas demandé formellement aux Etats-Unis d'acheter des fonds d'Etat Japonais pour contenir la remontée des taux. Outre-Atlantique, le rendement de l'obligation du Trésor à 30 ans s'affichait mardi à 5,321 %, contre 5,349 % lundi en clôture.

MONNAIES

LE DOLLAR remontait face au yen mercredi 10 février en début de matinée, la devise américaine cotait 115,28 yens, contre 114,60 yens à New York mardi. L'euro continuait sa glissade et s'inscrivait à 1,1285 dollar, contre 1,1302 dollar mardi.

Taux de change fixe zone €uro

€uro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	€URO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone €uro

€uro contre	09/02
COURONNE DANOISE	7,4356
COUR. NORVÉGIENNE	8,6505
COUR. SUÉDOISE	8,9070
COURONNE TCHÈQUE	38,358
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7548
DOLLAR CANADIEN	1,6944
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0411
DRACHME GRECQUE	322,55
FLORINT HONGROIS	249,75
ZLOTY POLONAIS	4,2560

Cours de change croisés

10/02 10 h 15	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours €URO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	....	0,87264	1,12965	0,17223	1,63430	0,70487
YEN	114,59500	....	129,44000	19,73500	187,32000	80,76500
€URO	0,88523	0,77256	....	0,15245	1,44690	0,62395
FRANC	5,80620	5,06670	6,55957	....	9,49105	4,09295
LIVRE	0,61188	0,53385	0,69115	0,10535	....	0,43125
FRANC SUISSE	1,41870	1,23790	1,60265	0,24435	2,31885	....

Taux d'intérêt (%)

Taux 09/02	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,14	2,90	3,88	4,74
ALLEMAGNE	3,13	3,12	3,79	4,72
GDE-BRETAG.	5,53	5,25	4,33	4,27
ITALIE	....	3,02	4,02	4,96
JAPON	0,25	0,28	2,32	....
ÉTATS-UNIS	4,66	4,52	4,89	5,32
SUISSE	1	1,16	2,48	3,85
PAYS-BAS	3,15	3,25	3,89	4,76

Matières premières

En dollars	Cours 09/02	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1494	– 0,60
ALUMINIUM 3 MOIS	1238	– 0,96
PLOMB 3 MOIS	512,5	– 0,49
ETAIN 3 MOIS	5265	– 0,85
ZINC 3 MOIS	1038,5	– 1
NICKEL 3 MOIS	4755	– 1,55
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	5,63	....
PLATINE A TERME	75870,19	– 0,16
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	264,25	– 0,84
MAÏS (CHICAGO)	216,5	– 0,69
SOJA TOURTEAU (CHG.)	130,9	– 1,80
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	1282	– 0,31
CAFÉ (LONDRES)	....	....
SUCRE BLANC (PARIS)	226,5	....

Matif

Cours 10 h 15	Volume 10/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 99	38634	112	111,32
Euribor 3 mois			
MARS 99	7547	96,94	96,94

Pétrole

En dollars	Cours 09/02	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	10,12	– 0,39
WTI (NEW YORK)	11,62	– 0,43
LIGHT SWEET CRUDE	11,65	....

Or

En €uros	Cours 09/02	Var % 08/02
OR FIN KILO BARRE	8160	– 1,09
OR FIN LINGOT	8220	– 0,84
ONCE D'OR (LO) $	287	– 0,64
PIÈCE FRANCE 20 F	48,60	– 1,22
PIÈCE SUISSE 20 F	50	+ 1,01
PIÈCE UNION LAT. 20 F	48,80	– 1,61
PIÈCE 10 DOLLARS US	265	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	450	– 1,80
PIÈCE 50 PESOS MEX.	306	– 0,33

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Abbot** a grimpé, mardi 9 février, de 21,38 % à 176 pence. Le groupe de services pétroliers a annoncé qu'il avait rompu ses négociations pour la prise de contrôle de ProSafe, un rival norvégien. **ProSafe** a reculé de 30,20 % à 52 couronnes norvégiennes.

● **BOC** Group a clôturé, mardi, en baisse de 5,68 % à 814 pence. Le deuxième producteur mondial de gaz industriels a vu son bénéfice avant impôt reculer de 9,2 % au premier trimestre de son exercice 1998-1999.

● **Deutsche Bank** a cédé 2,6 % à 48 euros. Le président de la première banque européenne a estimé que le rachat de Bankers Trust pourrait ne plus avoir de sens économique si les autorités américaines tardaient à approuver l'acquisition.

● **Heineken** a progressé, mardi, de 2,36 % à 47,7 euros, suite aux informations parues dans un quotidien néerlandais selon lesquelles le brasseur allait doubler ses dépenses de marketing aux Etats-Unis.

● **Metro** a vu son titre reculer de 5,36 % à 66,15 euros. Le distributeur s'attend à un résultat en hausse pour 1998 alors que ses ventes devraient avoir progressé de 68 %.

● L'action **SmithKline Beecham** a gagné 4,13 % à 831,5 pence. Le huitième groupe pharmaceutique mondial va céder son activité américaine de distribution de produits à Quest Diagnostics pour 2 milliards de dollars (1,76 milliard d'euros).

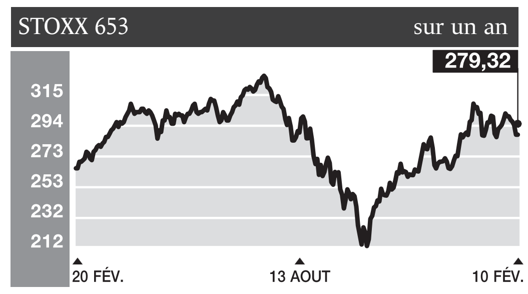

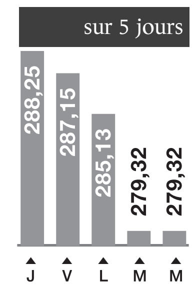

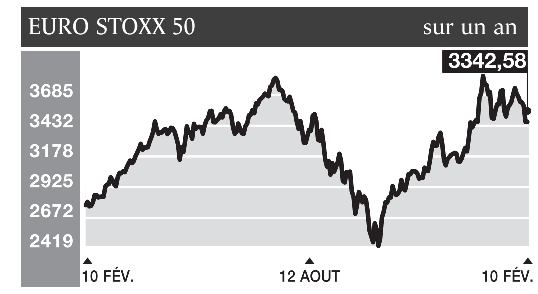

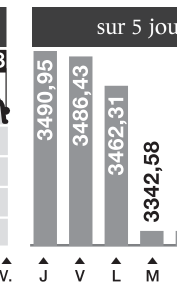

10/02 10 h 30	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	35,25	....
BASF AG	BE ★	31,2	− 0,32
BMW	DE ★	700	− 2,37
CONTINENTAL AG	DE ★	25,1	+ 0,40
FIAT	IT ★	2,7	+ 1,12
FIAT PRIV.	IT ★	1,41	+ 1,44
LABINAL /RM	FR ★	173,1	− 1,59
LUCAS VARITY	GB	4,18	....
MAGNETI MARELLI	IT ★	1,28	+ 0,79
MICHELIN-B- /RM	FR ★	37,35	+ 0,84
PEUGEOT /RM	FR ★	134	+ 0,75
PIRELLI	IT ★	2,41	+ 0,42
RENAULT	FR ★	44,06	− 1,21
SOMMER ALLIBER/	FR ★	26,1	− 2,97
VALEO /RM	FR ★	78,3	− 1,82
VOLKSWAGEN	DE ★	63,8	− 0,62
VOLVO -A-	SE	23,24	....
VOLVO -B-	SE	23,75	....
▶ DJ E STOXX AUTO P		260,64	− 0,34

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	16,68	+ 1,68
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	17,55	− 1,68
ALLIED IRISH BA	GB	15,89	− 1,26
ALPHA CREDIT BA	GR	115,33	....
ARGENTARIA RS	ES ★	21,6	....
B PINTO MAYOR R	PT ★	18,95	....
BANCO ESSI R	PT ★	10,9	....
BANK AUSTRIA AG	AT ★	41,3	− 1,34
BANK OF IRELAND	GB	17,48	− 1,39
BANK OF PIRAEUS	GR	35,90	....
BANKINTER	ES ★	32,3	....
BARCLAYS PLC	GB	19,61	− 0,15
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	55,2	+ 0,36
BCA FIDEURAM	IT ★	5,11	− 1,35
BCA INTESA	IT ★	4,11	+ 0,24
BCA ROMA	IT ★	1,25	....
BCO BILBAO VIZC	ES ★	12,49	....
BCO CENTRAL HIS	ES ★	9,99	....
BCO POPULAR ESP	ES ★	60,55	....
BCO SANTANDER	ES ★	16,75	....
BCP REG	PT ★	27	....
BNP /RM	FR ★	71,5	....
CCF /RM	FR ★	77	....
CHRISTIANIA BK	NO	3,57	....
COMIT	IT ★	5,35	− 0,93
COMM.BANK OF GR	GR	108,51	....
COMMERZBANK	DE ★	25,5	− 1,16
DEN DANSKE BK	DK	115,66	....
DEN NORSKE BANK	NO	3,55	....
DEUTSCHE BANK A	DE ★	47,45	− 2,06
DEXIA CC	BE ★	145	− 0,82
DEXIA FCE RM	FR ★	131,2	− 1,06
DRESDNER BK AG	DE ★	32,4	− 1,82
ERGO BANK	GR	76,58	....
FIRST AUSTRIAN	AT ★	49,42	− 91,41
FOERENINGSSB A	SE	21,78	....
FOKUS BK	NO	8,73	− 1,95
HALIFAX	GB	9,96	+ 0,29
HSBC HOLDS	GB	21,04	− 1,09
IMI	IT ★	....	....
IONIAN BK REG.S	GR	54,72	....
JYSKE BANK REG	DK	77,66	....
KAPITAL HOLDING	DK	44,25	....
KBC BANCASSURAN	BE ★	70	− 1,27
LLOYDS TSB	GB	11	+ 0,66
MERITA	FI ★	5,22	− 0,95
NAT BANK GREECE	GR	63,87	....
NATEXIS	FR ★	55	− 0,09
NATL WESTM BK	GB	16,35	....
NORDBANKEN HOLD	SE	5,67	....
OBERBANK	AT ★	61,8	+ 0,16
ROLO BANCA 1473	IT ★	20,8	+ 0,24
ROYAL BK SCOTL	GB	16,64	− 0,52
S-E-BANKEN -A-	SE	9,60	....
SPAREBANKEN NOR	NL ★	154,5	....
STE GENERAL-A-/	FR ★	133,2	+ 0,15
SV HANDBK -A-	SE	32,84	....
UBS N	CH	276,27	− 0,11
UNICREDITO ITAL	IT ★	4,12	+ 1,73
UNIDANMARK -A-	DK	73,78	....
XIOSBANK	GR	41,70	....
▶ DJ E STOXX BANK P		252,29	− 0,19

PRODUITS DE BASE

ACERINOX REG	ES ★	....	....
ALUMINIUM GREEC	GR	52,72	....
ARJO WIGGINS AP	GB	1,81	− 0,79
ASSIDOMAEN AB	SE	15,72	....
AVESTA	SE	3,21	....
BEKAERT	BE ★	380	− 0,99
BILTON	GB	4,46	+ 1,65
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	39,9	− 0,75
BRITISH STEEL	GB	1,87	+ 0,78
BUHRMANN NV	NL ★	15,25	+ 2,35
BUNZL PLC	GB	3,46	+ 0,42
CART.BURGO	IT ★	5	− 1,57
DEGUSSA	DE ★	36	....
ELKEM ASA, OSLO	NO	12,25	....
ELVAL	GR	11,97	....
INPARSA	PT ★	19,71	....
JOHNSON MATTHEY	GB	6,54	− 0,66
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	46	− 1,08
METSAE-SERLA A	FI ★	6,5	− 3,70
MODO B FR	SE	23,91	....
NORSKE SKOGIND-	NO	27,98	....
OUTOKUMPU OY -A	FI ★	8,6	....
PECHINEY-A-	FR ★	32,6	− 1,21
PORTUCEL INDUST	PT ★	5,35	....
RAUTARUUKKI K	FI ★	5,65	− 0,88
RIO TINTO	GB	11,47	− 1
SIDENOR	GR	21,95	....
SILVER & BARYTE	GR	31,62	....
SMURFIT JEFFERS	GB	1,69	+ 1,74
SONAE INDUSTRIA	PT ★	12,1	....
SOPORCEL	PT ★	11,2	....
SSAB SW ST A FR	SE	9,99	....
STORA ENSO -A-	FI ★	8,4	....
STORA ENSO -R-	FI ★	8,4	− 2,89
STORA KOPPARB -	SE	9,88	....
SVENSKA CELLULO	SE	20,10	....
THYSSEN	DE ★	174	− 2,79
TRELLEBORG B	SE	8,93	....
UNION MINIERE	BE ★	31,7	− 2,46
UPM-KYMMENE COR	FI ★	24	− 1,64
USINOR	FR ★	12,3	− 2,30
VIOHALCO	GR	28,89	....
VOEST-ALPINE ST	AT ★	26,46	− 1,75
▶ DJ E STOXX BASI P		153,59	− 0,94

CHIMIE

AGA -A-	SE	11,90	....
AGA -B-	SE	11,68	....
AIR LIQUIDE /RM	FR ★	135	+ 1,66
AKZO NOBEL	NL ★	....	....
BASF AG	DE ★	31,2	− 0,32
BAYER AG	DE ★	30,95	− 0,48
BOC GROUP PLC	GB	11,68	− 1,71
CIBA SPEC CHEM	CH	70,47	− 0,22
CLARIANT N	CH	442,53	− 0,28
DYNO INDUSTRIER	NO	14,45	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	4959,68	− 0,81
HENKEL KGAA VZ	DE ★	70,5	− 1,26
HOECHST AG	DE ★	37,5	− 2,60
ICI	GB	7,74	+ 0,56
KEMIRA	FI ★	6	....
LAPORTE	GB	8,29	....
LENZING AG	AT ★	56	....
PERSTORP -B-	SE	9,88	....
SNIA BPD	IT ★	1,39	....
SOLVAY	BE ★	59	− 2,80
TESSENDERLO CHE	BE ★	42	− 5,62
UCB	BE ★	....	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		278,89	....

CONGLOMÉRATS

AKER RGI -A-	NO	10,40	....
BTR	GB	1,94	+ 0,75
CGIP /RM	FR ★	52,1	− 0,67
CIR	IT ★	0,97	− 1,02
D'IETEREN SA	BE ★	446	− 1,33
GAZ ET EAUX /RM	FR ★	41,16	− 3,15
GBL	BE ★	167	+ 0,12
GENL ELECTR CO	GB	7,71	+ 1,33
GEVAERT	BE ★	65,5	+ 0,77
HAGEMEYER NV	NL ★	31,25	− 1,26
INCHCAPE PLC	GB	2,10	− 2,03
INVESTOR -A-	SE	38,96	....
INVESTOR -B-	SE	39,74	....
KVAERNER -A-	NO	19,88	....
KVAERNER -B-	NO	16,42	....
LVMH / RM	FR ★	215	− 2,05
MYTILINEOS HOLD	GR	15,44	....
NORSK HYDRO	NO	32,80	....
OERLIKON-BUEHRL	CH	107,51	....
ORKLA -A-	NO	12,46	....
ORKLA -B-	NO	10,58	....
SONAE INVESTIME	PT ★	36,9	....
VEBA AG	DE ★	47,15	− 1,36
▶ DJ E STOXX CONG P		228,93	− 0,39

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BRITISH TELECOM	GB	13,17	− 0,76
CABLE & WIRELES	GB	11,53	− 0,62
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	35,5	− 3,53
EUROPOLITAN HLD	SE	86,45	....
FRANCE TELECOM	FR ★	74,35	....
HELLENIC TELE (	GR	25,11	....
KONINKLIJKE KPN	NL ★	41,1	− 0,48
PORTUGAL TELECO	PT ★	43,7	....
SWISSCOM N	CH	361,27	− 0,34
TELE DANMARK	DK	110,01	....
TELECEL	PT ★	179,49	....
TELECOM ITALIA	IT ★	7,97	− 0,75
TELECOM ITALIA	IT ★	5,65	− 0,88
TELEFONICA	ES ★	38,25	....
TIM	IT ★	5,18	− 0,96
VODAFONE GROUP	GB	15,12	− 1,79
▶ DJ E STOXX TCOM P		616,33	− 0,40

CONSTRUCTION

AALBORG PORTLAN	DK	17,48	....
ACCIONA	ES ★	54,3	....
ACESA REG	ES ★	12,85	....
AKTOR SA	GR	13,97	....
ASKO OY	FI ★	13	− 1,52
AUMAR	ES ★	21,3	....
AUTOSTRADE	IT ★	6,92	− 1,14
BCA INTESA	IT ★	4,11	+ 0,24
BICC PLC	GB	1,16	+ 2,56
BILFINGER & BER	DE ★	17	− 1,16
BLUE CIRCLE IND	GB	4,46	− 3,14
BOUYGUES /RM	FR ★	228	− 0,22
BPB	GB	3,55	+ 4,26
CARADON	GB	2	− 1,43
CBR	BE ★	83	− 3,38
CHARTER	GB	5,27	− 0,55
CIMPOR SGPS R	PT ★	25,14	....
COLAS /RM	FR ★	185	+ 1,54
CRH PLC	GB	15,76	− 0,09
CRISTALERIA ESP	ES ★	50,6	....
DRAGADOS CONSTR	ES ★	32,79	....
FOM CON CONTRAT	ES ★	56,1	....
GROUPE GTM	FR ★	83	− 2,35
HEIDELBERGER ZE	DE ★	55	....
HELL.TECHNODO.R	GR	9,86	....
HERACLES GENL R	GR	24,03	....
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	26,1	− 1,51
HOLDERBANK FINA	CH	228,45	+ 0,14
HOLDERBANK FINA	CH	949,43	− 0,26
IMETAL /RM	FR ★	107	− 2,73
ITALCEMENTI	IT ★	9,35	− 1,27
ITALCEMENTI RNC	IT ★	4,08	− 0,49
LAFARGE /RM	FR ★	82	− 0,61
MICHANIKI REG.	GR	8,15	....
PARTEK	FI ★	7,8	....
PHILIPP HOLZMAN	DE ★	116	− 1,02
PILKINGTON PLC	GB	1,01	....
POTAGUA -B-	DK	18,16	....
RMC GROUP PLC	GB	11,87	+ 7,19
RUGBY GRP	GB	1,40	+ 2,11
SAINT GOBAIN /R	FR ★	135	− 0,95
SEMAPA	PT ★	14,83	....
SKANSKA -B-	SE	26,83	....
SUPERFOS	DK	13,05	....
TARMAC	GB	1,64	+ 1,80
TAYLOR WOODROW	GB	2,40	....
TECHNIP /RM	FR ★	77,5	− 0,64
TITAN CEMENT RE	GR	72,07	....
UNICEM	IT ★	8,8	− 2,33
URALITA SA	ES ★	9,52	....
VALENCIANA CEM	ES ★	11,87	....
WIENERB BAUSTOF	AT ★	174,6	− 0,80
WILLIAMS	GB	5,21	− 1,64
▶ DJ E STOXX CNST P		183,19	− 0,10

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR /RM	FR ★	207	− 0,86
ADIDAS-SALOMON	DE ★	85,5	− 0,23
AMER GROUP A	FI ★	10,4	− 5,45
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	29,14	− 4,46
BANG & OLUFSEN	DK	61,53	....
BARRATT DEV PLC	GB	3,72	− 1,15
BEAZER GROUP	GB	2,59	− 0,56
BENETTON GROUP	IT ★	1,43	....
BERKELEY GROUP	GB	7,60	+ 0,96
BRITISH AIRWAYS	GB	5,69	+ 1,03
BRYANT GROUP PL	GB	1,50	− 1,89
CHARGEURS RM	FR ★	43	− 3,15
CLUB MED. /RM	FR ★	87,5	− 0,68
COATS VIYELLA	GB	0,51	....
COMPASS GRP	GB	10,53	− 0,41
COURTAULDS TEXT	GB	2,20	+ 2,01
DT.LUFTHANSA N	DE ★	18,05	− 2,43
ELECTROLUX -B-	SE	16	....
EMI GROUP	GB	6,42	− 1,99
EURO DISNEY /RM	FR ★	1,12	− 1,75
FINNAIR	FI ★	4,9	....
G WIMPEY PLC	GB	1,78	− 0,81
GRANADA GROUP P	GB	16,42	− 0,53
HERMES INTL	FR ★	75	− 1,83
HPI	IT ★	0,57	+ 1,79
HUNTER DOUGLAS	NL ★	23,25	+ 0,65
KLM	NL ★	25,05	− 0,60
LADBROKE GRP	GB	3,81	....
MOULINEX /RM	FR ★	9,5	....
NCL HLDG	NO	2,34	....
PATHE /RM	FR ★	235	− 0,84
PENTLAND GRP	GB	1,37	− 2,06
PERSIMMON PLC	GB	2,98	....
RANK GROUP	GB	2,92	+ 1,51
SAIRGROUP N	CH	189,70	+ 0,66
SAS DANMARK A/S	DK	9,54	....
SEB /RM	FR ★	53,05	− 1,58
THE SWATCH GRP	CH	487,53	− 0,51
THE SWATCH GRP	CH	119,54	− 0,26
WILLIAM BAIRD	GB	1,26	− 1,14
WILSON BOWDEN	GB	8,12	+ 1,81
WOLFORD AG	AT ★	42,8	− 1,83
WW/WW UK UNITS	GB	0,69	+ 4,35
▶ DJ E STOXX CCYC P		149,5	− 0,23

PHARMACIE

ASTRA -A-	SE	17,68	....
ASTRA -B-	SE	17,63	....
ELAN CORP	GB	66,56	+ 7,60
GLAXO WELLCOME	GB	28,04	− 0,21
NOVARTIS N	CH	1599,47	− 0,27
NOVO NORDISK B	DK	103,15	....
ORION A	FI ★	20,5	....
ORION B	FI ★	21,16	− 0,89
RHONE POUL./RM	FR ★	42,42	− 0,19
ROCHE HOLDING	CH	15800,99	− 0,28
ROCHE HOLDING G	CH	11116,32	− 0,14
SANOFI /RM	FR ★	155,6	+ 2,37
SCHERING AG	DE ★	115,5	− 1,53
SMITHKLINE BEEC	GB	11,84	− 2,04
ZENECA GROUP	GB	37,40	− 0,27
▶ DJ E STOXX PHAR P		394,53	− 0,14

(Publicité)

ÉNERGIE

AKER MARITIME	NO	7,17	....
BG	GB	5,06	− 1,69
BP AMOCO	GB	12,60	− 1,14
BURMAH CASTROL	GB	12,59	+ 14,17
CESPA	ES ★	33,52	....
ELECTRAFINA	BE ★	104,2	− 2,62
ELF AQUITAINE /	FR ★	101	+ 0,60
ENI	IT ★	5,4	− 1,46
ENTERPRISE OIL	GB	3,40	− 1,67
F.OLSEN ENERGY	NO	5,66	....
LASMO	GB	1,88	+ 12,07
OCEAN RIG	NO	0,24	....
OMV AG	AT ★	76,5	− 0,97
PETROFINA SA BR	BE ★	415	− 1,35
PETROLEUM GEO-S	NO	11,56	....
PRIMAGAZ /RM	FR ★	72	− 0,89
PROSAFE	NO	6,01	....
REPSOL	ES ★	48,08	....
ROYAL DUTCH CO	NL ★	39,75	− 0,13
SAGA PETROLEUM	NO	8,15	....
SAIPEM	IT ★	3,24	− 1,82
SHELL TRANSP &	GB	4,92	− 0,29
SMEDVIG -A-	NO	8,09	....
TOTAL /RM	FR ★	95,55	− 1,49
▶ DJ E STOXX ENGY P		230,96	− 0,06

SERVICES FINANCIERS

3I	GB	8,68	− 4
ALMANIJ	BE ★	72	− 1,57
ALPHA FINANCE	GR	43,09	....
AMVESCAP	GB	7,83	− 0,18
BAIL INVEST /RM	FR ★	125	− 0,32
BPI-SGPS N	PT ★	32,27	....
BRITISH LAND CO	GB	7,35	+ 0,79
CAPITAL SHOPPIN	GB	5,47	....
COBEPA	BE ★	66,9	− 1,25
CORP FIN ALBA -	ES ★	122,9	....
CPR /RM	FR ★	35,7	− 0,17
CS GROUP N	CH	133,91	− 0,35
EURAFRANCE /RM	FR ★	492,5	− 2,67
FONCIERE LYONNA	FR ★	130	....
FORTIS AG	BE ★	....	....
GECINA /RM	FR ★	103	....
HAMMERSON	GB	5,80	+ 1,01
IMM FRANCE /RM	FR ★	71,96	....
KAPITAL HOLDING	DK	44,25	....
LAND SECURITIES	GB	11,29	− 1,14
LIBERTY INT.HDG	GB	6,79	+ 0,86
MEDIOBANCA	IT ★	9,34	+ 2,30
MEDIOLANUM	IT ★	5,7	− 1,04
MEPC PLC	GB	6,24	− 2,27
METROVACESA	ES ★	23,2	....
NATIO-INTER -C-	NL ★	....	....
PARIBAS	FR ★	82	− 0,79
PROVIDENT FIN	GB	12,44	+ 1,42
RODAMCO NV	NL ★	20,55	....
SCHRODERS PLC	GB	15,92	− 3,42
SEFIMEG N /RM	FR ★	58,05	− 2,44
SIMCO N /RM	FR ★	78,2	− 2,74
SLOUGH ESTATES	GB	4,51	+ 0,32
SOPHIA /RM	FR ★	37,55	− 1,13
UNIBAIL /RM	FR ★	110	....
UNIM	IT ★	0,49	....
VALLEHERMOSO	ES ★	11,11	....
WOOLWICH PLC	GB	4,63	+ 0,31
▶ DJ E STOXX FINS P		240,4	− 0,48

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	6,79	+ 0,86
ASSOCIATE BRIT	GB	7,45	+ 0,39
BASS	GB	11,87	+ 0,12
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	43,69	− 2,15
BONGRAIN /RM	FR ★	378,9	+ 1,04
BRAU-UNION	AT ★	46,2	− 1,28
CADBURY SCHWEPP	GB	12,95	− 0,44
CARLSBERG -B-	DK	43,44	....
CARLSBERG AS -A	DK	43,04	....
CHR. HANSEN HLD	DK	105,57	....
CULTOR -1-	FI ★	7,3	....
DANISCO	DK	42,50	....
DANONE /RM	FR ★	232,9	− 0,04
DELTA DAIRY	GR	16,74	....
DIAGEO	GB	9,36	− 1,07
ELAIS OLEAGINOU	GR	19,93	....
ERID.BEGH.SAY /	FR ★	134	− 0,45
GREENCORE GROUP	GB	3,49	− 0,41
HEINEKEN	NL ★	48	+ 0,63
HELLENIC BOTTLI	GR	30,04	....
HELLENIC SUGAR	GR	9,04	....
HUHTAMAEKI I VZ	FI ★	34,5	− 1,43
KERRY GRP-A-	GB	11,29	− 10,14
MONTEDISON	IT ★	0,85	....
NESTLE N	CH	1586,97	+ 1,24
PARMALAT	IT ★	1,32	− 0,75
PERNOD RICARD /	FR ★	53,75	− 1,10
RAISIO GRP K	FI ★	6,9	− 11,54
RAISIO GRP V	FI ★	6,65	+ 0,15
RIEBER & SON -B	NO	6,13	....
TATE & LYLE	GB	6,34	− 2,67
UNICER REG	PT ★	21	....
UNIGATE PLC	GB	5,87	− 0,49
UNILEVER	NL ★	62	− 0,64
UNILEVER	GB	7,93	− 1,08
▶ DJ E STOXX F & BV P		226,56	− 0,12

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB AB -A-	SE	10,33	....
ABB AB -B-	SE	10,39	....
ABB BADEN	CH	1107,57	− 0,17
ADECCO CHESEREX	CH	406,90	+ 1,72
ALSTOM	FR ★	22,5	− 3,02
ALUSUISSE LON G	CH	1018,81	+ 0,31
ASSOC BR PORTS	GB	4,12	− 0,70
ATLAS COPCO -A-	SE	22,06	....
ATLAS COPCO -B-	SE	21,89	....
ATTICA ENTR SA	GR	7,56	....
BAA	GB	10,48	− 0,82
BBA GROUP PLC	GB	5,98	− 0,72
BERGESEN	NO	12,20	....
BONHEUR	NO	17,80	....
CMB	BE ★	32,55	− 0,76
COOKSON GROUP P	GB	1,95	+ 1,50
DAMPSKIBS -A-	DK	5312,28	....
DAMPSKIBS -B-	DK	5782,99	....
DAMSKIBS SVEND	DK	8405,51	....
DELTA PLC	GB	1,71	....
DET SONDENFJ NO	NO	7,28	....
ELECTROCOMPONEN	GB	5,79	− 0,50
EQUANT NV	DE ★	72,5	....
FINNLINES	FI ★	31,1	− 2,81
FKI	GB	2,52	+ 1,16
FLS IND.B	DK	17,75	....
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	39,82	− 0,95
GKN	GB	12,52	+ 0,82
GLYNWED INTL PL	GB	2,69	+ 0,54
HALKOR	GR	9,61	....
HANSON PLC	GB	6,50	+ 1,13
HAYS	GB	8,28	+ 4,38
HEIDELBERGER DR	DE ★	51	− 1,07
HELLAS CAN SA P	GR	19,18	....
IFIL	IT ★	2,85	− 2,06
IMI PLC	GB	3,66	− 1,56
ISS INTL SERV-B	DK	61,60	....
KOEBENHAVN LUFT	DK	103,03	....
KON.NEDLLOYD	NL ★	10,8	− 0,46
KONE B	FI ★	108	− 1,82
LAHMEYER	DE ★	46,7	....
LEGRAND /RM	FR ★	192,2	− 1,33
LEIF HOEGH	NO	10,98	....
LINDE AG	DE ★	500	− 0,60
MAN AG	DE ★	244	− 1,21
MANNESMANN AG	DE ★	110,5	− 0,45
METALLGESELLSCH	DE ★	16,7	+ 0,60
METRA A	FI ★	14,5	− 3,40
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,40	− 0,42
NFC	GB	2,05	− 2,07
NKT HOLDING	DK	73,97	....
OCEAN GROUP	GB	11,46	....
PENINS.ORIENT.S	GB	9,69	+ 0,90
PREMIER FARNELL	GB	2,69	+ 1,64
PREUSSAG AG	DE ★	450	− 2,17
RAILTRACK	GB	22,69	+ 0,51
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	49,5	+ 0,61
RATIN -A-	DK	178,38	....
RATIN -B-	DK	182,90	....
RAUMA OY	FI ★	10,3	− 6,36
RENTOKIL INITIA	GB	6,28	− 0,69
REXAM	GB	2,59	+ 1,13
REXEL /RM	FR ★	70,55	+ 0,79
RHI AG	AT ★	22,39	− 0,49
RIETER HLDG N	CH	520,03	+ 0,12
SANDVIK -A-	SE	17,74	....
SANDVIK -B-	SE	17,85	....
SAURER ARBON N	CH	406,28	− 1,52
SCANIA AB -A-	SE	27,56	....
SCANIA AB -B-	SE	27,73	....
SCHINDLER HOLD	CH	1375,09	+ 1,85
SCHINDLER HOLD	CH	1378,21	− 1,34
SCHNEIDER /RM	FR ★	53,55	....
SEAT-PAGINE GIA	IT ★	1,1	− 2,65
SECURICOR	GB	8,10	− 4,76
SECURITAS -B-	SE	13,30	....
SGS GENEVA BR	CH	756,30	+ 0,41
SHANKS & MCEWAN	GB	3,33	+ 0,44
SIDEL /RM	FR ★	67,1	− 0,07
BTR SIEBE	GB	3,30	− 3,39
SITA /RM	FR ★	184	− 0,54
SKF -A-	SE	11,96	....
SKF -B-	SE	12,41	....
SOPHUS BEREND -	DK	31,34	....
SOPHUS BERENDS	DK	29,32	− 3,11
STORK NV	NL ★	18,1	− 1,09
SULZER FRAT.SA1	CH	523,78	+ 2,20
SVEDALA	SE	13,92	....
SVENDBORG -A-	DK	7800,31	− 1,69
T.I.GROUP PLC	GB	5,06	− 6,67
TOMRA SYSTEMS	NO	29,13	....
ULSTEIN HOLDING	NO	19,65	....
UNITOR	NO	7,51	....
VA TECHNOLOGIE	AT ★	65,65	− 0,55
VALMET	FI ★	10	− 2,44
▶ DJ E STOXX IND P		304,44	− 0,08

ASSURANCES

AGF /RM	FR ★	53,5	− 0,83
ALLEANZA ASS	IT ★	9,48	+ 3,04
ALLIANZ AG	DE ★	288	− 1,37
ALLIED ZURICH	GB	12,44	− 1,15
ASPIS PRONIA GE	GR	13,66	....
AXA /RM	FR ★	115,8	− 0,26
CGU	GB	12,37	+ 0,71
CORP.MAPFRE REG	ES ★	19,85	....
ERGO VERSICHERU	DE ★	124	− 0,64
ETHNIKI GEN INS	GR	37,14	....
FONDIARIA ASS	IT ★	4,5	− 0,44
FORSIKRING CODA	DK	96,83	....
FORTIS AMEV NV	NL ★	73,95	− 1
GENERALI ASS	IT ★	33,6	− 0,44
GENERALI HLD VI	AT ★	198	− 0,88
INA	IT ★	1,98	− 0,50
IRISH LIFE	GB	8,49	+ 0,86
LEGAL & GENERAL	GB	12,30	+ 1,43
MUENCH RUECKVER	DE ★	202,5	− 0,98
NORWICH UNION	GB	6,44	− 1,11
POHJOLA GRP.B	FI ★	44	− 4,35
PRUDENTIAL CORP	GB	12,24	− 1,86
RAS	IT ★	9,4	+ 0,97
ROYAL SUN ALLIA	GB	6,82	− 0,21
SAMPO -A-	FI ★	32	− 0,62
SCHWEIZ RUECK N	CH	2030,13	− 0,37
SEGUROS MUNDIAL	PT ★	29,86	....
SKANDIA FOERSAE	SE	14,20	....
STOREBRAND	NO	7,05	....
SWISS LIFE BR	CH	613,16	+ 0,10
TOPDANMARK AS	DK	180,03	....
TRYG-BALTICA	DK	22,25	....
ZURICH ALLIED N	CH	612,54	− 0,51
▶ DJ E STOXX INSU P		336,76	− 0,19

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	6,44	+ 8,01
CANAL PLUS /RM	FR ★	257	− 4,81
CARLTON COMMUNI	GB	9,12	− 0,63
ELSEVIER	NL ★	12,9	....
HAVAS ADVERTISI	FR ★	151,8	− 0,78
INDEPENDENT NEW	IR ★	3,38	....
LAGARDERE SCA N	FR ★	36,5	− 1,35
MEDIASET	IT ★	7,65	− 0,39
PEARSON	GB	18,23	− 0,47
REED INTERNATIO	GB	7,74	+ 0,19
REUTERS GROUP	GB	12,49	+ 2,13
SCHIBSTED	NO	12,20	....
TF1	FR ★	156	− 1,27
UNITED NEWS & M	GB	8,70	− 0,83
WOLTERS KLUWER	NL ★	162,9	+ 0,93
WPP GROUP	GB	6,53	− 0,44
▶ DJ E STOXX MEDIA P		301,81	+ 0,28

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL ★	34,1	− 0,87
ASDA GROUP PLC	GB	2,18	− 0,66
ATHENS MEDICAL	GR	22,14	....
AUSTRIA TABAK A	AT ★	68,5	− 0,72
BEIERSDORF AG	DE ★	63	− 4,26
BIC /RM	FR ★	52,5	− 3,05
BRIT AMER TOBAC	GB	9,22	+ 3,07
CASINO GP /RM	FR ★	89,5	− 1,27
CFR UNITS -A-	CH	1434,46	− 0,86
CPT MODERNES /R	FR ★	493,1	− 4,99
DELHAIZE	BE ★	83,5	− 1,59
ESSILOR INTL /R	FR ★	347	+ 0,14
ETS COLRUYT	BE ★	702	− 1,13
FYFFES	GB	2,39	+ 3,12
GIB	BE ★	36,15	− 3,21
GOODYS	GR	27,27	....
IMPERIAL TOBACC	GB	10,35	+ 0,56
KESKO OY	FI ★	12,4	+ 0,81
L'OREAL /RM	FR ★	581	− 0,17
MODELO CONTINEN	PT ★	19,05	....
PAPASTRATOS CIG	GR	13,70	....
PROMODES /RM	FR ★	581,5	− 1,11
RECKITT & COLMA	GB	10,13	− 19,82
SAFEWAY	GB	4,21	+ 4,30
SAINSBURY J. PL	GB	5,47	....
SEITA /RM	FR ★	49,1	+ 0,20
SMITH & NEPHEW	GB	2,89	+ 9,29
STAGECOACH HLDG	GB	3,59	....
TABACALERA REG	ES ★	20,99	....
TAMRO	FI ★	3,9	− 1,02
TESCO PLC	GB	2,56	− 2,21
TNT POST GROEP	NL ★	29,75	+ 1,02
▶ DJ E STOXX CNCY P		488,97	− 0,35

COMMERCE DISTRIBUTION

ARCADIA GRP	GB	2,60	+ 0,56
BOOTS CO PLC	GB	12,49	+ 0,70
CARREFOUR /RM	FR ★	582	+ 0,17
CASTO.DUBOIS /R	FR ★	197	− 1,01
CENTROS COMER P	ES ★	21,3	....
CONTINENTE	ES ★	24,93	....
DIXONS GROUP PL	GB	14,64	− 1,56
GEHE AG	DE ★	51,5	....
GREAT UNIV STOR	GB	10,01	− 0,57
GUILBERT /RM	FR ★	117	− 0,93
HENNES & MAURIT	SE	69,94	....
JERONIMO MARTIN	PT ★	35,5	....
KARSTADT AG	DE ★	352	+ 0,57
KINGFISHER	GB	9,62	− 0,15
MARKS & SPENCER	GB	5,24	....
METRO	DE ★	65	− 2,55
NEXT PLC	GB	9,62	+ 1,53
PINAULT PRINT./	FR ★	149	− 1,97
RINASCENTE	IT ★	8,26	− 9,23
STOCKMANN A	FI ★	19	....
VALORA HLDG N	CH	203,76	+ 1,56
W.H SMITH GRP	GB	8,28	− 0,52
WOLSELEY PLC	GB	6,51	+ 9,22
▶ DJ E STOXX RETL P		337,47	− 0,72

HAUTE TECHNOLOGIE

ALCATEL /RM	FR ★	95,4	− 0,10
ALTEC SA REG.	GR	29,76	....
ASK PROXIMA	NO	6,07	....
BAAN COMPANY	NL ★	8,35	− 0,60
BARCO	BE ★	177	− 1,39
BOWTHORPE	GB	6,12	....
BRITISH AEROSPA	GB	6,34	+ 0,69
BRITISH BIOTECH	GB	0,33	− 14,81
CAP GEMINI /RM	FR ★	158,5	− 0,31
COLOPLAST B	DK	101,17	....
DASSAULT SYST./	FR ★	37,3	+ 0,27
ERICSSON A.	SE	24,98	....
FINMECCANICA	IT ★	1	....
FRESENIUS MED C	DE ★	54	− 0,92
GAMBRO -A-	SE	8,20	....
GAMBRO -B-	SE	8,20	....
GETRONICS	NL ★	38	....
GN GREAT NORDIC	DK	30,26	....
INSTRUMENTARIUM	FI ★	32	....
INTRACOM N	GR	48,67	....
KON. PHILIPS EL	NL ★	62,5	− 3,03
MERKANTILDATA	NO	10,06	....
MISYS	GB	8,46	− 1,35
NERA ASA	NO	1,78	....
NETCOM ASA	NO	27,86	....
NOKIA -A-	FI ★	113	− 2,16
NOKIA -K-	FI ★	112,5	− 2,17
NYCOMED AMERSHA	GB	5,72	+ 1,54
OCE	NL ★	24,05	− 1,23
OLIVETTI	IT ★	2,98	− 0,67
RACAL ELECT CON	GB	5,59	− 1,03
RADIOMETER -B-	DK	43,04	....
ROLLS ROYCE	GB	3,73	− 1,53
SAGEM	FR ★	556	− 0,45
SAP AG	DE ★	296	− 1
SAP VZ	DE ★	326	− 0,91
SEMA GROUP	GB	10,29	− 3,53
SIEMENS AG	DE ★	60	− 1,80
SIRTI	IT ★	5,01	− 0,60
SMITHS IND PLC	GB	14,01	+ 0,41
STMICROELEC SIC	FR ★	81,1	− 1,10
TANDBERG DATA A	NO	3,48	....
THOMSON CSF /RM	FR ★	33,55	− 4,14
WILLIAM DEMANT	DK	56,49	....
ZODIAC /RM	FR ★	169,2	− 0,35
▶ DJ E STOXX TECH P		356,92	− 0,87

SERVICES COLLECTIFS

ANGLIAN WATER	GB	11,71	+ 2,28
BRITISH ENERGY	GB	9,71	+ 0,30
CENTRICA	GB	1,66	....
EDISON	IT ★	8,81	− 0,79
ELECTRABEL	BE ★	355	− 3,01
ELECTRIC PORTUG	PT ★	20	....
ENDESA	ES ★	22,12	....
EVN	AT ★	124,5	+ 0,16
GAS NATURAL SDG	ES ★	86	....
HAFSLUND -A-	NO	5,55	....
HAFSLUND -B-	NO	3,47	....
IBERDROLA	ES ★	14,73	....
ITALGAS	IT ★	4,7	− 2,89
NATIONAL GRID G	GB	7,06	+ 1,24
NATIONAL POWER	GB	7,31	+ 1
OESTERR ELEKTR	AT ★	143	....
POWERGEN	GB	12,04	+ 1,59
RWE	DE ★	39,3	+ 0,77
SCOT POWER	GB	9,12	+ 3,28
SEVERN TRENT	GB	13,60	− 1,57
SUEZ LYON EAUX/	FR ★	171,1	− 0,47
SYDKRAFT -A-	SE	24,70	....
SYDKRAFT -C-	SE	18,24	....
THAMES WATER	GB	16,32	+ 1,35
TRACTEBEL	BE ★	157	− 1,26
UNION EL.-FENOS	ES ★	14,6	....
UNITED UTILITIE	GB	11,87	+ 2,12
VIAG	DE ★	475	− 1,66
VIVENDI/RM	FR ★	235,5	− 0,08
▶ DJ E STOXX UTIL P		320,47	+ 0,12

EURO NOUVEAU MARCHÉ

10/02 10 h 30	Cours en €uros	% Var. veille

AMSTERDAM

AIRSPRAY NV	28,3	− 0,35
ANTONOV	0,86	− 2,27
C/TAC	17,8	+ 1,71
CARDIO CONTROL	8,5	− 2,86
CSS	16,4	− 0,30
HITT NV	8,3	− 1,19
INNOCONCEPTS NV	19,4	− 1,02
NEDGRAPHICS HOLD	16,3	− 1,21
POLYDOC	2	....
PROLION HOLDING	78,4	+ 0,51
RING ROSA	9,85	− 2,96
RING ROSA WT	1,85	− 2,63
UCC HOLDING NV	14,8	− 1,33

BRUXELLES

ENVIPCO HLD CT	1,6	....
FARDEM BELGIUM ABC	16	....
INTERNOC HLD	4,9	....
INTL BRACHYTHER B	11,9	....
LINK SOFTWARE B	7,99	....
PAYTON PLANAR	2,55	....
SYNERGIA	9	....

FRANCFORT

1 & 1 AG & CO.KGAA	122,5	− 5,77
AIXTRON	219	− 1,79
AUGUSTA BETEILIGUN	60	− 6,25
BB BIOTECH ZT-D	31,2	+ 0,16
BB MEDTECH ZT-D	17,7	....
BERTRANDT AG	77,8	− 2,75
BETA SYSTEMS SOFTW	23	− 3,36
CE COMPUTER EQUIPM	150	− 6,83
CE CONSUMER ELECTR	243	....
CENIT SYSTEMHAUS	234	− 0,43
DRILLISCH	181	....
EDEL MUSIC E 98	400	− 4,76
ELSA	62,5	....
EM.TV & MERCHANDI	800	− 2,08
EUROMICRON	32,2	− 4,73
GRAPHISOFT NV	21,65	− 2,91
HOEFT & WESSEL	154	− 0,65
HUNZINGER INFORMAT	128,8	− 4,59
INFOMATEC	236	− 4,07
INTERSHOP COMMUNIC	115	− 2,54
KINOWELT MEDIEN	200	− 5,66
LHS GROUP	41,55	− 0,48
LINTEC COMPUTER	117	− 4,10
LOESCH UMWELTSCHUT	11	− 0,90
MENSCH UND MASCHIN	75,01	− 8,52
MOBILCOM	357	− 2,49
MUEHL PRODUCT & SE	18,3	− 1,08
MUEHLBAUER HOLDING	84	− 0,99
PFEIFFER VACU TECH	40	− 4,76
PLENUM	161	− 3,01
PSI	79	− 1,25
QIAGEN NV	66,65	− 3,41
REFUGIUM HOLDING A	30,6	− 4,67
SACHSENRING AUTO	17,5	....
SALTUS TECHNOLOGY	39	− 2,50
SCM MICROSYSTEMS	69,5	− 3,34
SER SYSTEME	395	− 1,25

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne
IT : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande
LU : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche
FI : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark
GB : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● Le titre **Alstom** a débuté la séance du mercredi 10 février sur une baisse de 0,86 %. La veille, l'action avait gagné 5,45 % grâce à un contrat de 12 milliards de francs en Grande-Bretagne

● L'action **Alcatel** a gagné 0,52 % dans la matiné du 10 février. Un article du *Figaro* a fait état d'une possible sortie d'Alcatel du capital de Framatome en échange d'une entrée dans celui de Thomson-CSF.

● Le titre **Infogrames** a gagné 2,3 %, mercredi à l'ouverture, profitant de l'annonce de son rapprochement avec Canal+ Multimédia.

● Après la publication d'une hausse de 38,7 % de son chiffre d'affaires en 1998, le titre du groupe **Sommer-Allibert** a reculé de 3,42 %, mercredi matin.

● La chute de l'action **Dassault Systemes** s'est poursuivie mercredi matin. Le titre a perdu 3,22 %, avec une baisse de 9,04 % la veille.

● L'action **Saint Gobain** fait partie des valeurs cycliques recommandées par la banque américaine J. P. Morgan. Pourtant, elle a reculé de 0,44 % à l'ouverture des transactions, mercredi 10 février.

● La banque américaine a d'autre part révisé en baisse sa recommandation sur l'action **Paribas.** Cette dernière a encore baissé de 0,45 %, mercredi à l'ouverture. Depuis l'annonce de la fusion avec la Société générale, le 1er février, elle a abandonné 10 %.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 10 FÉVRIER **Cours relevés à 10 h 15**

Liquidation : 19 février

France	Précédent en €uros	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
B.N.P. (T.P)	146,50	146,50	960,98	....	30/07
CR.LYONNAIS(TP)	140,25	140,40	920,96	+ 0,10	22/10
RENAULT (T.P.)	440,10	440	2886,21	− 0,02	24/10
SAINT GOBAIN(T.P	178	....	....	....	15/07
THOMSON S.A (T.P	141	....	....	....	01/08
ACCOR	208,80	206	1351,27	− 1,34	15/06
AGF	53,95	54	354,22	+ 0,09	12/06
AIR LIQUIDE	132,80	130,60	856,68	− 1,65	28/05
ALCATEL	95,50	95,70	627,75	+ 0,20	30/06
ALSTOM	23,20	22,93	150,41	− 1,16	....
ALTRAN TECHNO. #	258,50	256,20	1680,56	− 0,88	28/09
ATOS CA	197	195	1279,12	− 1,01	....
AXA	116,10	116,20	762,22	+ 0,08	11/05
BAIL INVESTIS	125,40	125	819,95	− 0,31	10/07
BAZAR HOT. VILLE	102	99,10	650,05	− 2,84	17/07
BERTRAND FAURE	57	....	....	....	20/04
BIC	54,15	53,30	349,63	− 1,56	14/01
BIS	80	79,15	519,19	− 1,06	01/07
B.N.P.	71,50	71,45	468,68	− 0,06	30/06
BOLLORE	170,50	169,60	1112,50	− 0,52	01/07
BONGRAIN	375	378,90	2485,42	+ 1,04	14/05
BOUYGUES	228,50	226,20	1483,77	− 1	06/07
BOUYGUES OFFS.	24,95	24,50	160,71	− 1,80	25/06
BULL#	6,20	6,17	40,47	− 0,48	....
CANAL +	270	280	1836,68	+ 3,70	01/07
CAP GEMINI	159	158	1036,41	− 0,62	17/04
CARBONE LORRAINE	37,77	37,40	245,33	− 0,97	12/06
CARREFOUR	581	580,50	3807,83	− 0,08	27/04
CASINO GUICHARD	90,65	90,95	596,59	+ 0,33	10/06
CASINO GUICH.ADP	56,30	55,80	366,02	− 0,88	10/06
CASTORAMA DUB.(L	199	197	1292,24	− 1	15/05
C.C.F.	77	76,10	499,18	− 1,16	11/05
CEGID (LY)	157	155,20	1018,05	− 1,14	02/06
CERUS EUROP.REUN	6,81	6,81	44,67	....	17/06
CGIP	52,45	52	341,10	− 0,85	12/06
CHARGEURS	44,40	42,60	279,44	− 4,05	25/06
CHRISTIAN DALLOZ	43,70	42,90	281,41	− 1,83	02/07
CHRISTIAN DIOR	113,20	114,50	751,07	+ 1,14	01/12
CIC -ACTIONS A	80,65	....	....	....	....
CIMENTS FRANCAIS	48,40	47,50	311,58	− 1,85	30/06
CLARINS	65	64	419,81	− 1,53	21/07
CLUB MEDITERRANE	88,10	88	577,24	− 0,11	24/06
CNP ASSURANCES	23,90	23,76	155,86	− 0,58	....
COFLEXIP	55,80	54,20	355,53	− 2,86	09/06
COLAS	182,20	185	1213,52	+ 1,53	29/06
COMPTOIR ENTREP.	2,16	2,11	13,84	− 2,31	15/07
CPR	35,76	36	236,14	+ 0,67	06/07
CRED.FON.FRANCE	14,37	14,39	94,39	+ 0,13	16/06
CFF.(FERRAILLES)	28,55	28,55	187,28	....	30/03
CREDIT LYONNAIS	39,83	39,25	257,46	− 1,45	01/07
CS SIGNAUX(CSEE)	68,50	68,50	449,33	....	01/07
DAMART	65,70	....	....	....	18/12
DANONE	233	231,70	1519,85	− 0,55	26/05
DASSAULT-AVIATIO	163	162	1062,65	− 0,61	25/06
DASSAULT SYSTEME	37,20	35,90	235,49	− 3,49	07/07
DE DIETRICH	41	42,43	278,32	+ 3,48	05/06
DEVEAUX(LY)#	75,20	75,60	495,90	+ 0,53	01/07
DEV.R.N-P.CAL LI	9,80	9,42	61,79	− 3,87	....
DEXIA FRANCE	132,60	131,50	862,58	− 0,82	11/06
DMC (DOLLFUS MI)	5,63	5,92	38,83	+ 5,15	20/06
DYNACTION	23,52	23,90	156,77	+ 1,61	10/07
ECIA	101,20	101	662,52	− 0,19	06/05
EIFFAGE	65,20	64,80	425,06	− 0,61	04/01
ELF AQUITAINE	100,40	97	636,28	− 3,38	18/06
ERAMET	29,50	29,45	193,18	− 0,16	09/06
ERIDANIA BEGHIN	134,60	128,70	844,22	− 4,38	15/07
ESSILOR INTL	346,50	344	2256,49	− 0,72	01/07
ESSILOR INTL.ADP	319	....	....	....	01/07
ESSO	72,25	72	472,29	− 0,34	30/06
EURAFRANCE	506	495	3246,99	− 2,17	18/12
EURO DISNEY	1,14	1,13	7,41	− 0,87	23/02
EUROPE 1	206,30	209	1370,95	+ 1,30	01/04
EUROTUNNEL	1,10	1,09	7,15	− 0,90	....
FIMALAC SA	100	100	655,96	....	01/07
FINEXTEL	18,02	18,02	118,20	....	26/06
FIVES-LILLE	60,35	59,60	390,95	− 1,24	15/07
FRANCE TELECOM	74,35	73,60	482,78	− 1	17/06
FROMAGERIES BEL	625,50	623,50	4089,89	− 0,31	29/07
GALERIES LAFAYET	815	813	5332,93	− 0,24	18/06
GASCOGNE	73,10	72,95	478,52	− 0,20	02/06
GAUMONT #	62,50	60,95	399,81	− 2,48	24/06
GAZ ET EAUX	42,50	42	275,50	− 1,17	10/06
GECINA	103	103	675,64	....	27/07
GEOPHYSIQUE	40,49	40,50	265,66	+ 0,02	12/07
GRANDVISION	23,75	23,63	155	− 0,50	05/06
GROUPE ANDRE S.A ■	105,50	105	688,75	− 0,47	10/02
GPE VALFOND ACT.	42,51	42,40	278,13	− 0,25	03/07
GR.ZANNIER (LY)	16,97	17,02	111,64	+ 0,29	01/07
GROUPE GTM	85	84	551	− 1,17	15/05
GROUPE PARTOUCHE	65,75	65,75	431,29	....	07/05
GUILBERT	118,10	118,50	777,31	+ 0,33	08/06
GUYENNE GASCOGNE	352	350	2295,85	− 0,56	19/06
HACHETTE FILI.ME	208,50	210	1377,51	+ 0,71	02/06
HAVAS ADVERTISIN	153	153	1003,61	....	03/09
IMETAL	110	107,10	702,53	− 2,63	25/06
IMMEUBLES DE FCE	17,40	17	111,51	− 2,29	....
INFOGRAMES ENTER	59,50	60,75	398,49	+ 2,10	....
INGENICO	23,71	23,74	155,72	+ 0,12	01/09
INTERBAIL	22	....	....	....	30/06
INTERTECHNIQUE	266,50	266,50	1748,13	....	30/09
ISIS	52,20	52	341,10	− 0,38	30/06
JEAN LEFEBVRE	76,25	75	491,97	− 1,63	09/06
KLEPIERRE	88,35	88,45	580,19	+ 0,11	23/03
LABINAL	175,90	174,90	1147,27	− 0,56	08/07
LAFARGE	82,50	81,35	533,62	− 1,39	08/06
LAGARDERE	37	36,80	241,39	− 0,54	02/06
LAPEYRE	63,50	64	419,81	+ 0,78	27/05
LEBON (CIE)	36,50	....	....	....	03/07
LEGRAND	194,80	193,20	1267,31	− 0,82	01/02
LEGRAND ADP	112	112,10	735,33	+ 0,08	01/02
LEGRIS INDUST.	43,11	43,99	288,56	+ 2,04	10/07
LOCINDUS	119	120	787,15	+ 0,84	01/07
L'OREAL	582	578	3791,43	− 0,68	12/06
LVMH MOET HEN.	219,50	215,20	1411,62	− 1,95	01/12
MARINE WENDEL	177	176,50	1157,76	− 0,28	30/11
METALEUROP	4,75	4,66	30,57	− 1,89	04/07
MICHELIN	37,04	36,42	238,90	− 1,67	10/07
MONTUPET SA	37,80	37,80	247,95	....	29/06
MOULINEX	9,50	9,61	63,04	+ 1,15	14/09
NATEXIS	55,05	55	360,78	− 0,09	20/07
NORBERT DENTRES.	28	28	183,67	....	08/06
NORD-EST	23,25	22,71	148,97	− 2,32	08/07
NORDON (NY)	69	....	....	....	....
NRJ #	182	177	1161,04	− 2,74	17/03
OLIPAR	6,92	....	....	....	....
PARIBAS	82,65	81,70	535,92	− 1,14	....
PATHE	237	228,50	1498,86	− 3,58	29/05
PECHINEY ACT ORD	33	32,90	215,81	− 0,30	30/06
PERNOD-RICARD	54,35	54,35	356,51	....	12/01
PEUGEOT	133	132	865,86	− 0,75	10/06
PINAULT-PRINT.RE	152	148,90	976,72	− 2,03	01/07
PLASTIC OMN.(LY)	69,30	69,95	458,84	+ 0,93	02/06
PRIMAGAZ	72,65	72	472,29	− 0,89	12/06
PROMODES	588	586,50	3847,19	− 0,25	08/06
PUBLICIS #	145	143,20	939,33	− 1,24	10/07
REMY COINTREAU	15,41	15,50	101,67	+ 0,58	15/09
RENAULT	44,60	43,70	286,65	− 2,01	03/07
REXEL	70	70,60	463,11	+ 0,85	01/07
RHODIA	12,95	12,85	84,29	− 0,77	....
RHONE POULENC A	42,50	41,85	274,52	− 1,52	03/06
ROCHEFORTAISE CO	105,50	....	....	....	15/07
ROCHETTE (LA)	2,46	2,41	15,81	− 2,03	25/06
ROYAL CANIN	44	44	288,62	....	08/04
RUE IMPERIALE (L	1025	....	....	....	10/07
SADE (NY)	36	....	....	....	12/06
SAGEM SA	558,50	550	3607,76	− 1,52	10/07
SAINT-GOBAIN	136,30	134,80	884,23	− 1,10	29/06
SALVEPAR (NY)	72,50	71	465,73	− 2,06	05/08
SANOFI	152	155,90	1022,64	+ 2,56	05/06
SAUPIQUET (NS)	57,50	57,45	376,85	− 0,08	21/04
SCHNEIDER SA	53,55	53,60	351,59	+ 0,09	02/07
SCOR	46,40	46,70	306,33	+ 0,64	03/06
S.E.B.	53,90	53,50	350,94	− 0,74	12/06
SEFIMEG CA	59,50	58,05	380,78	− 2,43	08/06
SEITA	49	49,30	323,39	+ 0,61	17/06
SELECTIBANQUE	11,01	11,01	72,22	....	12/07
SFIM	38	....	....	....	01/08
SGE	40	40	262,38	....	06/07
SIDEL	67,15	66,55	436,54	− 0,89	05/06
SILIC CA	156,30	157,80	1035,10	+ 0,95	15/07
SIMCO	80,40	78,30	513,61	− 2,61	30/06
S.I.T.A	185	185	1213,52	....	06/07
SKIS ROSSIGNOL	10,60	10,67	69,99	+ 0,66	25/09
SOCIETE GENERALE	133	131,70	863,90	− 0,97	13/05
SOC.FONC.LYON.#	130	130	852,74	....	01/07
SODEXHO ALLIANCE	154	152,60	1000,99	− 0,90	05/03
SOGEPARC (FIN)	73	72	472,29	− 1,36	04/01
SOMMER-ALLIBERT	26,90	26	170,55	− 3,34	18/06
SOPHIA	37,98	37,74	247,56	− 0,63	30/06
SPIR COMMUNIC. #	52,30	52,20	342,41	− 0,19	29/05
STRAFOR FACOM	66	66,40	435,56	+ 0,60	19/06
SUEZ LYON.DES EA	171,90	170,40	1117,75	− 0,87	29/06
SYNTHELABO	194	196,20	1286,99	+ 1,13	26/06
TECHNIP	78	77,50	508,37	− 0,64	29/05
THOMSON-CSF	35	34,30	224,99	− 2	10/07
TOTAL	97	95,65	627,42	− 1,39	27/05
UNIBAIL	110	110	721,55	....	10/06
UNION ASSUR.FDAL	101	105,10	689,41	+ 4,05	15/06
USINOR	12,59	12,35	81,01	− 1,90	01/07
VALEO	79,75	76,55	502,14	− 4,01	06/07
VALLOUREC	31,02	29,72	194,95	− 4,19	01/07
VIA BANQUE	27,20	27,10	177,76	− 0,36	13/06
VIVENDI	235,70	232,50	1525,10	− 1,35	08/06
WORMS (EX.SOMEAL	13,70	13,90	91,18	+ 1,45	....
ZODIAC EX.DT DIV	169,80	170,80	1120,37	+ 0,58	06/01

International	Précédent en €uros	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	87,95	85,90	563,47	− 2,33	10/02
A.T.T. #	77,75	78,10	512,30	+ 0,45	01/02
BARRICK GOLD #	17	16,66	109,28	− 2	15/12
CROWN CORK ORD.#	26,16	26,30	172,52	+ 0,53	22/02
DE BEERS #	13,07	13,13	86,13	+ 0,45	21/10
DU PONT NEMOURS	48,11	47,30	310,27	− 1,68	14/12
EASTMAN KODAK #	59	58	380,46	− 1,69	04/01
FORD MOTOR #	51,75	50,60	331,91	− 2,22	01/03
GENERAL ELECT. #	85,35	84,75	555,92	− 0,70	25/01
GENERAL MOTORS #	74,95	74,60	489,34	− 0,46	10/03
HITACHI #	5,66	5,61	36,80	− 0,88	31/12
I.B.M #	147,50	143,60	941,95	− 2,64	10/12
ITO YOKADO #	53,35	54,85	359,79	+ 2,81	13/11
MATSUSHITA #	14,67	14,74	96,69	+ 0,47	31/12
MC DONALD'S #	71	71,10	466,39	+ 0,14	11/12
MERCK AND CO #	131,40	129,50	849,46	− 1,44	04/01
MITSUBISHI CORP.	4,81	4,81	31,55	....	31/12
MOBIL CORPORAT.#	79,25	....	....	....	10/03
MORGAN J.P. #	91,20	....	....	....	15/01
NIPP. MEATPACKER	13,60	12,81	84,03	− 5,80	29/06
PHILIP MORRIS #	40,15	40,15	263,37	....	11/01
PROCTER GAMBLE	75,70	77,40	507,71	+ 2,24	16/02
SEGA ENTERPRISES	17,60	17	111,51	− 3,40	31/12
SCHLUMBERGER #	45	44,45	291,57	− 1,22	08/01

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 9 FÉVRIER

Cours relevés à 17 h 35

Valeurs	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille
ADLPARTNER #	23	150,87	+ 0,04
AB SOFT	14	91,83	− 11,11
ALPHAMEDIA	34	223,03	+ 4,61
ALPHA MOS	6,61	43,36	− 0,30
ALTAMIR & CI	152,30	999,02	....
ALDETA	5,17	33,91	− 0,38
APPLIGENE ON ◆	2,66	17,45	....
ASTRA	1,02	6,69	+ 9,67
ATN	13,50	88,55	+ 4,73
AVENIR TELEC.	55	360,78	+ 3,57
BARBARA BUI	6,50	42,64	+ 4,83
BELVEDERE	88,50	580,52	+ 1,72
BIODOME #	13,75	90,19	+ 5,76
BVRP EX DT S.	47,50	311,58	− 0,21
BVRP DS 99	0,01	0,07	− 95
CAC SYSTEMES	7,60	49,85	+ 1,33
CEREP ◆	25	163,99	....
CHEMUNEX #	1,41	9,25	+ 6,81
COIL	41,50	272,22	....
CRYO INTERAC	21	137,75	+ 11,70
CYBER PRES.P	49,20	322,73	+ 2,50
CYRANO #	13,90	91,18	− 0,71
DESK #	25,50	167,27	+ 1,19
DESK BS 98	3,10	20,33	+ 3,67
DMS #	9,50	62,32	+ 3,71
DURAND ALLIZ	6,43	42,18	+ 2,06
DURAN DUBOI	96	629,72	− 2,53
DURAN NV JCE ◆	99	649,40	....
EFFIK	22	144,31	....
ESKER	20,35	133,49	+ 0,24
EUROFINS SCI.	63	413,25	− 0,31
EURO.CARGO S	10	65,60	....
EUROPSTAT #	35	229,58	+ 1,44
FABMASTER #	19,70	129,22	+ 9,44
FI SYSTEM #	22	144,31	− 2,22
FLOREANE MED	8,38	54,97	+ 2,19
GENERIX #	55,90	366,68	− 0,08
GENESYS #	11,80	77,40	− 0,84
GENSET	52	341,10	− 0,47
GROUPE D #	23,55	154,48	....
GUILLEMOT #	59,80	392,26	....
GUYANOR ACTI	0,40	2,62	− 9,09
HF COMPANY	71	465,73	+ 1,50
HIGH CO.	35	229,58	....
HOLOGRAM IND.	48,10	315,52	− 9,24
IDP	2,59	16,99	+ 9,28
IDP BS 98 (2 ◆	1,07	7,02	....
IGE + XAO	3,80	24,93	+ 0,26
ILOG #	8,70	57,07	+ 8,88
IMECOM GROUP	2,90	19,02	− 3,33
INFONIE	24,50	160,71	− 1,80
INFOTEL #	26,20	171,86	− 2,34
LEXIBOOK #	37,89	248,54	− 0,28
JOLIEZ-REGOL	7,48	49,07	+ 6,70
JOLIEZ-REGOL	0,25	1,64	− 10,71
LACIE GROUP	11,25	73,80	+ 4,16
MEDIDEP #	16,70	109,54	− 2,05
MILLE AMIS #	6,24	40,93	− 0,16
MONDIAL PECH	9,39	61,59	− 1,15
NATUREX	12,04	78,98	− 7,38
OLITEC	88	577,24	− 5,37
OMNICOM	119,90	786,49	+ 5,17
OXIS INTL RG	2,19	14,37	....
PERFECT TECH	19,80	129,88	− 0,50
PHONE SYS.NE	7,63	50,05	− 0,26
PICOGIGA	12,73	83,50	+ 1,43
PROSODIE	74	485,41	+ 7,24
PROLOGUE SOF.	29,70	194,82	− 0,50
PROXIDIS	1,86	12,20	− 2,10
QUANTEL	5,40	35,42	+ 6,93
R2I SANTE	40	262,38	− 1,23
RADOUX INTL	36,89	241,98	− 0,29
RECIF #	13,05	85,60	− 0,76
REPONSE #	17	111,51	+ 0,05
REGINA RUBEN	5	32,80	+ 4,82
SAVEURS DE F	22,70	148,90	− 2,57
SILICOMP #	10,20	66,91	+ 0,49
SERP RECYCLA	120,80	792,40	+ 0,24
SOI TEC SILI	28	183,67	....
STACI #	23	150,87	− 2,12
STELAX	0,37	2,43	....
SYNELEC #	39	255,82	+ 14,70
LA TETE D.L.	3,20	20,99	....
THERMATECH I.	29	190,23	+ 0,10
TITUS INTERA	84	551	+ 15,22
TITUS INTER. ◆	100,60	659,89	....

(Publicité)

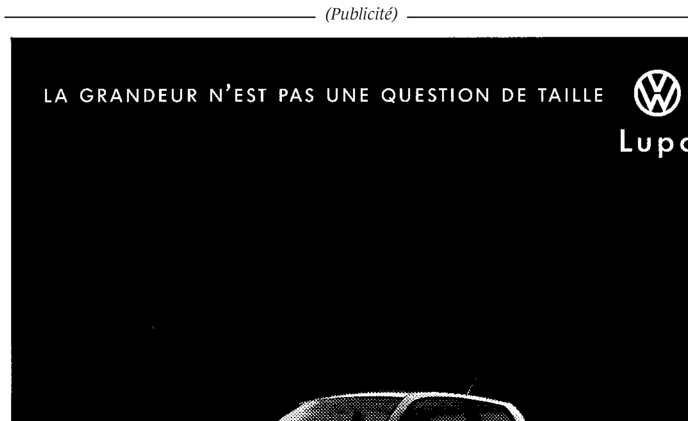

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 10 FÉVRIER

Une sélection. **Cours relevés à 10 h 15**

Valeurs	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille
ADA	62,50	409,97	− 0,87
AIGLE #	71	465,73	− 2,73
ALGECO #	65,90	432,28	− 0,75
APRIL S.A.#(	76	498,53	....
ARKOPHARMA #	71,70	470,32	− 0,41
ASSUR.BQ.POP	96	629,72	− 0,51
ASSYSTEM #	21	137,75	....
BENETEAU CB#	155	1016,73	+ 1,90
BISC. GARDEI ◆	6,67	43,75	....
BOIRON (LY)#	58	380,46	− 1,69
BOISSET (LY) ◆	46,80	306,99	....
BOIZEL CHANO ◆	73	478,85	....
BONDUELLE	17,65	115,78	....
BOURGEOIS (L ◆	7,99	52,41	....
BRICE	43	282,06	− 1,37
BRICORAMA # ◆	38,90	255,17	....
BRIOCHE PASQ ◆	99,50	652,68	....
BUT S.A.	44	288,62	....
SOLERI ◆	52	341,10	....
CDA-CIE DES	29	190,23	....
CEGEDIM #	38,10	249,92	− 4,51
CERG-FINANCE	90	590,36	− 1,63
CGBI ◆	23,99	157,36	....
CLAYEUX (LY) ◆	7,05	46,24	....
CNIM CA#	34,22	224,47	+ 0,02
COFITEM-COFI ◆	56	367,34	....
CIE FIN.ST-H ◆	62	406,69	....
C.A. PARIS I.	149	977,38	....
C.A.ILLE & V.	48,48	318,01	....
C.A.LOIRE/H. ◆	41,80	274,19	....
C.A.MORBIHAN	48	314,86	....
C.A.DU NORD#	73,50	482,13	− 1,80
C.A. OISE CC ◆	59,70	391,61	....
C.A.PAS DE C	87,35	572,98	....
C.A.TOULOUSE ◆	75	491,97	....
CRCAM CCI NV ◆	41,50	272,22	....
CRCAM TOUR.P ◆	53,35	349,95	....
CROMETAL ◆	43,50	285,34	....
DAPTA-MALLIN	....	....	....
GROUPE J.C.D.	54,90	360,12	− 0,09
DAUPHIN OTA	62	406,69	....
DECAN GPE NO ◆	40	262,38	....
DU PAREIL AU ◆	66,05	433,26	....
EXPAND S.A	40	262,38	− 3,38
L ENTREPRISE	64,30	421,78	− 1,22
ETAM DEVELOP	29,10	190,88	− 4,90
EUROPEENNE C ◆	86	564,12	....
EUROP.EXTINC	53,10	348,31	− 2,56
EXEL INDUSTR	55	360,78	....
FACTOREM ◆	137	898,66	....
FACTOREM NV ◆	126,70	831,10	....
FAIVELEY #	17,99	118,01	+ 1,35
FINACOR ◆	3,75	24,60	....
FINATIS(EX.L ◆	73,20	480,16	....
FININFO ◆	148	970,82	....
FLO (GROUPE)	35,10	230,24	− 1,12
FOCAL (GROUP ◆	45	295,18	....
FRAIKIN 2#	57	373,90	− 3,22
FRANKOPARIS ◆	13,84	90,78	....
GARONOR ORD. ◆	18,65	122,34	....
GAUTIER FRAN	51	334,54	− 1,92
GEL 2000	1,81	11,87	− 0,54
GENERALE LOC ◆	24,69	161,96	....
GEODIS #	64	419,81	− 1,23
G.E.P PASQUI ◆	2,35	15,41	....
GFI INDUSTRI	29	190,23	+ 0,72
GFI INFORMAT	104,10	682,85	+ 4,93
GO SPORT ◆	64,10	420,47	....
FINANCIERE G ◆	7,08	46,44	....
GRAND MARNIE ◆	4999,50	32794,57	....
GROUPE BOURB ◆	47	308,30	....
GUERBET S.A	16,40	107,58	− 0,60
GUY DEGRENNE	40,10	263,04	+ 0,27
GUYOMARC H N	56	367,34	+ 0,90
HERMES INTL	75	491,97	− 1,83
HYPARLO #(LY ◆	102,60	673,01	....
I.C.C.# ◆	27,44	179,99	....
IMMOB.BATIBA	50,45	330,93	....
IMS(INT.META	9,71	63,69	....
INFO REALITE	39,63	259,96	− 0,92
INT. COMPUTE ◆	7,24	47,49	....
JET MULTIMED	92	603,48	....
LATECOERE #	75	491,97	− 0,66
L.D.C.	115	754,35	....
LECTRA SYST.	6,18	40,54	− 4,18
LEON BRUXELL	40	262,38	− 1,47
LOUIS DREYFU	26,70	175,14	+ 7,27
LVL MEDICAL	16,79	110,14	+ 3,64
M6-METROPOLE	148,50	974,10	− 1,65
MEDASYS DIGI	1,90	12,46	− 2,06
MANITOU # ◆	124,10	814,04	....
MANUTAN	49,50	324,70	− 3,88
MARC ORIAN ◆	110	721,55	....
MARIONNAUD P.	40,80	267,63	....
MECATHERM #	27,60	181,04	− 4,82
MGI COUTIER	42,25	277,14	− 0,56
MICHEL THIER	103,10	676,29	− 1,43
TOUPARGEL (L ◆	9,10	59,69	....
NAF-NAF #	10,08	66,12	− 1,27
PARIS EXPO ◆	37	242,70	....
PENAUILLE PO	245	1607,09	....
PHYTO-LIERAC ◆	25	163,99	....
POCHET ◆	84,95	557,24	....
RADIALL #	57,50	377,18	− 4,88
RALLYE(CATHI ◆	61,25	401,77	....
REYNOLDS	38,20	250,58	− 1,54
RUBIS #	20,32	133,29	− 2,44
SABATE SA #	109	714,99	....
SEGUIN MOREA	70,50	462,45	....
SIDERGIE ◆	73,50	482,13	....
SIPAREX (LY) ◆	23,60	154,81	....
SOCAMEL-RESC ◆	16,90	110,86	....
SOPRA #	284	1862,92	− 0,17
SPORT ELEC S ◆	3,81	24,99	....
STALLERGENES	26,50	173,83	− 0,74
STEF-TFE # ◆	36,75	241,06	....
SUPERVOX (B) ◆	2,44	16,01	....
SYLEA	49,85	326,99	− 0,06
TF1	156	1023,29	− 1,26
TRIGANO ◆	30	196,79	....
UBI SOFT ENT.	115,50	757,63	− 0,43
UNILOG	406,10	2663,84	− 0,22

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 9 février

Émetteurs	Valeurs unitaires★ €uros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	24,27	159,20	08/02
AGIPI ACTIONS (AXA)	22,97	150,67	08/02
BNP — 3615 BNP			
ANTIGONE TRÉSORIE	141586,10	928743,93	09/02
NATIO COURT TERME	2270,28	14892,06	09/02
NATIO COURT TERME 2	61658,17	404451,08	09/02
NATIO EPARGNE	346,38	2272,10	09/02
NATIO EP. CROISSANCE	613,48	4024,17	09/02
NATIO EP. PATRIMOINE	25,97	170,35	09/02
NATIO EPARG. RETRAITE	30,22	198,23	09/02
NATIO EPARGNE TRÉSOR	1843,66	12093,62	09/02
NATIO EURO VALEURS	205,34	1346,94	09/02
NATIO EURO OBLIG.	174,20	1142,68	09/02
NATIO EURO OPPORT.	194,81	1277,87	09/02
NATIO EURO PERSPECT.	329,32	2160,20	09/02
NATIO IMMOBILIER	250,75	1644,81	09/02
NATIO INTER	177,96	1167,34	09/02
NATIO MONÉTAIRE C	864,83	5672,91	09/02
NATIO MONÉTAIRE D	796,05	5221,75	09/02
NATIO OBLIG. LT	36,85	241,72	09/02
NATIO OBLIG. MT C	143,54	941,56	09/02
NATIO OBLIG. MT D	136,66	896,43	09/02
NATIO OPPORTUNITÉS	32,60	213,84	09/02
NATIO PLACEMENT C	12537,70	82241,92	09/02
NATIO PLACEMENT D	11460,17	75173,79	09/02
NATIO REVENUS	175,29	1149,83	09/02
NATIO SÉCURITÉ	1760,45	11547,80	09/02
NATIO VALEURS	273,71	1795,42	09/02
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT			
MONEDEN	14807,67	97131,95	09/02
OBIG. TTES CATÉGORIES	46,77	306,79	09/02
NORD SUD DÉVELOP. C	415,23	2723,73	08/02
NORD SUD DÉVELOP. D	371,90	2439,50	08/02
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
PATRIMOINE RETRAITE C	49,98	327,85	09/02
PATRIMOINE RETRAITE D	47,31	310,33	09/02
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)			
FONSICAV C	3149,55	20659,69	09/02
MUTUAL. DÉPäTS SIC. C	3131,72	20542,74	09/02
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	59,25	388,65	09/02
ÉCUR. CAPITALISATION C	42,69	280,03	09/02
ÉCUR. EXPANSION C	13359,29	87631,20	09/02
ÉCUR. GÉOVALEURS C	650,04	4263,98	09/02
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	47,18	309,48	09/02
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	206,74	1356,13	09/02
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	186,51	1223,43	09/02
ÉCUR. TRÉSORERIE C	50,72	332,70	09/02
ÉCUR. TRÉSORERIE D	47,56	311,97	09/02
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	330,64	2168,86	09/02
ÉPARCOURT-SICAV D	30,53	200,26	09/02
GÉOPTIM C	2222,77	14580,42	09/02
GÉOPTIM D	1989,93	13053,09	09/02
HORIZON C	444,27	2914,22	09/02
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	16,91	110,92	09/02
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
AMPLIA	19105,77	125325,64	10/02
ATOUT AMÉRIQUE	36,19	237,39	09/02
ATOUT ASIE	12,60	82,65	09/02
ATOUT FRANCE EUROPE	171,29	1123,59	09/02
ATOUT FRANCE MONDE	42,41	278,19	09/02
ATOUT FUTUR C	169,51	1111,91	09/02
ATOUT FUTUR D	157,20	1031,16	09/02
COEXIS	325,11	2132,58	09/02
DIÈZE	416,02	2728,91	09/02
ELICASH	152093,59	997668,55	10/02
EURODYN	507,56	3329,38	09/02
INDICIA	369,01	2420,55	08/02
INDOCAM CONVERT. C	2440,01	16005,42	09/02
INDOCAM CONVERT. D	2233,59	14651,39	09/02
INDOCAM EUR. NOUV.	1681,80	11031,88	08/02
INDOCAM HOR. EUR. C	193,48	1269,15	09/02
INDOCAM HOR. EUR. D	182,58	1197,65	09/02
INDOCAM MULTI OBLIG.	152,67	1001,45	09/02
INDOCAM ORIENT C	23,49	154,08	09/02
INDOCAM ORIENT D	21,10	138,41	09/02
INDOCAM UNIJAPON	132,86	871,50	09/02
INDOCAM STR. 5-7 C	324,80	2130,55	09/02
INDOCAM STR. 5-7 D	222,32	1458,32	09/02
MONÉ.J C	1894,73	12428,61	10/02
MONÉ.J D	1753,68	11503,39	10/02
OBLIFUTUR C	94,69	621,13	09/02
OBLIFUTUR D	87,27	572,45	09/02
ORACTION	181,69	1191,81	09/02
REVENU-VERT	182,41	1196,53	09/02
SÉVÉA	18,19	119,32	08/02
SYNTHÉSIS	3265,29	21418,90	09/02
UNIVERS ACTIONS	46,78	306,86	09/02
UNI ASSOCIATIONS	18,30	120,04	10/02
UNI-FONCIER	286,37	1878,46	09/02
UNI-RÉGIONS	283,13	1857,21	09/02
UNIVAR C	49,12	322,21	10/02
UNIVAR D	46,05	302,07	10/02
UNIVERS-OBLIGATIONS	41,63	273,07	09/02
Fonds communs de placements			
INDOCAM DOLLAR 3 M.	16604,16	108916,15	09/02
INDOCAM VAL. RESTR.	2708,82	17768,69	04/02
OPTALIS DYNAMIQ. C	18,30	120,04	08/02
OPTALIS DYNAMIQ. D	18,12	118,86	08/02
OPTALIS ÉQUILIB. C	17,79	116,69	08/02
OPTALIS ÉQUILIB. D	17,34	113,74	08/02
OPTALIS EXPANSION C	16,70	109,54	08/02
OPTALIS EXPANSION D	16,70	109,54	08/02
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	16,69	109,48	08/02
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	15,95	104,63	08/02
PACTE SOL. LOGEM.	79,80	523,45	09/02
PACTE VERT T. MONDE	81,71	535,98	09/02
CIC BANQUES			
FRANCIC	29,66	194,56	09/02
FRANCIC PIERRE	26,59	174,42	09/02
EUROPE RÉGIONS	38,67	253,66	09/02
CIC PARIS			
ASSOCIC	168,40	1104,63	08/02
CICAMONDE	27,68	181,57	09/02
CONVERTICIC	75,81	497,28	09/02
ECOCIC	294,92	1934,55	09/02
MENSUELCIC	1521,91	9983,08	09/02
OBLICIC MONDIAL	654,96	4296,26	09/02
OBLICIC RéGIONS	191,75	1257,80	09/02
RENTACIC	25,17	165,10	09/02
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
EURCO SOLIDARITÉ	224,33	1471,51	09/02
LION 20000 C	2720,15	17843,01	09/02
LION 20000 D	2481,08	16274,82	09/02
LION-ASSOCIATIONS C	1809,97	11872,62	09/02
LION-ASSOCIATIONS D	1632,82	10710,60	09/02
LION COURT TERME C	4225,12	27714,97	09/02
LION COURT TERME D	3612,44	23696,05	09/02
LIONPLUS C	270,57	1774,82	09/02
LIONPLUS D	247,85	1625,79	09/02
LION TRÉSOR	410,49	2692,64	09/02
OBLILION	375,25	2461,48	09/02
SICAV 5000	149,83	982,82	09/02
SLIVAFRANCE	253,59	1663,44	09/02
SLIVAM	103,95	681,87	09/02
SLIVARENTE	41,98	275,37	09/02
SLIVINTER	145,54	954,68	09/02
TRILION	794,39	5210,86	09/02
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	19,16	125,68	09/02
CM FRANCE ACTIONS	30,90	202,69	09/02
CM MID. ACT. FRANCE	24,13	158,28	09/02
CM MONDE ACTIONS	298,88	1960,52	09/02
CM OBLIG. LONG TERME	107,39	704,43	09/02
CM OPTION DYNAM.	27,32	179,21	09/02
CM OPTION ÉQUIL.	49,63	325,55	09/02
CM OBLIG. COURT TERME	150,50	987,22	09/02
CM OBLIG. MOYEN TERME	314,56	2063,38	09/02
CM OBLIG. QUATRE	169,08	1109,09	09/02
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	17,73	116,30	09/02
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
ASIE 2000	55,59	364,65	09/02
SAINT-HONORÉ CAPITAL	3407,12	22349,24	09/02
ST-HONORÉ MAR. ÉMER.	49,49	324,63	09/02
ST-HONORÉ PACIFIQUE	75,86	497,61	09/02
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	318,88	2091,72	09/02
Legal & General — LEGAL & GENERAL BANK			
SÉCURITAUX	290,36	1904,64	09/02
STRATÉGIE IND. EUROPE	180,77	1185,77	09/02
STRATÉGIE RENDEMENT	331,53	2174,69	09/02
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	22,65	148,57	09/02
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	22,59	148,18	09/02
AMPLITUDE EUROPE C	32,70	214,50	09/02
AMPLITUDE EUROPE D	32,06	210,30	09/02
AMPLITUDE MONDE C	194,94	1278,72	09/02
AMPLITUDE MONDE D	182,29	1195,74	09/02
AMPLITUDE PACIFIQUE C	12,82	84,09	09/02
AMPLITUDE PACIFIQUE D	12,72	83,44	09/02
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	40,08	262,91	09/02
ÉLANCIEL EURO D PEA	99,92	655,43	09/02
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	28,56	187,34	09/02
GÉOBILYS C	110,89	727,39	09/02
GÉOBILYS D	103,77	680,69	09/02
INTENSYS C	19,09	125,22	09/02
INTENSYS D	17,57	115,25	09/02
KALEïS DYNAMISME C	207,06	1358,22	09/02
KALEïS ÉQUILIBRE C	188,08	1233,72	09/02
KALEïS SÉRÉNITÉ C	176,02	1154,62	09/02
KALEIS DYNAMISME D	204,15	1339,14	09/02
KALEIS ÉQUILIBRE D	185,15	1214,50	09/02
KALEIS SÉRÉNITÉ D	172,65	1132,51	09/02
LATITUDE C	23,61	154,87	09/02
LATITUDE D	20,96	137,49	09/02
OBLITYS D	105,77	693,81	09/02
PLÉNITUDE D PEA	40,69	266,91	09/02
POSTE GESTION D	2287,79	15006,92	09/02
POSTE PREMIÈRE SI	6481,65	42516,84	09/02
POSTE PREMIÈRE 1 AN	38767,93	254300,95	09/02
POSTE PREMIÈRE 2-3	8360,52	54841,42	09/02
REVENUS TRIMESTR. D	820,51	5382,19	09/02
THÉSORA C	169,61	1112,57	09/02
THÉSORA D	148,39	973,37	09/02
TRÉSORYS C	42840,28	281013,82	09/02
SOLSTICE D	366,85	2406,38	09/02
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
ACTIMONÉTAIRE C	6048,47	39675,36	09/02
ACTIMONÉTAIRE D	4664,97	30600,20	09/02
CADENCE 1 D	164,46	1078,79	09/02
CADENCE 2 D	164,51	1079,11	09/02
CADENCE 3 D	162,73	1067,44	09/02
CAPIMONÉTAIRE C	64,92	425,85	09/02
CAPIMONÉTAIRE D	57,16	374,95	09/02
SOGEOBLIG C	104,88	687,97	09/02
INTEROBLIG C	51,24	336,11	09/02
INTERSÉLECTION FR. D	69,53	456,09	09/02
SÉLECT DÉFENSIF C	180,31	1182,76	09/02
SÉLECT DYNAMIQUE C	212,12	1391,42	09/02
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	153,60	1007,55	09/02
SÉLECT PEA 3	145,81	956,45	09/02
SOGEPEA EUROPE	217,97	1429,79	09/02
S.G. FRANCE OPPORT. C	386,46	2535,01	09/02
S.G. FRANCE OPPORT. D	363,31	2383,16	09/02
SOGENFRANCE C	429,86	2819,70	09/02
SOGENFRANCE D	388,67	2549,51	09/02
SOGÉPARGNE D	46,75	306,66	09/02
SOGINTER C	57,22	375,34	09/02

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

SCIENCES **Jadis réservé à l'usage militaire de l'US Navy, le système de positionnement par satellites GPS a envahi la vie civile. ● TÉLÉPHONES MOBILES et réseaux de télécommunications modernes comme Internet ; localisation des véhicules, des voiliers ou des animaux ; surveillance sismologique, gestion des exploitations agricoles : les utilisations se multiplient à l'infini. ● LE MARCHÉ mondial des applications du GPS atteindrait 40 milliards d'euros (262 milliards de francs) vers 2005. En Europe, les ventes de matériels associés compteraient pour 838 millions d'euros (5,5 milliards de francs) en 2004. ● MERCREDI 10 FÉVRIER, la Commission de Bruxelles devait rendre publique une communication préconisant la création par l'Europe d'un système mondial de navigation par satellites qui la rendra autonome vis-à-vis du GPS américain.**

L'Europe veut briser le monopole américain des satellites de navigation

Créé en 1973 par les Etats-Unis pour leurs besoins militaires, le système GPS est devenu indispensable à de nombreuses activités civiles. La Commission de Bruxelles lance son propre projet, Galileo, pour rendre aux Européens le contrôle de ce secteur stratégique et très lucratif

DÉPENDRE du système de navigation par satellites des États-Unis n'est plus supportable pour l'Europe. Le nombre d'applications du GPS (*Global Positionning System*) augmente si vite que cette absence d'autonomie promet de devenir stratégiquement intenable dans les années à venir. Tel est le diagnostic de la Commission européenne (CE) après une étude lancée le 17 mars 1998 à la demande du conseil des ministres de l'Union européenne (UE). Mercredi 10 février, la CE devait rendre ses conclusions à ce sujet. Sa communication rejette sans équivoque l'« option zéro », c'est-à-dire la décision de ne rien faire et de continuer à utiliser la constellation américaine de satellites. Elle pose les bases de la création par l'Europe d'un système mondial de navigation par satellites (GNSS, suivant la version anglaise de l'acronyme).

Créé par les Etats-Unis à la fin des années 70 pour leurs besoins militaires, le GPS permet de mesurer, à tout moment et n'importe où sur la surface du globe terrestre, les coordonnées en trois dimensions (latitude, longitude et altitude) du porteur d'un appareil de réception et de traitement des signaux émis par des satellites en orbite à 20 000 kilomètres de la Terre. Les civils y ont accès depuis 1990. Le récepteur commercial le plus rudimentaire coûte environ 1 000 francs (152 euros), les modèles les plus sophistiqués pouvant dépasser les 200 000 francs (30 500 euros).

En captant les signaux provenant de quatre des vingt-quatre satellites du réseau GPS, ces appareils fournissent une localisation avec deux niveaux de précision. Le plus fin, réservé aux militaires, grâce à un cryptage des signaux, atteint officiellement environ 20 mètres en horizontal et 30 mètres en vertical (certains évoquent une précision inférieure au mètre). Pour les civils, ces valeurs passent respectivement à 100 et 150 mètres : elles sont volontairement dégradées par les autorités américaines afin d'éviter l'exploitation de ces données à des fins militaires ou terroristes non contrôlées...

Qu'un tel système soit contrôlé par l'administration – qui plus est militaire – d'une tierce nation pose, selon la Commission, *« de sérieux problèmes, à la fois de souveraineté et de sécurité »*. La CE note, par ailleurs, que le GPS actuel *« ne répond pas entièrement aux besoins civils en matière de performances »*. Ses recommandations visent à affranchir l'Europe des *« risques de modifications du service et d'une éventuelle augmentation excessive du prix à payer pour l'utiliser »*. La création d'un GNSS propre mettrait, en outre, les industriels européens en position favorable pour s'imposer sur le marché des applications civiles de la navigation par satellites – marché qui promet d'exploser aux environs de 2005.

La CE propose donc de créer une constellation qui pourrait entrer en service en 2008 et qu'elle baptise Galileo (le même nom qu'une sonde américaine en orbite autour de Jupiter depuis 1995 !). Le conseil des ministres des transports de l'Union européenne (UE) se réunira en juin pour statuer sur cette proposition et, s'il l'entérine, clarifier certains points essentiels. Suivant l'option choisie, Galileo pourra compter de 21 à 36 satellites en orbite moyenne, associés à 3 ou 9 satellites géostationnaires, et coûtera entre 1,6 et 2,2 milliards d'euros (10,5 à 14,5 milliards de francs).

Galileo prendrait le relais d'Egnos (*European Geostationary Overlay Service*), le projet mené par l'Agence spatiale européenne (ESA), dont le contrat de réalisation a été signé en octobre 1998 et qui démarre aujourd'hui. *« Nous disposons d'une enveloppe de 200 millions d'euros* [1,3 milliard de francs] *pour une mise en service prévue pour 2001 ou 2002 »*, précise Alain Pinglier, coordinateur des programmes de télécommunications de l'ESA.

Egnos sera constitué par trois satellites géostationnaires et des stations au sol, qui fonctionneront en complément du GPS américain. Il s'agit essentiellement d'améliorer la précision offerte aux utilisateurs civils par le système américain, afin de la rendre compatible avec les importants besoins de l'aviation, qui compte l'utiliser comme système d'assistance dans les aéroports dépourvus du système d'atterrissage tout temps. *« L'utilisation d'Egnos et du signal GPS dégradé associé à quelques dizaines de stations terrestres en Europe permettra de passer d'une précision de 100 mètres à moins de 10 mètres, ce qui est suffisant pour la localisation en vol »*, indique Alain Pinglier. *« Le recours à des stations situées près des aéroports permettra d'atteindre l'objectif, qui est de l'ordre du mètre. »*

Si Egnos répond rapidement aux besoins de l'aviation civile et privée, il ne résout pas le problème de la dépendance vis-à-vis des Etats-Unis. Aujourd'hui, deux systèmes de ce type sont en service : le GPS américain et le Glonass russe. Chacun comporte 24 satellites opérationnels. Les Etats-Unis préparent déjà une nouvelle génération de leur système pour les dix prochaines années. Avec, pour objectif, le développement d'applications non militaires. Le 25 janvier, le vice-président Al Gore a annoncé l'allocation de 400 millions de dollars (349 millions d'euros) pour financer l'ajout d'une nouvelle fréquence civile sur les satellites GPS qui seront lancés à partir de 2003, et d'une seconde sur ceux qui seront mis en orbite après 2005.

De quoi améliorer la précision de positionnement pour des usages critiques tels que la sauvegarde de vies humaines et... la navigation aérienne civile.

> Pour les Américains, il n'est pas question de se priver d'une exploitation exclusive de leur constellation

Une telle convergence pourrait-elle conduire à une coopération entre les Etats-Unis et l'Europe afin de bâtir un GPS commun ? La CE a, bien entendu, exploré cette voie qui permettrait de réduire la facture des pays membres. Mais, pour les Américains, il n'est pas question de se priver d'une exploitation exclusive de leur constellation. Une position qui souligne que, malgré son évolution civile, le GPS demeure une arme militaire stratégique outre-Atlantique.

Le seul point d'accord concerne l'interopérabilité. Le GPS américain et le Galileo européen seront compatibles. Cela permettra aux utilisateurs de bénéficier de la somme des satellites des deux constellations, d'où une amélioration sensible des performances. Mais, en cas de crise conduisant à la dégradation accentuée du service GPS par les Etats-Unis, l'Europe disposera d'un outil assez performant pour continuer à satisfaire seule à ses besoins.

Michel Alberganti

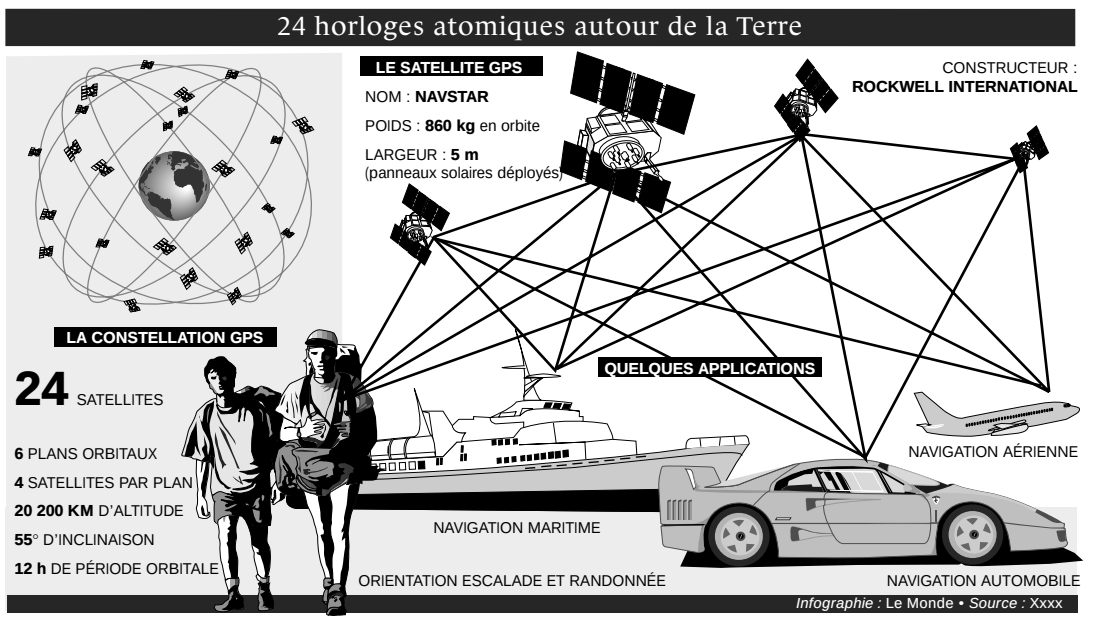

Le système GPS (Global positionning system) fournit la position en trois dimensions (latitude, longitude, altitude) du porteur d'un récepteur. Ce dernier capte les signaux émis à partir des horloges atomiques embarquées à bord de chacun des 24 satellites de la constellation. Avec les données provenant de trois satellites différents, l'utilisateur pourrait se localiser... si l'horloge de son récepteur était aussi précise que celle des satellites. Mais l'appareil coûterait alors une fortune. Pour corriger le décalage d'horloge du récepteur, le recours à un quatrième satellite est nécessaire.

Vers une coopération avec la Russie

Avec sa constellation Glonass, la Russie dispose d'un système très comparable à celui des Américains. Néanmoins, les difficultés économiques du pays ne semblent pas lui permettre de continuer à faire cavalier seul comme les Etats-Unis. La constellation Glonass donne quelques signes de faiblesse, provoqués par un manque d'entretien au cours des dernières années. Le 30 décembre 1998, une fusée Proton a néanmoins lancé trois nouveaux satellites Glonass. La Russie a donc, visiblement, l'intention de poursuivre l'exploitation de son système. Les négociations engagées avec la Commission européenne, en mai 1998, pourraient aboutir à un développement commun de Galileo.

A terme, le réseau Glonass pourrait être intégré au système européen. La Commission souligne le gain de temps de conception qu'apporteraient le savoir-faire et l'expérience russes en matière de constellation de satellites de navigation.

TROIS QUESTIONS À...

JOËL BARRE

1 Vous êtes directeur des programmes et des affaires industrielles du Centre national d'études spatiales (CNES). Quel type d'organisation doit, selon vous, prendre en charge le projet Galileo ?

Je pense, tout d'abord, que l'Union européenne et la Commission doivent conserver le pilotage du projet. En effet, cela nous paraît nécessaire en raison des motivations politiques qui sont à l'origine du programme. Il faut, par exemple, mener des négociations internationales avec les Russes et les Américains.

En dessous, il faut une organisation de type projet, qui tienne compte de la spécificité de Galileo. La constellation de satellites qui la compose n'est, en effet, qu'un outil, une infrastructure qui sert de support à la création et à la fourniture de services. Outre son caractère stratégique, il faut donc tenir compte de cette finalité commerciale bien particulière. D'où la nécessité d'une organisation ad hoc, originale, spécifique, pour en assurer la maîtrise d'œuvre et la gestion.

2 Quel rôle pensez-vous que doit jouer l'Agence spatiale européenne (ESA) ?

L'Agence n'a pas, jusqu'à présent, réalisé de systèmes à finalité opérationnelle. Elle a traité des missions de type scientifique ou d'infrastructure, comme la station spatiale internationale. Avec Galileo, il va lui falloir aménager ses règles de fonctionnement. Ainsi, le principe de retour géographique, qui prévoit la restitution de l'argent investi par les pays sous la forme de contrats industriels, ne peut pas être appliqué dans toute sa rigueur. Si c'était le cas, cela introduirait des anomalies dans le rapport coût/efficacité.

3 En tant qu'agence spatiale nationale, comment le CNES pourrait-il intervenir ?

Nous avons déjà investi de manière significative dans la navigation par satellite dans le cadre d'Egnos. La part française dans ce programme dépasse les 30 %. D'où une expérience considérable acquise en ce domaine. Nous y servons d'aiguillon vis-à-vis de l'Europe. Nous devrions donc jouer un rôle significatif dans Galileo.

Mais l'Agence allemande souhaiterait également diriger la partie industrielle du projet. Les Italiens sont intéressés par le rôle d'opérateur du système. Il faut donc concilier tout cela, ce qui n'est pas évident...

Propos recueillis par Michel Alberganti

Une avalanche d'applications qui se développent tous azimuts

IMAGINÉ au départ pour guider les bâtiments de l'US Navy et améliorer la précision des systèmes d'armes, le programme GPS a été lancé en décembre 1973. Les premiers satellites Navstar sont utilisés par l'armée américaine à partir de 1978. Le 26 avril 1980, le premier satellite GPS équipé d'un détecteur d'explosion nucléaire est lancé. Mais, à la suite de nombreux avatars de financement, la constellation ne compte que 11 satellites en 1985 au lieu des 24 prévus.

Son destin commence à basculer le 16 septembre 1983, lorsque, à la suite de la destruction par l'armée soviétique du vol 007 de la Korean Air, le président Reagan promet de rendre le GPS disponible gratuitement pour les applications civiles. Dès 1987, le ministère américain de la défense (DoD) commence à passer le relais au ministère des transports (DoT), qui charge, en février 1989, les gardes-côtes (coast guards) de prendre la responsabilité des applications civiles de la constellation. Cette même année, commence le lancement des 28 satellites de la seconde phase du programme GPS. Et, le 25 mars 1990, le DoD active le signal dégradé (SA), qui va permettre de concilier les applications militaires et civiles à partir d'une même constellation.

EN TEMPS RÉEL

Aussitôt, les entreprises qui fabriquent des récepteurs GPS, comme Trimble et Magellan, perçoivent l'ampleur du potentiel des applications non militaires. Paradoxalement, c'est la guerre du Golfe qui va donner une forte impulsion au marché civil. Le GPS démontre en effet ses aptitudes pendant l'opération « Tempête du désert », où il aide les soldats à se diriger dans un environnement désertique ou bien les artilleurs et les bombardiers à ajuster leur cible. Le nombre d'utilisateurs ne cesse de croître. Peu à peu, tout ce qui se déplace à la surface du globe devient un client potentiel du système de localisation par satellite.

Les agriculteurs l'utilisent pour optimiser l'épandage d'engrais dans leurs champs dès 1995. La même année, il suit en temps réel les bus parisiens tout au long du parcours de leur ligne. Les archéologues l'utilisent pour explorer les ruines antiques. Bien que réservés aux modèles haut de gamme, les systèmes de navigation s'intègrent dans les automobiles pour localiser le véhicule sur les cartes routières enregistrées sur CD-ROM (*Le Monde* du 25 janvier 1996). Les trains pendulaires anticipent, grâce à lui, l'approche d'une courbe de la voie. En Californie, le GPS participe à la surveillance sismologique. A Paris, il localise les taxis et permet de détecter les embouteillages (*Le Monde* du 11 décembre 1996).

Le système s'associe aux balises franco-américaines Argos pour améliorer le repérage des navigateurs, qui font partie des tout premiers utilisateurs. Chaque concurrent du Vendée Globe en est doté (*Le Monde* du 10 janvier 1997). Et les cartographes ne peuvent s'en passer pour mettre la France sur disquettes informatiques, ni les chercheurs pour étudier les déplacements des génisses en Auvergne (*Le Monde* du 21 octobre 1997). Désormais, une gestion efficace des flottes de poids lourds ne se conçoit plus sans GPS (*Le Monde* du 20 novembre 1997).

La liste des applications possibles semble donc infinie. Jusqu'à Internet qui n'échappe pas à la constellation. Trimble cite ainsi une analyse du Rand Critical Technologies Institute estimant que l'exploitation du GPS par les réseaux de communications complexes et à grande couverture pourrait devenir l'un de ses débouchés majeurs. Dans ce cas, les satellites ne sont plus utilisés comme outils de localisation mais en tant qu'horloge mondiale. De fait, le principe même de fonctionnement de la constellation GPS en fait le meilleur système existant pour la distribution d'une information temporelle précise en n'importe quel point du globe. Une caractéristique précieuse pour le contrôle de l'intégrité des informations qui voyagent en temps réel sur la Toile, mais également pour les réseaux de téléphonie sans fil ou de messagerie, déjà clients du GPS.

MARCHÉS GÉNÉRÉS

Une telle avalanche d'utilisations aussi diverses explique les résultats de l'étude financée par l'Agence spatiale européenne (ESA). Cette dernière estime le marché mondial engendré par les applications des constellations de satellites de navigation à 40 milliards d'euros (262 milliards de francs) vers 2005. Le marché européen du matériel est estimé par l'institut Frost and Sullivan à 228,7 millions de dollars (200 millions d'euros, 1,3 milliard de francs) en 1997. Il devrait atteindre 960 millions de dollars (838 millions d'euros, 5,5 milliards de francs) en 2004. Le seul marché européen du matériel et des services de positionnement par satellites, cumulé sur la période 1998-2007, est estimé à 39 milliards d'euros (256 milliards de francs).

Ces montants sont à mettre en rapport avec les 2 milliards d'euros (13 milliards de francs) prévus pour financer le projet Galileo. Le coût de l'entretien de la constellation ne devrait pas dépasser les 205 millions d'euros (1,35 milliard de francs) par an.

Des sommes qui semblent tout à fait raisonnables en comparaison des marchés générés. De quoi rassurer les industriels, qui craignent de ne pouvoir rentabiliser leur éventuel investissement dans la constellation.

M. Al.

La réticence des industriels

La Commission européenne prône un partenariat entre le public et le privé pour le financement de Galileo. Cet appel du pied appuyé ne semble pas rencontrer un écho favorable auprès des entreprises concernées. Alcatel ou Matra, pourtant candidats à la fabrication des satellites, soulignent que le service que fournira Galileo est déjà offert gratuitement par le GPS américain et que les revenus ne sont donc pas garantis. Alcatel préconise de différencier les niveaux des services offerts par Galileo afin de ménager des utilisations payantes.

D'une façon générale, les industriels préféreraient se concentrer sur le financement des applications dont la rentabilité est assurée. Ils invoquent des considérations éthiques pour justifier leur réticence à investir dans la constellation elle-même, se demandant si l'argent privé peut financer *« un système impliqué dans la sécurité civile et militaire »*. Pourtant, c'est bien grâce aux satellites que le secteur privé pourra déployer les rentables infrastructures terrestres des futures applications de la navigation par satellite. La négociation ne fait que commencer...

Noisy-le-Sec veut porter la parole de la banlieue au Stade de France

Après le retrait de Bernard Tapie, Jacques Séguéla a repris le projet ambitieux de ce club du championnat National, qui espère obtenir son accession en division 2 et devenir « club résident » à Saint-Denis

Après les échecs de Saint-Denis-Saint-Leu et du Red Star, l'Olympique de Noisy-le-Sec a l'ambition de devenir le club résident du Stade de France. Actuellement en National, l'équipe doit accéder en division 2 et réunir un budget de 40 millions de francs (plus de 6 millions d'euros), deux conditions exigées par le ministère de la jeunesse et des sports. Une dizaine d'entreprises se disent intéressées par le projet. Un moment dirigé par Bernard Tapie, celui-ci est désormais entre les mains du publicitaire Jacques Séguéla. Le club de la Seine-Saint-Denis est un cas atypique sur la carte du football français puisqu'il combine une équipe de haut niveau à une importante activité sociale à destination des jeunes. C'est ce double volet que Jamel Sandjak et ses cinq frères, tous membres actifs de ce club, veulent aujourd'hui transférer au Stade de France.

JAMEL SANDJAK est un directeur de club de football très occupé. La lecture de son agenda en témoigne : l'homme vole d'un rendez-vous à l'autre, de hauts lieux de l'Etat en bureaux de grands patrons. Ces dernières semaines, porte-document sous le bras, Jamel Sandjak est allé à la rencontre de personnalités aussi diverses que le ministre de la ville, Claude Bartolone, le PDG d'Adidas, Robert Louis-Dreyfus, le médiateur de la République, Bernard Stasi, ou encore le président du tribunal pour enfants de Bobigny (Seine-Saint-Denis), Jean-Pierre Rosenczveig.

FOOTBALL

Aidé dans un premier temps par Bernard Tapie, puis aujourd'hui par le publicitaire Jacques Séguéla, Jamel Sandjak attend maintenant d'obtenir un entretien avec Marie-George Buffet, la ministre de la jeunesse et des sports, afin de lui faire part de son « grand » projet : installer son club, l'Olympique de Noisy-le-Sec Banlieue 93, au Stade de France.

Marie-George Buffet, qui a toujours insisté pour que le futur club résident soit « autre chose » qu'une simple équipe de stars du ballon rond, ne devrait pas être déçue par le document que Jamel Sandjak veut lui remettre. Plusieurs chapitres sont consacrés à l'insertion par le sport, à la formation pour tous, à la prévention via le football... Autant de sujets qui sont chers à la ministre, laquelle n'ignore rien du travail effectué, dans cette direction, par l'Olympique de Noisy-le-Sec depuis plus de dix ans.

Le club de la Seine-Saint-Denis est un cas atypique sur la carte du football français puisqu'il combine une équipe de haut niveau à une importante activité sociale à destination des jeunes. C'est ce double volet que Jamel Sandjak et ses cinq frères, tous au club, veulent aujourd'hui transférer dans l'écrin inoccupé du Stade de France.

Il leur faut pour cela de l'argent et un brin de réussite sportive. Avec 3,5 millions de francs (534 000 €), l'Olympique de Noisy-le-Sec est le plus petit budget du championnat National, l'ancienne division 3.

CONFIGURATION RÉDUITE

Pour obtenir le droit de résider au Stade de France (dans sa configuration réduite à 25 000 places), le ministère exige plusieurs conditions, parmi lesquelles un budget minimum de 40 millions de francs (plus de 6 millions d'euros) et une place en division 2. Actuellement classé 5e, mais virtuellement 3e grâce à une victoire « sur tapis vert » qui devrait prochainement lui revenir, Noisy-le-Sec est toujours en course pour l'accession en division 2. La saison est loin cependant d'être terminée, quinze journées de championnat restent à disputer.

L'origine du projet, dans sa phase actuelle, remonte à septembre 1998. Jamel Sandjak évoque le sujet avec Bernard Tapie. Spontanément, ce dernier promet de lui donner *« un petit coup de main »*. Les deux hommes se connaissent bien et s'apprécient : aujourd'hui membre du Parti des radicaux de gauche (PRG), Jamel Sandjak a failli figurer sur la liste Energie Radicale de Bernard Tapie pour les élections européennes de 1994.

L'ancien président de l'OM « active » alors son carnet d'adresses. Une dizaine d'entreprises se disent intéressées par le projet et n'excluent pas de s'engager financièrement aux côtés de Noisy-le-Sec si le club accède en division 2. On trouve là, notamment, Adidas (l'ancienne société de Bernard Tapie), Bouygues Télécom, la chaîne de restauration Eurest, la radio Skyrock, la marque de vêtements Chevignon, ainsi que la maison de disque Virgin, qui a récemment produit l'album du rappeur Doc Gynéco, sur lequel Bernard Tapie était venu pousser la chansonnette.

Deux de ces entreprises décident de faire immédiatement un geste : Adidas et Eurest mettent sur la table 1 million de francs (152 000 €). *« Cet argent va nous permettre de terminer le championnat dans de meilleures conditions. Nous pourrons prendre l'avion un peu plus souvent, plutôt que le car ou les voitures personnelles. Des primes de match plus importantes seront versées, ce qui devrait motiver les joueurs »*, indique Jamel Sandjak.

L'aventure est toutefois à deux doigts de s'arrêter en chemin. La révélation, par *Le Journal du dimanche*, le 24 janvier, de la présence de Bernard Tapie dans le projet provoque des grincements de dents au ministère de la jeunesse et des sports. Pas question que l'ancien protagoniste de l'affaire VA-OM revienne dans le football. Et encore moins au Stade de France.

Deux jours plus tard, lors d'une réunion dans les bureaux parisiens de Robert Louis-Dreyfus, Bernard Tapie décide de se retirer. *« Ce n'était pas la peine que je joue les vilains petits canards »*, dit-il aujourd'hui. Le volet économique du dossier est confié à Jacques Séguéla, beaucoup plus consensuel aux yeux du pouvoir politique.

Jamel Sandjak, pendant ce temps, continue de consulter. Le ministre de la ville, Claude Bartolone, lui apporte son soutien. Le médiateur de la République, Bernard Stasi, accepte de faire partie du futur comité de parrainage, ainsi, notamment, que le chanteur de raï Cheb Mami. Quant au juge Jean-Pierre Rosenczveig, il donne son accord pour confier chaque année à l'Olympique de Noisy-le-Sec plusieurs dizaines de jeunes délinquants, afin de les former à l'arbitrage. *« L'idée est d'amener des gamins qui se situent contre la loi à réfléchir sur le sens social de la loi »*, dit-il.

Jamel Sandjak ne conçoit pas une présence au Stade de France sans la mise en place d'un certain nombre d'actions de ce type. Sont également évoqués des préparations au métier d'éducateur sportif, des contrats de qualification, un grand tournoi national des banlieues dont la finale aurait lieu sur la pelouse qui vit se dérouler la finale de la Coupe du monde 1998...

Les matches de l'équipe première, quant à eux, seront automatiquement suivis de concerts de rap, de rock ou de raï. *« Nous voudrions que les jeunes qui viennent nous voir s'approprient le Stade de France, qu'ils aient le sentiment qu'il y a 25 000 places en tribune d'honneur pour eux »*, s'enthousiasme encore Jamel Sandjak.

F. P.

Red Star-Saint-Etienne à Saint-Denis ?

Toujours candidat à l'occupation du Stade de France, le Red Star va prochainement avoir l'occasion de « tester » l'équipement dans sa configuration réduite. Actuellement 18e au classement de division 2, c'est-à-dire dans une position de relégable, le club de la banlieue nord a l'intention d'accueillir l'AS Saint-Etienne au Stade de France le 10 mars pour le compte de la 29e journée. Le Red Star et le consortium qui a la gestion de l'enceinte devraient trouver un accord jeudi 11 février. Les instigateurs du projet comptent sur la popularité toujours vivace des Verts, et sur ses nombreux supporteurs à Paris, pour remplir les gradins.

Par ailleurs, le stade Charléty, dans le 13e arrondissement de Paris, va être prochainement mis aux normes de la division 2, la ville de Paris ayant voté une subvention de 3 millions de francs (457 000 €) pour effectuer des travaux de sectorisation des tribunes. S'il monte en division 2, le Paris Football Club, actuel 8e du championnat de National, en deviendrait le club résident.

Kjetil Andre Aamodt égale le record de médailles de Marc Girardelli

LE SKIEUR NORVÉGIEN Kjetil Andre Aamodt a gagné, mardi 9 février, le combiné des championnats du monde de ski alpin à Vail, dans le Colorado. Précédant son compatriote Lasse Kjus de 16 centièmes, Aamodt s'est imposé grâce aux deux manches du slalom qu'il a skiées à la perfection. Il avait terminé deuxième de la descente, lundi.

Cette treizième médaille, Jeux olympiques et championnats du monde confondus, lui permet d'égaler, à vingt-huit ans, le record du Luxembourgeois d'origine autrichienne Marc Girardelli. *« Je ne peux skier qu'avec Lasse Kjus*, a expliqué le Norvégien pour son succès. *Nous nous motivons mutuellement à l'entraînement et, en compétition, notre esprit de combativité est décuplé grâce à notre amitié. D'ailleurs, nos carrières se ressemblent et elles ne sont pas terminées. »*

Le Suisse Paul Accola a pris la troisième place, offrant à son pays sa première médaille des Mondiaux. Le seul Français classé, Yves Dimier, est huitième.

DÉPÊCHES

■ **OLYMPISME : deux anciens dirigeants du comité de candidature des Jeux de Salt Lake City** de 2002 ont été mis en cause dans le rapport de la commission d'enquête indépendante mise en place par le comité d'organisation (SLOC). Selon ce rapport, long de 300 pages, Tom Welch et Dave Johnson ont mis en place un système de pots-de-vin qui aurait été dissimulé aux autres membres. Le SLOC a dépensé plus de 1 million de dollars en cadeaux de valeur, traitements de faveur, versements en espèces, bourses d'études et emplois pour des membres du Comité international olympique – ou pour des membres de leur famille – afin de s'assurer leurs votes.

■ **FOOTBALL : l'équipe d'Angleterre espoirs a battu l'équipe de France espoirs**, mardi 9 février, à Derby, en match amical (2-1). Les Français avaient ouvert la marque par Christanval (20e) et ont dominé la première mi-temps. Pourtant, après la pause, en huit minutes, ils se sont inclinés à deux reprises sur deux attaques britanniques, ponctuées par deux buts de Bowyer (54e) et Upson (62e).

■ **L'Allemagne et la Colombie ont fait match nul (3-3)**, mardi 9 février, en match amical à Miami. Les Allemands, qui avaient subi une lourde défaite face aux Etats-Unis (0-3), samedi, ont une nouvelle fois fait piètre impression contre une équipe colombienne pourtant réduite à 10 depuis la fin de la première période.

■ **SPORTS ÉQUESTRES : la crise de la Fédération française a connu un nouvel épisode**, mardi 9 février, avec la démission de l'entraîneur national du dressage, Dominique Flament. En poste depuis janvier 1994, Dominique Flament dit qu'il a été motivé par *« le climat de tension qui règne actuellement entre la Fédération française des sports équestres (FFE) et la Délégation nationale aux sports équestres (DNSE) »* et par *« la volonté de désengagement du président de la DNSE à l'égard même du poste d'entraîneur national de dressage, mettant ainsi en péril le développement d'une discipline olympique »*.

■ **TENNIS : Pete Sampras a effectué un retour gagnant**, mardi 9 février, au tournoi de San Jose. L'Américain, numéro un mondial qui était forfait aux Internationaux d'Australie pour s'offrir une coupure de dix semaines, a battu l'Espagnol Galo Blanco (6-4, 6-4).

■ **DOPAGE : trente-six contrôles se sont révélés positifs en Allemagne** dans le sport de haut niveau en 1998 contre vingt-deux en 1997, a indiqué l'Institut des sciences du sport de Cologne, mardi 9 février. 6 829 tests ont été analysés dans les deux laboratoires allemands accrédités par le Comité olympique international, à Cologne et à Kreischa. Les disciplines les plus touchées ont été le power lifting (musculation, 14 cas), l'haltérophilie (7), la boxe (6) et la lutte (3).

TROIS QUESTIONS À...

JACQUES SÉGUÉLA

1 En quoi le publicitaire que vous êtes est-il impliqué dans le projet monté par Noisy-le-Sec pour s'installer au Stade de France ?

C'est Bernard Tapie – qui, contrairement à ce qu'on a dit, n'a jamais eu l'intention d'accaparer le club pour faire son retour dans le football – qui m'a refilé le bébé. Il fallait qu'un homme de la publicité fasse partie de l'équipe. Si Noisy-le-Sec accède en division 2 et si le ministère de la jeunesse et des sports nous donne son aval, mon rôle sera de réunir une dizaine de sponsors. Pour l'Etat, le club résident doit avoir un budget de 40 millions de francs *[près de 6 millions d'euros]*. Quand on soustrait l'argent de la Ligue nationale de football pour les droits de télévision, les subventions publiques et un certain nombre d'acquis déjà existants, il reste seulement la moitié à trouver. Chaque entreprise de notre club d'annonceurs pourrait mettre ainsi 2 millions de francs *[300 000 €]*. Tout le monde y trouverait son content.

2 L'idée d'un grand club populaire en banlieue est-elle « vendeuse » aux yeux du monde de l'entreprise ?

J'en suis convaincu. Une cause comme celle de la « banlieue au Stade de France » serait ennoblissante pour une entreprise. La paix urbaine dépend de nous tous aujourd'hui dans la société civile. On ne peut pas multiplier indéfiniment les flics dans les cités. Il faut redonner aux jeunes l'espoir et le goût de la vie. Les marques avec lesquelles nous sommes en contact s'adressent principalement à la jeunesse. Bien sûr, elles préparent la consommation de demain en faisant de la publicité ou du mécénat, mais elles sont aussi persuadées qu'il n'y a pas que le panneautage dans la vie d'une marque. Il est temps également, pour elles, de s'inscrire dans un grand courant de solidarité.

3 Cette optique n'est-elle pas en contradiction avec la tendance actuelle. On voit de plus en plus d'entreprises devenir propriétaires de clubs de football professionnel...

Le projet de Noisy-le-Sec n'est aucunement une affaire commerciale. Aucune entreprise n'exigera une prise de parts. Le projet doit rester ce qu'il est. Je crois beaucoup à la réussite des concerts gratuits qui auront lieu après les matches. Je voudrais, par ailleurs, que notre candidature au Stade de France ne soit pas perçue comme une opposition au Red Star, qui travaille parallèlement sur un projet. J'ai l'intention de proposer à Marie-George Buffet que les deux clubs occupent le stade alternativement, une semaine sur deux.

Propos recueillis par Frédéric Potet

La saga des Sandjak, footballeurs-citoyens

L'AÎNÉ s'appelle Khaled, il entraîne l'équipe des moins de 17 ans. Vient ensuite Larbi, qui s'occupe des débutants. Puis Jamel, le directeur général du club. Puis Nasser, l'entraîneur de l'équipe première. Puis Rachid, qui a la responsabilité des espoirs. Il y a enfin Liazid, le plus jeune et le plus connu des six frères, le seul à avoir entrepris une carrière de haut niveau puisqu'il joua au Paris-Saint-Germain, à l'AS Saint-Etienne, à l'OGC Nice et à Neuchâtel, en Suisse. Cette saison, Liazid est revenu à Noisy-le-Sec, afin d'aider le club à monter en division 2. On peut rajouter quelques cousins, comme Lounis, le fils de Khaled, qui évolue également avec l'équipe de National, l'ancienne division 3.

Que serait l'Olympique de Noisy-le-Sec sans ceux que tout le monde appelle « les Sandjak » ? L'histoire commune de cette famille d'origine algérienne et de ce club de football commence en 1948. Cette année-là, Mouloud Sandjak, le père, quitte sa Kabylie natale pour aller travailler dans une usine chimique du côté d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Sa femme le rejoint trois ans plus tard. Neuf enfants – six garçons et trois filles – animeront la maisonnée. A une époque où on ne parle ni de beurs ni d'intégration, les frères Sandjak vont découvrir un lieu approprié à leur émancipation : le club du quartier, au pied des HLM.

Les résultats sportifs, parallèlement, vont s'en ressentir. Sous leur impulsion, l'Olympique de Noisy-le-Sec va connaître onze accessions, du championnat de promotion de division 2 départementale à la division 3 nationale.

Là n'est toutefois pas la principale fierté du club. *« Dans l'environnement où nous nous trouvons, on ne peut pas se satisfaire d'être un simple club de football dont le but serait uniquement de faire jouer des gosses autour d'un ballon »*, aime expliquer Jamel Sandjak, qui rédige actuellement un livre dont le titre sera très certainement *De footballeur à citoyen*.

COPIÉS PAR DE NOMBREUX CLUBS

Depuis une dizaine d'années, l'Olympique de Noisy-le-Sec multiplie ainsi les actions de prévention et de formation au cœur des quartiers sensibles de la ville. Plusieurs ateliers sont créés (vidéo, musique, cuisine). Des stages d'arbitrage sont mis en place. Et, à la manière d'un centre de loisirs, le club ouvre ses portes pendant les vacances scolaires : animateurs et éducateurs y proposent un panel d'activités *« structurées »*.

Longtemps dénigrés par les autorités sportives mais aussi politiques, les Sandjak sont aujourd'hui copiés par de nombreux dirigeants de clubs amateurs de la banlieue parisienne. Alors que la violence urbaine se répand immanquablement sur les terrains de football, de plus en plus d'associations étendent leurs interventions au-delà du domaine sportif, se diversifiant notamment dans le rattrapage scolaire ou le dialogue avec les « grands frères ». Club pionnier, l'Olympique de Noisy-le-Sec voit chaque année défiler 12 000 enfants sur le petit stade Salvador-Allende. Combien seront-ils au Stade de France ?

F. P.

Contre Thouars, Paris-SG a frôlé le précipice

POITIERS
de notre envoyé spécial

Seul le résultat compte, le refrain est connu. Surtout lorsqu'il s'agit d'une victoire, comme celle acquise en Coupe de France, mardi 9 février à Poitiers (Vienne), par le Paris-Saint-Germain face au club amateur de Thouars (Deux-Sèvres). *« Nous sommes passés, c'est le plus important »*, voulait ainsi retenir le joueur parisien Francis Llacer après ce match, gagné de justesse (2-1).

Pourtant, cette qualification pour les seizièmes de finale de la Coupe de France a été tout sauf une formalité. Car le club de la capitale a bien failli verser dans le précipice. S'il est ressorti vainqueur de cette seconde confrontation avec Thouars – la première, le 22 janvier, avait été arrêtée un quart d'heure avant la fin à cause du brouillard alors que Paris menait 2-0 –, ce n'est qu'après avoir dû jouer la prolongation. Il a fallu attendre la 107e minute pour que le Brésilien Bolzan Martins Adailton délivre son club.

Besogneux, ayant toujours autant de mal à se trouver sur le terrain, en mal de maîtrise technique et très tendus, les Parisiens avaient ouvert le score à la 33e minute par le même Adailton. Mais, juste avant la mi-temps, une erreur défensive du PSG permettait à Thouars d'égaliser. Durant la seconde mi-temps, les amateurs continuaient à jouer crânement leur chance, exerçant une pression sans relâche sur les Parisiens.

« On s'est mis dans la nasse nous-mêmes, déplorait après la rencontre le néo-Parisien Xavier Gravelaine. *Or nous sommes dans une phase où le moindre petit truc fait basculer les choses. »* Même face à une équipe évoluant à un niveau inférieur. *« En France, il n'y pas de si grande différence entre les équipes »*, a tenu à préciser Artur Jorge, l'entraîneur portugais de Paris, qui reconnaissait que ses joueurs avaient joué *« comme ils pouvaient »* contre *« une équipe très forte mentalement »*.

Le club de la capitale reste donc en lice dans les deux compétitions qu'il a gagnées en 1998, et, avec Adailton, a trouvé un buteur providentiel qui n'avait pas eu souvent l'occasion de se mettre en valeur depuis le début de la saison. *« A Paris nous devons gagner. Peu importe la manière, il faut des victoires »*, avait déclaré Francis Llacer au lendemain de la qualification, le 1er février contre Monaco, pour les quarts de finale de la Coupe de la Ligue. Avec ce succès en Coupe de France, venant après celui sur Sochaux en championnat, Paris affiche désormais trois matches victorieux d'affilée. De là à parler de redressement...

Philippe Le Cœur

CHOISIR SA PRÉPA

Les résultats complets des classes préparatoires aux concours 1998 des grandes écoles sur Minitel

118 grandes écoles en fiches sur le site Internet du *Monde*

Sur Minitel 3615 LEMONDE (2,23 F/mn)

Sur Internet www.lemonde.fr

Une vallée aux herbes sauvages

A la découverte des villages pittoresques de La Clarée et du Queyras

NÉVACHE (Hautes-Alpes)
de notre envoyée spéciale

Les chalets aux balcons ouvragés, piles de bois appuyées au mur, ont disparu. Rideau de flocons silencieux, bruits étouffés. Observer intensément et, avec Alice, passer *De l'autre côté du miroir* : *« Entends-tu, Kitty, la neige contre la vitre ? Oh ! le bruit charmant et doux. Comme si, de l'extérieur, quelqu'un embrassait la fenêtre de partout. Je me demande,* poursuit-elle, *si la neige aime les arbres et les champs pour les embrasser avec tant de douceur. Et puis elle les couvre chaudement, tu sais, d'un couvre-pied blanc ; et peut-être leur dit-elle, dormez, mes chéris, dormez, jusqu'à ce que l'été revienne. »*

Sur les pentes, les petits chalets d'alpage, volets clos en hiver. Au creux de la vallée, les villages : Val-des-Prés, Névache, Roubion, Ville-Basse, Ville-Haute. Et Sainte-Marie-de-Fontcouverte, où l'on se tient à peine debout, avec un vieux chemin de croix et un panier de fleurs séchées devant l'autel. Chapelles de montagne aux couleurs à demi effacées, avec des sculptures naïves et des boiseries bancales, empoussiérées.

Au pays des cadrans solaires, leurs fresques éclairent la pénombre. A Plampinet, les Vices et les Vertus de Notre-Dame-des-Grâces, et les peintures murales, datées 1532, de Saint-Sébastien, dans un état de conservation exceptionnel, pigments d'origine nettoyés. Celles de l'église de Ville-Haute ont été dégagées en 1997-1998. Qui donnera les 4 millions de francs nécessaires à la restauration totale de l'édifice ?

La Clarée, si claire sous un ciel bleu. Pas étonnant qu'Agnès, Didier et François, trois comptables commissaires aux comptes, trois citadins, aient été séduits. Pour elle, ils ont tout plaqué. Réglé leur situation en ville, fait un stage de formation et ouvert le chalet d'En Hô, un hôtel comme une maison. Depuis 1994, leur vie coule comme la Clarée, silencieuse et douce. Les visiteurs viennent et reviennent en habitués.

D'ABORD, UNE AUBERGE...

Gérard Gentil, c'est un peu la même histoire, plus ancienne. En 1972, le maire de Névache l'invite à introduire le ski de fond dans la vallée. Il ouvre alors une auberge dans une ferme restaurée. En 1995, il construit l'Echaillon, une grande demeure conçue pour les sportifs. Même gentillesse de l'accueil. Et les chiens. Douze malamuths, 35 kg à 45 kg de muscle et de fourrure, des yeux qui font de vous leur esclave, une queue en panache comme le loup, un instinct de chasseur qui leur fait courir les bois, sourds à l'appel du maître, et revenir, langue pendante, heureux et soumis.

Cette vallée privilégiée appelle une réflexion sur deux formes de tourisme. Le nombre, la performance dans les « stations » ; la qualité, l'authenticité dans les villages de montagne. Les premières accumulent, les seconds dispersent les lieux d'habitation et, ce faisant, rapproche le visiteur du paysan qui conserve ses racines. Elitisme ? Non, car s'agissant des modalités d'accueil, il y en a pour tous les goûts : gîte avec tables d'hôtes et chambres à lits superposés, et petite hôtellerie de montagne, plus raffinée.

Deux hommes, deux précurseurs, se sont employés à développer ce tourisme à taille humaine. A Névache donc, Gérard Gentil, et dans une vallée du Queyras, son oncle, Bernard Gentil. Cet homme, arrivé en 1951 à Saint-Véran, se fit pasteur-paysan comme d'autres sont devenus prêtres-ouvriers. Un an après les Jeux olympiques grenoblois de 1968, il crée à Molines le premier centre de ski de fond dans un lieu chaleureux, la Maison de Gaudissart. C'est une maison commune. Entendez, acceuillante à tous. Qui ne se distingue en rien aux autres bâtisses en pierre alentour, si ce n'est par sa vaste terrasse offerte au soleil.

L'intérieur est une ruche. Le matin, quand les randonneurs préparent skis ou raquettes, fourrent un pique-nique dans leur sac à dos... Et le soir, quand ils rentrent... La maison, alors, ronronne. Des éclats de voix, des bribes de jazz montent du bar. Des silhouettes en peignoir blanc descendent vers le sauna.

Ce sauna a une histoire. Le pasteur s'enthousiasme pour ce procédé de relaxation lors de ses raids nordiques. *« Même chez nous, on n'en fait plus comme cela »*, s'exclame, ravie, Tuliki, une Finlandaise. Chauffé, oui, chauffé au bois. Avant l'ouverture, un inspecteur vint inspecter. Chauffé au bois, vous voulez rire ? Il a examiné, vérifié : installation conforme. Va pour le bois. Et c'est ainsi qu'au sortir d'une journée d'efforts, le randonneur se dépouille, sue dans cette étuve rustique, et sort se rouler bravement dans la neige.

Le pasteur donne le mode d'emploi : *« Chauffez-vous une dizaine de minutes, puis trempez-vous dans la baignoire. Ou arrosez-vous au jet d'eau froide, quelques secondes. Ou, mieux, roulez-vous dans la neige. Répétez ces opérations deux ou trois fois. Un bon sauna ne doit pas dépasser trente minutes et être suivi d'une demi-heure de relaxation. »*

Si vous le rencontrez, faites parler cet homme de cœur qui s'exprime couramment en finlandais et se distrait en apprenant le mongol et le népalais. *« Aujourd'hui, on enseigne la technique du ski de fond, mais on passe à côté de l'esprit, qui est effort, endurance »*, vous confiera celui qui a couru 28 000 km sur ses planches au nord du cercle polaire.

Le Queyras ? Des chalets d'alpage accrochés à un replat, murs blancs, toit de bardeaux, vieux mélèze, bancs en rondins. Et Saint-Véran, village des cimes, cinq hameaux tirant un trait épais à mi-pente. Un voisin qui est, à 2 042 m et 270 habitants, la plus haute commune d'Europe, ensoleillée 300 jours par an et visitée quotidiennement par 5 000 personnes en été.

Ce va-et-vient sonore n'est pas du goût de ceux qui voudraient séjourner ici pour jouir de la nature et se reposer. Et, comme si cela ne suffisait pas, voici que celui qui devrait voler à leur secours, Pierre Eyméoud, conseiller général du Queyras, rêve de « désenclaver » les vallées par un train électrique (à crémaillère) qui mettrait Turin et son million d'habitants à 1 h 30 d'Abriès. Paradoxal de la part de celui qui est, depuis septembre 1998, président du parc naturel régional.

Cette chimère n'est pas vraiment le souhait des tétras-lyres, faucons pèlerins, grands-ducs, marmottes et chamois... Ni des habitants qui ne veulent pas de ces « *voyeurs à la journée* ». Le parc avait donné un avis défavorable avant l'arrivée du nouveau président. Opportunément, une association, Avenir et patrimoine du Queyras, œuvre pour une meilleure gestion de l'économie touristique, et s'attache à préserver ces vallées qui, entre toutes, font aimer la montagne.

Danielle Tramard

La chapelle Sainte-Marie de Fontcouverte, au-dessus de Névache. La clarté de l'air et l'intensité du ciel, d'un bleu dur, sont deux attraits majeurs de la vallée de la Clarée.

Carnet de route

● **Repères.** Le massif des Alpes du Sud comprend les Alpes-Maritimes, les Alpes-de Haute-Provence et les Hautes-Alpes, ces dernières avec la vallée de la Clarée et le Queyras. Climat froid et sec en hiver (ski jusqu'en avril).

● **Vallée de la Clarée.** Plus de 30 lacs, 80 km de pistes de ski de fond. A Névache, le chalet d'En hô (tél. : 04-92-20-12-29), hôtel de montagne raffiné, a développé, à partir de recettes locales « pauvres », des plats savoureux. Chambre double à partir de 280 F (42,7 €) par personne en demi-pension. Travaille en osmose avec l'Echaillon (tél. : 04-92-21-37-30), hôtel confortable, paradis des sportifs. Forfait (6 jours en pension complète, encadrement, prêt de matériel) à partir de 3 000 F (457,3 €). Visite guidée des églises (tél. : 04-92-22-30-18).

● **Queyras.** A Molines, la Maison de Gaudissart (tél. 04-92-45-83-29). Forfait 7 jours en pension complète à partir de 2 582 F (391,2 €), encadrement, prêt de matériel compris. Plus sommaire, le gîte Vie sauvage (tél. : 04-92-46-71-72), pension complète à partir de 2 530 F (385,6 €). Plus de confort, bonne table, moins de charme au Cognarel (tél. : 04-92-45-81-03), semaine à partir de 3 350 F (510,6 €). A Saint-Véran, la Maison d'Elisa (tél. : 04-92-45-82-48), halte gourmande.

■ **Lectures.** *Hautes-Alpes* et *Queyras* (Gallimard), *Une soupe aux herbes sauvages*, d'Emilie Carles (Robert Laffont), témoignage roboratif sur ces vallées.

■ **Renseignements.** Offices de tourisme : vallée de la Clarée (tél. : 04-92-21-38-19) ; Molines (tél. : 04-92-45-83-22) ; Comité départemental des Hautes-Alpes (tél. : 04-92-53-62-00).

Sauvée par le tourisme

Névache, 280 habitants, revit grâce au tourisme. En 1972, 80 % de la population était composée de retraités. En 1999, vingt-huit ans plus tard, l'école est passée de 3 à 31 élèves, les employés communaux de 1 à 4, et un boulanger est revenu cuire le pain. Le village qui se mourait a été sauvé par la municipalité de l'époque et les gens de l'extérieur venus s'installer ici. Les vieilles maisons ont été restaurées.

Aujourd'hui, 80 % de la population active, auparavant paysans, employés des douanes et de la gendarmerie, sont passés au tourisme. L'hébergement s'est diversifié : une petite auberge, des hôtels deux et trois étoiles, des chambres d'hôtes... La vallée de la Clarée, médiatisée par le livre d'Emilie Carles, *Une soupe aux herbes sauvages*, pratique depuis 1972, sous l'impulsion de Gérard Gentil, ski de fond, randonnée nordique hors piste, raquettes, traîneau à chiens. La motoneige est interdite, sauf pour les gardiens de refuge.

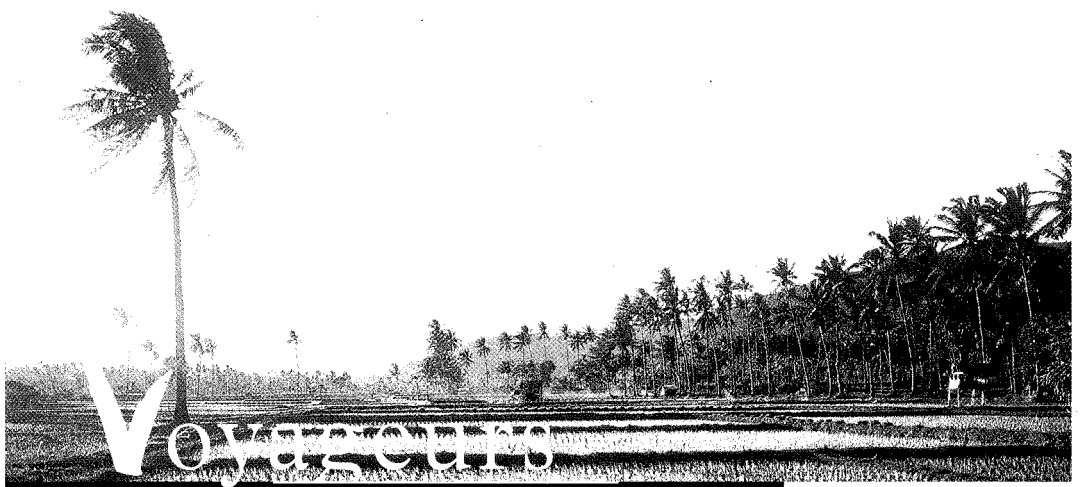

Voyageurs

EN INDONÉSIE

[VOLS RÉGULIERS]

Paris > Bali A/R à partir de 3 950F

Paris > Singapour A/R à partir de 3 150F

[ITINÉRAIRE EN INDIVIDUEL] BALI

10 jours Paris-Paris à partir de 5 950F (par personne)

Séjour en demi pension à l'hôtel de luxe Hilton international situé au milieu d'un parc idyllique, au bord d'une plage de sable blanc dans le somptueux resort de Nusa Dua.

[CIRCUIT "CIVILISATIONS"] LES ÎLES OUBLIÉES

15 jours Paris-Paris à partir de 14 900F (par personne)

Assistance de Paris à Paris d'un accompagnateur français spécialisé Voyageurs en Indonésie. Un voyage extraordinaire au coeur des petites îles de la sonde.

sur internet

2,23F/mn

Week-end El Greco à Madrid

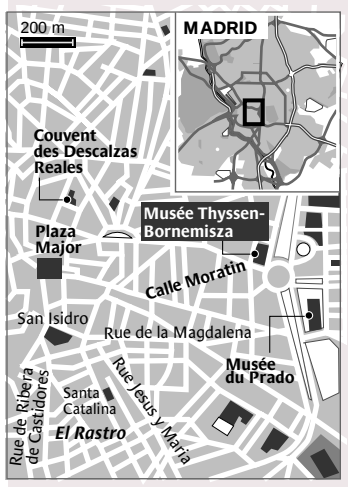

Les inconditionnels de Dhominikos Theotokopoulos, plus connu sous le nom du Greco, ont rendez-vous à Madrid, où le Musée Thyssen-Bornemisza propose, jusqu'au 16 mai, une importante exposition (80 tableaux dont plusieurs jamais exposés) consacrée à cet artiste qui, né en Crète en 1541, sut si bien réveiller l'académisme compassé de la peinture espagnole. Suivre ses pas dans la capitale espagnole n'est pas aussi aisé qu'à Tolède (à une heure de voiture), où il habita. On peut néanmoins retrouver, dans le vieux Madrid, un peu de l'atmosphère colorée et populeuse qui y régnait du temps de Philippe II et des Habsbourg, époque à laquelle cette petite cité de Castille se prit à jouer les capitales. Après un détour obligé au Musée du Prado, on s'engagera dans la calle de las Huertas, l'ancienne rue des Jardins. Dans ce quartier, jadis celui des comédiens, on erre dans un entrelacs de ruelles aux boutiques désuètes, aux façades austères et aux bars kitsch. Un univers hanté par Felipe d'Africa, un célèbre prince marocain christianisé, et par la belle actrice Maria Ibanez, qu'à sa mort son amant éperdu entreprit d'exhumer. Place Matute, ex-place des Contrebandiers, vécut Miguel de Cervantes. Le père du « Don Quijote » mourut non loin de là, dans la rue qui aujourd'hui porte son nom. Une rue où, au n° 11, résida le galant Lope de Vega, emprisonné quelque temps dans le palais voisin de Santa Cruz. Si la taverne historique de « Lepre » n'existe plus, on goûtera volontiers les tapas préparées dans le minuscule bar de La Plateria (49, calle Moratin) avant de déguster le vermouth maison, servi, depuis 1827, au comptoir de la vénérable Casa Alberto sise au 18, calle de las Huertas. A moins que l'on ne préfère la foule bavarde des cafés de la place Santa Ana. Il ne restera plus ensuite qu'à gagner le couvent des Descalzas Reales, fondé par la fille de Charles Quint, puis à arpenter les arcades hautaines de la Plaza Major, cœur de la vieille ville, où des pigeons pacifiques ont remplacé tournois et autodafés d'autrefois. Quant aux lève-tôt du dimanche, ils ne manqueront pas le plaisir d'aller fouiner dans le bric-à-brac, cher mais amusant, du Rastro (le marché aux puces) après avoir sacrifié au rite du *cafe con leche* accompagné de *churros*, ces beignets calorifiques si prisés des Madrilènes. Et qui sait, y dénicheront-ils, peut-être, une esquisse anonyme du Greco...

MUSÉE DU PRADO

de notre correspondante à Madrid, Marie-Claude Decamps

★Nuit en chambre double dans un ancien palais ducal, l'Hôtel Santo-Mauro (36, Zurbano, tél. : 91-3190036) : environ 950 F (144 €). Plus abordable (700 F, 106 €), la Reina Victoria (14, place Santa Ana, tél. : 91-5314500), au cœur de la vieille ville. A midi, bars et restaurants proposent tapas et menus à prix fixes à l'instar du Café d'Oriente (80 F, 12 €), place du Palais-Royal. Forfait « avion-hôtel » chez Marsans (2 560 F, 390 €, avec 2 nuits au Reina-Victoria) ou Donatello. Dans les agences de voyages.

Le hameau de Ville-Haute, à Névache (ci-contre, à gauche).

La vallée de la Clarée (en bas, à gauche) : pour elle, trois commissaires aux comptes ont tout plaqué et ont ouvert un hôtel.

« Hanska », la chienne de tête conduit l'attelage qui comporte habituellement de trois à cinq malamuths ; au fond, le Guion (à droite).

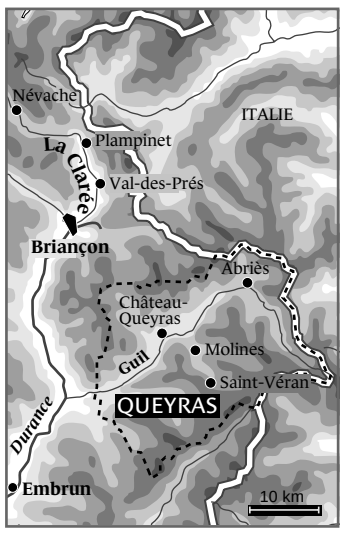

● *Photos de Jean-Pierre Bonfort*

ÉTATS-UNIS

Au bonheur de skier

Bonnes adresses dans les Rocheuses

DIFFICILE de comprendre pourquoi le skieur français, si choyé, traverserait l'Atlantique puis les Etats-Unis pour, une fois digérés le décalage (8 heures) et les effets de l'altitude, dévaler les pistes des Rocheuses. Une seule réponse : cette fameuse poudreuse, atout des Rockies. Si épaisse qu'on s'y enfonce jusqu'aux genoux, mais si légère que les cracks y godillent avec élégance.

« Y goûter, c'est l'adopter. » Tel pourrait être le slogan de cette neige américaine. D'abord, des prix qui, tous comptes faits, ne sont pas dissuasifs. Ensuite, la « qualité de ski » que l'on trouve sur place. Certes, les domaines sont moins étendus que ceux des Alpes, mais, la plupart des stations se situant à plus de 2 500 mètres, la neige y est généralement abondante et la saison se prolonge jusqu'en mai. De plus, l'affluence y étant moindre (hormis quelques pointes), la capacité et la rapidité des remontées permettent d'enchaîner les descentes à un rythme soutenu, y compris en nocturne comme à Park City ou à Keystone.

Sur les pistes, le client est roi, et tout est fait pour son plaisir : l'accueil souriant des perchistes, l'entretien des pistes, l'obsession sécuritaire (les domaines sont souvent segmentés en fonction du niveau des skieurs et des disciplines pratiquées) ou la possibilité de découvrir les pistes locales en compagnie d'« ambassadeurs » bénévoles.

Une fois convaincu, reste à choisir sa station. Ceux qui lisent l'anglais consulteront *The Unofficial Guide to Skiing in the West* (Macmillan) ou *Ski Country* (guide Access), qui dissèquent le potentiel des Rocheuses. Salt Lake City, aujourd'hui sur la sellette, espère bien, malgré tout, tirer profit de l'organisation des Jeux olympiques de 2002. D'ores et déjà, on peut bénéficier des aménagements effectués à cette occasion à Park City, Deer Valley et The Canyons (station non olympique qui entend conforter son emprise sur une clientèle jeune en quête de prix doux).

Porte d'entrée du Summit County (4 000 hectares dont 930 de neige artificielle, plus de 600 pistes), Denver, capitale du Colorado (vols quotidiens de Paris *via* Washington ou Chicago par United Airlines, tél. : 0801-72-72-72), est reliée par navettes à Keystone, Breckenridge (une ancienne ville minière), Copper Mountain (à l'aube d'une ambitieuse rénovation) et aux deux stations qui accueillent les championnats du monde de ski alpin : Vail et sa voisine encore plus chic, Beaver Creek. Des stations reliées par un bus baptisé « la diligence des sommets ».

Au bonheur de skier dans une atmosphère cool et conviviale s'ajoute un après-ski ludique et hédoniste qui conjugue des clubs sportifs bien équipés (à Vail et à Copper Mountain), des salons de thé douillets (l'Inxpot, à Keystone), des bars pittoresques (Brewery, à Breckenridge) et des restaurants chaleureux tels le Café Alpine, à Breckenridge, le Saddlebridge, à Beaver Creek, ou l'Alpenglow Stube, un somptueux chalet perché à 3 554 m, au-dessus de Keystone.

> Si épaisse qu'on s'y enfonce jusqu'aux genoux, mais si légère que les cracks y godillent avec élégance

Parmi les rares voyagistes qui programment les Rocheuses américaines, citons Jetset (tél. : 01-53-67-13-01 et agences), avec divers forfaits d'une semaine (avion compris et large choix d'hébergements) à Breckenridge (8 000 F [1 220 €] par personne en chambre double, en février-mars, au charmant Lodge & Spa), à Keystone (5 665 F [864 €], du 11 février au 3 avril, en studio pour 2 personnes), à Vail (8 345 F (1 272 €] en chambre double, du 22 mars au 4 avril) et à Copper Mountain (à partir de 5 410 F [825 €], en chambre double). A ajouter : le ski pass (de 1 000 à 1 600 F [152 à 244 €] pour 6 jours), le matériel (environ 120 F [18 €] par jour) et les repas.

A signaler, en avril, des prix encore plus attractifs. Quant au Club Med (tél. : 0-801-802-803), il propose jusqu'au 11 avril des semaines tout compris (autour de 7 000 F [1 067 €], sans l'avion) dans son village de Copper Mountain. De son côté, Scanditours (tél. : 01-42-85-64-10 et agences) programme des semaines à Aspen (autour de 7 000 F [1 076 €] par personne, de Paris) tandis que la Compagnie des Etats-Unis (tél. : 01-55-35-33-55) propose des semaines à Park City pour 9 000 F (1 372 €) par personne, de Paris, avec le forfait ski.

Patrick Francès et Florence Hernandez

EVASION
Publicités

Paris/Athènes* 548F
+ taxes d'aéroport 60F
AIRHELIADES
*ou vice versa
N° INDIGO 0803 885 885 (0,99F la mn)
3615 HELIADES (2,23F la mn)

CUENDET
Le spécialiste de la Location de demeures de Charme
propose depuis 25 ans la plus belle collection de villas, fermes et appartements en châteaux aux amateurs de culture et calme, de confort et qualité.
Prix à partir de 3.500 F/semaine
Catalogue Italie (Toscane, Ombrie, Vénétie...) 336 pages, 30 F.
N°Vert 0 800 909222 - 907885 - 907886

ISLANDE ILES FÉROÉ
Rendez-vous avec la nature
Partez avec votre voiture à bord du NORRÖNA
SMYRIL LINE
CONTACTEZ VOTRE AGENCE DE VOYAGES OU L'AGENT GÉNÉRAL
TOURISME voyages gallia
12, rue Auber, 75009 Paris
Tél. 01 53 43 36 36 - Fax 01 47 42 84 07
Internet : http://www.gallia.icor.fr
Brochure SMYRIL LINE
NOM / PRÉNOM
ADRESSE
LI 075 95 0021

DirecTours.
DISPOS VACANCES DE FEVRIER AU SOLEIL
U.S.A. Le litre d'essence moins cher que l'eau minérale ! PROFITEZ EN pour découvrir les espaces de l'Ouest :
AUTOTOUR 9j/7n : Vol sur compagnie régulière. Départs quotidiens de Paris et de province + voiture Avis + 7n en motels ou hôtels. Jours suppl. possibles. Prix base 4 pers. en 1 chambre quadruple (à 2 grands lits) :
CALIFORNIE ... 2 990 F
Base 2 pers. (en 1 chambre double) : 3 730 F.
Prix valables jusqu'au 27/03/99.
Réduction enfant -12 ans (sur le vol uniquement) : -300 F. Taxes aéroport : +440 F.
L'OUEST EN SCOPE ... 3 615 F
(LAS VEGAS + GRAND CANYON + MONUMENT VALLEY + BRYCE + ZION).
Base 2 pers. (en 1 chambre double) : 4 440 F.
Prix valables jusqu'au 31/03/99.
Réduction enfant -12 ans (sur le vol uniquement) : -650 F. Taxes aéroport : +440 F.
Brochures gratuites 01.45.62.62.62 ou de province au 08.01.63.75.43
Minitel 3615 Directours (2,23 F/mn)
Internet : www.directours.fr
dans la limite des disponibilités.
Lic. 078960001
90, av. des Champs-Elysées, PARIS 8e
Membre SNAV - Garantie APS

HAUTE SAVOIE
SOMMAND PRAZ-DE-LYS
1 500 M. Pied des Pistes - Fond, Alpin
HOTEL DU LAC 2*
PISCINE - SAUNA - SPA
Pension complète 240 F à 370 F
PROMO 5 jours minimum tout comp.
(Matériel + Forfait ski + Pension)
BASSE SAISON et PÂQUES de 1800 F à 2200 F
Semaine et Week-End groupe
☎ 04.50.34.20.88

SKI DE FOND
Haut-Jura, 3 h Paris TGV
Yves et Liliane vous accueillent dans une ancienne ferme Comtoise du XVIIe. Grand confort, ambiance conviviale. Table d'hôte, produits maison et régionaux, chambre avec salle de bains + WC. Tarifs selon période :
semaine/pers. 2 800 F à 3 400 F
tout compris (pension complète + vin au repas, moniteur et matériel de ski...)
☎ 03.81.38.12.51 - LE CRÊT L'AGNEAU - 25650 LA LONGEVILLE

PÉRIGORD
AUBERGE
LA CLÉ DES CHAMPS
**NN LOGIS DE FRANCE
TENNIS - PISCINE CHAUFFÉE
24550 VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD
☎ 05.53.29.95.94 - Fax : 05.53.28.42.96
www.cle-des-champs.com

Himalaya, Mongolie, Tibet : même sur le plat, chaque pas vous élève.
Le catalogue Terres d'Aventure 99 vous attend. 320 pages de voyages à pied en France et dans le monde entier. Pour le recevoir gratuitement, renvoyez ce bon à découper à Terres d'Aventure, 6 rue Saint-Victor 75005 Paris. Tél. 01 53 73 77 67. Minitel : 3615 TERDAV. Email : terdav@terdav.com.
NOM, PRENOM
ADRESSE
Terres D'aventure
LE VOYAGE A PIED
LMO 99/03 Li 075 95 0235

Vos vacances sont sur Minitel
Offres de dernière minute !!!
Spécial départs immédiats prix exceptionnels à saisir + de 1000 offres !
Vols, séjours, circuits, croisières à prix discount !
+ de 2000 locations, hôtels, infos stations, enneigement
3617 AIREVASION
3617 AIRVOL
3617 INFONEIGE
AGENCE DE VOYAGES AGREEE IATA
HE : RCS B 392 399 689 - 5,57 F/mn - LIC 013 97 0006 - Tél : 0 803 833 833

ZIG ZAG
La bosse du voyage...
Des dunes de l'Erg Ouarane en Mauritanie aux tassilis de l'Akakous libyen, des oasis des déserts égyptiens aux falaises du pays dogon, cet hiver, prenez un peu d'été en marche... ZIG ZAGUEZ.
☎ 01.42.85.13.93
Minitel : 3615 ZIG ZAG VOYAGES.
http://www.zig-zag.tm.fr
Lic. 759 600 18

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE :
☎ 01.42.17.39.40

Quelques giboulées

JEUDI, flux orienté au nord, temps froid et humide, s'accompagnant de petites averses de neige dans la moitié est, ainsi qu'en Corse. Les régions de l'ouest et du sud-ouest bénéficient d'un temps plus clément. Les régions méditerranéennes auront du soleil.

Bretagne, pays de la Loire, Basse-Normandie.– Temps agréable, avec un ciel partagé entre soleil et nuages, s'épaississant dans l'après-midi. Températures maximales de 7 ou 8 degrés sur la côte, 4 à 6 dans les terres.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.– Les nuages dominent, et ne laissent qu'une place réduite aux éclaircies. De courtes averses de neige se produisent de temps à autre. Le thermomètre ne dépasse pas 3 à 4 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.– Le ciel reste chargé de nuages, qui donnent des averses de neige, surtout dans les massifs des Vosges et du Jura. Températures maximales -1 à +1 en général, 2 ou 3 en Champagne.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.– Soleil et passages nuageux. Seules les Pyrénées-Atlantiques subissent un temps médiocre, avec un petit peu de neige jusqu'à très basse altitude. Maximales 3 à 5, et 7 ou 8 sur la côte atlantique.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.– Nuages donnant parfois une averse de neige, plus fréquentes sur les versants nord du relief. Dans la vallée du Rhône, le vent de nord souffle jusqu'à 80 km/h en rafales. Températures maximales 0 à 2 en plaine, -2 à -5 en montagne.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.– Nuages abondants et menaçants en Corse, donnant des averses de neige, parfois accompagnées d'un coup de tonnerre. Dans toutes les autres régions, ciel parfaitement dégagé, mais la tramontane souffle jusqu'à 130 km/h en rafales, et le mistral jusqu'à 110 km/h. Maxi 6 à 9.

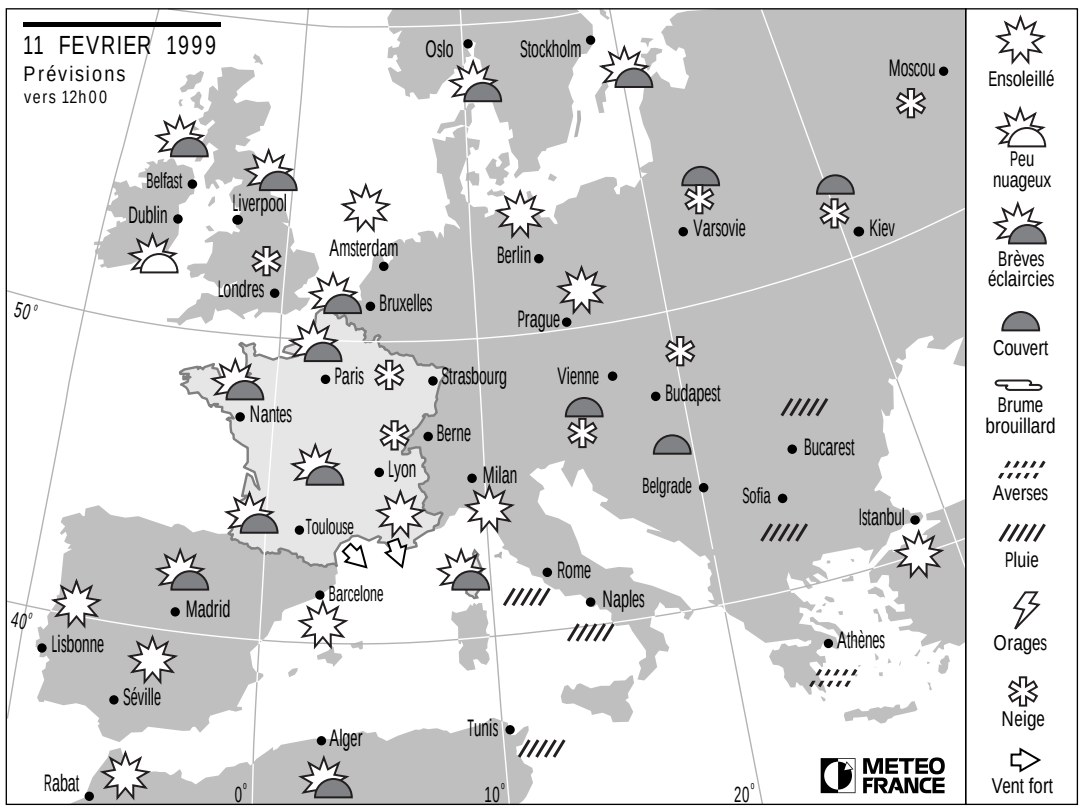

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉQUATEUR.** La France et l'Equateur ont décidé de supprimer les visas pour leurs ressortissants respectifs. Une mesure qui s'applique aux séjours n'excédant pas trois mois.

■ **ÉTATS-UNIS.** Council Travel propose aux étudiants des billets aériens à prix avantageux. Citons des vols aller-retour Londres (625 F, 95 €), Dublin, Barcelone et Vienne (1 260 F, 192 €), Venise (1 265 F, 193 €), Moscou et New-York (1 865 F, 289 €). Renseignements à Paris (tél. : 01-44-41-89-80), Lyon (04-78-38-78-38) et Aix-en-Provence (04-42-38-58-82).

■ **AÉRIEN.** Suite à la demande de ses passagers et afin d'harmoniser sa politique avec celles de ses partenaires, Lauda Air a décidé que tous ses vols seront non fumeurs à compter du 28 mars 1999. Des inhalateurs de nicotine seront mis à la disposition des passagers qui le demanderont.

PRÉVISIONS POUR LE 11 FEVRIER 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole				PAPEETE	25/31	S	KIEV	-3/3	C	VENISE	-7/4	N	LE CAIRE	11/20	S
AJACCIO	2/9	P	NANCY	POINTE-A-PIT.	20/27	S	LISBONNE	6/13	S	VIENNE	-7/-5	C	MARRAKECH	6/17	S
BIARRITZ	2/6	P	NANTES	ST-DENIS-RÉ.	24/29	S	LIVERPOOL	1/5	S	AMÉRIQUES			NAIROBI	18/30	S
BORDEAUX	0/5	N	NICE	EUROPE			LONDRES	-2/4	S	BRASILIA	21/29	C	PRETORIA	19/26	N
BOURGES	-2/2	N	PARIS	AMSTERDAM	-2/2	S	LUXEMBOURG	-5/-2	C	BUENOS AIR.	14/21	S	RABAT	5/15	S
BREST	3/7	N	PAU	ATHENES	9/14	P	MADRID	-1/12	N	CARACAS	21/28	C	TUNIS	4/8	P
CAEN	1/3	N	PERPIGNAN	BARCELONE	1/10	S	MILAN	-5/7	S	CHICAGO	3/16	C	ASIE-OCÉANIE		
CHERBOURG	0/5	N	RENNES	BELFAST	3/5	N	MOSCOU	-9/-5		LIMA	22/26	C	BANGKOK	22/32	N
CLERMONT-F.	-3/0	N	ST-ETIENNE	BELGRADE	-4/3	C	MUNICH	-10/-5	S	LOS ANGELES	8/13	N	BOMBAY	19/29	S
DIJON	-4/1	N	STRASBOURG	BERLIN	-7/-4	S	NAPLES	1/6	P	MEXICO	11/24	N	DJAKARTA	26/28	C
GRENOBLE	-3/2	N	TOULOUSE	BERNE	-7/-4		OSLO	-15/-9	S	MONTREAL	-10/-2	N	DUBAI	16/25	S
LILLE	0/3	N	TOURS	BRUXELLES	-3/1	S	PALMA DE M.	3/10	N	NEW YORK	1/7	N	HANOI	18/25	C
LIMOGES	-3/2	N	FRANCE outre-mer	BUCAREST	3/11	P	PRAGUE	-13/-7	S	SAN FRANCIS.	6/12	S	HONGKONG	17/23	S
LYON	-2/1	N	CAYENNE	BUDAPEST	-4/-3		ROME	-3/6	S	SANTIAGO/CHI	15/30	S	JERUSALEM	10/20	S
MARSEILLE	0/6	S	NOUMEA	COPENHAGUE	-5/-2	S	SEVILLE	3/15	S	TORONTO	-3/6	C	NEW DEHLI	14/24	S
				DUBLIN	2/6	S	SOFIA	3/6	P	WASHINGTON	0/16	S	PEKIN	-3/7	S
				FRANCFORT	-4/0	N	ST-PETERSB.	-22/-17	S	AFRIQUE			SEOUL	-3/4	S
				GENEVE	-5/1	C	STOCKHOLM	-13/-8	S	ALGER	3/12	N	SINGAPOUR	25/30	C
				HELSINKI	-22/-15	N	TENERIFE	11/14	N	DAKAR	17/24	S	SYDNEY	21/25	N
				ISTANBUL	9/15	S	VARSOVIE	-10/-7	C	KINSHASA	22/29	P	TOKYO	3/10	P

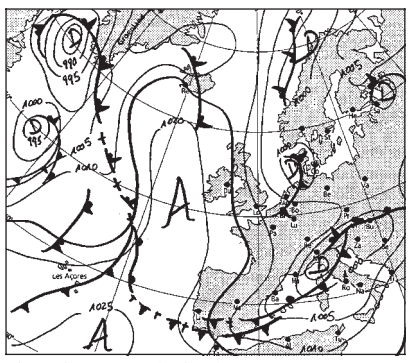

Situation le 10 février à 0 heure TU

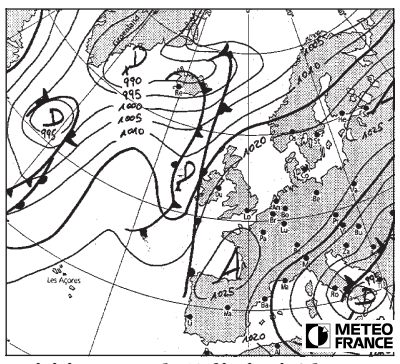

Prévisions pour le 12 février à 0 heure TU

JARDINAGE

Retrouver le patrimoine humain et botanique du début du siècle

SUR LA COUVERTURE de l'étui cartonné qui protège *Le Savoir et l'Enfant, Autrefois, la plante et l'enfant*, la photo floue et riante d'un champ de blé barbu, mûr, parsemé de coquelicots. Au beau milieu, celle d'un enfant berger, assis contre une grosse pierre, chaussé de sabots, vêtu d'une culotte rayée, d'un gilet de toile. Flûte dans la main, chapeau lui mangeant le front, le petit Cévenol fixe à peine l'objectif du photographe. Son regard n'est ni effarouché ni confiant, il ne semble pas davantage étonné, il est absent.

Cet enfant, assis là sur un chemin de chèvres, au milieu d'une nature rocailleuse, presque sauvage, semble ne pas comprendre qu'on le photographie. Sait-il même ce qu'est la photographie ? Il ignore en tout cas que près d'un siècle plus tard d'autres hommes, d'autres femmes plongeront leurs yeux dans les siens avant d'ouvrir l'ouvrage que l'ethnobotaniste Alain Renaux vient de consacrer au savoir qui de génération en génération se transmettait dans les sociétés rurales partout en France.

L'opposition entre cette nature pimpante pour couverture de magazine et cette photo d'un petit homme qui semble si loin de nous est en soi porteuse d'une émotion prégnante. Qu'est-il devenu ? Quelle fut sa vie ?

> On se demande s'il ne manque pas quelque chose de capital dans l'enseignement délivré aujourd'hui par l'école

L'école obligatoire, l'exode rural, la mécanisation, l'abandon des cultures vivrières et de l'autarcie, l'arrivée des médecins et des pharmaciens dans les campagnes ont profondément modifié le rapport de l'individu au savoir. Capitale pour la survie des paysans, la connaissance intime de la nature, de ses règles, de ses bienfaits, de ses dangers, des devoirs et des égards qui lui sont dus ont peu à peu été abandonnés au seul savoir scolaire dont l'incomplétude et les carences se font jour de plus en plus cruellement.

Arpentant les Cévennes à la recherche d'anciens encore dépositaires des connaissances botaniques et animales que tout enfant maîtrisait autrefois, et que quelques scientifiques possèdent aujourd'hui, Alain Renaux a retrouvé plus que cela. À travers les témoignages d'Alice G., Blanche B., Hélène, Marie-Louise, Jacques, Yvonne, André, Irène, Victorin, Marcel, Marinette et de bien d'autres, il reconstruit leur enfance et la vie – difficile, et cela ne doit pas être oublié – des villages de cette région jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Certains de ces témoignages relativiseront les positions jusqu'auboutistes de certains écologistes en chambre. Ainsi de Nathalie, née en 1903, contrainte de garder les deux vaches – son père était mort – de sa mère qui louait ses bras pour nourrir sa famille. Elle les menait à la pâture en pleurant, à cause des vipères qu'elle craignait plus que tout. Ou de cette autre petite fille qui, âgée de sept ou huit ans, lavait dans la rivière les boyaux fumants des cochons qu'on venait juste de tuer. Ces enfants allaient, bien sûr, à l'école de la République apprendre à lire, compter, écrire, apprendre que les Gaulois étaient nos ancêtres... et Saint Louis un saint homme, sacré mensonge.

Ce qu'ils savaient de la nature qui les entourait ne relevait pas du même savoir codifié, écrit, enjolivé pour des raisons nationalistes, mais de cette tradition orale faite d'observation ancestrale et pragmatique que l'on retrouve dans toutes les sociétés rurales. Chaque enfant savait ainsi dès son plus jeune âge reconnaître des dizaines de plantes et d'animaux sauvages, connaissait leur utilisation précise dans la pharmacopée, leur danger, éventuellement mortel, leur place dans la chaîne alimentaire.

D'un bout de liane, il savait faire une cigarette, puis d'une autre herbe se rincer la bouche afin de ne pas prendre une râclée en rentrant à la maison. D'un noyau usé contre une pierre faire un appeau. D'une tige de roseau, un instrument de musique. Chaque enfant savait recueillir les plantes médicinales, savait soigner un petit bobo en s'appliquant un pansement d'herbes. Il savait rempailler les chaises, choisir les herbes bonnes à cette occupation hivernale, faire des balles en serrant fort des bouquets de fleurs de primevères, sucer la sève sucrée des fleurs de trèfle...

Rien ne donne envie de retrouver cette vie-là, pénible même si ces enfants connaissaient aussi de grands moments de bonheur. Mais l'on se demande dans le même temps s'il ne manque pas quelque chose de capital dans l'enseignement délivré aujourd'hui par l'école. Le livre d'Alain Renaux par la prolifération des pistes qu'il révèle, les réflexions qu'il provoque, est bien autre chose qu'une thèse d'ethnobotanique : il fait revivre un patrimoine humain et botanique qu'il fixe juste avant qu'il ne disparaisse et dont nous aurons besoin, sans doute, un jour.

Alain Lompech

★ *Le Savoir en herbe, Autrefois, la plante et l'enfant* , d'Alain Renaux. Ed. Les Presses du Languedoc, 430 p., avec de nombreuses photographies en couleurs et en noir et blanc, des index des plantes citées, de leur usage. 249 F (37,95 €).

Cultiver des magnolias

Au sommaire de *Mon jardin & ma maison* de février : un dossier sur la grande famille des magnolias, sur leur culture, leur utilisation, leur période de floraison ; sur les agrumes (citrons, oranges, etc.), sur les bordures végétales (buis, santolines, etc.). Le tout est agrémenté de belles photographies, bien dans la manière élégante de cette revue. On trouvera aussi au sommaire du même numéro des conseils sur les travaux à effectuer au jardin pendant le mois de février, au climat toujours incertain, et les nombreuses rubriques habituelles.

★ *Mon jardin & ma maison*, 30 F (4,57 €) dans tous les kiosques et les maisons de la presse. Offre exceptionnelle d'abonnement : 182 F (27,74 €) pour six mois, avec *L'Almanach des roses,* édité par les éditions du Chêne. BP 260, 60732 Sainte-Geneviève Cedex.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99036

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

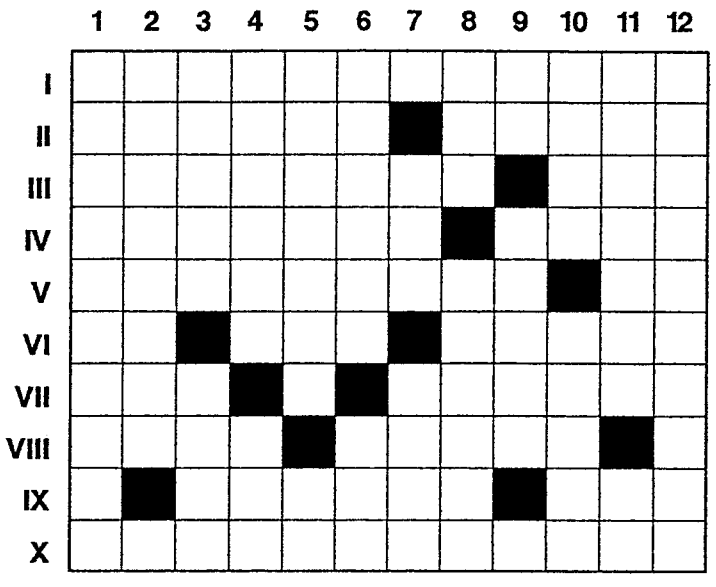

HORIZONTALEMENT

I. Marquent des points en jouant sur les mots. – II. Lancé par plaisir. Marque de grand intérêt. – III. Peineras sous l'effort. Possessif. – IV. Plonger et chercher dans le fond. Qui peut mordre. – V. Même estimé, il est mis en retenue. Amène la licence. – VI. En opposition sur la carte. Protégé après avoir bien travaillé. Plan de sauvetage. – VII. Jamais dans le passé, disparu aujourd'hui. Dédoublement chromosomique. – VIII. Rentre dans l'ensemble. Se retrouver couché, souvent pour toujours. – IX. Retour vers la normale. Frappe un coup. – X. Disparue ou gelée, on ne souhaite pas qu'elle se réchauffe.

VERTICALEMENT

1. Mousse et fait de l'effet. – 2. Homogène dans l'ensemble. – 3. Manifestation de l'arrière-train. Perd du terrain. – 4. Fait du bien là où ça fait mal. Morte en Palestine. – 5. Viennent du Léon et d'Arvor. Lettres de crédit. – 6. Sert de référence. Ce qui convient. – 7. Dada, sculpteur et poète. Femme d'aujourd'hui que l'on peut ne pas apprécier. – 8. Attrapés. Prendre les bonnes mesures. – 9. Etats-Unis en VO. Assemblé sans soudure. – 10. Réservé aux poids lourds. Mis dehors. – 11. Usées en douceur. Dans le précédent. – 12. Usure du temps.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99035

HORIZONTALEMENT

I. Garde-meubles. – II. Usurper. Ripe. – III. Et. Oisiveté. – IV. Ruile. Nef. Ri. – V. Ictère. Don. – VI. Si. Trublions. – VII. Sectes. Laine. – VIII. Eure. Emerger. – IX. USA. Aber. – X. Récupérateur.

VERTICALEMENT

1. Guérisseur. – 2. Astucieuse. – 3. Ru. It. Crac. – 4. Drôlette. – 5. Epierré. Ap. – 6. Mes. Eusèbe. – 7. Erin. Mer. – 8. Veillera. – 9. Bref. Iar (rai). – 10. Lit. Doigté. – 11. Eperonne. – 12. SE. Insérer.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1827

SÉCURITÉ CONTRE UNE IMPASSE

Dans ce chelem, il s'agissait de faire une manœuvre classique en commençant par... cacher les mains des adversaires.

	♠ R V 7 6 5 ♡ – ◇ R 8 3 ♣ V 9 6 5 3	
♠ 10 3 ♡ R 9 7 6 5 3 2 ◇ V 9 2 ♣ 7	N / O E / S	♠ D 9 8 ♡ D V 10 ◇ A 10 6 5 4 ♣ 8 2
	♠ A 4 2 ♡ A 8 4 ◇ D 7 ♣ A R D 10 4	

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♣	passe	1 ♠	passe
2 SA	passe	4 ♣	passe
6 ♣	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 6 de Cœur, *comment le déclarant, en Sud, a-t-il joué pour gagner* ce PETIT CHELEM À TRÈFLE contre toute défense ?

Réponse

Sud doit donner une levée à Carreau, et le problème est *d'éviter de perdre un Pique* si la Dame est mal placée en Est. En tout cas il n'y a aucun inconvénient à recourir à la manœuvre de Milton Work pour un éventuel placement de main. Mais, pour ce coup technique, il fallait deviner où *se trouvait l'As de Carreau.* Or Sud a estimé que, si Ouest avait eu cet As de Carreau, il l'aurait probablement entamé (l'entame d'un As, dans cette figure, est efficace dans la majorité des cas quand il n'y a pas d'entame évidente). Ayant ainsi supposé que l'As de Carreau se trouvait en Est, le déclarant coupa l'entame, puis, après avoir donné deux coups d'atout (l'As et le Valet de Trèfle), *il joua le 3 de Carreau du mort* avec la certitude de gagner son chelem si Est avait l'As de Carreau, ce qui était le cas. En effet, si Est laisse passer pour ne pas libérer la Dame et le Roi de Carreau (et c'est la meilleure défense), Sud fait la Dame, puis il coupe le 8 de Cœur, reprend la main avec l'As de Pique, tire l'As de Cœur (défausse le 8 de Carreau), *rejoue le 7 de Carreau pour le Roi sec* du mort. Est prend et doit jouer dans coupe et défausse ou Pique...

LES RUSSES ET LA TECHNIQUE

Les Russes ont prouvé, dans un grand tournoi par équipes de quatre joueurs à Monte-Carlo, qu'ils avaient beaucoup de talent. Avant de regarder la donne complète, cachez les mains d'Est-Ouest et mettez-vous à la place du déclarant russe.

	♠ 6 4 2 ♡ 9 4 ◇ D 8 5 3 ♣ D V 9 8	
♠ D 7 ♡ D 8 ◇ V 9 ♣ R 10 7 6 5 4 3	N / O E / S	♠ R 10 9 8 3 ♡ A V 10 7 5 3 2 ◇ – ♣ 2
	♠ A V 5 ♡ R 6 ◇ A R 10 7 6 4 2 ♣ A	

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ◇	passe	passe	2 ◇
3 ◇	4 ♣	4 ◇	4 ♡
5 ◇	contre	passe	passe...

Ouest ayant entamé la Dame de Cœur, Est a pris avec l'As et il a contre-attaqué le 10 de Pique. *Comment Leonid Karetnikoff, en Sud, a-t-il gagné* CINQ CARREAUX contre toute défense ?

Note sur les enchères

Le cue-bid à « 2 Carreaux » indiquait un bicolore de majeures. L'enchère de « 4 Trèfles » était naturelle, et « 4 Cœurs » montrait au moins six cartes de la couleur.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

CINÉMA Le septième film d'Olivier Assayas, *Fin août début septembre*, une comédie au tempo chaleureux, met en scène Gabriel, qui « galère » dans le monde de l'édition, et son ami Adrien, écrivain célèbre. ● OLIVIER ASSAYAS, dans une défense de son projet adressée à la commission d'avances sur recettes, explique que celui-ci *« est la chronique de la disparition d'un individu* [Adrien]*... du point de vue du tissu vivant d'amitiés, d'amours... qui se constituent autour d'un être »*. ● LE RÉALISATEUR explique aussi dans ce document : *« Je n'ai pas cherché à créer un fil narratif... J'ai voulu réunir des moments qui,* (...) *en se complétant, s'amplifient et se densifient pour rendre quelque chose de notre expérience du monde. »* ● MATHIEU AMALRIC, qui interprète Gabriel, nous a déclaré avoir été séduit particulièrement par la relation avec l'écrivain, Adrien (François Cluzet).

Olivier Assayas au croisement des lignes de vie

Fin août, début septembre. Le septième film du réalisateur de « L'Eau froide » organise des intrigues multiples en six moments, comme autant de chapitres. Il se noue autour de la mort annoncée d'un écrivain, mais vue par ceux qui l'entourent

Film français d'Olivier Assayas. Avec Mathieu Amalric, Virginie Ledoyen, François Cluzet, Jeanne Balibar, Alex Descas, Arsinée Khanjian, Nathalie Richard, Mia Hansen-Love. (1 h 52.)

Gabriel et Jenny font visiter leur appartement. Les pièces sont plus petites que l'écran. C'est-à-dire que celui-ci est coupé, recoupé, découpé par des murs, des embrasures, des chambranles. Ça va vite, c'est une comédie dont le ressort tient surtout au tempo, chaleureux et décalé, des comédiens qui interprètent Gabriel et Jenny, Mathieu Amalric un peu trop nonchalant et Jeanne Balibar contenant sa tension dans la lumière d'un sourire.

Le générique, sur un allègre picking de guitare, préfigurait ce rythme joyeux où perce une mélancolie. On comprend que Gabriel et Jenny se séparent, et quittent l'endroit où ils ont longtemps vécu ensemble. Une inscription, comme le titre d'un chapitre, indique : « 1. Problèmes immobiliers de Gabriel ». Tout est là ou presque, la qualité des acteurs, la référence littéraire, le fractionnement de la forme, et ce ton dont l'enjoué désigne des abîmes en même temps qu'il aide à les franchir.

Fin août, début septembre raconte l'histoire de quelques personnes aux relations croisées. Gabriel et Jenny qui se séparent, Gabriel et Anne qui commencent à s'aimer, Gabriel qui galère dans le monde de l'édition, et son ami Adrien, l'écrivain (un peu) célèbre. D'autres encore. C'est une histoire d'amour, de travail, de famille, d'amis, de mensonges, de création. Une histoire, quoi ! Mais ce n'est pas un récit, c'est un film – une mise en scène incarnée par des acteurs. Pour qu'elle soit réussie, il ne suffit pas que le réalisateur soit doué – il l'est –, ni que les comédiens soient « bons » – ils le sont. Il faut cet impondérable miracle d'une mise en forme qui leur permette d'exister en les intégrant à un ensemble plus grand qu'eux, et ne les abandonne pas à ce vide mortel où chaque interprète peut livrer une performance qui pourra bien être admirable, mais inutile et souvent nocive.

TRAVAIL DU DEUIL

En ce sens il y a bien, dans tout film, une « politique de la mise en scène », qui définit les rapports de forces entre l'histoire et celui qui la raconte, les personnages et ceux qui les interprètent. Elle est ici admirablement menée par Olivier Assayas. Sa réussite tient au choix d'une forme appropriée au récit, qui est, dans ce film, celle de l'ellipse, au double sens du terme. A l'ellipse comme figure géométrique, il faut deux foyers, qui sont les deux hommes du récit, Gabriel et Adrien, et aussi, en une succession de métaphores qu'il revient au spectateur d'identifier (jamais le film n'insiste ni ne souligne), la vie et la mort, et encore la réalité et l'art, etc.

Ces « grands mots » ne sont pas à l'écran, mais leur gravité est au centre de ces mouvements qui s'enchaînent comme une danse. Danse dont la légèreté tient à l'ellipse au sens de la suppression des étapes intermédiaires, de l'enchaînement des pas sautés. Le procédé va bien au-delà d'un dégraissage radical de la narration mené par l'excellent scénariste qu'était déjà Assayas avant de devenir réalisateur. Chaque élément – cadre, lumière, durée – est parfaitement en accord avec la situation dramatique. Exemplaire à cet égard est la séquence « cubiste », fractionnée presque jusqu'à l'abstraction, où Anne rejoint Gabriel en province, alors qu'il ne voulait pas la voir, et qu'elle repart, malheureuse et vexée.

NATHALIE ENO/HK

Olivier Assayas et Mathieu Amalric sur le tournage de « Fin août, début septembre ».

La combinatoire qui parvient à faire tenir ensemble de manière aussi impalpable séquences et situations permet au film de dessiner les questions complexes auxquelles il se confronte. *Fin août, début décembre* met en évidence le travail du deuil comme ressort majeur d'une existence adulte, vers laquelle progresse Gabriel (« héros » du film, en qui on devine une projection autobiographique du réalisateur), mais aussi Anne, incarnée – ô combien – par Virginie Ledoyen, et à des titres divers tous les autres personnages. Sauf Adrien, l'écrivain, « celui qui va mourir ».

Pas de grand cinéma sans fantôme. François Cluzet, le plus vivant de tous et qui n'en reviendra pas, hante le film autant qu'il l'habite. De l'acteur et du personnage émane une présence irradiante qui fait de cette histoire habitée par la mort la plus dynamique qu'on puisse imaginer.

Là se révèle la fécondité de cette « politique de la mise en scène », qui autorise toutes les arborescences. Ainsi des personnages dits secondaires, l'ambigu Alex Descas, la très jeune fille (Mia Hansen-Love, révélation du film), avec qui Adrien aura une ultime histoire d'amour, la famille de Gabriel et les gens avec qui il travaille, l'ex-femme d'Adrien, l'amant d'Anne...

DANSE DES CORPS ET DES ÂMES

Chaque nouveau protagoniste ouvre une nouvelle piste, il est comme le héros possible d'une autre histoire qui ne sera pas contée, mais existe en puissance et qui, par ce lien ouvert, accroche le récit au monde. Noire et rieuse, l'étincelle qui brûle chez Jeanne Balibar – dont le personnage, lui aussi, habite le film – est comme le symbole de cette versatilité bénéfique.

Rebondissant de la comédie du deuil à la tragédie du non-dit, la légèreté de touche de la mise en scène permet des changements de tons, jusqu'au plus scabreux, quand cette danse des corps, des âmes et des inquiétudes d'exister devient danse du sexe. Ce que fait Virginie Ledoyen, en équilibre sur la confiance absolue qu'il faut alors accorder à son metteur en scène, est d'une grâce fragile et rigoureuse...

Le septième film d'Olivier Assayas n'est pas seulement son meilleur, accomplissant tout ce dont le réalisateur s'est approché depuis treize ans. Avec ce chant *allegro con fuoco* – d'autant plus ardent qu'il passe par de sombres tréfonds –, il montre combien la mise en scène moderne peut prendre en charge les narrations les plus ambitieuses et les plus romanesques, et les servir sans se renier.

J.-M. F.

Jusqu'au 23 février, cinq des précédents films d'Olivier Assayas (seul *Désordre* manque) sont présentés à Paris. Au Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy (17e). Tél. : 01-53-42-40-20.

Mathieu Amalric, acteur

« Un cinéaste du partage, qui refuse la position omnisciente du réalisateur »

« Comment êtes-vous devenu Gabriel, le personnage principal de *Fin août, début septembre* ?

– Quand Olivier Assayas m'a proposé un rôle dans son prochain film, je venais de finir le tournage d'*Alice et Martin,* d'André Téchiné. J'étais sur le point de commencer à écrire mon prochain film comme réalisateur et je m'étais juré de n'accepter aucune proposition comme acteur. Mais je lui ai tout de même dit de m'envoyer le scénario. A la lecture, j'ai compris ce que cette histoire représentait pour lui... même s'il ne m'a dit qu'après qu'il avait compris, en me voyant jouer dans *Comment je me suis disputé*, d'Arnaud Desplechin, qu'il avait pensé pouvoir enfin réaliser ce projet longtemps différé.

– Qu'est-ce qui vous a le plus séduit dans votre rôle ?

– La relation avec l'écrivain, Adrien, que joue François Cluzet. Même s'il s'est inspiré aussi d'autres amis proches pour composer ce personnage, Olivier Assayas m'a parlé d'emblée de la relation qu'il avait eue avec Serge Daney, et de ce que lui inspire la glorification posthume. Il y a chez lui une véritable haine de l'admiration stérile.

– Dans le film d'Assayas comme dans celui de Desplechin vous jouez l'*alter ego* du cinéaste. Jusqu'où va la ressemblance entre les deux rôles ?

– Je suis amusé, et plutôt flatté, que des cinéastes pensent à moi pour les représenter à l'écran. Mais la ressemblance s'arrête là : Arnaud comme Olivier ont des œuvres sincères et personnelles, mais qui fonctionnent de manière opposée. Le premier raconte une histoire qui est supposée pouvoir arriver à beaucoup de monde, et qu'il ne cesse de tirer vers son cas personnel, alors que le second part de son expérience et cherche à l'élargir, à mettre en évidence ce qui est partageable par tous. Contrairement à Arnaud, Olivier ne m'a suggéré aucune forme de mimétisme à son égard, au contraire : il attend des interprètes qu'ils investissent le plus possible les personnages.

– Y a-t-il beaucoup d'improvisation ?

– La première scène, où Jeanne [Balibar] et moi recevons Olivier Py et Elisabeth Mazev [deux couples dans la vie réelle, NDLR] pour vendre notre appartement, a été entièrement improvisée. Le premier jour du tournage, c'était très utile pour devenir Gabriel. Le dialogue sur la cloison qu'on aurait dû abattre est venu tout seul... Ensuite, il n'y a pratiquement plus d'improvisation. Ou alors elle est dans les silences, pas dans les dialogues. J'enlève les points de suspension. La plupart du temps, je respecte les dialogues aussi rigoureusement que lorsque je dis du Marivaux [Mathieu Amalric vient de terminer le tournage de *La Fausse Suivante,* mise en scène par Benoît Jacquot, NDLR]. Je remplace les silences par la lenteur de ma diction... qui vient de mes problèmes de mémoire.

– Etre vous-même cinéaste influe-t-il sur votre attitude sur le plateau ?

– Je ne crois pas, j'essaie d'être comme j'aimerais que soient les comédiens quand je réalise : totalement malléable. Comme Olivier Assayas est un cinéaste du partage, qui refuse une position omnisciente du réalisateur en préférant faire confiance au personnage et à son interprète pour faire avancer le récit, on se trouve dans un espace très ouvert, très libre. Sur un plateau, j'ai l'impression d'être à la maison, sans doute parce que j'ai longtemps été assistant, à tous les postes de l'équipe technique [sur des films de Louis Malle, Danièle Dubroux, Romain Goupil, Joao Cesar Monteiro, Alain Tanner, Peter Handke...]. Je suis à l'aise, trop peut-être, je ne ressens pas cette tension qui aide d'autres acteurs à jouer. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Comment le réalisateur a défendu son film devant la commission d'avance sur recettes

*« **JE MENTIRAIS** si je ne disais pas que j'éprouve un certain trouble à voir publié le scénario de* Fin août, début septembre *; l'idée qu'il puisse exister comme un objet autonome du film auquel il a donné lieu va en effet à l'encontre de plusieurs des idées sur lesquelles j'ai essayé de fonder ma pratique du cinéma. »* Ainsi commence la préface d'Olivier Assayas à l'édition de son script dans la « Petite Collection » des *Cahiers du cinéma* (126 pages, 49 F, 7,5 €). Le cinéaste y explicite le processus qui va de la rédaction du scénario à l'écriture cinématographique proprement dite. Il affirme que la manière dont chaque metteur en scène accomplit ce processus le rattache à l'un ou l'autre de ces deux pôles : *« les cinéastes de la maîtrise »* et *« les cinéastes de l'abandon »* – lui-même se revendiquant de la seconde tendance.

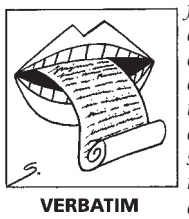

VERBATIM

Dans le cas de son nouveau film, un autre texte s'est interposé au cours de ce *« processus organique »*, nourri de notes personnelles prises depuis longtemps en vue d'un projet plusieurs fois différé et qui se poursuit jusqu'à la sortie de la copie du laboratoire. Produit dans des conditions précaires, le film avait un besoin impératif de l'avance sur recettes. La commission *ad hoc* ayant réservé son jugement après avoir lu le scénario, le réalisateur écrivit au président de ladite commission – à l'époque, le réalisateur Pascal Thomas –, afin d'expliquer la nature de son projet et l'esprit dans lequel il entendait le mener.

MÉTHODES ET MOTIVATIONS

Extérieur à l'élaboration du film proprement dite, ce « descriptif » offre un point de vue singulier sur la démarche d'un auteur contraint avant terme de mettre dans la lumière ses méthodes et ses motivations, sous peine de voir le projet tourner court. Nous publions les extraits les plus significatifs de cette lettre, datée du 4 janvier 1998 :

« Au fur et à mesure de l'écriture, j'ai tendance à me laisser porter par mes personnages et par les situations qui prennent de l'autonomie, se transforment, évoluent ou d'ailleurs disparaissent jusqu'à ce que les choses, strate par strate, version par version, finissent par se stabiliser. Cette méthode ne s'interrompt jamais puisque mon choix de comédiens et ma collaboration avec eux est le prolongement de cette démarche. L'objet en est de permettre au film de demeurer un objet vivant et donc dans un processus de transformation à toutes les étapes de son élaboration.

» L'An dernier [c'était alors le titre du film, qui fut tourné sous l'appellation *Les Regrets* avant de trouver durant le montage son titre définitif] *est la chronique de la disparition d'un individu. Non pas du point de vue du drame personnel, de celui des proches ou de la famille, du chagrin et du pathos. Mais du point de vue de la vie, du tissu vivant d'amitiés, d'amours, de réseaux qui se constituent autour d'un être. Tels que l'approche de la mort les modifient. Tels qu'elle les transforme, pour chacun. Tels qu'ils lui survivent. Un temps. Ce dont il s'agit, c'est de la présence de la mort, mais* vue par les autres. *Comment la mort modifie la vie. Et surtout comment la vie se referme sur celle-ci. L'absorbant dans le souvenir d'abord, dans ses déformations, ses approximations et ses lacunes, puis progressivement dans l'oubli.*

» Cette histoire n'est pas celle de Nathan [devenu Adrien, joué par François Cluzet] *qui doit mourir. C'est celle des autres qui doivent faire quelque chose de cette mort. C'est pour cela que j'ai choisi cette forme particulière dont je voudrais m'expliquer. J'ai toujours écrit des récits à la dramaturgie plutôt serrée, j'ai toujours cru à la densité du récit, à la contraction du temps, j'ai toujours privilégié l'énergie à la fois dans le traitement plastique et dans la narration, au point que je me suis laissé parfois emporter par la vitesse et par ses excès plutôt que par son contraire. Ici j'ai voulu approcher mon sujet par fragments. Des séquences qui sont autant de regards singuliers* autour *de lui.*

» Chacune clairement isolée, séparée de l'autre par des moments de noir à l'écran. Elles sont, autour de Nathan, comme une série d'angles ouvrant des perspectives différentes. David Hockney dans ses paysages fragmentés, faits de centaines de Polaroids juxtaposés, recrée un monde délivré du carcan de la perspective unique, celle du regard classique dont est issue la photographie, puisqu'il y a autant de points focaux que de photos, et ainsi il restitue à la nature une part de ce qui aurait pu lui être confisqué par la représentation conventionnelle. D'une façon semblable, j'aurais voulu que ces fragments soient autant de Polaroids autour de Nathan.

DRAMATURGIE

» Je n'ai pas cherché à créer un fil narratif, une dramaturgie faite d'événements, de tensions, de lignes de force. J'ai voulu réunir des moments qui, en s'ajoutant et en se complétant, s'amplifient et se densifient pour rendre quelque chose de notre expérience du monde. Où la légèreté, le dérisoire, l'inconséquent ont autant de place que les tours et les détours du destin, leur cruauté ou que les vertiges des sens. En fait de dramaturgie, j'ai choisi de raconter six moments qui constituent les six chapitres du récit (“Problèmes immobiliers de Gabriel”, “Strasbourg” [devenue Mulhouse], *“L'admission”, “Les occasions manquées”, “Le dessin de Joseph Beuys”, “Présence de Nathan”). Mais, encore une fois, rien de tout cela n'est raconté du point de vue de Nathan, toujours du point de vue des autres. Et, en ce sens, s'il y a une histoire, c'est celle des vivants, elle est simple et quotidienne. »*

Idylle à Oklahoma

Un spectacle de Claude Duparfait
d'après Franz Kafka
29 janvier - 20 février
Théâtre de Gennevilliers
Location 01 41 32 26 26

Le monde réduit à une équation

Pi. Ce premier film brillant lie, dans un climat fin de siècle, mysticisme et matérialisme

Film américain de Darren Aronofsky. Avec Sean Gullette, Mark Margolis, Ben Shenkman, Pamela Hart. (1 h 25.)

Il y a eu Archimède, Euclide, Pythagore, Leonard de Vinci, Fibonacci. Notre XXe siècle finissant aura accouché de Max Cohen. A six ans, ce dernier regardait, malgré les recommandations de sa mère, le soleil de trop près et se trouvait frappé de cécité. Un inconvénient mineur pour cet individu qui avait entrevu une fraction de seconde un spectacle d'une beauté incroyable. Arrivé à l'âge adulte, débarrassé de sa cécité, doté d'une tête exceptionnellement bien faite qui en fait l'un des mathématiciens les plus doués de sa génération, Max Cohen (Sean Gullette) est encore prêt à se brûler les ailes. Son objectif ? La vérité. Le moyen d'y parvenir ? Réduire l'univers à une suite d'équations mathématiques, puisque tous les phénomènes qui nous touchent de près ou de loin – la crue et la décrue du Nil, les cours de la Bourse, les cycles d'épidémies – peuvent être anticipés et expliqués, à condition de trouver la bonne suite logique. Cette vérité a un prix : des injections régulières d'adrénaline, des prises régulières de bêtabloquants, calmants, anabolisants, amphétamines, et autres antidépresseurs...

RECHERCHE ET ESBROUFE

Pour maîtriser ce trouble, Max a délimité plusieurs zones dans son cerveau, compartimenté les zones du savoir, afin de pouvoir en extraire un jour, avec sagacité, la séquence qui contient la vérité. Les efforts de Max attirent naturellement les convoitises. Une agence de courtiers de Wall Street s'attacherait volontiers les services de ce génie capable de transformer le cours de la Bourse en science exacte, nouveau Midas qui atteindrait le stade suprême du capitalisme, rendant la fortune possible à coup sûr. Ses découvertes suscitent aussi l'intérêt d'une secte de juifs hassidiques. L'ordre supposé de la nature correspond également à un code secret de la Torah. Il pourrait permettre de découvrir le vrai nom de Dieu, et précipiter l'arrivée du Messie. Avec beaucoup de bonne volonté, Max a le pouvoir de contribuer à l'avènement d'une nouvelle ère spirituelle.

Pi est un film kafkaïen. Comme cette nuée de cafards dans la chambre de Max, qui a renoncé depuis longtemps à les écraser. Le désordre monumental à l'intérieur de son appartement où s'entassent livres, puces électroniques et cartes informatiques usagées achève de faire passer son appartement pour une version déglinguée de la demeure d'Anthony Perkins dans *Le Procès*, d'Orson Welles. Mais c'est l'intérieur du crâne de Max qui ressortit le plus à l'univers de l'écrivain tchèque. La vérité y niche, et ce chiffre magique qui serait la clé de fabrication de l'univers. Mais cette vérité n'arrive pas à surgir et reste cloîtrée.

Pi est aussi un film moderne, c'est-à-dire contemporain. Pas tant à cause de sa musique techno, utilisée avec beaucoup de parcimonie, de son noir et blanc granuleux très contrasté, ou de l'irréalisme très élaboré du son, qui fait évoluer le film dans un mélange permanent de râles et de murmures et fait cohabiter prières et bruitages de films pornographiques. Plutôt par sa manière intelligente de pointer une angoisse très fin de siècle. *Pi*, dans son délire admirablement maîtrisé, mêle les deux angoisses de notre époque : le triomphe du capitalisme et l'intuition que notre système social pourrait être détrôné par un ordre mystique. Cette alliance du spirituel et du matériel, destinés à fusionner par on ne sait quelle formule incantatoire, renvoie à des délires à la mode. Mais ceux-ci n'avaient jamais été aussi bien scénarisés, et à ce point dramatisés.

Aronofsky marie probabilité et numérologie, scientifiques et scientistes, sages spirituels et charlatans de l'apocalypse, recherche scientifique et esbroufe. Pas étonnant que son film se révèle l'incarnation d'un cauchemar et que ce jeune metteur en scène surdoué réussisse à donner une forme concrète, achevée, aux fantasmes les plus délirants. Ce documentaire scientifique est réalisé comme un film gore. Et les images les plus marquantes de *Pi*, les plus mystérieuses aussi – un stylo pointé triturant un cervelet ; une fiche informatique gluante d'excréments de cafards ; la superposition délirante de nombres et de lettres hébraïques sur un écran informatique –, vont largement au-delà du dégoût et tentent de trouver une porte qui déboucherait sur un autre monde.

Rares sont les premiers films qui réussissent à imposer un ton aussi original. Darren Aronofsky a bricolé son film avec des bouts de ficelle – son budget était de 500 000 dollars (3 millions de francs) –, comme Max Cohen son équipement informatique. Une telle réussite a quand même un précédent. Le dernier réalisateur à avoir su transformer le dénuement de sa production et bâtir un univers s'appelait David Lynch, et son film *Eraserhead*.

Samuel Blumenfeld

D. R.

Max Cohen (Sean Gullette), héros kafkaïen de « Pi », de Darren Aronofsky.

Des martingales moins irréalistes qu'on ne le croit

ENVOÛTÉ par le nombre d'or, Max Cohen, le héros de *Pi*, est également fasciné par Wall Street. Non par goût de l'argent, mais par amour de la science : les mouvements boursiers constituent le terrain de recherche de ce jeune mathématicien génial. Il part d'un postulat simple : la vie obéissant à des lois mathématiques et la Bourse étant elle-même une structure vivante, la Bourse est régie par des principes mathématiques dont la mise à jour fera progresser la pensée scientifique. Il a la conviction que les évolutions apparemment irrationnelles des cours de telle ou telle entreprise sont en fait parfaitement logiques. C'est l'étroitesse du cerveau humain qui empêche de deviner si l'action IBM va baisser ou monter.

La théorie n'est pas si folle qu'il y paraît. Ne serait-ce que parce que les mathématiciens ont aujourd'hui entièrement colonisé les marchés financiers. En France, nombreux sont les polytechniciens, centraliens et normaliens à mettre leurs compétences au service de la finance plutôt que de la science. Ils aident à spéculer ou spéculent eux-mêmes, dans les banques, sur l'évolution des Bourses ou du dollar.

En deux décennies, on est passé d'un marché de boursicoteurs plus ou moins éclairés à des marchés financiers mathématisés, peuplés d'ingénieurs pour qui les modélisations, les optimisations, la loi de Gauss, les intégrales stochastiques et les processus aléatoires n'ont guère de secrets. Signe des temps, les mathématiciens de la finance raflent depuis quelques années les prix Nobel d'économie (Markowitz, Miller et Sharpe en 1990, Merton, Scholes et Black en 1997), faute de pouvoir décrocher des prix Nobel de finance ou de mathématiques qui n'existent pas.

LA NOTION DE HASARD

« La finance est devenue un secteur de pointe : comme dans l'informatique et le génie génétique, la scientificité de la démarche y est une condition des profits », note Nicolas Bouleau, mathématicien, professeur à l'Ecole des ponts, auteur de *Martingales et marchés financiers*. L'invasion par les mathématiques des marchés financiers a été d'autant plus aisée que ces derniers sont par excellence un univers de chiffres et de statistiques. Surtout, l'évaluation du prix d'un actif financier fait, par principe, intervenir les concepts d'incertitude, de situation aléatoire, de probabilités, ou, plus simplement encore, la notion de hasard qui, comme le note M. Bouleau, *« ne s'analyse pas facilement sans mathématiques »*.

Depuis vingt ans, la finance a récupéré de nombreux outils mathématiques qui avaient été élaborés à l'origine pour l'étude de phénomènes complètement différents : agitation thermique, analyse spectrale des signaux, filtrage des bruits. Pour ne prendre qu'un exemple, les ingénieurs de la finance ont appliqué à l'évolution des cours des devises, des taux et des actions les travaux effectués sur le mouvement brownien d'une particule de pollen dans l'air, mouvement mis en évidence par le botaniste Brown, modélisé en 1906 par Einstein et Smoluchovski et soumis à expérimentation, quelques années plus tard, par les physiciens de l'atome Jean Perrin et Léon Brillouin.

Reste à savoir si, en retour – c'est la thèse du film –, la recherche financière ne pourrait pas conduire à des avancées mathématiques et scientifiques. La théorie des fractales, élaborée par Benoît Mandelbrot, à l'origine d'une nouvelle géométrie de la nature qui a notamment permis d'introduire des voies de recherche inédites en astrophysique, est née des travaux que ce mathématicien avait consacrés, au cours des années 60, à la finance. Il s'était alors intéressé au caractère nécessairement discontinu des cours de Bourse, dont les changements sont concentrés dans le temps. Il avait mis en évidence le caractère cyclique mais non périodique de l'évolution économique, et étudié les diverses conséquences de ces observations sur le calcul des risques. *« Si la finance apparaît très en retard par rapport à la physique, c'est que la matière financière est beaucoup plus complexe »*, estime M. Mandelbrot. L'observation des hoquets de Wall Street peut-elle aider à comprendre l'origine de l'univers ? C'est précisément ce qui tourmente le héros de *Pi*.

Pierre-Antoine Delhommais

DÉPÊCHES

■ **Les débuts triomphaux d'« Astérix »** se confirment durant les cinq premiers jours d'exploitation, avec un historique 2,21 millions d'entrées au dimanche soir. Et le début des vacances scolaires dans une partie de la France laisse présager un avenir serein pour la superproduction gauloise, qui va encore augmenter son nombre de copies pour atteindre le total de 834 écrans. Après avoir exagérément souligné les déboires commerciaux des films français au second semestre 1998, il faudrait se garder de l'excès inverse. Mais il y a tout de même quelque heureux présage au succès public simultané, quoique à une autre échelle, de *Vénus Beauté (Institut)*, à 144 000 entrées en cinq jours également. Tandis que *Le Ciel, les oiseaux et... ta mère* (600 000 entrées en dix-neuf jours), *La Nouvelle Eve* (177 000 entrées en douze jours), *Au cœur du mensonge* (516 000 entrées en vingt-six jours), *Kirikou et la sorcière*, qui reprend du poil de la bête en neuvième semaine et atteint les 390 000, ou l'increvable *Dîner de cons*, à plus de 9 millions (en quarante-trois semaines), figurent également parmi les quinze meilleurs résultats du moment.

■ **Leonardo DiCaprio défend le tournage controversé** en Thaïlande de son nouveau film, *La Plage*, en récusant les accusations des autochtones et des écologistes selon lesquelles l'île de Phi Phi, un paradis des mers tropicales, a été défigurée pour les besoins de la production. *« Je n'aurais jamais participé intentionnellement à un projet dont je puisse croire qu'il détruirait l'environnement ou l'image de la Thaïlande »*, a affirmé la star. Des groupes écologistes et civiques locaux ont présenté au gouvernement américain une pétition contre la Fox, qu'ils accusent d'avoir acheté illicitement la permission de tourner dans un parc national.

■ **La campagne de promotion du *Barbier de Sibérie*,** le nouveau film de Nikita Mikhalkov, s'annonce sans précédent en Russie. La « première » est prévue le 20 février au Grand Palais du Kremlin (6 000 places), qui sera décoré de deux gigantesques foulards en soie d'Hermès, de 81 mètres carrés chacun, représentant des scènes de la Russie tsariste. *« Je compte beaucoup sur l'aide de Gazprom* [le géant russe du gaz] *pour financer la distribution du film »*, a déclaré Nikita Mikhalkov, qui a reçu 10 millions de dollars (60 millions de francs) de l'Etat.

■ **Le palmarès du 21e Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand** a récompensé l'Irlandaise Kirsten Sheridan, l'Iranien Bahman Ghobadi, la Burkinabée Fanta Regina Nacro. Le Prix du public a été attribué au Mexicain Carlos Salces.

NOUVEAUX FILMS

FRAGMENTS SUR LA MISÈRE

■ Le problème crucial de la misère, du chômage et des sans-logis a déjà fait l'objet de plusieurs documentaires, généralement diffusés à la télévision. Leur principale vertu consiste à la fois à témoigner et à s'efforcer de redonner une parole à ceux qui, exclus du cadre social, en sont privés. Est-ce suffisant ? Christophe Otzenberger, l'auteur de *La Conquête de Clichy*, a estimé que ça ne l'était pas, et a voulu dans ce film ajouter à ce versant du tableau, celui de notre indifférence, sociale, individuelle, politique. La méthode employée à cet effet est radicale. Elle consiste à interroger, au débotté, les gens qui débarquent du train pour se rendre à leur travail, ou quelques responsables politiques entre deux portes, et à exiger d'eux, chacun à son niveau, une justification immédiate de leur absence de sollicitude. Court-circuitant, par l'effet de surprise, toute possibilité de réflexion, Otzenberger sait d'avance ce qu'il veut montrer et l'obtient sans ignorer que sa méthode y est pour beaucoup. En ne cherchant pas à corriger ce qu'elle peut avoir de péremptoire et d'injuste, en nous présentant cette réalité violée par sa caméra comme une réalité sans fard, ne tient-il pas un miroir plus fidèle à sa propre indignation qu'à l'objet sur lequel elle s'exerce ? ***J. M.***

Film documentaire français de Christophe Otzenberger. (1 h 30.)

LE CHAT BOTTÉ

■ On a découvert Garri Bardine en France voilà exactement trois ans, lors de la sortie d'un extraordinaire programme d'animations dont la pièce maîtresse était *Le Loup gris et le Petit Chaperon rouge* (1990). Si l'on peut entretenir quelques doutes sur les deux films qui accompagnent ici la récidive fabulique que constitue *Le Chat botté* (1995), ce dernier témoigne à lui seul de l'immense et iconoclaste talent de ce maître de l'animation russe, qui a fondé son propre studio, Stayer, en 1991. Le conte de Charles Perrault y est tout d'abord transposé au XXe siècle dans un paysage fortement imbibé qui évoque celui de la Russie, avant que le héros Karabassov ne rencontre un Chat botté parachuté en manière d'aide humanitaire par les Yankees. Accroché à son nouveau compagnon, Karabassov s'envole à destination du rêve américain, mais un accident de parcours les fait tomber dans une contrée bizarre où le mot de passe semble être *« merde » :* c'est la France du XVIIe siècle (quoique...). La suite est à l'avenant, modelée dans une pâte qui fait merveille par son esprit, son souci du détail et sa corrosive fantaisie. ***J. M.***

Film d'animation russe de Garri Bardine. (0 h 28.). En complément de programme : *Conte pour la route* et *Hop-là badigeonneur*.

MA MEILLEURE ENNEMIE

■ Voici un film exemplaire de l'enfant-roi tel qu'une certaine société américaine peut le concevoir et Hollywood le représenter. Il y en a deux ici, un frère (mignon et sucré) et une sœur (vieille avant l'âge) aussi insupportables, à force de minauderies, comme personnages que comme acteurs. Autour d'eux, quelques adultes passent leur temps à se déchirer, essentiellement parce que leur mère (Suzanne Sarandon) fait tout pour les monter contre la nouvelle compagne de leur père (Julia Roberts), une photographe de mode qui s'attache avec stoïcisme à faire la preuve de son amour et de sa compétence. On a donc largement fait le tour de la question dans la première demi-heure du film, en se demandant avec inquiétude quelle tuile scénaristique va bien pouvoir relancer les enjeux. Ce sera un cancer. Lequel s'abat assez logiquement sur la tête de la mère naturelle, dont l'attitude manquait de sportivité, ce qui permet au spectateur de se repaître de son agonie, ici encore admirablement stoïque, et programmée à petit feu jusqu'à la fin des opérations. Le flambeau de la maternité aura entre-temps, dans la réconciliation générale, changé de main, l'avenir des enfants étant désormais assuré, et celui du film par la même occasion. ***J. M.***

Film américain de Chris Colombus. Avec Julia Roberts, Suzanne Sarandon, Ed Harris. (2 h 17.)

À TOUT JAMAIS : UNE HISTOIRE DE CENDRILLON

■ XIXe siècle. Une vieille femme reçoit les Frères Grimm afin de leur conter la véritable histoire de Cendrillon. Un flash-back et nous voilà dans la France du XVIe siècle à la cour de François Ier , étrangement prénommé Francis. Une jeune roturière tombe amoureuse du Prince mais se heurte aux agissements de sa marâtre, bien décidée à le faire épouser une de ses deux filles. Si le film délaisse tout argument surnaturel, ce n'est pas pour autant un monument de réalisme. Les scénaristes ne se sont pas gênés pour injecter diverses situations incongrues. L'héroïne semble militer pour les droits de l'homme en dénonçant le sort des serfs. Léonard de Vinci se promène avec la toile de *La Joconde* sous le bras. Anjelica Huston, qui incarne la méchante marâtre, n'hésite pas à faire des avances explicites à un nain libidineux pour arriver à ses fins. Curieux.

Jean-François Rauger

Film américain d'Andy Tennant. Avec Drew Barrymore, Anjelica Huston, Dougrey Scott.

LE PÈRE

■ Second long métrage du réalisateur iranien Majid Majidi (après *Baduk*, en 1992), *Le Père* met en scène la confrontation d'un adolescent, Mehrola, et de son beau-père, un gendarme qui a épousé sa mère alors que le garçon travaillait à la ville. Obsédé par le souvenir de son père, mort dans un accident de moto, ivre de jalousie à l'égard de cet homme qui lui a ravi sa mère, l'adolescent nie d'emblée son autorité et ne cessera de la défier jusqu'à ce qu'une longue poursuite à moto entraîne les deux personnages à liquider leur différend dans la solitude d'un paysage aride et désertique. Il y a dans ce film des moments dignes du meilleur cinéma iranien, où les motifs naturels (l'eau, le désert, la couleur) s'imbriquent poétiquement aux sentiments des personnages et au cours de la dramaturgie, où un humour toujours subtil s'allie à la gravité du propos. ***J. M.***

Film iranien de Majid Majidi. Avec Mohammad Kasebi, Parivash Nazarieh, Hassan Sadeghi, Hossein Abedini. (1 h 36.)

DISPARUS

La critique est parue dans nos éditions du 9 février

FIN AOÛT, DÉBUT SEPTEMBRE
Lire page 25
PI
Lire ci-dessus
LE FILS ADOPTIF
TEATRO DI GUERRA
Lire page 27
HAPPINESS
1 001 PATTES
Lire page 28

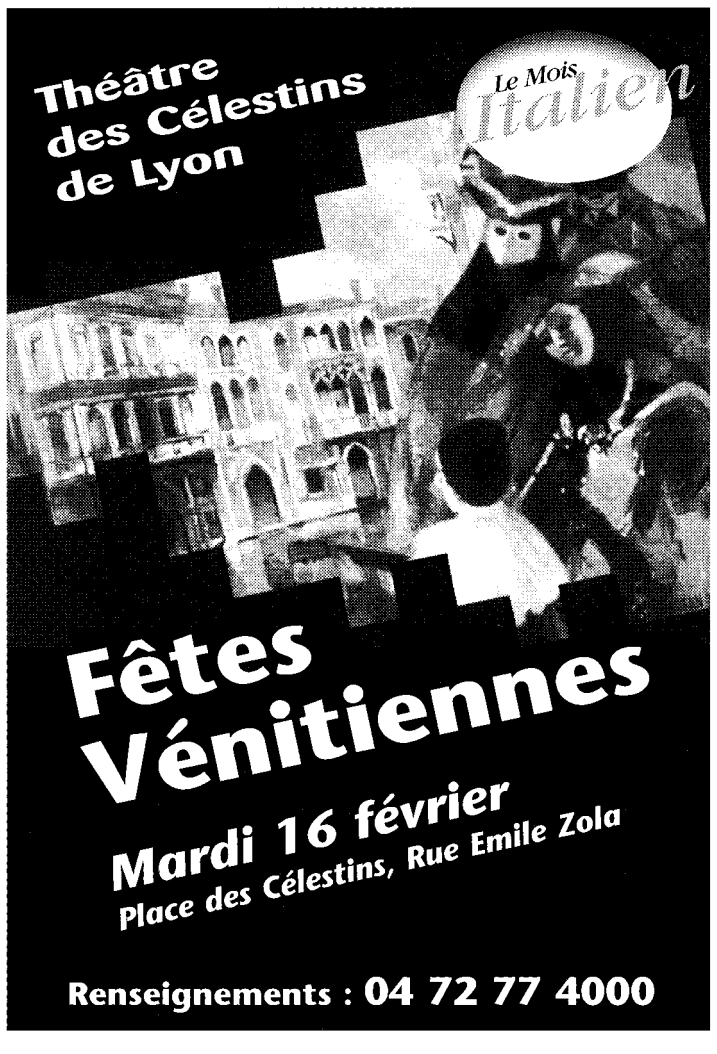

Mario Martone sur tous les fronts

Nommé au Théâtre de Rome en novembre, ce Napolitain incarne le renouveau de la scène et du cinéma italiens

À MOINS de quarante ans, Mario Martone se trouve porter à la fois les espoirs de renouveau du cinéma italien et de son théâtre, depuis sa nomination surprise en novembre 1998

PORTRAIT

Il veut « transmettre, comme un sorcier », l'énergie créatrice des autres

au Théâtre de Rome, seconde scène de la Péninsule, où il succède à Luca Ronconi, appelé à diriger le Piccolo de Milan. Le réalisateur de *Teatro di guerra (Théâtre de guerre)* est devenu, malgré lui, le symbole des changements attendus sur la scène artistique italienne, le premier d'une nouvelle génération qui se veut, comme ailleurs, plus morale, plus attentive aux rapports humains, plus ouverte à la diversité des approches et soucieuse d'économie. Cet appel au changement en Italie vient d'être confirmé par la nomination du metteur en scène Barberio Corsetti, à la direction de la section théâtre de la Biennale de Venise.

Mario Martone est né et a toujours vécu dans le quartier cossu de Chiaia à Naples. Ascendance populaire et napolitaine par son père, plus bourgeoise par sa mère, génoise. *« Ainsi, j'ai toujours eu deux âmes, en conflit depuis mon enfance. Je me souviens combien ma grand-mère maternelle détestait la Naples populaire. Cela créait une tension dans ma famille. Je suis fait de cette tension entre mon enracinement profond dans la ville, et le sentiment d'être étranger à ma patrie. »*

Il a dix-sept ans lorsqu'il fonde sa première compagnie, Faux Mouvement, avec quelques camarades de lycée. Vingt ans plus tard, c'est toujours la même *squadra* qui signe ses films, avec Angelo Curti (producteur), Pasquale Mari (directeur de la photo), et Andrea Renzi, interprète et double de Mario Martone. Avec Faux Mouvement, c'est *« l'étranger à la patrie »* qui l'emporte. L'équipe occupe et ne quittera plus une petite salle du quartier misérable des Espagnols (le Teatro nuovo), où sera encore montée *Les Sept contre Thèbes*, pièce filmée dans *Teatro di guerra*. A l'époque, ses mises en scène puisent leurs images dans le cinéma allemand et new-yorkais des années 70, entre Wenders et Scorsese, sous le regard attentif de Godard. Les références sont celles de l'avant-garde internationale. Dans les contaminations entre peinture, danse, musique et cinéma, le visuel l'emporte, et chaque spectacle, jusqu'au dernier – *Ritorno ad Alphaville (Retour à Alphaville)* – est une réflexion sur l'image et ses rapports avec la scène.

S'ENFUIR, REVENIR

« Nous avons commencé par la négation complète de la tradition théâtrale napolitaine. Nous voulions échapper au poids écrasant de ses conventions, fossilisées. Nous enfuir. Et nous ne pouvions nous enfuir qu'à Naples. Parce que nous n'avions pas de moyens, et que c'étaient les années féroces de l'immédiat après-tremblement de terre [1980], *celles des liaisons étroites de la Camorra et des politiques. »*

Après dix ans d'expérimentation, Mario Martone et son équipe changent de cap et font retour aux racines en créant une nouvelle enseigne, avec de nouvelles recrues : Teatri uniti (« Théâtres unis »). *« Nous découvrions notre ville avec un nouveau regard. Une cité déchirée, en pleine désagrégation, loin des cartes postales, mais une ville européenne, avec des problèmes d'identité, comme ses semblables. Nous étions prêts à réintégrer la tradition. »* Il monte *Rasoi*, œuvre de l'une des figures importantes du renouveau théâtral napolitain, Enzo Moscato (*Le Monde* du 1er août 1992), retourne vers l'acteur, son jeu.

En même temps, ce retour au théâtre *« en soi » « fait sauter le bouchon du cinéma »*. Les tournages commencent : *Mort d'un mathématicien napolitain* (1991), *L'Amour meurtri* (1995). Il considère ces films comme *« des fictions emplies de la réalité des choses, très cinéma-vérité »*. Il tourne aussi des documentaires sur les Napolitains Lucio Amelio (important galeriste) et Mimmo Paladino, figure marquante de la *transavanguardia*. Teatri uniti est devenu l'instrument d'une indépendance à laquelle il ne renoncera pas. La compagnie produit des films dont aucun producteur ne voudrait : *« Qui aurait accepté de nous laisser passer deux ans sur* Teatro di guerra *? De monter la pièce en grandeur réelle et d'en filmer les répétitions ; d'écrire le scénario à la suite ; puis de reprendre la pièce pour raccorder. La vérité était à ce prix. Un principe juste pour qui veut respecter et le théâtre et le cinéma. »*

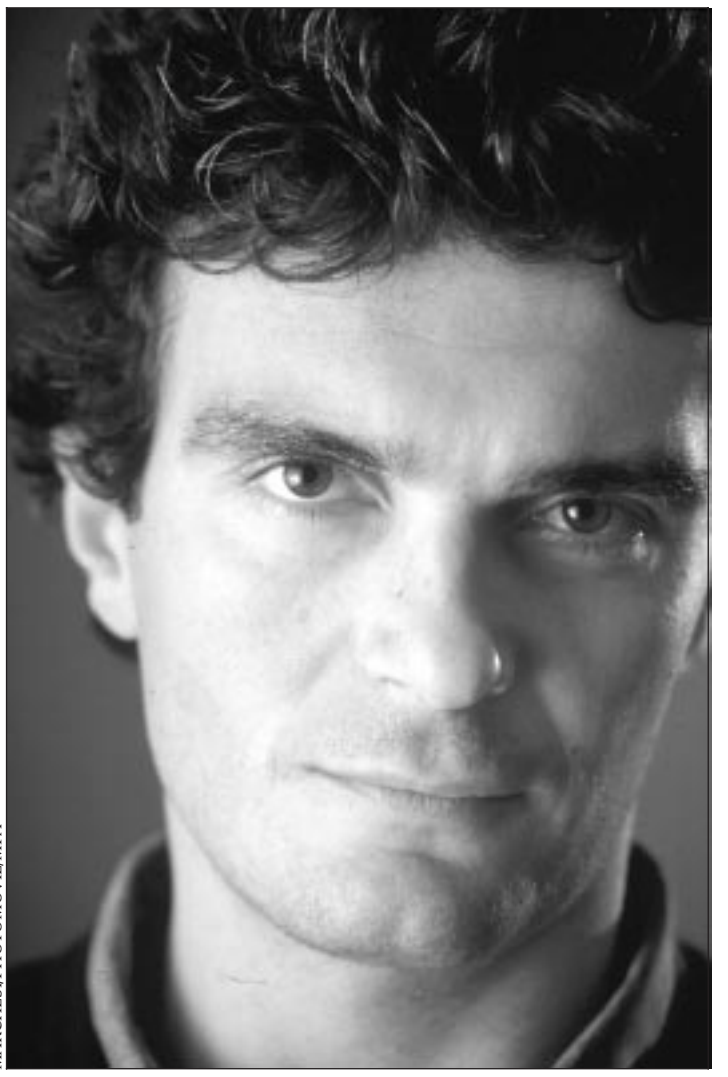

MARCHESI/PHOTOMOVIE/MPA

Mario Martone.

REPENSER LES RÔLES

Ce qui mobilise Mario Martone aujourd'hui, c'est la *« transmission »*. Selon lui, l'œuvre doit échapper au metteur en scène. Celui-ci doit *« transmettre, comme un sorcier »*, l'énergie créative des autres pour en faire bénéficier la communauté. Sa poétique doit être ouverte. *« Au cinéma, la transmission est organique, que le metteur en scène le veuille ou non. Mais le théâtre a été victime de la verticalisation du pouvoir. Les exemples abondent, en Italie, d'acteurs qui n'étaient plus que des instruments dans les mains du metteur en scène. Je pense que les acteurs doivent être maîtres de leur propre être en scène. Bien sûr, cela complique la vie du metteur en scène. Mais son rôle est la chose la plus urgente à repenser pour notre génération. »*

Sa nomination au Théâtre de Rome a été une surprise pour lui-même. Surtout après les attaques auxquelles il se livre contre le théâtre public dans *Teatro di guerra*. Il a dû, pour la première fois, se séparer de son équipe, apprendre un nouveau métier. Sa première saison ne commencera qu'en septembre, probablement avec la trilogie shakespearienne de Carlo Cecchi, montée l'automne dernier dans une salle en ruine de Palerme. Il espère que le théâtre lui laissera le temps de filmer la suite d'*Una storia saharawi* (*Une histoire sahraouie,* 1996) au moment du référendum dans l'ex-colonie espagnole. En attendant, il a cédé à l'idée de mettre en scène *Cosi fan tutte*. *« Parce que c'est Mozart, parce que c'est au San Carlo ». Cosi,* le 20 mars, signera son au-revoir à Naples.

Jean-Louis Perrier

L'enfant inattendu des montagnes d'Orient

Le Fils adoptif. Une chronique de l'enfance, à mille milles de toute terre cinématographique connue, engendre un premier film magnifique

Film kirghize d'Aktan Abdykalykov. Avec Mirlan Abdykalykov, Albina Imasheva, Adyr Abylkassimov. (1 h 21.)

La première séquence dessine d'emblée les enjeux de ce premier film d'Aktan Abdykalykov, avec ses cinq vieilles femmes et leur tapis – fées propitiatoires ou sorcières shakespeariennes; aussitôt, le risque du folkore et la tentation du conte mythologique sont pulvérisés. Par l'évidente, l'irréfutable beauté de chaque plan, cette élégance lumineuse et simple qui vient du classicisme soviétique nettoyé de son enflure idéologique. Par la simplicité, le naturel des situations croquées avec un humour qui peut basculer à tout instant dans l'étrange ou le poignant.

Dans un village d'Asie centrale, des petits faits se succèdent, autour de la vie de jeunes garçons, de leurs jeux où l'enfance et le désir se croisent – ruses des premières séductions amoureuses, camaraderie et rivalités de petits mâles. Abdykalykov enchaîne avec dynamisme les saynettes, jusqu'à ce que jaillisse un cri qui cloue le jeune héros : *« Beshkempir ! »* C'est le titre original du film, et cela veut dire « garçon adopté », donné à des parents stériles selon l'usage. L'opprobre qui s'abat sur la tête de l'enfant fait basculer le film dans la tragédie. Tout l'art de ce premier long métrage sera de respecter le souffle de celle-ci en accordant sa tonalité grave aux fifres de la chronique.

LA PRATIQUE DU PATCHWORK

Aktan Abdykalykov ne se contente pas d'user de la splendeur qui semble naturellement irradier ses images. Il se livre à un travail, d'autant plus complexe qu'il demeure discret, de morcellement de son récit et de sa recomposition. Le patchwork est plus qu'une figure de style, c'est l'utilisation cinématographique d'une pratique traditionnelle chez les gens qu'il filme – à chaque naissance, chaque membre du village apporte un morceau d'étoffe ; ces morceaux, cousus ensemble, feront une couverture qui sera démantelée et partagée à la mort. Cette construction permet de tendre les péripéties entre groupe et individus jusqu'à un plan fulgurant de beauté et de cruauté : des femmes roulent ensemble un immense tapis tandis qu'éclate la violence de leurs relations.

Composite, *Le Fils adoptif* l'est notamment par l'utilisation parcimonieuse de la couleur dans cette composition en noir et blanc. Déjouant les simplismes et les affèteries de ce procédé, elle impose les plus fines suggestions – la surface de l'eau, métaphore de l'écran de cinéma, sur laquelle flotte le talisman perdu du garçon ; la métamorphose de la couleur, signe d'un paradis perdu dont on se gardera bien de dire de quelle innocence il fut le royaume. La réussite du film s'explique en grande partie par le caractère autobiographique (Abdykalykov est lui-même un *beshkempir*), par la personnalisation de la réalisation (il a confié le rôle à son propre fils) et par le trajet singulier de cet homme de quarante-deux ans.

SEUL, TROP SEUL

Villageois qui ne connaissait du cinéma que les péplums indiens et les réalisations soviétiques officielles, il montre très jeune des dispositions pour le dessin qui le mènent à l'Ecole des beaux-arts de Bichkek (la capitale du Kirghizstan), où il découvre l'impressionnisme. Il travaille dix ans comme décorateur aux studios de cinéma, avant qu'on lui propose de tourner un documentaire. Ce sera une fable magnifique en noir et blanc, *Un chien courait* (1990), court métrage passé inaperçu dans les derniers soubresauts de l'Union soviétique. Décidé à devenir cinéaste, il découvre le cinéma du « miracle khirghize » en même temps que les chefs-d'œuvre de Tarkovski, quelques réalisations de Fellini, d'Antonioni, de Kurosawa et de la nouvelle vague française, mais sera par trois fois refusé par l'école de cinéma moscovite. *« Il fallait avoir des relations, je ne connaissais personne »*, dit-il en souriant – on sent qu'il n'a pas toujours pris la chose avec autant de détachement.

Aktan Abdykalykov a donc frayé seul sa voie. Mais aujourd'hui encore il est seul, trop seul. Depuis l'indépendance de son pays, aucun long métrage n'avait été tourné. Pour que naisse *Le Fils adoptif*, il a fallu que l'un des rares observateurs sérieux des cinématographies de l'ex-bloc de l'Est, Joël Chapron, en transmette le projet au Fonds Eco (organisme français d'aide aux films d'Europe de l'Est, aujourd'hui malheureusement dissous), et qu'il suscite l'intérêt d'une société française, Noé Production. Ainsi Abdykalykov aura-t-il connu la reconnaissance des festivals de Locarno, d'Angers et de Sundance, et une très judicieuse sortie en salles en Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis.

J.-M. F.

Naples-Sarajevo, ligne de mire d'un art de combat

Teatro di guerra. Jouer Eschyle dans une ville assiégée pour combattre les tragédies contemporaines

Film italien de Mario Martone. Avec Andrea Renzi, Anna Bonaiuto, Iaia Forte, Marco Baliani (1 h 50.)

Beau titre que celui de « théâtre de guerre », qui dit déjà, jusque dans l'ambivalence de l'expression, beaucoup de ce qu'est ce film. Théâtre de guerre parce que la guerre est toujours là, à nos portes, dans nos murs et dans nos cœurs, que le théâtre est donc toujours d'un temps de guerre et que, partant, il ne cesse d'être un théâtre de guerre, contre le monde tel qu'il va, contre la guerre telle qu'elle va. L'histoire de ce film, pour peu qu'on remplace le mot théâtre par celui de cinéma, est aussi simple que cela.

C'est celle de Mario Martone, créateur indépendant dans un paysage audiovisuel italien laminé par les grands trusts audiovisuels. C'est celle de son théâtre, de son cinéma, et *in fine* de ce film modeste et magnifique, à l'allure de manifeste existentiel et esthétique. Lequel proclame, contre la société, une conception de l'art défini comme vérité du monde et utopie rédemptrice. Soit, à l'extrême opposé de l'art engagé, un engagement total de l'art, dont la portée politique et révolutionnaire se révèle dans son insoumission. Cette ambition suffit à reléguer la tendance sociologique d'un certain cinéma français au rang de hochet, et justifie enfin qu'on parle, en dehors de Moretti, d'une renaissance cinématographique italienne.

CHOISIR SON CAMP

L'histoire est celle d'une troupe de théâtre napolitaine, qui, en 1994, prépare un spectacle en vue d'une représentation dans Sarajevo assiégé. Le film n'aurait probablement aucun sens si elle y partait jamais, et l'on ne dévoilera aucun suspense en le révélant d'emblée. Plus importante est la pièce répétée – *Les Sept de Thèbes*, d'Eschyle – qui met en abyme les principaux thèmes parcourant le film, soit le déchirement fratricide, la guerre portée dans la ville, le dilemme entre fidélité familiale et dévouement civique. La tragédie, et ses nombreuses répétitions, devient à ce titre le chœur lyrique d'un film qui déploie sa problématique jusqu'au temps présent, où Sarajevo et Naples seraient délibérément mises en miroir, Thèbes en arrière-plan.

Car à Naples aussi, c'est la guerre. Celle des clans et des quartiers, avec ses petits chefs et ses martyrs, celle de l'art et de la culture, avec la petite troupe qui répète dans un hangar pouilleux des quartiers espagnols et le grand théâtre subventionné dirigé par un stupide histrion qui massacre Shakespeare. Ici aussi, il faut choisir son camp, résister aux trahisons et à l'indifférence, se battre pour une idée un peu plus noble de l'homme. Martone, lui, a choisi. Contre l'existence des clans et des coteries, contre la fragmentation de l'espace et la séparation des êtres, contre le vedettariat et l'esprit de chapelle, il a choisi, *via* le théâtre, de filmer la tentative de donner corps à une œuvre collective. Cela s'appelle du cinéma. Les exercices des acteurs sont à cet égard significatifs, privilégiant la reconnaissance tactile de leur propre corps, l'appropriation collective de l'espace, et la coordination du groupe.

L'idée de cette petite gymnastique politique, selon laquelle l'identification de son corps permet d'harmoniser son mouvement avec celui d'autrui, rejoint très exactement le propos du film, qui suggère que l'action la plus efficace à mener en faveur de Sarajevo consiste d'abord à comprendre ce qui, dans Naples, permet Sarajevo. L'art, nous dit Martone, est un moyen d'y parvenir, en subsumant l'universel à partir du particulier, au risque que Sarajevo demeure hors de portée physique. Au moins, petit à petit, quelque chose de la conscience humaine aura pu y atteindre, de même que le spectateur de ce film, construit en plans brefs et elliptiques, aura pu s'extirper de sa passivité pour participer à son projet. Tout dès lors peut devenir dangereusement possible, et c'est bien pourquoi, lorsque les acteurs sortent de leur trou avec des armes en plastique, en prenant la rue napolitaine comme théâtre élargi des opérations, une escouade de police les embarque aussi sec. Un film intelligent, sensible et séditieux.

Jacques Mandelbaum

Des fourmis et des hommes

1 001 Pattes. Disney marque un point dans la bataille de l'animation qui l'oppose à DreamWorks

Film d'animation américain de John Lasseter. (1 h 35.)

Dans la guerre qui oppose Disney à DreamWorks sur le marché du dessin animé et de l'animation par ordinateur, Disney a marqué un point décisif. La bataille juridique et industrielle entre Jeffrey Katzenberg, l'un des fondateurs de DreamWorks, qui dirigeait auparavant le département animation chez Disney, et son ancienne compagnie autour de la mise en chantier d'un film en images de synthèse bâti sur une même idée avait éclipsé, au moment de leur sortie à la fin de 1998 aux Etats-Unis, la nature de *Fourmiz* et de *1 001 Pattes.* Les personnages centraux des deux films sont des fourmis. Mais au-delà des ressemblances de scénario assez patentes, de leurs dissemblances aussi – *Fourmiz* se déroule sous terre, *1 001 Pattes* dans la nature –, la production Disney l'emporte sur le terrain du réalisme. En employant le format du scope, en réussissant, grâce au perfectionnement de la technologie, à mettre au point tout un système de dégradés, d'ombres et de lumières qui suggèrent la succession des saisons, le réalisateur John Lasseter réussit à donner une atmosphère fordienne à son film. Ce qui était à l'origine son objectif. *1 001 Pattes* apparaît comme l'équivalent fantaisiste de *Qu'elle était verte ma vallée,* ce qui situe bien l'enjeu de l'animation en images de synthèse aujourd'hui, qui lorgne moins vers le cartoon et plus sur les prises de vues réelles. *1 001 Pattes* a déjà l'apparence d'une alternative au cinéma.

Comme son homologue de *Fourmiz,* Tilt, héros de *1 001 Pattes,* fourmi angoissée dotée de la voix de Woody Allen, n'arrive pas à trouver sa place dans une société conformiste qui laisse peu de place à l'individualité. Comme dans les contes de fées, Tilt tombe amoureux de la princesse Atta, future reine de la colonie. Il réussit même à gagner sa main (ces fourmis possèdent, comme les humains, deux bras et deux jambes) et à sauver sa communauté des sauterelles qui menacent sa survie. Pour y parvenir, Tilt doit en passer par un rite initiatique, qui le mène dans un cirque ambulant fréquenté par une veuve noire, une chenille, un papillon, deux poux et une coccinelle qui vont devenir ses alliés, et l'aider à passer du statut d'anonyme à celui de héros.

DES INSECTES AMÉRICAINS

1 001 Pattes repose sur un des éléments essentiels de la grammaire du conte – un jeune homme se marie avec la princesse après avoir sauvé son royaume –, sauf que cette étape nécessaire ne fonctionne qu'à l'intérieur d'une matriarchie. Dans l'imaginaire véhiculé par *1 001 Pattes* (et aussi par *Fourmiz),* fourmis et abeilles sont gouvernées par des reines, jamais par des rois. Et leurs sujets restent des travailleurs ou des guerriers dévolus à leur survie. Or le film de John Lasseter avance l'idée que, lorsqu'une de ces sociétés produit un individu doué de libre arbitre, décidé à affirmer sa personnalité, ce dernier est inévitablement un homme. Pour susciter une adhésion et une identification de la part du spectateur, la matriarchie doit donc se métamorphoser en patriarchie.

Cette utopie d'un groupe qui affirme son idéal démocratique malgré toutes les menaces sur un territoire hostile est bien évidemment celle de l'Amérique et de son imaginaire historique. Il est logique que ce film, pionnier sur le plan technologique, ait besoin de raconter une histoire de pionniers. Les fourmis bougent comme des humains, et sont douées de parole. Mais, pour poursuivre encore plus loin l'identification, elles sont américaines.

S. Bd

Pixar, les grandes promesses du film de synthèse

PIXAR est, toutes proportions gardées, le Microsoft de l'animation, en attendant mieux. *1 001 Pattes* est, après *Toy Story,* le second long métrage produit par la compagnie dirigée par Steve Jobs, également PDG par intérim d'Apple et artisan de son redressement. *Toy Story* avait récolté, en 1995, 350 millions de dollars (296 millions d'euros) dans le monde, devenant le troisième plus grand succès d'animation de tous les temps. *1 001 Pattes* a déjà rapporté plus de 150 millions de dollars (127 millions d'euros) sur le seul territoire américain, un score d'autant plus remarquable qu'il s'inscrit dans un contexte très concurrentiel. L'animation en images de synthèse a depuis attiré d'autres studios, DreamWorks en tête, qui a lancé son programme de production dont *Fourmiz* est le prototype.

L'ambition de Steve Jobs est des plus élevées. Il s'agit, ni plus ni moins, de construire le studio de cinéma du XXIe siècle, capable de s'imposer comme un autre Disney. *« J'attends impatiemment le jour où l'animation en images de synthèse cessera d'apparaître comme une nouveauté »,* explique John Lasseter, le réalisateur de *Toy Story* et de *1 001 Pattes,* un ancien de Disney, qui supervise de si près le développement du studio que certains ont rebaptisé Pixar « Lasseter Studios ». *« L'animation est passée elle aussi par un stade où les spectateurs s'intéressaient davantage au médium qu'au film. Le jour arrivera où le public ira voir un film en images de synthèse sans faire de différences avec la prise de vue réelle. »* Pixar pourrait produire un jour le prochain *Blanche Neige et les sept nains* ; il ambitionne également de réaliser *Citizen Kane.*Pixar a signé avec Disney un accord très avantageux, lui assurant 50 % des bénéfices une fois déduite la part distributeur de 12,5 % prélevée par le studio, et les frais de marketing. Disney conserve néanmoins les droits sur les exploitations annexes des personnages créés par Pixar.

SAVOIR INFORMATIQUE LIMITÉ

Un choix avisé. Depuis le succès inattendu de *Toy Story,* les multinationales se sont ruées sur *1 001 Pattes* pour mettre leur nom sur la production Disney/Pixar. McDonald's, Mattel, une marque de brosse à dents, des barres de chocolat, une compagnie de textiles vont reprendre les personnages de *1 001 Pattes.* Le merchandising, conjugué aux revenus salles, télé et vidéo, devrait assurer près de 200 millions de dollars (170 millions d'euros) de revenus à Pixar. Le chiffre d'affaires de la compagnie passera, selon une estimation citée par l'hebdomadaire américain *Business Week,* de 11,5 millions de dollars (9,7 millions d'euros) cette année à 193 millions de dollars (163 millions d'euros) en 2001. Ses bénéfices devraient connaître la même courbe ascendante (3,9 millions de dollars en 1998, 87 millions en 2001).

De telles perspectives sont impossibles sans une forte ambition créatrice. Pixar présente la particularité de recruter des animateurs et des dessinateurs au savoir informatique limité. *« Je n'y connais toujours pas grand-chose*, reconnaît John Lasseter. *Je crois que l'art doit toujours poser un défi à la technologie, et cette dernière le relever. Nous sommes désormais en mesure de donner une expression à tous les personnages d'un film, même aux simples figurants. Nos softwares sont douze fois plus puissants que ceux qui avaient servi à réaliser* Toy Story, *et c'était il y a seulement trois ans. »*

Le potentiel de l'animation en images de synthèse reste encore difficilement estimable. Il peut, à terme, absorber le marché de l'animation classique. Un film en images de synthèse coûte 30 à 40 % moins cher qu'un film d'animation traditionnel, exigeant une main-d'œuvre un tiers moins importante. Les softwares permettent également de garder les personnages et les décors en mémoire afin de les réutiliser dans d'éventuelles suites. Plusieurs autres compagnies s'apprêtent à suivre les traces de Pixar. Industrial Light & Magic, la compagnie de George Lucas, prépare une version 3-D de *Frankenstein,* Disney doit sortir en 2000 *Dinosaurs,* Fox prépare *Planet Ice,* un film futuriste.

Le défi lancé à Pixar en rappelle un autre, lancé en son temps à Steve Jobs, lorsqu'en sortant son Macintosh, il tablait sur un développement de la micro-informatique que n'avaient pas anticipé des concurrents. Mais ces derniers rattrapèrent tellement vite leur retard qu'il se retrouvèrent en position d'éliminer Apple. A l'heure actuelle, Pixar a pris beaucoup d'avance – plusieurs analystes estiment son avance technologique à près de deux ans – et son ascension apparaît plus certaine que son éventuel déclin.

S. Bd.

L'Enfer près de chez vous

Happiness. L'envers des sitcoms présenté de manière délibérément choquante

Film américain de Todd Solondz. Avec Lara Flynn Boyle, Jane Adams, Cynthia Stevenson, Dylan Baker. (2 h 14.)

Le cinéma de la cruauté de Todd Solondz est apparu en 1996 avec *Bienvenue dans l'âge ingrat,* le portrait d'une fillette tourmentée et l'un des plus sombres portraits de l'adolescence offerts par le cinéma américain. Depuis ce premier film, Todd Solondz a pris de l'ampleur. Son regard acéré ne s'exerce plus seulement sur un individu, mais à l'échelle de toute une communauté, située ici dans la banlieue de New York. Ses membres font partie d'une démocratie particulière où le viol, la pédophilie, le téléphone rose, la masturbation effrénée, le harcèlement sexuel, et autres perversités non encore répertoriées sont également distribués.

Happiness est une version dérangée de *Hannah et ses sœurs.* Comme dans le film de Woody Allen, il retrace les tribulations de trois sœurs : l'auteur de best-seller nymphomane (Lara Flynn Boyle) persuadée d'être bonne à rien ; la célibataire pathétique (Jane Adams), qui attire les dingues comme le miel les mouches, et qui, elle, n'est vraiment bonne à rien ; la mère de famille modèle (Cynthia Stevenson) mariée à un psychiatre (Dylan Baker) hanté de pulsions pédophiles.

Encore plus que dans son précédent film, le style de Todd Solondz est, par son absence de jugement, clinique. Tous les personnages sont prisonniers de leur fantasme et en butte au rejet. Ce désir est inavouable – se faire, par exemple, violer par un homme qui l'insulte pour Lara Flynn Boyle – et, dans le cas le plus extrême, criminel (violer un adolescent).

Le ton adopté par Solondz est moins celui de l'humour noir que d'un froid travail de sape de ses personnages. Deux scènes du film, celle où Cynthia Stevenson se fait insulter au dîner par un de ses soupirants, qui mettra fin à ses jours quelques jours plus tard, et celle où ses aventures érotiques avec un chauffeur de taxi russe se terminent par un coup de poing assené par sa femme, sont les moments qui se veulent les plus drôles du film. C'est dire à quel traitement Solondz soumet le spectateur et ses personnages.

BON PÈRE, BON PERVERS

Le centre de *Happiness* est la relation qu'entretient le père de famille psychiatre avec son fils. Leur discussion aborde tout ce que l'on n'a jamais osé avouer à ses parents le soir, à la lumière de la lampe de chevet. En bon psychiatre, Dylan Baker conseillera à son fils de ne pas trop s'impatienter devant la taille modeste de son sexe et l'arrivée tardive de sa puberté. En bon pervers, il ajoutera des somnifères dans le sandwich au thon du meilleur ami de son fils pour le sodomiser. Et en bon père de famille, il assurera à son fils qu'avec lui, il se serait contenté de le masturber. Trilogie scabreuse faite pour choquer et qui se voudrait ironique.

Ce face-à-face est surtout effrayant par la manière dont Todd Solondz le met en scène. En le filmant de la façon la plus plate possible, champ contrechamp, reproduisant ce moment, vu mille fois sur d'autres écrans, où le père et le fils échangent leur secret dans un rapprochement générationnel qui fonde toute communauté, le réalisateur américain prend le contrepoint de la forme télévisuelle la plus populaire pour en révéler la face cachée.

Il n'est guère besoin d'aller très loin pour deviner que, dans *Happiness,* Todd Solondz parle d'abord à la première personne et règle ses comptes avec la banlieue bien-pensante où il a grandi. Mais sa critique souffre de systématisme. Aucun personnage n'échappe à sa vindicte, et à force de prendre l'envers de la sitcom, il finit par en épouser a contrario les règles, imposant un univers qui souffre de la même prédictibilité. L'Enfer c'est nous, mais c'est aussi les autres, avance-t-il. Sauf qu'un enfer trop peuplé n'est plus un enfer crédible.

S. Bd

Le Monde DE L'ÉDUCATION
DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION
Au sommaire de février
Michel Serres : le serment du scientifique
100 PAGES
30 F – 4,57 €

SORTIR

PARIS

Zelmira
Présentée à Lyon à la fin du mois de janvier, cette nouvelle production de *Zelmira* vaut pour sa distribution dominée par l'extraordinaire Mariella Devia. En revanche, mise en scène, décors et costumes de Yannis Kokkos écrasent un peu à cause de leur néo-classicisme pompier. Un ouvrage raffiné qui n'avait pas besoin de cela.
De Rossini. Sonia Ganassi (Emma), Paul Austin Kelly (Ilo), Charles Workman (Antenore), Lorenzo Regazzo (Polidoro), Chœur et orchestre de l'Opéra de Lyon, Maurizio Benini (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e. Mo Alma-Marceau. Les 10, 12, 15 et 17, à 19 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 690 F. Jusqu'au 17 février.

Dang Thai Son
Il est naturel que le premier prix du concours Chopin de Varsovie 1980 soit à Paris, salle Gaveau, pour le premier grand récital de l'année Chopin. Trop peu connu, ce pianiste qui vit aujourd'hui au Canada est un musicien sensible au jeu élégant. En voilà un qui ne maltraite jamais le piano, mais sait le faire chanter.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, 8e. Mo Miromesnil. Le 10, à 20 h 30. Tél. : 01-49-53-05-07. De 90 F à 240 F.

Charles Lloyd and Friends
Dans son nouvel enregistrement *Voice in the Night* (chez ECM), le saxophoniste Charles Lloyd a réuni un *all stars* du jazz moderne : John Abercrombie est à la guitare, Dave Holland à la contrebasse et Billy Higgins à la batterie. C'est la même assemblée de stylistes, à l'exception d'Holland remplacé par Marc Johnson, qui sera présente pour un concert qui devrait passer en revue les thèmes de cet album.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10e. Mo Château-d'Eau. Le 10, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Soirée Longue Distance
Le label français Longue Distance, l'un des meilleurs consacrés aux musiques traditionnelles du monde, organise une soirée avec certains de ses artistes : Divana, Tekameli (des Gitans originaires de Perpignan), Roseline Minassian, Emma Milan et Mikidache and Friends. Des rythmes, mélodies et cultures à découvrir.
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, 11e. Mo Bastille. Le 10, à 20 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59. 120 F.

(Publicité)

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

VERNISSAGES

Archéologie du Grand Louvre : les fouilles du Carrousel (1989-1990) (1) les Monuments d'éternité de Ramsès II (2)
Musée du Louvre, entrée par la pyramide, 1er. Mo Palais-Royal. Tél. : 01-40-20-51-51. De 9 heures à 17 h 45 ; nocturne lundi et mercredi jusqu'à 21 h 45. Fermé mardi (1). Du 10 février au 28 juin (2). Du 10 février au 10 mai. 26 F et 45 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

La Tragédie de Macbeth
de William Shakespeare, mise en scène de Stuart Seide.
Théâtre de Saint-Quentin, place Georges-Pompidou, 78 Montigny-le-Bretonneux. Le 10, à 20 h 30. Tél. : 01-30-96-99-00. De 70 F à 125 F. Jusqu'au 14 février.

Orchestre de Paris
Bach : *Ricercare à six voix.* Mozart : *Nuttorno, Symphonie no 34.* Mendelssohn : *Symphonie no 4 « Italienne ».* Frans Brüggen (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8e. Mo Ternes. Les 10 et 11, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-65-89. De 80 F à 290 F.

Youri Bashmet (alto)
Mikhaïl Muntian (piano)
Beethoven : *Nocturne op. 42.* Mendelssohn : *Sonate pour alto et piano.* Enesco : *Konzertstück.* Chostakovitch : *Sonate pour alto et piano op. 147.*
Auditorium du Louvre, accès par la pyramide, 1er. Mo Louvre. Le 10, à 20 heures. Tél. : 01-40-20-84-00. 135 F.

Renaud Déjardin (violoncelle)
Delphine Bardin (piano)
Brahms : *Sonate pour violoncelle et piano op. 99.* Beethoven : *Sonate pour violoncelle et piano op. 5 no 1.*
Auditorium du Louvre, accès par la pyramide, 1er. Mo Louvre. Le 11, à 12 h 30. Tél. : 01-40-20-84-00. 60 F.

Sylvia
Ballet de Delibes. Fanny Gaïda, Aurélie Dupont, Nathalie Riqué (Sylvia) ; Manuel Legris, Nicolas Le Riche, Jean-Guillaume Bart (Aminta) ; Elisabeth Platel, Delphine Moussin, Karine Averty, Marie-Agnès Gillot (Diane). Ballet de l'Opéra de Paris, Orchestre lyrique de Paris. Stéphane Denève (direction). John Neumeier (chorégraphie). Yannis Kokkos (scénographie).
Opéra de Paris-Palais Garnier, place de l'Opéra, 9e. Mo Opéra. Le 10, à 19 h 30. Tél. : 08-36-69-78-68. De 25 F à 340 F. Jusqu'au 20 février.

Aka Moon
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Les 10 et 11, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Jean-Pierre Como Quintet
Sunset, 60, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Les 10 et 11, à 22 heures, Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Juliette
Olympia, 28, boulevard des Capucines, 8e. Mo Opéra, Madeleine. Les 9, 10, 11, 12 et 13, à 20 h 30 ; le 14, à 17 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. De 160 F à 240 F.

Trio Azad
L'Ourse bleue, 20, rue Legendre, 17e. Mo Villiers, Monceau, Malesherbes. Le 10, à 20 h 30. Tél. : 01-44-93-53-51.

Songoro
Suds, 55, rue de Charonne, 11e. Mo Ledru-Rollin. Les 10 et 17, à 21 heures ; jusqu'au 24 février. Tél. : 01-43-14-06-36. Entrée libre.

DERNIERS JOURS

10 février :
Les Merdicoles
de Michel Albertini, mise en scène de Michel Albertini et Françoise Petit.
Comédie-Française Studio-Théâtre, 99, rue de Rivoli, 1er. Tél. : 01-44-58-98-58. De 45 F à 80 F.

13 février :
Sallinger
de Bernard-Marie Koltès, mise en scène de Michel Didym.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, 18e. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.

14 février :
Vie de Myriam C.
de François Bon, mise en scène de Charles Tordjman.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Tél. : 01-44-62-52-52. De 55 F à 160 F.

La Fuite en Egypte
de Bruno Bayen, mise en scène de l'auteur.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.

Requiem pour Srebrenica
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Tél. : 01-46-14-70-00. De 55 F à 140 F.

Sainte Jeanne des abattoirs
de Bertolt Brecht, mise en scène d'Alain Milianti.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.

Edouard Boubat, Jim Dine, Johan Van der Keuken, Bernard Plossu, Hocine (photographies récentes)
Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, 4e. Tél. : 01-44-78-75-00. 30 F.

Rembrandt et Amsterdam
Institut néerlandais, 121, rue de Lille, 7e. Tél. : 01-53-59-12-40. 20 F.

Le coup de chapeau de « Business Week » aux financiers français

La bible américaine du monde des affaires félicite les patrons d'Axa, de la Société générale et de Paribas. Elle souligne que la France dispose de « techniciens d'élite entraînés à gérer de l'argent pour l'Etat »

UNE FOIS n'est pas coutume, l'hebdomadaire américain *Business Week*, qui fait référence dans le monde des affaires, titre son édition européenne, datée du 15 février, en français : « Finance, c'est nous. » Il salue ainsi à sa façon les deux grandes opérations financières annoncées à Paris lundi 1er février : la fusion de la Société générale et de Paribas, pour former la quatrième banque mondiale, et le rachat par l'assureur Axa de la compagnie britannique Guardian Royal Exchange. *« La France riche montre ses muscles. Deux grosses opérations témoignent qu'elle pourrait être la plus grande surprise financière de l'Europe. »* Ce constat, en anglais cette fois, surplombe sur fond bleu-blanc-rouge les photos des héros de la semaine : Claude Bébéar, le président d'Axa, Daniel Bouton, celui de la Société générale, et André Lévy-Lang, celui de Paribas.

Ces deux grandes opérations de fusion, aux yeux de *Business Week*, mettent les institutions françaises en position de prendre l'initiative et de tirer le meilleur parti de l'avènement de l'euro. Ce n'était pas le cas il y a tout juste deux ans, rappelle le magazine : à l'époque, les banques françaises étaient plutôt perçues comme des cibles potentielles pour des acquéreurs plus grands, tous étrangers.

Dans la bataille européenne qui va être menée, *Business Week* souligne les atouts des institutions françaises et ne ménage pas son éloge, prenant le contre-pied de la tonalité générale de la presse anglo-saxonne. *« La France excelle depuis longtemps dans la finance, avec des techniciens d'élite, entraînés à gérer de l'argent pour l'Etat. C'est une des raisons pour lesquelles les Français se sont jetés devant tous les Européens dans le développement des produits financiers sophistiqués que sont les produits dérivés ou la titrisation »*, écrivent les cinq journalistes qui ont contribué à l'article, et qui vont jusqu'à souligner les mérites de la place financière de Paris, en particulier du marché à terme, le Matif, et de son marché d'options, le Monep. *« La France a une autre arme secrète, qui pourrait être encore plus décisive : ses banques et ses compagnies d'assurances sont assises sur une richesse centenaire. »*

Le magazine pointe toutefois quelques défauts bien français. Citant Felix Rohatyn, l'ambassadeur des Etats-Unis en France, il relève les limites du capitalisme français, *« un concept qui a encore une certaine distance à parcourir avant d'être totalement accepté »*. L'une de ses bornes reste, selon les Américains, des marchés protégés, notamment par des avantages fiscaux dans le secteur de l'assurance. Et surtout un manque de rentabilité chronique : tout en relevant les grandes qualités d'Axa, qui talonne maintenant l'allemand Allianz, *Business Week* rappelle qu'avec un chiffre d'affaires double de celui de son rival américain AIG le groupe français gagne deux fois moins d'argent.

L'hebdomadaire prédit enfin d'autres mouvements dans le monde bancaire, avec en particulier deux cibles très exposées pour les fusions à venir : la BNP et le CCF. Il relève que la BNP compte participer à la privatisation du Crédit lyonnais, mais que les suppressions d'effectifs qui risquent d'en résulter font peur. *« Une pensée qui pourrait entraver les grandes enjambées françaises vers l'Europe financière européenne »*, regrette le journal : *« Le pays a besoin de plus d'acteurs comme Bébéar, qui pensent tout de suite à l'échelle mondiale »*, et surtout de se dégager d'un *« gouvernement paternaliste »*. Il suffirait toutefois, annonce *Business Week*, de quelques opérations supplémentaires pour que la France soit ni plus ni moins *« la surprise de l'année »*.

Sophie Fay

EN VUE

■ **Demet Demir,** persécutée par la police à l'époque où elle se prostituait, incarcérée pour ses activités politiques, transexuelle et socialiste, se présentera aux élections municipales à Istanbul.

■ *« J'ai été motivé par l'amour »*, s'est excusé, lundi 8 février, auprès de ses collègues, **Tom Spencer,** le président de la commission des affaires étrangères du Parlement européen, homosexuel, intercepté à l'aéroport d'Heathrow, près de Londres, avec du cannabis et des revues gay dans ses bagages, avant de quitter l'hémicycle sous les applaudissements, et de rejoindre sa femme **Liz**.

■ Dans son assignation contre **Timothy Boomer**, canoéiste qui, en se retournant sur la Rifle River, avait lancé une bordée d'injures sans se soucier de la présence sur la rive d'une jeune femme et d'un shérif adjoint, un tribunal du Michigan a surtout retenu : *« b... de m... »* et *« p... de p... »*.

■ Les lycéens de Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire, demandent aux autorités de reporter une séance de vaccination afin qu'elle ne précède pas la séance d'exorcisme qu'ils ont aussi réclamée après la mort suspecte de trois de leurs camarades en quinze jours.

■ Jeudi 7 janvier, les gendarmes avaient arrêté à temps la main d'une épouse de Baignes, qui, pour assassiner son mari, avait eu recours, sur le conseil d'un ami, à une cartomancienne de Vesoul qui l'avait adressée à un marabout de Mulhouse, fabricant de poisons mortels.

■ Dimanche prochain, cent cinquante couples se fianceront dans la basilique Saint-Valentin de Terni, en Italie, devant les reliques du patron des amoureux. Vingt mille couples se sont mariés, au stade olympique de Séoul, devant le révérend multimilliardaire **Sun Myung Moon,** dimanche dernier.

■ **Moon,** la loutre dont on avait perdu la trace, a été retrouvée grâce à ses empreintes dans la neige. **Henri Goetschy,** président de l'Association pour la protection de la faune sauvage et la réintroduction des cigognes en Alsace, s'est réjoui : *« Elle était à la recherche d'une belle catiche »* (lieu où cet animal fait son nid).

■ *« Vous savez, c'est une plante très utile. Elle sert de refuge à nombre d'espèces ; elle abrite quantité d'insectes et ses fruits nourrissent les oiseaux en hiver »*, ont dû expliquer les gardes de l'Office national des forêts à un homme, récemment surpris en flagrant délit, qui, pour sauver de l'asphyxie les arbres, attaquait, depuis des mois, à la scie égoïne les lierres des forêts d'Alsace.

Christian Colombani

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Les trois ministres abordent ce procès le dos au mur. Ils sont parfaitement conscients du fait que l'opinion a choisi : pour la majorité des Français, ils sont présumés coupables. Devant l'énormité du drame, devant les centaines de vies arrachées, les centaines de familles désespérées, la recherche de responsables le plus haut placés possible, donc de politiques, donc de ministres, donc de chef du gouvernement, apparaît presque irrésistible, comme s'il fallait à tout prix (et quel que soit le droit) une proportion quasi hiérarchique entre la tragédie et les responsables coupables. Pourtant, on ne peut pas dire que les trois ministres aient été en quoi que ce soit protégés ou épargnés. La justice française apparaît même, parmi les justices des nations démocratiques touchées par le drame, comme la plus sévère. L'alternative qui se dessine apparaît de toute façon terrible : ou bien les ministres sont condamnés, leur carrière politique s'arrête évidemment tout net, et c'est le déshonneur et le purgatoire moral, pour eux-mêmes et pour leur famille. Ou bien ils sont acquittés, et c'est une vague de protestation, de colère, de vindicte. Le dilemme est en somme entre la condamnation et l'indignation.

LE TEMPS
Sylvie Arsever

■ Là, les procès se succèdent et aujourd'hui trois ministres comparaissent devant une Cour de justice spéciale. Ici, un seul responsable a été condamné à une peine avec sursis... Explicables par une multitude de différences, dans les faits, dans la situation judiciaire et dans la nature du débat politique, les réponses opposées de la France et de la Suisse au drame du sang contaminé ne convainquent vraiment ni l'une ni l'autre.
Frapper au plus près de l'action, c'est courir le risque de s'en tenir au lampiste de service. Viser au sommet, c'est prendre celui de pénaliser non plus la décision délibérée mais l'absence d'action, l'ignorance, voire la simple responsabilité politique.
Renoncer à frapper, c'est se résoudre à la déresponsabilisation générale...

LIBÉRATION
Gérard Dupuy

■ Confronté à un problème similaire, le gouvernement italien a opté pour une réponse diamétralement opposée à celle choisie par son homologue français. Tous les deux ont dû faire face à un afflux imprévu de demandes de régularisation de résidents étrangers dépourvus d'autorisation légale de séjour. Les Français se sont arc-boutés contre une régularisation générale, mettant en avant un légalisme d'ailleurs démenti dans les faits par une application plutôt arbitraire. Les Italiens ont préféré accorder libéralement les autorisations de séjour, multipliant par six le nombre de celles-ci qu'envisageait initialement leur projet. Cette attitude n'est pas seulement généreuse. Elle est aussi réaliste.

SUR LA TOILE

LA FEMME EST L'AVENIR DU WEB

■ Microsoft vient de lancer un site Web consacré aux femmes. WomenCentral, alimenté par les informations du magazine en ligne *Women.com.* Une récente étude de Jupiter Communications a révélé que 45 millions d'Américaines sont des internautes et qu'elles seront 20 millions de plus avant trois ans.
womencentral.msn.com

HÔPITAL

■ La société Apple et France Télécom ont créé l'association Cyber-Hosto, qui va offrir des accès Internet à des enfants hospitalisés. L'objectif est d'apporter aux jeunes patients *« un soutien dans leur processus de guérison en rompant leur isolement »*. La première expérience-pilote aura lieu dans quelques mois au CHU de Besançon (Doubs). – *(AFP.)*

RADIOS

■ Depuis le 4 février, Europe 1 est diffusée en direct sur Internet, 24 heures sur 24. Elle a été rejointe deux jours plus tard par France-Inter, le 6 février, et a rejoint sur le Web deux autres radios du service public, France-Infos et Le Mouv'.
www.europe1.fr
www.radio-france.fr

www.multimania.com/parodie/lemonde.html

La Plume laïque s'amuse à mélanger les parodies de journaux intimes... et d'un certain quotidien du soir

*« **LE MONDE** de la réflexion : un site consacré au monde des "diaristes"* [ceux qui tiennent leur journal intime], *dont l'habillage a été emprunté au site du journal français* Le Monde. *Apparemment, cette parodie est considérée par les lecteurs du site comme la plus drôle. »* Mis à part le surtitre en lettres cursives, on pourrait presque s'y tromper : mêmes bandes bleues, même mise en page, même typographie et mêmes rubriques, « Dossiers en ligne », « Le journal avant 17 heures », « Portrait d'un quotidien »... Mais, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que la chronique boursière affiche la cote des journaux intimes en ligne les plus célèbres. En titres de une, on trouve *« le rapport de Kenneth Starr sur les mœurs de certains diaristes »* ou *« Le diariste "é" est natif de la planète Mars »*. La critique cinéma est consacrée à *Fourmizide,* un film récent qui met en scène une fourmi de synthèse poussée par son analyste à écrire un journal intime, et à *Un mari à tout prix,* de Isa Van Gence...

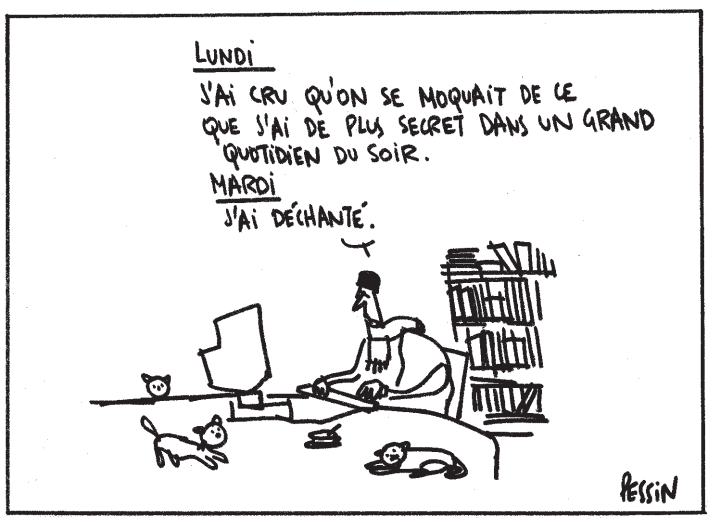

Cette édition très spéciale du *Monde* est l'œuvre de Nicolas, étudiant en droit, créateur du site La Plume laïque. Nicolas détourne aussi d'autres sites, comme celui de *Elle* ou de la boutique Yves Rocher, mais son objectif est toujours le même : se moquer des auteurs de journaux intimes qui s'affichent sur le Web. Sa vocation lui est venue après avoir lu un article du *Monde* consacré à un site québécois répertoriant les journaux intimes publiés sur le Web *(Le Monde* du 14 février 1998). Il découvre les œuvres de quelques diaristes, et décide de se lancer à son tour. Mais, très vite, il se prend à parodier ses « camarades » les plus malhabiles ou les plus prétentieux. Puis, gagnant en férocité, il épingle les menteurs et les fabulateurs. Toujours par le truchement de ses journaux détournés, il s'attaque aux motivations inavouées des diaristes.

Dans la rubrique « le conseiller », il est question de ceux qui affichent leur adresse électronique dans l'espoir de recevoir des messages d'admirateurs. « Le journal d'un voyageur » est une *« contribution aux journaux partiellement faux... ou vrais »*. A noter également « Celle que je veux », et « La boutique de produits dérivés », qui se moque de l'égocentrisme des auteurs. Certains textes ne seront pleinement appréciés que par ceux qui ont lu les sites parodiés, mais les non-initiés peuvent en saisir l'ironie. Inutile de préciser que l'humour de Nicolas a été diversement accueilli dans le petit monde des diaristes du Web.

Sylvie Dodeller

Tableau de chasse *par Alain Rollat*

J'ÉTAIS à l'affût mais sans arme. Derrière mon écran, l'autre nuit, je me croyais à l'abri. Paul Amar m'avait juré que je ne courais aucun danger. Je savais que, personnellement, il s'exposait. On ne met jamais des chasseurs et des écologistes face à face, même sur un terrain aussi convivial que le plateau de « D'un monde à l'autre », sans qu'il y ait un risque de pétaudière. Mais l'ami Paul se faisait fort de faire respecter sa tentative de médiation et je lui faisais confiance.

Donc, je témoigne que ce sont les écologistes qui ont ouvert le feu. Le porte-flingue des chasseurs de l'Aisne les a nargués quand il a dit que Dominique Voynet ferait mieux de protéger les consommateurs contre le maïs transgénique. Mais il s'agissait d'un banal coup de semonce. Le défenseur attitré des palombes, Allain Bougrain-Dubourg, toujours aussi téméraire, a envenimé la situation. Quel besoin avait-il de se dire *« révolté »* à l'idée que les chasseurs cherchent à le piéger *« dans l'image de l'anti-chasse primaire »*, alors que la battue n'avait même pas commencé ? Son tir de barrage a eu un impact négatif. Et tout a commencé à dégénérer lorsqu'un ornithologue du Nord s'est livré à un tir impulsif contre les chasseurs de sa région, qu'il a accusés de *« faire régner la terreur sur le littoral du Pas-de-Calais »*. Venu la fleur au fusil, le garde champêtre de Bègles, Noël Mamère, aurait pu s'interposer. Il a, au contraire, fait un carton sur le Nemrod parlementaire des Alpes-Maritimes, Christian Estrosi, auquel il a reproché de s'être rallié aux chasseurs par *« clientélisme »*.

Je ne me souviens plus très bien de la suite. Quand Allain Bougrain-Dubourg a parlé d'imposer *« l'alcootest »* à tous les viandards, le président de l'Union nationale des chasseurs a lancé son cri de guerre : *« L'homme est un prédateur ! »* Le délégué des gardes-chasses a retourné son fusil contre lui en le taxant d'*« incitation à l'incivisme »*. Mais c'est l'émissaire des protecteurs des animaux sauvages qui a déclenché la grosse artillerie en plombant, sans sommation, *« la lâcheté de la classe politicienne qui vote n'importe quoi pour faire plaisir au lobby des chasseurs »*. Comme il s'agissait d'un non-voyant, tout le monde l'a respectueusement laissé tirer à l'aveuglette. Mais ce fut ensuite Fort-Alamo.

Je revois Paul Amar, dans la mêlée des deux meutes, me faire de grands signes, en gros plan, plein cadre. Je l'entends encore crier : *« Coupe ! Coupe ! Coupe leurs micros ! »* Mais pourquoi m'ont-ils pris alors pour le pigeon ? C'est la première fois, Monsieur le vétérinaire, que ma chronique sort d'une émission trouée comme une passoire...

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à 360 F d'économie soit 7 semaines de lecture GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET DEVENEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

* Pour tout abonnement d'une durée de 1an.

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :

☐ **3 MOIS - 562 F** au lieu de 585 F* ☐ **6 MOIS - 1 086 F** au lieu de 1 170 F* ☐ **1 AN - 1 980 F** au lieu de 2340 F* Soit 360 F d'économie

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement)

je joins mon règlement soit : _____ **F** 901 MQ 001

☐ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*

☐ par carte bancaire N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Date de validité |_|_|_|_| Signature :

☐ M. ☐ Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : |_|_|_|_|_|

TARIFS HORS FRANCE

	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne	USA - CANADA
1 AN	2 190 F	2 960 F	« Le Monde » (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year « Le Monde » 21, *bis,* rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 19 1518 **Pour les abonnements souscrits aux USA :** INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03
3 mois	598 F	790 F	

Offre valable jusqu'au 31/12/99

• **Pour tout renseignement concernant :** le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• **Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021** (0,99 F TTC/min)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

MERCREDI 10 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.35 Irak-USA, autopsie d'un conflit. Invités : Michael Barry, Jean-Louis Dufour, Charles Hargrove, Ghassan Salamé, François Thual, Subi Toma. **Forum Planète**
23.15 Hervé Bazin ou la générosité incarnée. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : François Cluzet, Bernard Bertolucci, Isabelle Carré. **Canal +**
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. Marie-France Garaud **LCI**
20.00 20 h Paris Première. Bruno Putzulu. **Paris Première**
20.10 Faits divers. Le souffle de Clabecq. **RTBF 1**
20.15 Passe-moi les jumelles. Histoires de ténèbres et de lumière. **TSR**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La Cagoule : enquête sur une conspiration d'extrême droite. **Arte**
20.45 Les Dossiers de l'Histoire. Quand on navigue sur un fleuve. **Histoire**
21.05 Faits divers. La Nuit des braconniers. **TV 5**
22.35 Ça se discute. Les jeux d'argent font-ils le bonheur ? **France 2**
22.55 L'Envers du décor. Attention ! Vous êtes filmés. **TF 1**
23.10 Un siècle d'écrivains. Pierre Reverdy. **France 3**
0.20 Fréquenstar. Notre-Dame de Paris. **M 6**
0.45 Le Cercle. Le sentiment amoureux. **France 2**

DOCUMENTAIRES

20.30 Guerre du Golfe, autopsie d'un conflit. **Forum Planète**
20.35 Seul en poste. **Planète**
20.55 Vivement le mariage. **Téva**
21.30 Les Tribus indiennes. [7/20]. Les Cherokees. **Planète**
21.55 Le Métis. **Odyssée**
22.00 Y a-t-il une vie dans l'espace ? **Planète**
22.25 Le Musée d'Orsay. Après l'impressionnisme. **Odyssée**
22.30 Hervé Bazin. **Forum Planète**
22.40 Musica. Rolf Liebermann. Une vie pour l'opéra. **Arte**
22.50 Les Enfants d'Helsinki. **Planète**
23.20 Les Macaques des Célèbes. **Odyssée**
23.25 Profil. Arthur Miller. Un voyage intérieur. **Arte**
23.50 Bonaparte. **Odyssée**
0.00 Les Quatre dromadaires. Enquête chez les requins. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

20.45 Football. Match amical. Angleterre - France. **TF 1**

MUSIQUE

20.00 Gerhard Oppitz & Nicolas Economou jouent Rachmaninov. Transcription pour deux pianos des *Danses symphoniques* op. 45 nº 1, 2 & 3. **Muzzik**
22.55 Frank Black et Skunk Anansie. Londres 1994. **Paris Première**

TÉLÉFILMS

20.30 L'Ennemi public numéro 2. Edouard Niermans. **Festival**
20.40 Mannequin le jour... Christian Duguay. **RTL 9**
20.40 Sale journée pour un flic. Alan Metzger. **13ème Rue**
20.50 La Vie d'un autre. Patrice Martineau. **M 6**

SÉRIES

20.40 Homicide. On ne joue plus. **Série Club**
20.55 La Kiné. Stade 3. **France 2**
20.55 Le Chinois. Les Somnambules. **TMC**
21.30 Two. Malheureux anniversaire. **Série Club**
22.15 Oz. Tribus ancestrales (v.o.). **Série Club**
22.30 Urgence. **TV 5**
22.30 Friends. The One with the Kips (v.o.). **Canal Jimmy**
22.35 Ally McBeal. Mariage à trois. **M 6**

FILMS

15.05 Leçon de chimie à neuf heures ■ ■
Mario Mattoli (Italie, 1941, N., v.o., 85 min). **Ciné Classics**
17.00 Silverado ■ ■
Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1985, 130 min). **Cinéstar 1**
17.00 Secrets et mensonges ■ ■
Mike Leigh (Grande-Bretagne, 1996, 145 min). **Cinéstar 2**
18.35 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■ ■ ■
Luchino Visconti [1/2] (F. - It. - All., 1972, v.o., 115 min). **Ciné Cinémas**
19.25 Riff-Raff ■ ■
Ken Loach (Grande-Bretagne, 1991, v.o., 95 min). **Cinéstar 2**

CINÉ CLASSICS

20.30 Key Largo ■ ■
John Huston. Avec Humphrey Bogart, Lauren Bacall (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**
21.00 The Crow ■ ■
Alex Proyas (Etats-Unis, 1993, 100 min). **Cinéstar 2**
22.25 She's so Lovely ■
Nick Cassavetes (Etats-Unis, 1997, v.o., 90 min). **Canal +**
22.25 Je vous aime ■ ■
Claude Berri (France, 1980, 105 min). **Ciné Cinémas**
22.40 L'Année de tous les dangers ■ ■
Peter Weir (Australie, 1983, 115 min). **RTL 9**
0.20 La Taverne de l'Irlandais ■ ■ ■
John Ford (Etats-Unis, 1963, v.o., 105 min). **Cinétoile**
2.35 Le Bataillon du ciel ■
Alexandre Esway [1/2] (France, 1946, N., 80 min). **Ciné Classics**
3.05 Cocoon ■ ■
Ron Howard (Etats-Unis, 1985, v.o., 115 min). **Ciné Cinémas**
3.55 Les Anges déchus ■ ■
Wong Kar-Wai (Hongkong, 1996, 90 min). **Canal +**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.45 Football. Match amical. Angleterre - France.
22.55 L'Envers du décor. Attention ! Vous êtes filmés.
0.10 Minuit sport.

FRANCE 2

18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 La Kiné. Stade 3 ○.
22.35 Ça se discute. Les jeux d'argent font-ils le bonheur ?
0.25 Journal, Météo.
0.45 Le Cercle. Le sentiment amoureux.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby.
20.35 Tout le sport.
20.50 Spécial info. Que faire du Kosovo ? Invités : Madeleine Allbright, Hubert Védrine, Vuk Draskovic, Nicolaï Afanasievski, Jacques Rupnik, Bénédicte Chesnelong.
22.30 Météo, Soir 3.
23.00 Le Journal de Vail.
23.10 Un siècle d'écrivains. Pierre Reverdy.
0.00 Les Quatre Dromadaires. Enquête chez les requins.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 La voie est libre ■ Film. Stéphane Clavier ○.
22.24 Les Faell.
22.25 She's so Lovely ■ Film. Nick Cassavetes (v.o.) ○.
23.55 South Park. La ville au bord de l'éternité ○.
0.20 Spin City. Souvenirs, souvenirs ○.
0.45 Big Brother. Film. Jackie Chan.
2.20 Paris ■ Film. Raymond Depardon.

ARTE

19.00 Connaissance. Le Sixième Sens, arme secrète ?
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Les Oubliés de la médecine.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La Cagoule : enquête sur une conspiration d'extrême droite.
21.35 Les Cent Photos du siècle. *Naissance au Kibboutz* (1951).
21.45 Musica. Get Up Early. Ballet de J. Ulrich et B. Rooyens.
22.40 Rolf Liebermann. Une vie pour l'opéra.
23.25 Profil. Arthur Miller. Un voyage intérieur.
0.20 La Lucarne. Béatitude.

M 6

19.20 Mariés, deux enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.40 Décrochage info, Une journée avec...
20.50 La Vie d'un autre. Téléfilm. Patrice Martineau ○.
22.35 Ally McBeal. [11/23]. Mariage à trois ○.
23.25 Dharma & Greg. Mon père ce zéro ○.
23.50 Susan ! Harcèlement ○.
0.20 Fréquenstar. Notre-Dame de Paris.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Geneviève Bouchon.
21.00 Philambule. Autour du chant.
22.10 Fiction. L'adieu au siècle.
23.00 Nuits magnétiques. [1/2].

FRANCE-MUSIQUE

20.00 La Voix et l'Orchestre. Œuvres de Berg, Mahler.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Dubedout, Rezende.
23.07 Les Greniers de la mémoire.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Gershwin. **20.40** Les Journées Nicolas Clérambault. Par Il Seminario Musicale, dir. Gérard Lesne. Œuvres de Clérambault.
22.08 Les Soirées... (suite). Œuvres de De Mondonville, Benda, C.P.E. Bach.

Le Monde TELEVISION

TF 1

20.45 Football
Angleterre - France
Fouler la pelouse du stade de Wembley est un événement qui sort de l'ordinaire pour un footballeur professionnel. Même avec une capacité réduite à 78 000 places, l'atmosphère y reste exceptionnelle et les champions du monde en titre peuvent s'attendre à une « chaude » réception de la part des joueurs anglais, bien qu'il s'agisse d'une rencontre amicale.

TÉVA

20.55 Vivement le mariage
Un documentaire parfois drôle, souvent émouvant sur les préparatifs du mariage. Cinq couples, d'origines et de sensibilités différentes, se racontent et se dévoilent quelques jours avant le grand rendez-vous à l'église ou à la mairie. Grâce à un montage de qualité, la caméra glisse de l'un à l'autre, sans rater ni les larmes de joie ni les angoisses de celles et ceux qui vont se dire « oui ».

FRANCE 3

23.10 Un siècle d'écrivains
On dit souvent de Pierre Reverdy (1889-1960) qu'il fut un poète pour poètes. Pierre Dumayet et Robert Bober se sont placés du côté de la lecture et des rapports à l'art au détriment, sans doute, de l'incarnation, pour évoquer l'enfant de Narbonne. Si ce portrait manque de corps, il ravira par sa finesse et sa délicatesse, « tenues » par la fluidité de superbes images d'eaux, de cieux et d'arbres.

JEUDI 11 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

10.40 Arrêt sur images. Astérix et le raz-de-marée médiatix ? Invité : Claude Davy. **La Cinquième**
13.05 Faits divers. La Nuit des braconniers. **TV 5**
13.30 Envoyé spécial, les années 90. Les derniers sidérurgistes. Invité : Denis Woronoff, Gérard Sautré. **Histoire**
14.00 20h Paris Première. Bruno Putzulu. **Paris Première**
15.25 Le Vrai Journal. Sang contaminé : la guerre des laboratoires. L'attribution des marchés de rénovation des lycées en Ile de France. Le centre de détention de Roissy. Erwann Menthéour, cycliste, parle du dopage. Invitée : Sylviane Jospin-Agacinski. **Canal +**
17.00 Les Lumières du music-hall. Albert Préjean. Line Renaud. **Paris Première**
18.00 Stars en stock. Mel Gibson. Ava Gardner. **Paris Première**
18.00 et 21.00 Le Grand Journal. **LCI**
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Fazil Say, Clélie Aster, Jacques Villeneuve, Grégoire Colin, Xavier Beauvois. **Canal +**
19.00 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. **LCI**
20.00 20 h Paris Première. Guy Béart. **Paris Première**
20.15 Temps présent. Lili, gardienne de prison. Les comptes perdus du deuxième pilier. Le siècle en images : Putsch à Madrid. **TSR**
20.55 Envoyé spécial. Naître à tout prix. Le voyage de Nina. Ps : L'œil de glace. **France 2**
21.20 Carte blanche à... Philippe Douste-Blazy. **Forum Planète**
22.10 Pulsations. La schizophrénie. Invité : Denis Hers. **RTBF 1**
23.05 Courts particuliers. Olivier Assayas. **Paris Première**
23.10 France Europe Express. La guerre des assurances. La chasse en Europe. L'Europe de la sécurité. Invité : Charles Pasqua. **France 3**

DOCUMENTAIRES

17.35 Le Théorème de Fermat. **Planète**
17.55 Découverte du Kenya. La vallée du rift. **La Cinquième**
18.00 Le Hot Club de France. Fats Waller and Friends. **Muzzik**
18.25 Portraits de gangsters. [2/10]. Charles Lucky Luciano. **Planète**
18.30 Les Capucins d'Amérique du Sud. **La Cinquième**
19.00 Voyages, voyages. Istanbul. **Arte**
19.00 Chœurs en balade. **Odyssée**
19.15 Les Grandes Expositions. Chagall. **Planète**
19.25 Les Derniers Navigateurs. **Odyssée**
20.15 Reportage. Sport et business. **Arte**
20.20 Les Macaques des Célèbes. **Odyssée**
20.35 Cinq colonnes à la une. **Planète**
20.40 Amours adolescentes. **Canal +**
20.45 Hier, demain, dimanche. **Arte**
20.45 Evelyn Glennie. **Mezzo**
20.50 Jean Dreville. **Odyssée**
21.05 Des trains pas comme les autres. Sicile [1/2]. **TV 5**
21.15 Bonaparte. **Odyssée**
21.35 Les Grands Compositeurs. [5/7]. Tchaïkovski. **Planète**
22.00 Du côté de chez soi. **Arte**
22.10 Les Métiers. Bourgogne : Le faïencier et le tonnelier. **Odyssée**
22.30 Tortues d'eau, la cistude d'Europe. **Forum Planète**
22.40 Seul en poste. **Planète**
22.45 Eternel dimanche. **Arte**
23.00 La Chine, dragon millénaire. La patrie de Confucius. **Odyssée**
23.30 Les Tribus indiennes. [7/20]. Les Cherokees. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

16.30 Tennis. Tournoi messieurs de Dubaï. 4e jour. **Eurosport**
18.00 Basket-ball. Euroligue masculine. Ulker Istanbul SC - Asvel. **AB Sport**
18.30 et 21.00 Ski. Championnats du monde. Slalom géant dames. **Eurosport**
20.25 Basket-ball. Euroligue. E.R. Belgrade - Pau-Orthez. **AB Sport**

MUSIQUE

21.00 Orchestre de musique de chambre de Pologne. Dir. Jersy Maksymiuk. Œuvres de Mozart, Haydn. **Muzzik**
21.40 Evelyn Glennie. **Mezzo**
22.15 Chick Corea. Jazz à Vienne 98. **Muzzik**
22.45 La Folle Journée de Nantes. Œuvres de Ravel et Debussy. **Mezzo**
23.55 Norma. Opéra de Bellini. Par le Canadian Opera Company Orchestra, dir. Richard Bonynge. **Muzzik**
0.05 Cycle Zubin Mehta. Avec Daniel Barenboïm, piano. Par le Berliner Philharmoniker. **Paris Première**

TÉLÉFILMS

18.30 L'Immeuble. Gilles Béhat. **Téva**
20.30 Tout va bien dans le service. Charlotte Silvera. **Festival**
22.20 La Femme prisonnière. Joël Santoni. **Festival**
22.40 Made in America. Un billet pour le danger. Stuart Cooper. **TF 1**
23.25 L'assassin habite au 402. Colin Bucksey. **13ème Rue**
0.45 Conspiration du troisième âge. Udo Wachtveitl. **Arte**

COURTS MÉTRAGES

21.10 26 salles de bains. Peter Greenaway. **Arte**
21.49 Les Faell. **Canal +**

SÉRIES

17.25 Seconde B. La toute première fois. **TMC**
17.45 La Loi de Los Angeles. The Douglas Fur Ball. **Téva**
17.50 Hartley, cœurs à vif. **France 2**
18.30 Les Repentis. [1/2]. Drôle de relève. **RTL 9**
19.20 Mariés, deux enfants. [1/2]. Problèmes de société et autres problèmes cruciaux avec Kelly. **M 6**
19.15 Michel Strogoff. [5/7]. **TV 5**
20.00 Larry et Balki. Un témoin, vite. **TMC**
20.05 Cosby. **France 3**
20.13 Alfred Hitchcock présente. Le courrier prophétique. **13ème Rue**
20.15 Ellen. The Go Between. **RTL 9**
20.40 Buffy contre les vampires. [1/2]. Kendra. **Série Club**
20.50 Navarro. Pas de grève pour le crime. **TF 1**
21.55 Stargate. Princesse Shyla. **TSR**
22.15 La Rédac. Minuit moins le quart. **Disney Channel**
22.30 Baldi et Radio-Trottoir. **TV 5**
23.25 3e planète après le Soleil. [1/2]. Fun With Dick and Janet (v.o.). **Série Club**
23.55 Edouard et ses filles. **TMC**
0.05 Cosmos 1999. Ruses de guerre. **Série Club**
0.15 La Maison de tous les cauchemars. Souffrances. **M 6**
0.40 High Incident. Commande à distance. **13ème Rue**
1.20 Seinfeld. Une vie de chien (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

13.30 Excalibur ■ ■
John Boorman (Irlande, 1981, v.o., 140 min) ○. **Ciné Cinéma 3**
14.30 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■ ■ ■
Luchino Visconti [1/2] (Fr. - It. - All., 1972, 110 min) ○. **Ciné Cinéma 2**
15.10 Le Train ■ ■
John Frankenheimer (Fr. - EU, 1965, N., 140 min) ○. **Cinétoile**
15.15 Kika ■ ■
Pedro Almodovar (France - Espagne, 1993, 110 min) ○. **Cinéstar 1**
15.50 La Reine des bandits ■ ■
Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, v.o., 120 min) ○. **Ciné Cinéma 3**
16.20 Trainspotting ■ ■
Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1995, 95 min) ○. **Ciné Cinéma 2**

SIPA PRESS

17.40 Riff-Raff ■ ■
Ken Loach. Avec Robert Carlyle, Emer McCourt (Grande-Bretagne, 1991, v.o., 95 min) ○. **Cinéstar 2**
18.25 Key Largo ■ ■
John Huston (Etats-Unis, 1948, N., 100 min) ○. **Ciné Classics**
18.50 Je vous aime ■ ■
Claude Berri (France, 1980, 100 min) ○. **Ciné Cinéma 3**
19.30 Le Meilleur ■ ■
Barry Levinson (Etats-Unis, 1984, 120 min) ○. **Cinétoile**
20.30 Leçon de chimie à neuf heures ■ ■
Mario Mattoli (Italie, 1941, N., v.o., 90 min) ○. **Ciné Classics**
20.30 Excalibur ■ ■
John Boorman (Irlande, 1981, 140 min) ○. **Ciné Cinéma 1**

CINÉ CINÉMAS

20.30 Trainspotting ■ ■
Danny Boyle. Avec Ewan McGregor, Ewen Bremmer (Grande-Bretagne, 1995, v.o., 95 min) ○. **Ciné Cinéma 3**
20.40 Le Privé ■ ■
Robert Altman (Etats-Unis, 1973, 115 min) ○. **13ème Rue**
20.45 L'Espoir ■ ■
André Malraux (France, 1939, N., 75 min) ○. **Histoire**
20.55 Scaramouche ■ ■
George Sidney (Etats-Unis, 1952, 120 min) ○. **TMC**
22.50 Le Jardin du diable ■ ■
Henry Hathaway (Etats-Unis, 1954, 100 min) ○. **RTL 9**
22.55 Une bringue d'enfer ! ■ ■
Kevin Reynolds (Etats-Unis, 1984, v.o., 90 min) ○. **Canal Jimmy**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.30 La loi est la loi.
16.25 L'homme qui tombe à pic.
17.15 Sunset Beach.
17.40 Beverly Hills.
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Navarro. Pas de grève pour le crime. Série. Gérard Marx ○.
22.40 Made in America. Un billet pour le danger. Téléfilm. Stuart Cooper ○.
0.20 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.45 TF 1 nuit, Météo.
1.00 Très pêche. La pêche au coup.
1.55 Cités à la dérive. [8/8] ○.

FRANCE 2

16.00 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 Un livre, des livres.
17.20 Cap des Pins.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 Envoyé spécial. Naître à tout prix. Le voyage de Nina. *P-s* : L'œil de glace.
23.00 Expression directe.
23.10 L'Arbre de Noël ■ Film. Terence Young ○.
1.00 Journal, Météo.
1.20 La 25e Heure.

FRANCE 3

16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.55 Rangoon ■ Film. John Boorman ○.
22.40 Météo, Soir 3.
23.10 France Europe Express.
0.30 Le Journal de Vail.
0.35 Espace francophone. Hector Bianciotti, le français pas à pas.
1.05 Nocturnales. Roland Petit : 25e anniversaire.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 16.10
15.25 Le Vrai Journal.
16.15 Mammifères marins.
16.45 Le Signe du singe. Téléfilm. Fabiero Rosati ○.
▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.34 Le Journal du cinéma.
20.40 Amours adolescentes.
21.49 Les Faell.
21.50 Joe's Apartment ■ Film. John Payson (v.o.) ○.
23.10 Relic ■ Film. Peter Hyams ○.
1.35 Hockey sur glace.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 La Cinquième rencontre... Justice et société. **14.40** Ça va sauter. **15.30** Entretien avec Roland Castro.
16.00 Pi égale 3,14...
16.30 Correspondance pour l'Europe. Le PACS de la tolérance en Europe.
17.00 Au nom de la loi.
17.30 100 % question.
17.55 Découverte du Kenya.
18.25 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Voyages, voyages. Istanbul.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Sport et business.
20.40 Soirée thématique. Chez moi, c'est mon royaume ! **20.45** Hier, demain, dimanche. **21.10** 26 salles de bains. Film. Peter Greenaway (v.o.) ○. **21.40** Un dimanche à la maison. **22.00** Du côté de chez soi. **22.45** Eternel dimanche. **23.15** La Fourmilière ■ Film. Michael Glawogger (v.o.) ○.
0.45 Conspiration du troisième âge. Téléfilm. Udo Wachtveitl ○.
2.15 Court circuit. Dans la peau. Film. Ran Tal et Etgar Keret (v.o.) ○.

M 6

15.20 Les Routes du paradis.
16.15 et 1.40 **Boulevard des clips.**
17.40 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois.
18.25 Loïs et Clark.
19.20 Mariés, deux enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 Météo des neiges.
20.40 Décrochage info, Passé simple.
20.50 Le Gang ■ Film. Jacques Deray ○.
22.45 Ticks ■ Film. T. Randel ○.
0.15 La Maison de tous les cauchemars. Souffrances. ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Pierre Delannoy.
21.00 Lieux de mémoire. Saint-Cyr.
22.10 For intérieur. Jocelyne François.
23.00 Nuits magnétiques [2/2].
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Festival Présences 99. Par la Maîtrise de Radio France, Toni Ramon, chef de chœur et l'Ensemble Accroche-Note. Œuvres de Dusapin, Pauset, Dazzi.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Kasparov, Adams, Dubedout.
23.07 Papillons de nuit.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de C.P.E. Bach, **20.40** François Mauriac et la musique. Œuvres de Mozart, Beethoven, R. Schumann, Bach.
22.33 Les Soirées... (suite). Œuvres de Gounod, Bizet, Debussy, Mozart, Schubert.

Le Monde TELEVISION

CINÉ CINÉMA 3

20.30 Trainspotting
Petits Meurtres entre amis, son premier film (1993), avait valu à Danny Boyle un grand succès. Mais ses personnages déjantés et son humour noir prenaient, déjà, un aspect dérangeant qui s'est manifesté jusqu'à la provocation dans *Trainspotting*. Un jeune Ecossais au chômage traîne dans la banlieue d'Edimbourg avec des copains. Ennui, bagarres, larcins, alcool, drogue et, même, sida.

CANAL +

20.40 Premiers troubles
Subtilement interrogés et filmés par Dominique Gros, une vingtaine de filles et de garçons se confient. Rencontrés à Paris et en province, à la sortie du collège ou du lycée, en camp de vacances ou dans un café, ils ont entre treize et dix-neuf ans, et parlent d'amour avec franchise et gravité. De nombreux témoignages qui nous montrent qu'on ne badine pas avec l'amour quand on est adolescent.

FRANCE 2

1.20 Rendez-vous tous les 7 ans
En 1964, Michael Apted réalisait une interview de quatorze enfants de milieux sociaux différents. *« Montrez-moi l'enfant de sept ans et je vous dirai l'adulte qu'il sera. »* Prenant comme point de départ de son enquête cette doctrine des jésuites, le réalisateur est retourné filmer ces enfants tous les sept ans. Aujourd'hui « La 25e Heure » propose « 42 Up », l'aboutissement d'une étonnante recherche.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
Tous publics
○ Accord parental souhaitable
○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

JEUDI 11 FÉVRIER 1999

Au moins dix personnes ont été tuées dans l'avalanche de la vallée de Chamonix

La coulée de neige a submergé une douzaine de chalets du village du Tour

LYON
de notre correspondant régional

L'avalanche de neige poudreuse, qui a submergé une douzaine de chalets dans la vallée de Chamonix et effleuré une dizaine d'autres, était *« effrayante »* selon un habitant du village du Tour (Haute-Savoie). Celui-ci a assisté, mardi 9 février, en début d'après-midi, à la descente de cette imprévisible coulée de neige qui s'est engouffrée entre les villages de Mont-Roc et du Tour (1 450 mètres d'altitude). Précédée par un souffle puissant mais silencieux et un brouillard blanc, la coulée de trois cents mètres de large et haute d'une dizaine de mètres, a traversé une forêt puis coupé de part en part l'étroite vallée avant de remonter sur les pentes opposées où elle s'est enfin évanouie.

Partie de la montagne de Pécleret (2 900 mètres), la coulée a pu, selon les spécialistes, atteindre la vitesse de près de cent kilomètres à l'heure au moment de l'impact avec les chalets. Elle a transporté plusieurs habitations sur des dizaines de mètres. Seule la population des villages proches du lieu du drame a pu rapidement s'en approcher. Les premiers secours venus de Chamonix et du village d'Argentière, ont dû parcourir à pieds ou à ski les quatre kilomètres qui les séparaient de l'accident. Les routes d'accès aux villages de Mont Roc et du Tour étaient en effet coupées par des amas de neige de plusieurs mètres de hauteur.

Mercredi matin, les sauveteurs éprouvaient toujours de grandes difficultés pour établir le bilan définitif de cet accident. Dix corps ont été extraits de l'avalanche mais d'autres victimes pourraient encore se trouver sous la masse de neige. Une vingtaine de personnes sont sorties indemnes ou blessées de l'avalanche. Plusieurs chalets étaient occupés notamment par des touristes français et étrangers venus passer des vacances à la montagne. Mais le nombre de leurs occcupants demeure incertain. Plusieurs jours seront nécessaires pour fouiller les décombres laissés par l'avalanche. Celle-ci est survenue après une période de chutes de neige très intense qui a débuté, samedi 6 février, sur l'ensemble du massif alpin. Les précipitations se sont interrompues le 8 février puis elles ont repris brusquement le lendemain, jour de l'avalanche meurtrière. En quatre jours, la couche s'est élevée de près de deux mètres à 2 000 mètres d'altitude. Davantage encore au-dessus. Le secteur du Tour est connu pour être l'un des endroits les plus enneigés du massif du Mont-Blanc.

« C'est un "pot de chambre" installé au fond de la vallée de Chamonix qui reçoit toujours les plus fortes précipitations », note Jacques Villecroze du centre Météo-France de Saint-Martin-d'Hères (Isère). Mais selon ce spécialiste, cette situation n'est pas exceptionnelle. Les pentes qui dominent les villages sinistrés ont connu un enneigement équivalent au cours de l'hiver 1988. Aucune avalanche ne s'était alors produite dans ce secteur. Les archives de Chamonix font remonter à 1908 la date d'une coulée ayant traversé la vallée. Mais son itinéraire n'était pas le même que celui de cette année. Les caractéristiques physiques de la puissante avalanche, formée par de la neige poudreuse accompagnée d'un phénomène d'aérosol – *« dont l'écoulement est aérien »*, note M. Villecrose –, expliqueraient la trajectoire inhabituelle prise par la coulée.

L'avalanche a, en effet, détruit des habitations situées, selon le maire de Chamonix, Michel Charlet, *« en zone blanche, c'est-à-dire constructible. De mémoire d'homme et d'après toutes les études faites, l'avalanche n'aurait pas dû venir à cet endroit »*. Un guide d'Argentière faisait toutefois observer qu'en montagne, *« la vie d'un individu n'est rien. Ce n'est pas la mémoire d'une génération mais celle de plusieurs qui font les bonnes cartes d'avalanches. En 1978, près du Tour, une coulée a emporté des arbres qui avaient plus de deux cents ans »*.

Claude Francillon

Les précédentes catastrophes en France

La vallée de Chamonix est l'une des plus exposées aux risques d'avalanches. Le 2 février 1978, une coulée partie de la montagne des Posettes avait atteint le village du Tour et pulvérisé trois chalets. Cinq corps avaient été retirés des décombres. Le même jour, quatre promeneurs furent emportés par une avalanche alors qu'ils marchaient sur la route reliant Chamonix au village d'Argentière.

En France, les avalanches les plus meurtrières sont survenues en 1970 dans la station de Val-d'Isère (Savoie). Trente-neuf personnes furent ensevelies sous un chalet des Centres de plein air. La même année, un glissement de terrain provoqué par la fonte des neiges fit soixante-dix-neuf victimes au plateau d'Assy (Haute-Savoie). Le 21 novembre 1992, une avalanche tua sept skieurs sur les pistes de la station de Val-Thorens (Savoie). Enfin, le 9 janvier 1998, un groupe d'adolescents qui effectuaient une randonnée près de la station des Orres (Hautes-Alpes) était emporté par une avalanche. Onze enfants et adultes furent tués et neuf autres blessés.

« Sécu », mutuelles et assurances parviennent à un accord sur les dépenses de santé

L'ÉVÉNEMENT est suffisamment rare pour être mentionné. Au terme d'une réunion, le 5 février, puis d'ultimes « réglages » au début de la semaine, la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) et la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) sont parvenues à un protocole allant bien au-delà d'un accord sur la couverture maladie universelle (CMU), destinée à six millions d'exclus ou de personnes en situation précaire. Avec ce texte qui devrait être approuvé, jeudi 11 février, par le conseil d'administration de la CNAMTS, ces trois partenaires et les institutions de prévoyance s'engagent sur des objectifs communs en matière de maîtrise des dépenses de santé.

Cette « sainte alliance » – inédite – entre mutualistes et assureurs doit beaucoup aux choix de Martine Aubry. Passant outre à la volonté de la CFDT, de la Mutualité et des assureurs de réserver la gestion de la part complémentaire de la CMU aux seuls organismes compétents (mutuelles, institutions de prévoyance, assurances), la ministre de la solidarité a autorisé la Sécurité sociale, responsable de la couverture de base, à gérer aussi la complémentaire. Au risque, selon les opposants à ce scénario, de brouiller les frontières tracées il y a cinquante ans entre les régimes obligatoires et les complémentaires (*Le Monde* daté 31 janvier-1er février).

Dans leur texte, dont chaque mot a été négocié jusqu'à la dernière minute, les signataires relèvent *« trois éléments forts de consensus »* entre eux : le droit à l'accès aux soins est *« pleinement constitutif de la citoyenneté »*, notent-ils ; la CMU doit *« faire reculer les inégalités face à la santé »* ; cet accès aux soins de plein exercice doit passer par la coordination et la complémentarité entre la « Sécu » (630 milliards de francs de prestations, soit 96 milliards d'euros) et les autres financeurs (80 milliards). Aussi affirment-ils qu'*« il n'entre pas dans la vocation actuelle des organismes gestionnaires des régimes obligatoires et complémentaires de se concurrencer sur leur terrain respectif »*.

La CNAMTS, la FNMF et la FFSA précisent que la mise en place de la CMU *« doit s'organiser, pour ses bénéficiaires, dans des conditions aussi proches que possible du droit commun »*, afin d'éviter d'enfermer ses six millions de bénéficiaires dans un ghetto. Le principe de subsidiarité devra donc jouer, et les caisses ne pourront se substituer aux mutuelles et aux assurances *« qu'en cas de carence constatée »* de ces dernières. En outre, elles négocieront avec la CNAMTS un accord afin que, pour les personnes couvertes par la CMU, les professionnels de santé n'aient pas à s'adresser à plusieurs payeurs, puisque la CMU prévoit le tiers-payant pour ses bénéficiaires.

CONTRAINTES POLITIQUES

Au-delà même de leur position commune sur la CMU, l'accord intervenu entre Jean-Marie Spaeth (CFDT), président de la CNAMTS, Jean-Pierre Davant, patron de la Mutualité française, et Denis Kessler, président de la FFSA (et numéro 2 du Medef), sur *« la nécessité d'une réorganisation du système de soins »*, peut créer une nouvelle donne. Alors que le gouvernement semble incapable de limiter la forte progression des dépenses médicales, qui a dépassé 4 % en 1998, un front commun des organismes payeurs se dessine face à des professions de santé.

Ainsi, la « Sécu », les mutuelles et les assurances envisagent de définir un *« panier des biens et services »* dont l'utilité médicale est indiscutable. Cette couverture donnerait lieu à un remboursement mieux coordonné entre les différents payeurs, les organismes complémentaires étant libres, au-delà, de prendre en charge ce qu'ils veulent. Toute la question est néanmoins de savoir ce que comportera ce panier *« révisable périodiquement »*. Le risque est grand qu'il ne définisse une protection *a minima,* même si la CFDT assure qu'elle veillera à ce qu'il couvre les besoins réels de la population.

Le gouvernement n'a pas l'intention de revenir sur son projet de loi, en cours d'examen au Conseil d'Etat. Au ministère de la solidarité, on dit que le texte, qui est équilibré, a été arbitré par le premier ministre et ne sera pas modifié. Dans l'exposé des motifs du projet, Mme Aubry rappellera cependant que tous les bénéficiaires de la CMU ont, à terme, vocation à entrer dans le droit commun, et donc à être couverts par un organisme complémentaire. Mais dans l'immédiat, le gouvernement a dû tenir compte de contraintes politiques : le PCF, une partie du PS, la CGT et les associations voyaient d'un très mauvais œil l'introduction du « loup » des assurances dans la « bergerie » de la Sécurité sociale, et ils souhaitaient même que la « Sécu » s'occupe seule de cette population. Lionel Jospin, sensible à leurs arguments, a coupé la poire en deux.

Jean-Michel Bezat

M. Jospin rejette les « spéculations » sur ses projets fiscaux

LE DÉBAT sur une baisse des impôts en l'an 2000 a-t-il déjà eu lieu au sein du gouvernement ? Et a-t-il été tranché, comme le suggèrent différents acteurs de cette discussion, dans le sens d'un relatif statu quo ? A ces deux questions, Lionel Jospin a répondu par la négative, mardi 9 février, à l'occasion d'une visite au groupe socialiste du Sénat. *« Il n'y a aucune discussion engagée au gouvernement »* sur une évolution de la fiscalité (TVA, baisse de l'impôt sur le revenu notamment) en 2000, a-t-il assuré, selon Claude Estier, président des sénateurs socialistes. *« Tout ce qui est dit actuellement est pure spéculation »*, a continué M. Jospin, en ajoutant que le gouvernement *« discutera le moment venu »* de ce délicat sujet.

Au même moment pourtant, Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a tenu des propos sensiblement différents. A l'entendre, la discussion paraît déjà avancée. *« Il n'y aura pas de grand soir fiscal,* a-t-il déclaré. (...) *Il y aura des évolutions modestes. »* Selon le député de Loire-Atlantique, il s'agit de ne *« pas hypothéquer l'action publique, celle de l'Etat »,* qui, a-t-il souligné, va devoir financer la couverture maladie universelle (CMU), ainsi que de nouveaux efforts pour la justice, la police et l'éducation nationale.

Pour arrêter définitivement ces choix, le gouvernement doit cependant attendre le mois d'avril avant de connaître la marge budgétaire qui lui permettra de financer les grandes réformes annoncées pour l'an 2000. Mais d'ores et déjà, personne ne s'attend à ce que celle-ci soit importante : compte tenu du *« trou d'air »* que traverse aujourd'hui l'industrie française – lequel ne sera fiscalement « visible » qu'en l'an 2000 –, cette marge, estime-t-on à Bercy, sera probablement très limitée. Aussi le ministère des finances prévoit-il aujourd'hui, davantage qu'une diminution de l'impôt sur les ménages – évoquée pourtant il y a deux semaines (*Le Monde* du 28 janvier), une mise à l'étude de sa simplification.

« SORTIR DIGNEMENT »

Pour M. Ayrault, *« si l'on abaisse le taux d'imposition de la tranche supérieure, on ne peut pas dire qu'il s'agit d'une mesure de justice fiscale et sociale »*. En revanche, la possibilité d'instaurer une retenue à la source pour l'impôt sur le revenu est aujourd'hui à l'étude. Tout comme la possibilité de procéder à des baisses « ciblées » de TVA (*Le Monde* du 10 février 1999).

Le premier ministre a également profité de son passage devant les sénateurs socialistes pour faire le point sur d'autres réformes. Concernant la modification du scrutin sénatorial, il a indiqué que le projet de loi sera examiné par le conseil des ministres à la mi-mars et discuté au Sénat, en première lecture, en mai-juin, *« avant les vacances d'été »*. *« Cette réforme sera menée à son terme car comme il s'agit d'une loi ordinaire, l'Assemblée nationale aura le dernier mot »,* a déclaré le chef du gouvernement.

Au sujet de la parité femmes-hommes, M. Jospin a souligné que le 16 février, à l'Assemblée nationale, pour l'examen en seconde lecture, *« le gouvernement et les députés ne changeront pas de position »*. *« Ce sera au Sénat le 4 mars de montrer ses intentions, s'il souhaite bouger »* afin, a-t-il précisé, qu'il puisse sortir *« dignement de ce dossier »*.

Jean-Michel Aphatie et Virginie Malingre

Rites d'Alsace

par Pierre Georges

L'ALSACIENNE est appétissante. C'est un fait républicain. D'aussi loin qu'on se souvienne, chaque fois qu'un chef d'Etat français visite nos provinces de l'Est, le cérémonial est le même : deux ou trois jeunes filles costumées régional, à la façon de l'oncle Hansi, sont préposées à l'accueil. Elles esquissent un vague pas de révérence, offrent, quand la saison s'y prête, un petit bouquet de fleurs des champs, murmurent peut-être un compliment. Et tout président de la République française qui se respecte se doit, en retour, de faire la bise aux grâces rougissantes à coiffe noire.

Ce n'est pas une corvée. Pas même une habitude. C'est un rite. L'hommage de la France à son Alsace chérie. Mardi soir donc, Jacques Chirac était à Marlenheim, aimable commune que chacun situera immédiatement dans le Bas-Rhin. Il y recevait, à dîner et à discuter, le chancelier allemand Gerhard Schröder. Et bien sûr, la télévision était là pour une saynète de genre plutôt tendre et amusante.

Sauf le respect qui lui est dû, Jacques Chirac n'est pas le dernier lorsqu'il s'agit de foncer en piqué sur la tendre joue alsacienne. Notre président, donc, prit dans ses vastes bras une douce et belle enfant du pays. Et en tout bien, tout (grand) honneur, il lui fit deux gros poutous républicains. Où l'amusement commence, c'est que Gerhard Schröder fut un instant désarçonné. Lui qui avait serré la main de la deuxième grâce, constata du coin de l'œil son erreur protocolaire et se reprit très vite. Puisque la coutume, l'usage étaient d'embrasser l'Alsacienne, il embrassa aussi. Et vivement. Double ration pour les deux jeunes filles. Ce qui, d'évidence, leur fera des souvenirs pour l'hiver au coin du poêle. En faïence évidemment.

L'Alsacienne est appétissante. L'Alsace aussi. La preuve, le menu concocté par le chef du restaurant deux fois étoilé de Marlenheim, le Cerf. Sous cette appellation cynégétique qui fleure bon son terroir se cache un haut-lieu de la gastronomie alsacienne. Michel Husser, le chef donc, avait inventé une sorte de fête de l'esprit, des sens et des sauces dont l'Agence France-Presse s'est fait un plaisir de donner communication. Excellente initiative, façon comices et banquets.

On sait vivre à Marlenheim ! La preuve. D'entrée en amuse-bouche, des Flammenküche, des terrines d'anguille et de saumon, et surtout un brik de tête de veau très chiraquien. Ensuite, un millefeuille de foie gras (d'Alsace évidemment) et truffes noires du Périgord (de l'intérieur, en somme). Pour suivre, une *« choucroute à notre façon »* au cochon de lait. A venir, l'infernal trio des trois munsters, l'un chaud dans une pomme de terre, l'autre mariné, le troisième affiné. Pour se remettre, le premier des desserts, une pure merveille japono-alsacienne, le *« saotoubo »*, génoise au chocolat grand cru, coulis à la vanille et glace au café-crème. Enfin, pour finir, pour les finir, la surprise du chef un *« Hoppla, voilà la cigogne ! »*, nom étrange pour un sorbet à l'alcool de coing. Le tout arrosé de grands crus alsaciens.

Voilà, c'est tout ce que l'on avait à dire ce matin, dans la morne désolation d'une chronique écrite en trempant un croissant trop sec dans un café trop froid.

Les députés adoptent le projet de loi sur l'aménagement du territoire

LE PROJET de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de Dominique Voynet a été adopté, mardi 9 février, en première lecture par 304 députés (243 socialistes, 34 communistes, 27 membres du groupe Radical, Citoyen, Vert) contre 246 voix (130 RPR, 68 UDF, 43 DL et 5 non-inscrits). Au nom du groupe RCV, dont le vote n'était pas acquis en début de discussion, Roland Carraz (MDC, Côte-d'Or) a souligné les *« inquiétudes »*, en particulier, des députés du Mouvement des citoyens (MDC), *« très attachés à l'Etat, au département et à la commune »*. Aussi M. Carraz a-t-il annoncé l'abstention du MDC et le vote favorable des Verts et des radicaux de gauche (PRG). La consigne a été observée à deux exceptions près : Jean Rigal (PRG, Aveyron) s'est abstenu, alors que Michel Suchod (MDC, Dordogne), notamment parce qu'il est rapporteur du budget de l'environnement, a voté pour.

Un 66e miracle authentifié à Lourdes

L'ÉVÊQUE du diocèse de Tarbes et Lourdes, Mgr Jacques Perrier, a rendu publique, mercredi 10 février, l'authentification par l'Eglise de la 66e guérison miraculeuse survenue à Lourdes (Hautes-Pyrénées). Jean-Pierre Bely, aujourd'hui âgé de soixante-deux ans, demeurant à La Couronne, dans la banlieue d'Angoulême, était atteint d'une sclérose en plaques depuis 1972. Il souffrait de troubles de plus en plus invalidants et ne se déplaçait qu'en fauteuil roulant depuis 1984. En octobre 1987, il a participé au pèlerinage du Rosaire à Lourdes. Après avoir reçu le sacrement de la Réconciliation, Jean-Pierre Bely, *« de façon soudaine, inattendue et subite, a retrouvé le 9 octobre* [1987] *toutes ses fonctions normales »*. *« Ce n'est ni un faussaire, ni un hypocrite, ni un magicien, ni un homme manipulé par un sorcier »*, a déclaré Mgr Perrier. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **INDONÉSIE : le dirigeant est-timorais Xanana Gusmao, détenu à Djakarta, a été transféré,** mercredi 10 février, dans une maison-prison du centre de la capitale. Les autorités indonésiennes répondent ainsi aux pressions internationales demandant la libération de M. Gusmao. Le ministre de la justice a cependant précisé que le statut de prisonnier de M. Gusmao, condamné à vingt ans de prison pour sédition, restait inchangé. – (AFP.)

■ **ÉDUCATION : la journée d'action des enseignants en Ile-de-France,** à l'appel du SNES, de SUD-éducation, de la coordination Paris-Nord et des comités « anti-Allègre », a été peu suivie, mardi 9 février. Le ministère de l'éducation nationale a comptabilisé entre 4 et 6 % de grévistes dans les trois académies. Mille cinq cents à deux mille personnes ont participé à une manifestation à Paris. Une autre journée d'action est prévue vendredi 12 février en Ile-de-France. En Moselle, plus de la moitié des écoles primaires étaient en grève, mardi.

■ **JAPON : trois concours d'expression** sur le Japon sont organisés, pour la dixième année consécutive, en direction des lycéens et des étudiants attirés par la culture nippone. Organisée par l'Association des industries électroniques du Japon (EIAJ) et la Maison de la culture du Japon à Paris, avec la participation du quotidien japonais *Asahi Shimbum* et du *Monde*, des compagnies All Nippon Airways et Japan Airlines, et de la compagnie de télévision NHK, la session 1998-99 offrira neuf voyages au Japon pour les meilleurs finalistes. Renseignements : IRM Europe, 174, boulevard Haussmann, 75008 Paris ; tél. : 01-56-59-62-20. Date limite des inscriptions : 16 février.

Tirage du *Monde* daté mercredi 10 février 1999 : 495 069 exemplaires. 1 – 3

(Publicité)